

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

### Président

Jean-Marc STEINDECKER – Professeur agrégé

### Vice-Présidente

Nicole GLOAGUEN - Ancienne Directrice Générale de la Fondation

### Secrétaire Général

Pierre DUCROQ – Ancien Directeur Général de la Fondation

### Trésorier

Xavier ROY – Inspecteur Général des Affaires Culturelles

### Membres

Claudine GUTHMANN – Présidente de 1999 à 2008

Danièle JOURDAIN-MENNINGER – Haut fonctionnaire et professeure associée

Isabelle ROME – Magistrate

Jean Claude SALTIEL – Chef d'entreprise

Jean Pierre DEDONDER – Professeur Émérite des Universités

Jean ROUCHE – Avocat au Barreau de Paris

### Commissaire du Gouvernement

Michel LEITE-FERREIRA



## Le mot du Président

En 2017, j'ai débuté mon propos en évoquant notre 60<sup>ème</sup> anniversaire puis j'avais évoqué les difficultés sociales qui frappent et frappe toujours les publics que nous accompagnons.

Le contexte du dernier trimestre de l'année 2018 est évocateur des difficultés d'une partie des français dans leur vie quotidienne, du sentiment de n'avoir droit à rien mais aussi de voir leur qualité de vie se détériorer.

Dans ce mot que je rédige chaque année, je voudrais cette fois insister sur notre capacité à agir et l'espoir qui doit nous guider dans nos accompagnements ou suivis. Je prendrai pour exemple nos actions et nos décisions tout au long de l'année 2018.

Le Conseil d'administration a validé les projets d'établissement de deux services au mois de décembre 2018. La Maison Coquerive a orienté une partie de son projet vers les enfants et adolescents car ils constituent aujourd'hui la moitié des hébergés. Nous avons su adapter notre organisation, nos actions d'accompagnement et d'insertion pour mieux répondre aux besoins des publics. Notre CHRS accueille des personnes en rupture mais aussi des travailleurs pauvres et nous accueillons désormais beaucoup de familles. Nous notons un grand nombre de sorties vers les logements de droit commun.

Le Conseil a également pu percevoir les évolutions importantes du Service éducatif 91 pour sa partie Hébergement. En effet, l'esprit de la Fondation a toujours été de se placer auprès de ceux qui ont peu et qui ont besoin de beaucoup de présence et d'aide pour s'insérer. Nous accueillons des mineurs non accompagnés. Avec ceux-ci nous proposons d'agir sur le plan des apprentissages, le français, les mathématiques. Cela dénote d'une parfaite continuité avec les choix effectués dès 1957 d'aller vers les jeunes les plus en difficulté.

Le SE91/AEMO a participé aux groupes de travail pour l'élaboration d'un référentiel départemental. Les relations avec les autres associations sont constructives et nous ne manquerons pas l'occasion d'échanger autour de pratiques communes dans cette démarche d'élaboration.

Le Conseil d'administration se veut aussi présent au sein des établissements et plusieurs administrateurs ont fait le choix, plus que d'autres années, d'aller à la rencontre des personnes que nous accueillons et que nous suivons. Cela a pu se réaliser au travers de réunions, dans les centres de vacances lors de séjours ou dans la rue. L'échelle de la Fondation nous permet ces initiatives et évite une déconnexion du terrain qui touche beaucoup d'institutions.

Nécessairement, mon propos ne se centrera pas uniquement sur les projets d'établissement présentés. Une satisfaction importante ressort du reconventionnement du Service de prévention spécialisée de Paris. En effet, en relisant le rapport d'activité au titre de l'année 2015, j'ai perçu à nouveau toutes les difficultés de l'époque. Il n'en sera rien cette année et la nouvelle convention nous permettra de poursuivre des réflexions engagées notamment s'agissant de la place des réseaux sociaux dans les pratiques ou en faveur des actions face aux rixes.

Le sujet des réseaux sociaux et de l'espace numérique est effectivement essentiel aujourd'hui et je crois pouvoir dire que nous nous en sommes saisis tôt au sein de la Fondation tant en termes de pratiques professionnelles que de réflexion. La journée d'études de la Fondation qui s'est tenue en janvier 2018 a permis d'amener chacun à l'échange sur les pratiques actuelles et les perspectives. La qualité des intervenants a été reconnue. Le Comité de prévention spécialisée de Paris a lui aussi organisé des informations et formations sur le sujet au cours de cette année ce qui traduit cette volonté de faire progresser les pratiques.

Parmi les autres perspectives, nous avons vu le Parcours d'entrée dans l'emploi (PEE) débiter. Il succède au Pôle de projet professionnel qui était déjà porté par le SAFIP. L'appel d'offre a été remporté en fin d'année. Au-delà de la satisfaction de la reconnaissance de nos actions passées et de nos projets à venir, ce marché, puisque c'est son appellation, nous oriente vers une culture de financement aux résultats. En effet, des indicateurs variés sont désormais fixés. Il faudra savoir se montrer vigilants sur les

orientations futures de ce type d'indicateurs quand bien même ceux cités ci-avant respectent les objectifs logiques de formation et d'accueil du public qui est le nôtre.

C'est aussi avec une approche positive que nous devons nous pencher sur l'adaptation des modèles économiques du SAFIP et d'Infobat dans un contexte qui se durcit en lien des évolutions rapides et importantes.

Sur le plan de l'action culturelle dans les Hauts-de-Seine, les Jacquets ont fait évoluer l'intervention de la Philharmonie et une nouvelle dynamique a été impulsée en incluant les enfants et les salariés de Nanterre. Leur représentation à Reuil-Malmaison a été une réelle réussite. Les parents et les administrateurs étaient très nombreux dans la salle pour en profiter.

La Fondation a également souhaité répondre à un appel à projet dans les Hauts-de-Seine. Le Conseil d'administration a évalué que la qualité de nos actions à destination des mineurs non accompagnés pouvait se transmettre pour l'ouverture d'un autre service. Le service ne verra pas le jour mais il est satisfaisant d'avoir ressenti des synergies collectives pour créer une réponse de qualité.

Pour répondre aux besoins d'accueil des jeunes hébergés à la Maison de la Juine, la Fondation a acheté une grande maison et un terrain important à Dourdan permettant d'installer le second internat. Il importe de continuer à investir dans le patrimoine en faveur de l'amélioration de l'accueil des jeunes.

Les pratiques professionnelles sont modifiées par une utilisation intensifiée du numérique : téléphone portable, informatique et réseaux sociaux numériques. Les jeunes s'inscrivent aussi complètement dans cet environnement. Les services de prévention spécialisée se sont engagés dans des expérimentations et une réflexion afin de déterminer un cadre d'intervention. Les expérimentations sont en cours notamment au travers de l'action « Promeneurs du net ». Une recherche-action « Jeunes et Réseaux Sociaux. Nouvelles pratiques, Nouvelles interactions. Quels enjeux pour la prévention spécialisée en Seine-Saint-Denis ? » a débuté.

Ce positionnement en faveur d'actions de recherche est essentiel pour valoriser nos actions et apporter un regard sur des évolutions de la société. Nous mettrons en réflexion un projet associatif en 2019 et 2020 qui comprendra un volet dédié à la recherche, c'est désormais un axe de travail important.

J'espère que votre lecture de ce rapport d'activité vous permettra de ressentir l'effet de toutes nos actions que vous soyez plus sensibles aux mots, aux illustrations au travers de vignettes ou aux chiffres.

Jean-Marc STEINDECKER

## SOMMAIRE

LE SIEGE	Page 7
LA PREVENTION SPECIALISEE PARIS	Page 23
LA PREVENTION SPECIALISEE SEINE-SAINT-DENIS	Page 49
MAISON DE LA JUINE	Page 75
SERVICE ÉDUCATIF 91	Page 97
MAISON COQUERIVE	Page 145
LES JACQUETS	Page 169
SAFIP	Page 201
SYNERGIE	Page 209
LE TIPI	Page 217
LES CENTRES DE VACANCES	Page 233
INFOBAT	Page 238



# LE SIEGE

SIÈGE SOCIAL  
34 rue de Picpus 75012 Paris  
Tél. : 01.44.64.84.00  
Fax : 01.44.64.84.01  
jfvsiège@fjfv.org

Directeur général :	Stéven TREGUER
Directrice générale adjointe :	Mireille LE YAOUANQ
Directeur administratif et financier :	Loïc MEIGNAN
Comptabilité :	Nathalie MUSSOT Seu-Leng KY Kenza DEBABI
Gestion du personnel :	Christine LAUDRIN Manialé FOFANA Shahina MOUHAMAD Alexandre WARAKSA
Secrétariat de Direction :	Sandra HIRTH (jusqu'à janvier 2018) Awa DIOUF (à partir de février 2018)



## INTRODUCTION

Instance opérationnelle au service du Conseil d'administration, le Siègne est chargé de la mise en œuvre de la politique générale de la Fondation. Ressource dynamique du projet global de la Fondation, le siège est mobilisé à tous les niveaux : fonctionnement des instances statutaires, communication interne et externe, évaluation, gestion des ressources humaines, administratives, juridiques et financières, gestion logistique et informatique, suivi des centres de vacances.

Il regroupe trois fonctions :

- La direction générale qui met en œuvre les orientations du Conseil d'administration sur le champ éducatif, pédagogique, financier et des ressources humaines.
- Le pôle comptable et financier qui est une interface essentielle avec les établissements.
- Le pôle ressources humaines qui est en lien avec les établissements et les salariés. Il réalise la gestion administrative de la paie.

Complémentaires et indissociables, ces trois fonctions sont assurées par dix salariés qui travaillent en liaison avec les onze établissements et services, l'entreprise d'insertion Infobat, les financeurs et les administrations concernées par la vie et le fonctionnement de notre Fondation.

En 2018, les services et établissements de la Fondation ont poursuivi leurs processus de changements des pratiques professionnelles afin de répondre aux évolutions non seulement des publics mais aussi du contexte social et économique.

L'une des grandes satisfactions de l'exercice 2018 du SAFIP est l'obtention de l'appel d'offre et la mise en œuvre du Parcours d'entrée dans l'emploi. Une nouvelle logique s'est instaurée mais a entraîné pour 2018 un déficit. Ce dispositif nouveau prévoit des primes de résultat pour l'entrée en emploi ou en alternance des jeunes, mais il est encore difficile d'évaluer si l'équilibre pourra être atteint en 2019. L'horizon du Tipi s'annonce incertain, lié aux financements alloués par Paris pour l'année 2019. Le financement au titre de 2018 a été assuré.

La Fondation et les directions se mobilisent pour échanger avec les collectivités territoriales en montrant l'importance des interventions menées avec les jeunes. Des actions sont aussi réalisées collectivement avec Idée 93 et avec les deux autres espaces dynamiques d'insertion de Paris.

Les collectivités territoriales réalisent des arbitrages qui questionnent de manière conséquente les organisations en place sans nécessairement évaluer la qualité de leurs interventions au préalable. Ainsi, le Conseil départemental de Seine-Saint-Denis a opéré des choix au titre des budgets 2018 et 2019 qui réduisent les moyens alloués au fonctionnement du service de prévention spécialisée intervenant sur cinq villes ayant des indicateurs de paupérisation importante et des jeunes en grande difficulté. La corrélation de ceci avec nos difficultés à recruter n'a pas menacé l'équilibre budgétaire en 2018, mais nous espérons dans une perspective future que ces baisses de budget n'aient pas de conséquences sur les moyens éducatifs engagés. Dans ce contexte, nous multiplions les contacts avec les écoles de travail social afin de disposer d'une stratégie de valorisation des interventions de la Fondation.

Les processus de changement, dans un contexte où il faut proposer des actions nouvelles, demandent un fort investissement du Conseil d'administration, de la direction générale et des différents pôles de soutien du siège aux côtés de toutes les équipes des établissements. La présence et la proximité des cadres, qui prennent en compte les problématiques de terrain, la créativité et l'expérimentation de pratiques nouvelles, permet d'encourager et de soutenir de nouvelles manières de travailler ensemble.

En parallèle, l'environnement légal de la Fondation a été modifié. Plusieurs sujets d'importance ont été abordés et notamment la question du renouvellement des instances représentatives du personnel qui devrait aboutir au premier trimestre 2019.

L'année 2018 a été marquée par des temps forts :

- En janvier, une journée d'étude de la Fondation sur l'usage des réseaux numériques et les pratiques professionnelles a rassemblé plus de 120 salariés et partenaires
- Un travail important a été mené par toutes les équipes de prévention spécialisée afin de préparer le reconventionnement 2019-2022 à Paris. Nos interventions sont reconduites sur les mêmes territoires avec des évaluations à mener dans les quartiers de la porte d'Orléans et du 11<sup>ème</sup> à la limite du secteur Orillon.
- La mobilisation de la directrice des Jacquets, de la directrice adjointe du SE91, du directeur du Safip/typi ont permis d'étayer une réponse à l'appel à projet pour l'accueil de jeunes privés de la protection de leur famille et de mineurs étrangers isolés dans les Hauts-de-Seine début septembre. La direction générale s'est considérablement impliquée dans cette démarche collective.
- La négociation autour du comité social et économique a permis de définir les contours des futures instances quand bien même les démarches se poursuivront début 2019.

## **1. La conduite de la politique générale de la Fondation**

En concertation permanente avec le Président, la direction générale a préparé les dossiers nécessaires au bon fonctionnement associatif. Plusieurs projets nous ont mobilisés :

### **1.1 Les évolutions du Service Éducatif 91-AEMO**

Le travail sur les pratiques professionnelles commencé en 2017 s'est poursuivi au cours de l'année 2018. Le document produit collectivement a été validé puis diffusé à l'ensemble des professionnels pour une application au 1<sup>er</sup> mars 2018. Il pose des principes et des méthodes de travail permettant de mieux répondre aux besoins des jeunes ainsi qu'aux exigences des juges des enfants et du Conseil départemental dans le cadre de la protection de l'enfance.

Le directeur, Jean Langlois, a quitté ses fonctions fin août 2018. Deux membres du conseil d'administration et la direction générale ont recruté un directeur du SE 91, Steeve Gabrieli, qui a pris ses fonctions début décembre. L'intérim de direction a été assumé conjointement par le directeur de la Maison de la Juine, la directrice de Coquerive, la directrice adjointe du service et la direction générale qui s'est consacrée plus particulièrement aux questions de ressources humaines, au fonctionnement des instances représentatives du personnel et à la gestion budgétaire. Cela a permis de poursuivre l'amélioration de l'organisation et des pratiques professionnelles afin de répondre aux besoins des mineurs et des familles.

La Fondation a participé à plusieurs rencontres et échanges organisés par la Direction de la prévention et protection de l'enfance de l'Essonne à propos du référentiel départemental commun AEMO et AED. Toutes les associations du domaine ont été associées.

Des évolutions importantes au sein du Service sont nécessaires en termes de pratiques professionnelles et notamment pour développer des outils de suivi des accompagnements que nous proposons et des actions que nous menons.

### **1.2 L'acquisition du bien immobilier de Dourdan pour la Maison de la Juine**

Le foyer d'Etrechy ne permet plus d'accueillir dans de bonnes conditions neuf jeunes. La Fondation a fait le choix d'acquérir une maison dotée d'un grand terrain pour en faire un nouveau foyer. Cela a nécessité plusieurs démarches auprès de la mairie de Dourdan pour changer la destination du bien, des échanges avec le Conseil départemental de l'Essonne, une évaluation des travaux à faire ainsi que des coûts.

Après validation du conseil d'administration, les locaux ont été acquis fin décembre afin de pouvoir commencer les travaux nécessaires à l'accueil des jeunes en 2019.

### **1.3 La réponse à l'appel à projet du TIPI**

Un travail préparatoire a été mené par la région Île-de-France au travers de plusieurs réunions avec les départements, les partenaires et les espaces dynamiques d'insertion afin de préparer le contenu de l'appel à projet. Les volets socialisation et accueil de jeunes très éloignés de l'emploi, cumulant plusieurs difficultés dans les connaissances, d'environnement social/familial demeurent ainsi que l'acquisition de compétences lors d'actions collectives ou d'un accompagnement individuel. La région met l'accent sur l'accès à l'emploi et à l'alternance via des primes supplémentaires obtenues en fin de convention au regard de l'atteinte d'objectifs.

En principe, début 2019, la région nous habilitera ainsi que les deux autres associations intervenant à Paris : Sauvegarde de l'adolescence et l'Association Nationale de Réadaptation Sociale. Le service de la Prévention et de la Lutte contre les Exclusions (SEPLEX) nous a cependant informé, fin 2018, de questionnements concernant le financement des espaces dynamiques d'insertion. Le service a présenté ses pratiques et ses partenariats avec les missions locales et les structures assurant des formations en linguistique. Une stratégie commune est élaborée avec la Sauvegarde de l'adolescence et l'ANRS.

### **1.4 La réponse à l'appel à projet d'accueil de mineurs isolés étrangers des Hauts-de-Seine**

Le Conseil d'administration souligne l'enjeu de l'accompagnement des mineurs étrangers isolés pour l'ensemble des départements français et tout particulièrement pour ceux d'Île-de-France. C'est une question sociale forte, qui correspond aux objectifs de la Fondation et nous avons un savoir-faire dans ce domaine. Plusieurs directeurs se sont mobilisés pour proposer un projet d'accueil de 30 jeunes garçons et filles dans le sud des Hauts-de-Seine en mutualisant les actions avec celles de la plateforme du SE91-Hébergement. La directrice des Jacquets devait en assurer la direction et une équipe aurait été

recrutée. Malgré l'intérêt de notre projet, le conseil départemental n'a pas retenu notre proposition, retenant celle d'une fondation devant redéployer des moyens.

### **1.5 La poursuite de la dynamique rénovatrice des processus administratifs et financiers**

Le directeur administratif et financier a poursuivi la démarche d'amélioration de l'utilisation des outils informatiques en impliquant les personnels administratifs des établissements. Les procédures concernant le budget prévisionnel et le suivi de son exécution offrent désormais de meilleurs outils de pilotage aux directions et au Conseil d'administration.

La Fondation a aussi commencé les démarches concernant la mise en œuvre du règlement général pour la protection des données (RGPD), de manière à assurer une protection des données personnelles et à être en mesure de la démontrer en documentant leur conformité. Cette réglementation a un impact sur l'ensemble des services. Des formations vont venir compléter ces premières actions afin de sécuriser nos processus et notre système d'information afin d'assurer la protection des données personnelles.

Nous avons mis en place, pour ceux qui le souhaitent, le bulletin de paie sous forme électronique avec l'accès à un « coffre-fort » individuel. La préparation du prélèvement à la source à compter de janvier 2019 a mobilisé aussi le pôle ressources humaines.

### **La gestion du patrimoine de la Fondation et les travaux**

Quatre dossiers majeurs sur le plan du patrimoine ou des travaux ont marqué l'année.

En premier lieu, la Fondation a utilisé ses fonds de gestion propre pour rénover ses résidences en Essonne. Les résidences Les Glycines et Coquerive se sont vues attribuer des sommes de 25 000 et 50 000 euros au titre des rénovations. La coordination entre Infobat, le GESIP, le Président et le directeur général a été fructueuse et a permis de dresser les priorités présentes et à venir. Ainsi, la réfection des parties communes à Coquerive s'est concrétisée.

En deuxième lieu, l'acquisition précitée d'une maison à Dourdan pour déplacer l'internat existant à Etrechy s'est effectuée au mois de décembre.

En troisième lieu, la Ferme de Mespuits a fait l'objet d'une signature de promesse de vente mais l'acquéreur s'est désisté. Nous avons bon espoir de confirmer la vente au premier semestre 2019.

Enfin, le Service de prévention spécialisée de Paris a cessé d'utiliser son local du 20 rue Piat dans le XXe arrondissement qui est propriété de la Fondation. Le Conseil d'administration a donc décidé de le mettre en vente. La promesse de vente devrait être signée au début du prochain exercice.

Notons le rôle central du directeur d'Infobat, Mehdi Lacheheb, qui a assuré pour tous ces dossiers une fonction de direction technique.

## 2. Un soutien important aux établissements

La direction générale apporte un soutien régulier aux directions des établissements et services tout en respectant les attributions de chaque directeur.

La Fondation continue de faire face aux évolutions des politiques publiques dont les effets directs ont un impact sur les pratiques professionnelles et l'organisation de nos services et établissements (réduction de financements -gels de postes -réorientation des politiques publiques en défaveur des jeunes majeurs-appels à projets).

Des chantiers importants ont ponctué l'année, demandant l'engagement accru de la direction générale avec chaque service concerné, comme nous l'avons déjà vu dans la première partie ci-dessus. Nous citerons plus particulièrement :

### Le reconventionnement de la prévention Paris

La partie du rapport d'activité consacrée au Service de prévention spécialisée de Paris développe en détail le reconventionnement au titre de la période 2019/2022, mais nous avons plusieurs motifs de satisfactions. Tout d'abord, le dialogue de gestion s'est mis en place selon une procédure qui s'est nettement distinguée de la précédente. La DASES a rencontré les équipes et plusieurs réunions thématiques se sont tenues avec la direction du service, la direction générale et le Président

De plus, la période de reconventionnement est passée de 3 à 4 ans. Dans la perspective de la fin d'autorisation de 15 années qui interviendra en 2023, il faudra être vigilant sur la concordance des deux dates.

A la **Maison Coquerive**, après l'aménagement réussi des locaux pour faciliter l'accueil des personnes hébergées, l'équipe et la directrice se sont penchés sur la réactualisation du projet de service, modifiant notamment les documents relatifs aux droits des usagers et diverses autres procédures. Le Conseil d'administration a validé le projet de service en décembre 2018.

En plus des 10 personnes accueillies dans le cadre de l'urgence hivernale (novembre 2012-mars 2018), la Maison Coquerive s'est engagée en novembre 2018 à héberger 12 personnes selon le nouveau plan d'urgence hivernale.

Le **Service Educatif 91-Hébergement** a réactualisé son projet de service afin de prendre en compte l'ensemble des changements réussis par cette équipe tant dans l'organisation que sur le plan des pratiques professionnelles. Notons la réunion de l'Unité d'Hébergement Individualisé (UHI) et du service de semi-autonomie de la Juine en 2015, puis le rajeunissement de l'accueil des jeunes dès 16 ans depuis 2017. L'accueil de mineurs isolés étrangers et le projet avec les jeunes confiés par la PJJ (protection judiciaire de la jeunesse) sont désormais d'actualité. Les documents relatifs aux droits des jeunes et de leur famille ainsi que de nombreuses procédures ont été revues.

Le siège a aussi été un soutien pour le projet de réaménagement des locaux administratifs, qui a été validé par le conseil d'administration ainsi que pour la construction de budgets, de demandes de subvention et d'un plan pluriannuel d'investissement.

L'aide apportée à la directrice des **Jacquets** a concerné essentiellement la gestion des ressources humaines et l'accompagnement à la mise en place de nouvelles pratiques professionnelles comme la sécurisation du ramassage scolaire pour lequel nous avons fait appel à un prestataire extérieur.

**En Seine-Saint-Denis**, nous avons contribué au recrutement de deux chefs de service éducatif intervenant à l'Île-Saint-Denis, la précédente cheffe de service ayant pris ses fonctions à Epinay-sur-Seine. Le soutien à la direction a porté sur la gestion des ressources humaines et les relations avec le conseil départemental.

Le projet de recherche action concernant les réseaux sociaux avec les huit autres associations de prévention spécialisée et Idée 93 a abouti en 2018 avec les chercheurs Benjamin Moignard et Catherine Blaya, et la Mission Métropolitaine des conduites à risques, avec l'implication du Conseil Départemental. Le titre précis est « Jeunes et réseaux sociaux ; nouvelles pratiques, nouvelles interactions. Quels enjeux pour la prévention spécialisée en Seine-Saint-Denis ? ». Les équipes se sont impliquées dans ce travail.

**Concernant les outils numériques** le Siège a initié un renouvellement des liens avec le prestataire qui a abouti à une amélioration considérable de la prestation de ce service. Le directeur administratif et financier s'en est chargé. A la fin 2018, la question de la qualité des prestations informatiques n'est plus un sujet problématique comme il pouvait l'avoir été jusque-là.

### **3. La dynamique institutionnelle**

#### **Les comités de direction**

Afin d'approfondir le sens de nos actions et de renforcer la cohérence de nos réponses dans un contexte évolutif des missions confiées, nous avons traité les problématiques suivantes lors de huit comités de direction :

- les fonctionnements et changements dans les établissements au regard des évolutions rapides des politiques publiques et des stratégies de la Fondation,
- les thématiques de protection de l'enfance, de formation et d'insertion des jeunes et du travail mené avec les parents, les nombreuses questions financières, de gestion des ressources humaines (dont la mise en œuvre des entretiens professionnels) et d'organisation,
- le contenu des réponses à des appels à projet et la participation de chacun,
- les nombreuses questions financières, de gestion des ressources humaines (dont la mise en œuvre des entretiens professionnels) et d'organisation.

Ces temps de travail favorisent des démarches de travail partagé. Nous citerons la réponse aux appels à projets, la construction d'une journée d'étude avec les cadres, les formations proposées par le SAFIP en collaboration avec la prévention spécialisée ou dans le champ de l'insertion avec Infobat.

Ces échanges ainsi que les rencontres avec les équipes éducatives sont précieux pour affiner nos orientations stratégiques.

## Les réunions institutionnelles des services et établissements

Les réunions institutionnelles permettent d'écouter les projets d'action en cours, les évolutions des problématiques, les souhaits d'évolution des salariés et de les retraduire concrètement le cas échéant. La direction générale s'attache à y assister de manière régulière.

## Une journée d'étude

Une journée intitulée « Les réseaux sociaux et la pratique éducative » s'est tenue le 16 janvier 2018. La thématique est particulièrement d'actualité et un groupe de travail a travaillé sur le contenu de la journée. Il était important d'échanger mais aussi de montrer les pratiques actuelles parfois inédites à Paris.

Ainsi, Vanessa Lalo, psychologue spécialisée sur les approches du numériques et Camille Bordier représentante de la Caisse d'allocations familiales ont mis en perspective le sujet.

Puis, des groupes thématiques ont été constitués avec comme intitulé : Initiation aux réseaux sociaux numériques, Réseaux sociaux et espaces de JE pour les jeunes (usagers) : la construction de soi, Nos pratiques éducatives interrogées par l'utilisation des portables, des réseaux sociaux ?, Comment utiliser les réseaux sociaux pour réaliser nos missions ?, Prévention et protection contre les risques : cyber sexisme, contenus choquants, ultraconnexion, cyber harcèlement, troubles du sommeil, risque de radicalisation, théorie du complot..., les parents, l'usage des téléphones et des réseaux sociaux.

Ces groupes ont permis de balayer une bonne partie des angles du sujet. Avec en conclusion, deux domaines principaux et leviers d'action : la prévention autour de l'utilisation des réseaux par les jeunes en corollaire d'une sensibilisation des familles et la présence sur les réseaux avec des buts précis à définir mais aussi des contours et limites à l'action sociale sur ce champ.

Le sujet reste d'actualité puisque la nouvelle convention avec la Mairie de Paris en prévention spécialisée inclut l'élaboration d'un plan d'action dans le domaine de l'espace numérique.

Une journée « cadres » avec les chefs de service et les directions sur la thématique suivante : « Dans une société en mutation, quels changements, expérimentations et/ou innovations à impulser, accompagner, « supporter » par les cadres de la Fondation ? Quatre interventions présentant les expériences et les analyses menées par les établissements ont ponctué une présentation des évolutions à l'œuvre dans le secteur par Marcel Jaeger, sociologue.

Cette journée a été très appréciée et a permis de démontrer la diversité des approches tant dans la perspective d'un portage de projet que dans le domaine de l'évolution des établissements voire de l'innovation. Le fait d'évoquer les réussites autant que les limites à l'action de l'encadrement nous a paru particulièrement intéressant.

#### **4. L'organisation du Siège**

En 2018, le directeur administratif et financier, la directrice générale adjointe et le directeur général se sont impliqués dans la gestion administrative des salariés.

La responsable de ressources humaines a repris son travail à temps partiel et a réalisé le bilan social avec les gestionnaires de paie. Cependant, vu les nombreux changements nécessaires mis en place dans les procédures de gestion du personnel et du cycle de paie, les évolutions à venir et le nouveau projet professionnel de cette salariée, une rupture conventionnelle a été signée en décembre. La gestionnaire de paie, en contrat à durée déterminée en remplacement d'une salariée en congé parental, a quitté la fondation fin décembre pour un contrat à durée indéterminée. Le pôle ressources humaines devra donc être consolidé en 2019.

D'un point de vue administratif et financier, la mise à jour d'outils informatiques a permis de générer des outils de pilotage plus adaptés aux besoins des directions. La production de suivis budgétaires trimestriels par le directeur administratif et financier donne des indicateurs utiles à chaque établissement et au conseil d'administration.

L'enjeu, pour 2018 et les années suivantes, est l'application du règlement de protection des données personnelles tant au niveau des établissements que du Siège et notamment pour les salariés.

#### **5. Les ressources humaines et le dialogue social**

Le nouveau règlement intérieur a été mis en place en 2019. Un article précise le principe de liberté individuelle et le respect des principes de laïcité et de neutralité qui s'appliquent dans l'exercice des activités développées par la Fondation qui a pour vocation d'accueillir et d'accompagner des personnes quelle que soit leur appartenance culturelle, politique ou religieuse dans le cadre d'une mission d'intérêt général.

##### **Le dialogue social**

Les professionnels sont les principaux acteurs de la qualité du service rendu aux personnes les plus fragilisées.

À ce titre, les instances de la Fondation sont particulièrement attentives à leur expression et à leur participation. La direction générale assure, par délégation du Président, la présidence des 4 Comités d'entreprise et du Comité central d'entreprise.

En 2017, cela a représenté 30 réunions de CE réparties dans les départements suivants :

Paris	10
Essonne	7
Hauts-de-Seine	4 et 2 extraordinaires
Seine-Saint-Denis	6 et 1 extraordinaire



Et,

- 3 réunions de CCE (comité central d'entreprise),
- 5 réunions avec les délégués syndicaux de l'ensemble des établissements afin d'établir l'accord concernant la mise en place du Comité Social et Économique en 2019. Cette négociation s'est faite en fonction des orientations du conseil d'administration et des demandes des délégations syndicales.

### **L'effort sur le champ de la prévention des risques**

En 2018, la volonté d'améliorer les outils pour répondre à la possibilité de risques psycho-sociaux a été une priorité. Deux fiches spécifiques sont donc nées sur la base de l'expérience vécue ou en lien avec un objectif de travail précis.

Ainsi, l'une d'entre elles porte sur la surveillance de nuit à la Maison de la Juine et l'autre sur la gestion des événements graves au sein du Service éducatif 91. L'amélioration de nos réponses en la matière nous semble être un sujet essentiel. La Fondation n'a pas eu à connaître jusque-là de faits marquants en la matière, mais nous devons, en amont, anticiper les difficultés qui peuvent apparaître, d'autant plus quand la Fondation travaille en faveur de l'accompagnement de publics très en difficulté ou sur des zones géographiques délicates en termes d'intervention.

### **La signature d'un accord égalité hommes/femmes**

Le 11 janvier 2018 la Fondation a signé un accord égalité hommes/femmes avec les quatre délégués syndicaux.

C'est un sujet très important. Le précédent accord était très ambitieux et la volonté de la Fondation a été de maintenir cette ambition.

L'âge de l'enfant jusqu'auquel les parents peuvent bénéficier de jours enfants malades a été relevé à 14 ans (au lieu des 12 ans précédemment établis) ce qui constitue une évolution importante.

### **Le bulletin de paye électronique**

Le bulletin de paye électronique a été mis en place en décembre 2018. Il répond aux évolutions des outils et crée un coffre-fort électronique. C'est aussi un nouveau service à destination des salariés qui en disposeront et qui pourront y ajouter les documents qu'ils souhaitent.

Sa création permet aussi de limiter les va-et-vient d'information sur les salariés par courriel et cela place la Fondation dans une logique de meilleur respect du règlement général sur la protection des données (RGPD) applicable depuis cette année.

## L'accueil des nouveaux salariés

Trente-deux nouveaux salariés ont été accueillis lors d'une après-midi de présentation de la Fondation en novembre 2018.

## 6. L'implication dans la vie inter associative et les engagements avec les partenaires

Sans être exhaustifs, nous citerons :

Le Président, le directeur général et la directrice du service de prévention spécialisée de Paris sont impliqués au sein du « **Comité de la prévention spécialisée de Paris (CPSP)** ». Jean-Marc Steindecker assure la présidence depuis juin 2017. L'objectif du CPSP est de représenter la prévention spécialisée de Paris auprès des élus et de l'administration, notamment avec pour objectif de préparer le reconventionnement de 2019. Des directeurs et directrices des associations de prévention font partie du comité stratégique et technique, la Fondation y est représentée. Les travaux se sont portés notamment sur les rixes, sur les liens avec la Mission locale et les contributions aux divers schémas concernant la prévention spécialisée.

Nous participons aux Conseils d'administration du Groupement de coopération de la **Maison des Adolescents Robert Debré**. Les équipes éducatives de Paris mènent plusieurs actions en collaboration.

Adhérent à l'association **IDÉE 93** (Association qui fédère des associations concourant à la protection de l'enfance en Seine-Saint-Denis), Nicole Gloaguen, administratrice, et la direction générale ont participé à la réflexion sur la prévention spécialisée et plus largement sur la protection de l'enfance, notamment sur les choix financiers du département quant aux actions menées par les associations : mesures jeunes majeurs, hébergement des familles avec de jeunes enfants et prévention spécialisée.

Enfin, le projet d'une recherche-action sur l'utilisation des réseaux sociaux par les jeunes et la pratique éducative en prévention spécialisée a pu commencer en septembre par la rencontre avec les chercheurs et le bureau prévention et parentalité.

L'inter association **IDEE 91** a poursuivi ses échanges sur les questions de protection de l'enfance dans une logique de propositions collectives dans les relations avec le financeur. Un enjeu majeur existe : le cadre qui sera donné aux Contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM). Ces contrats vont déterminer les modes de financement des établissements dans les années à venir.

Sur le plan régional nous participons aux commissions « protection de l'enfance » de l'**URIOPSS** (Union régionale interfédérale des organismes privés sanitaires et sociaux) ainsi qu'au Bureau et au Conseil d'administration de l'**ADAFORSS** (Centre de formation des apprentis dans les métiers du social, sanitaire social et médico-social).

La Fondation a parrainé deux promotions de la formation CAFDES de l'IRTS Parmentier. Ce parrainage a pour but une connaissance partagée et se traduit notamment par la participation des directeurs en formation aux journées dites « cadres » et « d'études ». Plusieurs autres engagements ont été pris de manière réciproque.

Ces démarches nous permettent de contribuer aux réflexions des instances territoriales et nationales, de faire remonter des besoins et de formuler des préconisations. Elles permettent des projets, de susciter la réflexion, afin de nous adapter de façon permanente aux besoins des publics accompagnés et/ou de multiplier les réponses pour prendre en charge de nouvelles demandes.

Il y aurait beaucoup à dire sur cette année 2018, mais en conclusion, nous tenons à souligner la qualité du travail, l'engagement de l'équipe du Siège et l'implication de chaque directeur. Le travail et la solidarité sont des bases solides qui nous aident à garder notre équilibre et le sens du travail d'accompagnement social que nous proposons.

## PERSPECTIVES 2019

### De nombreux chantiers se poursuivront en 2019

Parmi ceux-ci, nous citerons :

- La conduite du changement qui concerne l'ensemble des établissements :
  - tant dans les actions socio-éducatives menées, notamment, l'accompagnement de mineurs confiés par la PJJ au sein du SE91-Hébergement, la poursuite de la mise en place du projet relatif à l'AEMO, travaillé avec les salariés, la deuxième année de mise en œuvre du Parcours d'Entrée dans l'Emploi au Safip, la mise en œuvre du reconventionnement pour le Service de prévention spécialisée Paris avec, particulièrement, les plans d'action concernant la « rue numérique » et la « prévention des rixes », les diagnostics de territoires de la porte d'Orléans et de Paris 11<sup>ème</sup>. Il s'agira aussi de valoriser les changements de pratiques qui contribuent à une meilleure qualité dans le travail éducatif réalisé avec les jeunes et les parents.
  - que dans le travail administratif avec la poursuite d'une optimisation de l'utilisation des outils informatiques, la mise en œuvre du prélèvement à la source et l'application de la nouvelle réglementation de la CNIL de protection des données personnelles.
- La définition d'un cadre pour l'utilisation des applications informatiques et numériques qui permette de conjuguer les pratiques professionnelles adaptées, les responsabilités engagées et le droit du travail.
- La poursuite des efforts en faveur de l'insertion des jeunes au niveau d'Infobat afin de retrouver un équilibre financier ainsi que par la mise en œuvre des chantiers éducatifs notamment au sein des services de prévention à Paris et en Seine-Saint-Denis.
- La gestion des ressources humaines d'une part liée aux évolutions des pratiques professionnelles nécessitant l'acquisition de compétences supplémentaires (formations, intervenants extérieurs, analyses de la pratique, ...) et d'autre part aux exigences des projets dans un contexte financier et social tendu.
- La mise en place des nouvelles instances représentatives du personnel avec un Comité social et économique par département et un Comité central.
- La mise en œuvre des évaluations internes pour l'ensemble des établissements relevant de la prévention et protection de l'enfance et de la lutte contre les exclusions
- Les recrutements à réaliser pour le Siège : direction générale adjointe, responsable de ressources humaines et assistante de direction.
- La réalisation du réaménagement du SE91-Hébergement et des travaux à Dourdan pour le nouveau foyer de la Maison de la Juine.
- En 2018, nous avons préparé l'audit à venir au sein de la Maison de la Juine sur la base des remarques faites lors de l'audit de 2011. En effet, la protection judiciaire de la jeunesse audite régulièrement ses établissements ou ceux qu'elle habilite. L'audit conjoint avec l'aide sociale à l'enfance devrait se tenir en 2019.
- En 2019, la Fondation répondra à un appel à projet pour accueillir des mineurs non accompagnés en Seine-Saint-Denis. Le Conseil d'administration l'a décidé lors de sa séance de décembre 2018.

- Un accord relatif à la qualité de vie au travail est une perspective de travail intéressante. En effet, beaucoup d'associations, de fondations ou d'entreprises ont fait le choix de discuter de plusieurs sujets concernant le travail et ce qui l'entoure. Parmi les sujets à aborder, les questions du télétravail, du droit à la déconnexion, du don de jours de congés et du travail des salariés en situation de handicap font partie des points essentiels. Ce sera la proposition de la Fondation.
- Le modèle économique d'Infobat est en question car nous avons constaté en 2018 la raréfaction des marchés avec les bailleurs sociaux tout particulièrement à Paris et les difficultés à accéder aux particuliers. Le modèle économique du SAFIP est aussi à l'épreuve. Il nous faudra apporter des réponses.



# PRÉVENTION SPÉCIALISÉE PARIS

SERVICE de PRÉVENTION SPÉCIALISÉE de PARIS

60 Boulevard de la Guyane

94160 SAINT-MANDÉ

Tél. : 01.43.74.68.69

Fax : 01.43.74.12.46

[prev75@fjfv.org](mailto:prev75@fjfv.org)

Financement : dotation globale du département de Paris

Directrice : Véronique CHETANEAU

Directeur adjoint : Philippe STARCK

1 Cheffe de service administratif : Véronique PASCHAL

1 Assistante de Direction

1 Comptable

1 secrétaire à temps partiel

9 Chefs de Service Éducatif

61 Educatrices / Éducateurs Spécialisé(e)s

**15 Équipes de Prévention Spécialisée**

Paris 11<sup>ème</sup>

Equipe Orillon

Cheffe de Service : Marie-Claire RIPOLL

Paris 12<sup>ème</sup>

Equipes Daumesnil et Porte de Vincennes

Chef de service : Ahmadou BARRO

Equipes Reuilly-Aligre et Villiot-Bercy

Cheffe de service : Géraldine HOARAU

Paris 14<sup>ème</sup>

Equipes Didot Vanves et Pernety

Chef de Service : Joël DUPIN

Paris 19<sup>ème</sup>

Equipe Curial-Cambrai-Karr

Chef de Service : Karim LFAREH

Equipes Rébeval et Place des Fêtes

Chef de Service : Philippe MOREAU

Paris 20<sup>ème</sup>

Equipes Belleville et Amandiers

Chef de Service : Adama SENE

Equipes Pelleport-Ménilmontant et Fougères

Cheffe de Service : Nathalie MADRE

Equipe Pyrénées

Chef de Service : Mathieu FERIN



L'année 2018 a été une année particulière à plus d'un titre, notamment du fait de la phase de re conventionnement. Nous soulignons la qualité du dialogue dans lequel ce travail s'est inscrit. Les élus et l'administration ont montré leur attachement à l'exercice des missions de la prévention spécialisée dans les territoires parisiens. Ils ont permis la quasi reconduction des moyens à la suite de travaux exigeants, constructifs et respectueux de la place de chacun.

L'année 2019, avec des échéances électorales et la mise en place d'une police municipale dans le cadre de la priorité donnée à la prévention des rixes, annonce de nouveaux enjeux.

## **1. Les faits marquants de l'année 2018 : une année à forts enjeux**

L'activité du service a été dense tout au long de l'année 2018 à la fois dans la gestion du service et pour maintenir la continuité de l'action éducative auprès des publics dans les quartiers.

### **1.1 Une année de reconventionnement**

Les effets des bouleversements induits par le conventionnement 2016 - 2018 se sont faits sentir tout au long de la période. Le service a été amené à évoluer non seulement en termes d'organisation mais aussi de volume. Ces changements peu ou pas anticipés avaient été perçus comme brutaux et ont nécessité une forte mobilisation de l'ensemble des cadres afin de parvenir à des modalités de mises en œuvre respectueuses des valeurs défendues par le service.

Le reconventionnement 2019 était de ce fait envisagé avec appréhension. Un soin particulier a donc été porté à l'accompagnement et à l'élaboration du dossier. A travers plusieurs écrits nous avons décrit les activités et les stratégies menées par le service pour répondre à la mission confiée. Nous avons proposé des orientations qui recoupent les priorités du Département de Paris et donné les éléments de diagnostic des équipes en tenant compte des spécificités de chaque quartier et de leurs habitants. Neuf fiches actions ont ainsi été élaborées. Les représentants de la Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé (DASES) ont rencontré l'ensemble des équipes, à l'occasion d'un tour des quartiers. Nous nous sommes aussi réunis avec les mairies d'arrondissement afin de partager les bilans de l'action menée au cours de la précédente période de conventionnement et de tracer les éléments de perspectives du futur cadre d'intervention.

Le dossier a été remis à l'échéance prévue, fin mars. Le rythme de travail traditionnel du service a ensuite pu reprendre et s'est traduit notamment par la production du rapport d'activité de l'année 2017, remis à la DASES pour la fin du mois d'avril 2018.

L'été a été l'occasion des phases d'arbitrages et de négociations. Durant l'ensemble de cette période le Comité de la Prévention Spécialisée de Paris (CPSP) a soutenu et coordonné des échanges très réguliers avec les clubs de prévention. Une trame de convention générale a été présentée à l'ensemble des acteurs parisiens de la prévention spécialisée en septembre, les conventions individualisées ont été soumises au vote du Conseil de Paris au mois de novembre. La convention a été signée en fin d'année. Son application s'effectuera aux cours des prochaines années, mais les principaux éléments de changements ont été communiqués à l'ensemble des personnels au cours du dernier trimestre 2018.

Nous soulignons la qualité du dialogue avec la DASES et ses représentants tout au long de ce processus de travail. Tous nos interlocuteurs se sont montrés à l'écoute, disponibles. Les échanges ont été respectueux et francs. Nous étions régulièrement informés de l'état d'avancement du dossier et une réunion de bilan a été menée avec l'ensemble des acteurs à l'automne.

La convention convient de poursuivre les objectifs inscrits dans le contenu des fiches actions élaborées par le service :

- « *Contribuer par sa mission éducative à la protection de l'enfance.*
- *Assurer une présence éducative et de référence d'adulte dans l'espace public.*
- *Agir à l'encontre des différents processus de marginalisation et des points de rupture tel que le décrochage scolaire.*
- *Développer des actions destinées à favoriser l'insertion et la réinsertion sociale et professionnelle des jeunes en difficulté.*
- *Développer des supports et des espaces qui permettent de favoriser l'égalité homme/femme.*
- *Interroger les transmissions identitaires et participer à une dynamique sur l'inter culturalité dans les quartiers.*
- *Engager des relations avec les familles, favoriser et conforter l'autorité parentale.*
- *Faciliter l'accès aux soins des jeunes et notamment porter une attention particulière aux risques d'addiction.*
- *Concourir, par son action auprès des jeunes en grande difficulté et par des liens partenariaux, à la prévention de la délinquance et notamment aux manifestations violentes des jeunes sur la voie publique.*
- *Alerter et être vigilant sur les évolutions sociales et sociétales de leurs territoires d'implantation.*
- *Être vigilant aux évolutions des relations entre les jeunes notamment via l'usage des réseaux sociaux dans l'espace numérique.*

*Ces actions doivent s'inscrire en collaboration et partenariat avec les acteurs locaux associatifs et institutionnels. »*

La convention précise également dans son article 5 les attendus en termes de mise en œuvre des objectifs définis. De manière synthétique :

- Poursuivre et intensifier le travail de rue.
- Mettre en œuvre des actions collectives pour les adolescents de 12 à 18 ans en grande difficulté pour renforcer la relation de confiance qui s'instaurent avec eux. Il est précisé que ces actions ne doivent pas se pérenniser si les besoins des jeunes évoluent.
- Mettre en place des actions individuelles pour les adolescents et les jeunes adultes.
- Développer dans le respect de la relation éducative avec le jeune, un travail en direction des familles.
- Poursuivre l'implication de l'environnement des jeunes en difficulté en participant activement à la promotion du lien social.
- Adapter les modes d'intervention en fonction de l'évolution des publics et des besoins des jeunes parisiens notamment :
  - o Travail sur les rivalités inter quartiers
  - o Les usages du numérique par les jeunes
  - o La mobilité des jeunes et les dynamiques de territoire.

Les territoires dans lesquels s'exerce la mission ont globalement peu évolué mais trois points marquants sont cependant à souligner :

- Dans le 14<sup>ème</sup> arrondissement, le territoire de la Porte d'Orléans fait l'objet d'un diagnostic à mener au court du premier trimestre de l'année 2019.

- Dans le 11<sup>ème</sup> arrondissement, le territoire proche de la cité scolaire Voltaire fait l'objet également d'un diagnostic partagé entre Olga Spitzer et la Fondation Jeunesse Feu Vert.
- Dans le 20<sup>ème</sup> arrondissement, la convention définit une « équipe ouest » regroupant les équipes Belleville, Amandiers et Pyrénées qui forment dorénavant un ensemble territorial continu englobant en son centre le parc de Belleville et les alentours (gymnase H.Rosenthal). Cette nouvelle configuration nous conduit à mener un travail permettant de repenser l'organisation prévalant à ce jour pour les trois équipes en place et les deux chefs de service.

Enfin, compte tenu de l'actualité, la convention met particulièrement l'accent sur deux thèmes de préoccupation des élus parisiens et pour lesquels les clubs de prévention spécialisée doivent proposer des travaux spécifiques :

- Un plan d'action et d'intervention dans la « rue numérique » au plus tard au 15 avril 2019.
- Un projet associatif concernant la prévention des rixes en septembre 2019.

## **2.1 Une année encore marquée par des épisodes de violence entre jeunes**

Nous déplorons la mort de quatre jeunes en 2018 affectant les équipes des 11<sup>ème</sup>, 14<sup>ème</sup>, 19<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup>. Chaque décès constitue un traumatisme pour le quartier, ses habitants, les professionnels, les élus concernés. Le déroulé de ces événements ainsi que leurs causes et origines sont différents, mais, pour chacun nous retrouvons les mêmes caractéristiques : un grand nombre de jeunes concernés au moment du drame, la violence des échanges avec une volonté non dissimulée de faire mal, voire de tuer compte tenu des gestes commis. Cette violence paroxystique qui semble avoir augmentée ces dernières années fait, depuis l'automne, l'objet d'un travail particulier initié par la Maire de Paris. Elle est bien évidemment au cœur des préoccupations des équipes et des différents clubs de prévention spécialisée parisiens qui ont su développer un certain nombre de stratégies éducatives visant à faire face à ces phénomènes.

Les « Etats généraux des rixes » initiés par la Mairie de Paris représentent un cadre pour commencer à analyser les évolutions récentes qui ont abouti à ces scènes de violences extrêmes.

La circulation de l'information au travers des réseaux sociaux est notamment questionnée. Différents phénomènes sont constatés :

- La sur exposition des éléments de vie privée : le moindre événement du quotidien est mis en scène.
- L'effet « caisse de résonance » : des événements anodins qui restaient circonscrits à un petit nombre de jeunes sont largement partagés et, ce qui est plus important, commentés et « likés (manifeste son intérêt/apporter son soutien) ».
- L'effet du média qui autorise une parole sans limite dont les effets sur les victimes ne sont pas immédiatement mesurés.
- La dimension virtuelle intrinsèque à l'outil qui donne une dimension potentiellement désincarnée aux actes (la violence dans les jeux vidéo).
- Un support de reconnaissance qui peut autant être positif que négatif (la diffusion des vidéos).
- La place de la pornographie, une autre forme de violence.
- L'organisation facilitée de rassemblement rapide, avec de nombreux jeunes intrinsèquement propices à l'explosion de la violence.
- Les « Fake news » ou infox.

La réflexion globale sur l'usage du numérique entamé par la Fondation en 2018, doit se poursuivre. Un groupe de travail composé de professionnels s'est mis en place autour de ce thème pour répondre notamment à la commande passée à travers la nouvelle convention.

Le contexte social actuel qui voit les fondements de la République ébranlés, au travers notamment d'un mouvement comme celui des « gilets jaunes », est particulièrement anxiogène, même si, jusqu'à présent, les jeunes des quartiers ne s'y sont pas agrégés. Les équipes relatent le désarroi de la jeunesse des quartiers qui va bien au-delà des préoccupations concernant leur seule insertion sociale et professionnelle.

Toutes ces questions sont au centre des préoccupations éducatives. Les rapports des équipes montrent les réponses qui sont apportées aux jeunes et à leurs familles afin d'éviter un certain nombre de drames. Les liens avec les acteurs de la prévention de la délinquance ont pu se renforcer, dans l'intérêt des jeunes et dans le respect des principes de la prévention spécialisée. Les actions inter associations se sont également multipliées dans un cadre préventif ainsi que dans les moments de gestion de crise. Globalement, la coordination des acteurs s'est renforcée, tout en respectant les rôles de chacun.

### **3.1 Poursuite de l'élaboration et la finalisation du projet de service**

En conformité avec la loi 2002-2, le service répond à ses obligations en menant un certain nombre de travaux qui sont par ordre chronologique :

- Le projet de service
- L'évaluation interne
- L'évaluation externe

L'année 2018 a été l'occasion de finaliser le projet de service dont les travaux avaient été initiés dès 2017.

La démarche s'est voulue participative. Un comité de pilotage composé de 6 chefs de service a suivi l'ensemble des travaux et ses membres ont piloté des groupes de travail regroupant des éducateurs autour de thématiques définies comme prioritaires. Il s'est réuni 11 fois. Les chefs de service ont animé 10 groupes de travail qui se sont réunis au moins deux fois chacun. Les travaux de ces groupes sont retranscrits dans le projet de service au travers de fiches de synthèse qui présentent les principaux constats, les objectifs et proposent quelques pistes d'action autour des thématiques suivantes :

- Les nouveaux outils de communication (l'espace numérique).
- Le territoire : comment faire de la rue ?
- La santé.
- Le travail d'équipe.
- Qu'est-ce qui fait service ? Du partage de valeurs à la construction d'une éthique professionnelle.
- Comment articuler le cadre institutionnel et la souplesse en prévention spécialisée ?
- L'accompagnement à la scolarité.
- Incivilités - Rixes - Citoyenneté.
- Le travail collectif.
- L'insertion sociale et professionnelle.

Nous avons aussi souhaité rappeler les principes et modalités fondamentaux de la prévention spécialisée. Car il semble nécessaire de souligner la spécificité de cette intervention éducative placée

dans le champ de la protection de l'enfance, qui intervient notamment aux frontières des domaines de la prévention de la délinquance et de l'animation avec lesquels on l'assimile parfois, ce qui la fragilise.

L'ensemble des professionnels, s'est réuni pendant trois journées plénières pour discuter autour notamment de la question d'éthique, apporter ses connaissances théoriques et partager les travaux en cours avec tous les salariés du service.

Des différents documents (dossier de reconventionnement, convention, projet de service), se dégagent certaines constances qui constituent les lignes de force de la mission exercée par les professionnels. Le nouveau projet de service est plus orienté vers les conditions d'exercice de la mission et remet à ce titre en question les modalités de fonctionnement, qui incluent le travail d'équipe, la notion de service ainsi que les modalités de travail (travail de rue, travail d'équipe).

Il propose également de développer une méthode de travail participative qui permette de renforcer l'intelligence collective en associant les professionnels à l'élaboration des réponses aux problématiques posées par le reconventionnement et par le projet de service lui-même. Il s'agit de pouvoir répondre ainsi aux préoccupations des professionnels de terrain, de leur offrir un espace de co-construction qui leur permette de prendre du recul sur leurs pratiques quotidiennes, et de conceptualiser leurs pratiques. Ce qui rendra nos activités plus lisibles et intelligibles.

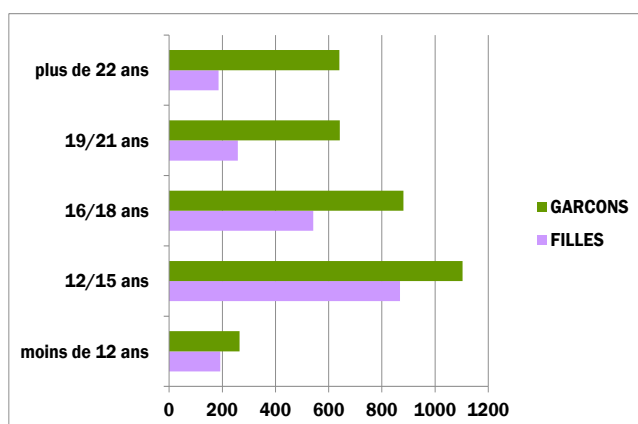
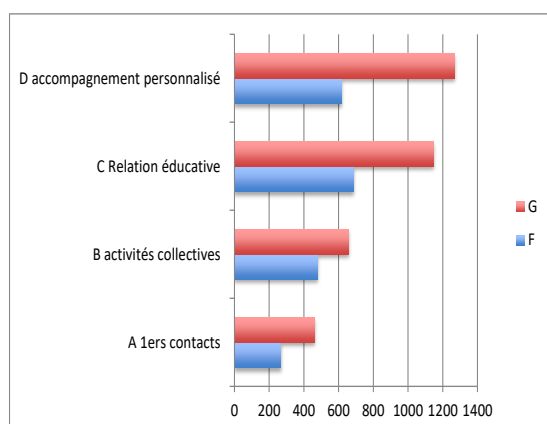
Un accompagnement est sollicité auprès du Centre d'économie sociale (CESTE), rattaché au CNAM, dans le but de pouvoir développer cette méthodologie.

## 2. Le Public

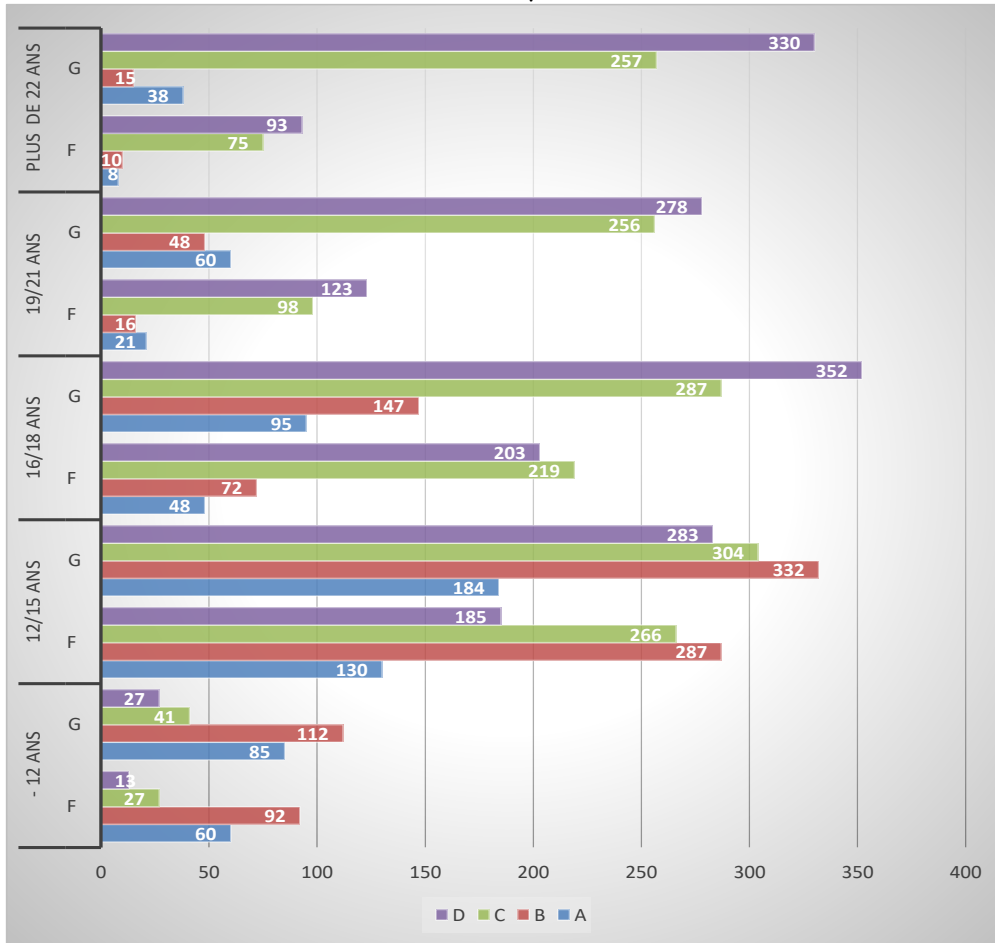
Au 31 décembre, RELEVÉ QUANTITATIF DES JEUNES RENCONTRES ET SUIVIS EN 2018											
ENSEMBLE DES ÉQUIPES	- 12 ans		12/15 ans		16/18 ans		19/21 ans		+ de 22 ans		Total
	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	
A.Premiers contacts jeunes approchés individuellement et en groupes	60	85	130	184	48	95	21	60	8	38	729
B.Jeunes participant exclusivement aux activités collectives	92	112	287	332	72	147	16	48	10	15	1131
C.Relation éducative instaurée	27	41	266	304	219	287	98	256	75	257	1830
D.Accompagnement éducatif personnalisé	13	27	185	283	203	352	123	278	93	330	1887
<b>Total</b>	<b>192</b>	<b>265</b>	<b>868</b>	<b>1 103</b>	<b>542</b>	<b>881</b>	<b>258</b>	<b>642</b>	<b>186</b>	<b>640</b>	<b>5 577</b>

Proportion filles/garçons par tranches d'âges  
Proportion filles /garçons par catégorie

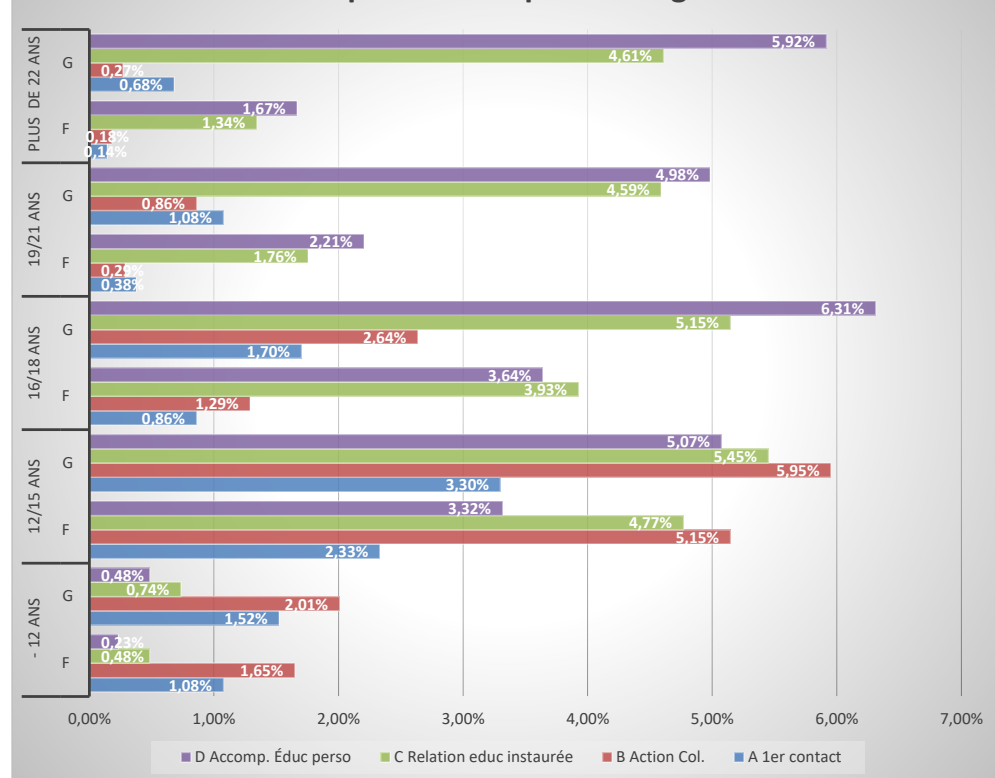
ENSEMBLE DES ÉQUIPES	TOTAL	TOTAL	Taux	Taux	Total
	Filles	Garçons	Filles	Garçons	
A. Premiers contacts jeunes approchés en groupes et individuellement	267	462	36,63%	63,37%	729
B. Jeunes participant exclusivement aux activités collectives	477	654	42,18%	57,82%	1131
C. Relation éducative instaurée	685	1145	37,43%	62,57%	1830
D. Accompagnement éducatif personnalisé	617	1270	32,70%	67,30%	1887
<b>Total</b>	<b>2046</b>	<b>3531</b>	<b>36,69</b>	<b>63,31</b>	<b>5577</b>



## 2018 QUANTITATIF - Répartition en nombre



## Répartition en pourcentage



Seuls les jeunes connus et identifiés nominativement par les équipes sont comptés dans ce tableau.

### Analyse des catégories de population

En 2018 nous avons connu et identifié nominativement **5 577 jeunes** soit 2 % de moins (121 jeunes) qu'en 2017 (5698 jeunes). Cette baisse par rapport à 2017 se retrouve principalement dans la catégorie A des premiers contacts des jeunes approchés en groupe et individuellement. On peut remarquer qu'il y a un plus grand nombre de jeunes de 16/18 ans qui ont des difficultés à la fin de leur scolarité et pour la construction d'un projet professionnel qui requièrent un suivi.

Ces chiffres témoignent d'une relative stabilisation des publics connus et accompagnés par les équipes.

**La catégorie A** « *premiers contacts approchés individuellement et collectivement* » **représente 729 jeunes**, avec 37 % de filles et 63 % de garçons.

**La catégorie B** représente **1 131 jeunes** participant à *des actions collectives* soit 20 % du public total avec 42 % de filles et 58 % de garçons (événements sportifs, fêtes de quartier, séjours, etc.)

**Les catégories C et D** où la *relation est instaurée* et pour lesquels nous menons *un accompagnement éducatif* **représentent 3 717 jeunes soit 67% du public total** en légère hausse par rapport à 2017.

### Les tranches d'âge

Les mineurs (moins de 12 ans jusqu'à 18 ans) représentent 69 % du total des jeunes avec pour les moins de 16 ans une proportion de 44 % et pour les 12/15 ans 35 %. Les jeunes majeurs (19/25 ans et plus) représentent 31 %.

La population des 12/21 ans, toutes catégories confondues, est celle ciblée par l'action de prévention spécialisée selon les recommandations de la charte signée entre le Conseil départemental et les associations. Elle représente 4751 jeunes soit 85% de la population totale. Ce public correspond à celui visé par la protection de l'enfance.

### Les moins de 12 ans

457 enfants de moins de 12 ans, soit 8 % du public (536 en 2017) bénéficient de propositions ponctuelles d'actions collectives autour du loisir, comme des inscriptions à des séjours l'été et au centre de vacances de Montaure.

Ce public, présent dans l'espace public, devrait pouvoir être suivi par d'autres associations ou institutions de proximité, notamment par les centres sociaux ou être pris en charge par les centres de loisirs de la Ville de Paris. Néanmoins nous sommes parfois alertés par des enseignant-e-s, la direction des écoles, des assistantes sociales scolaires et des associations de quartier qui signalent ces enfants qui décrochent, en difficulté sur le plan scolaire ou inadaptés dans leurs comportements.

Nous tenons à évoquer chaque année ces enfants de moins de 12 ans qui relèvent de la protection de l'enfance et que nous ne pouvons ignorer. Nous considérons qu'il est important d'être très tôt en lien avec ces enfants qui présentent des signes préoccupant d'inadaptation scolaire. Ils sont souvent victimes des plus grands qui les manipulent. Dans certains quartiers ils occupent l'espace public sans aucune contrainte et agissent selon leurs propres règles dans un cadre insécurisant. Certains d'entre eux bénéficient dans leurs quartiers d'une aide à la scolarité. C'est un moyen pour nous d'instaurer une relation, de poser des cadres et des repères, de rencontrer les parents, et de pouvoir leur venir en aide plus facilement lorsqu'ils entrent au collège s'ils le demandent.

### Les 12/15 ans

La population scolarisée au collège (12/15 ans) représente 1971 jeunes (2094 en 2017) soit 35 % de notre public.



Les premiers contacts (Cat. A) concernent 314 jeunes, dont 130 filles et 184 garçons rencontrés grâce au travail de rue à la sortie du collège.

Pour ces jeunes pré-adolescents, notre présence dans les quartiers les mercredis et samedis nous permet de leur proposer des activités de loisirs, sportives ou culturelles qui représentent un support pour tisser des liens et établir des relations de confiance. Les séjours sont également des moments privilégiés d'interconnaissance mutuelle le temps d'un week-end ou d'une semaine. Ce sont pour nous de précieux moments pour observer et évaluer les difficultés de chacun.

Pour les autres catégories (B, C, et D), notre travail vise au maintien de la scolarité (obligation scolaire). Nous organisons de l'aide aux devoirs. Nous sommes régulièrement en lien avec les assistantes sociales scolaires pour accompagner et suivre la scolarité des jeunes connus. Nous menons avec les partenaires des actions d'aide aux apprentissages : les partenariats engagés avec les collèges (DSA-Dispositifs de Socialisation et d'Apprentissage – médiation - formation des délégués - actions spécifiques sur des classes, réussite éducative, recherche de stages, etc.) représentent, encore cette année, des actions importantes et demeurent une priorité pour les équipes. Cette tranche d'âge est cruciale pour l'orientation future à l'issue de la troisième. C'est durant cette période que survient le décrochage scolaire, puis, progressivement la désocialisation.

#### Les 16 / 18 ans

Cette population de 1 423 jeunes soit 25 % du total, sont des jeunes qui se retrouvent dans un circuit technique ou professionnel non choisi ou subi. Ils décrochent très rapidement, refusent ou mettent en échec la plupart des propositions apportées et se retrouvent dans l'espace public. Les équipes éducatives représentent souvent les seuls repères de ces jeunes en danger. Des partenariats avec l'Education Nationale, les Missions Locales, les organismes de formation... sont mis en place pour essayer de leur proposer des actions adaptées et de les amener à construire un projet de vie. Les chantiers éducatifs sont des supports intéressants pour qu'ils retrouvent confiance en eux.

#### Les 19 et plus

Cela concerne 1726 jeunes (1819 en 2017) soit 31 % qui sont soit connus (Cat A. 127 jeunes) ou qui ont bénéficié d'un accompagnement (Cat. B, C, D). Ce nombre reste élevé mais a baissé depuis 2017, en dépit des difficultés, de plus en plus complexes, rencontrées par ces jeunes adultes au moment de l'insertion et de la recherche d'autonomie. Compte tenu des relations de confiance nouées avec les éducateurs, ces jeunes adultes sans solution sollicitent de façon naturelle les équipes. La dégradation de l'emploi ou l'absence de qualification et de formation confine ces jeunes dans la marginalité. L'accentuation des mesures pénales contre ceux qui commettent des actes délictueux, leur incapacité à construire ou à consolider leur autonomie, nous amènent à poursuivre les démarches avec eux. Ces chiffres reflètent le travail effectué par les équipes éducatives et par le service notamment grâce à la mise en place d'actions spécifiques répondant aux préoccupations d'insertion professionnelle de ces jeunes. Nous nous efforçons d'orienter le plus possible vers les partenaires adaptés. C'est ce public que nous ciblons pour les chantiers éducatifs.

L'orientation post bac professionnel est une problématique montante pour les équipes.

#### La place des filles

Le public féminin représente 37 % du public total soit plus du tiers. Nous avons une politique volontariste pour aller à sa rencontre et nouer des relations. Il faut reconnaître que les filles occupent peu l'espace public hormis aux sorties de collèges. Elles préfèrent rester en groupe aux domiciles de leurs parents, à l'abri des regards et de la « réputation » qu'on pourrait leur faire.

À l'adolescence, elles optent pour sortir en dehors de leur quartier ce qui est assez aisé à Paris. D'un point de vue général les filles que nous suivons réussissent mieux leur scolarité que les garçons. Plus

elles progressent dans la construction de leur projet professionnel (études - formation) ou de vie (maternité choisie - mariage - autonomie acquise), moins elles nous sollicitent. Cependant elles vivent des situations familiales et affectives complexes, rencontrent des freins et des pressions culturelles pour conduire leur projet de vie et leur accès à plus d'autonomie. Les situations de grossesse subie, les projets de mariage arrangé, entraînent parfois des réactions de violence extériorisée dans l'espace public, de repli ou de dépression.

Certains groupes de filles se mettent en danger notamment sur des questions de sexualité (michetonnage), mais aussi dans des rapports de violences physiques où certaines se « bonhommissent » comme elles disent, pour garder leur honneur dans le quartier. Notons que dans certains quartiers et de façon très éphémère elles peuvent s'illustrer dans des bagarres.

Nous menons des actions spécifiques (danse) pour les accrocher et nouer des relations de confiance. Nous mixons le plus souvent possible les groupes lors des séjours, des chantiers éducatifs, des activités sportives (foot). Cette attention particulière nous amène à travailler les relations filles /garçons lors des actions que nous menons (séjours, ateliers collectifs, etc.) en organisant des débats, en évoquant leurs représentations tant de la femme que de l'homme pour sortir des clichés et des images stéréotypées.

Devenues majeures, les filles gardent un lien avec l'équipe éducative, mais prennent de la distance avec « le quartier », évitant de fréquenter les garçons. Leur présence dans les activités, les sorties voire les séjours, se raréfie, sauf si des projets sont élaborés à leur initiative.

### **3. L'activité du service : des actions éducatives diversifiées visant à répondre aux besoins des jeunes et des quartiers**

#### **1.3 Les éléments de diagnostic**

Les quartiers parisiens sont des territoires vivants, en évolution permanente. Les rapports des équipes illustrent cette histoire en constante évolution. En dépit d'un phénomène général de gentrification (notamment dans les 12<sup>ème</sup>, 11<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup>), la précarité des familles s'accroît dans certains des territoires couverts par les équipes (des 19<sup>ème</sup> et 14<sup>ème</sup>).

Paris continue de construire tant des logements que des équipements (12<sup>ème</sup> par exemple) et l'ensemble de ces évolutions sont tenues en compte par les équipes afin de réadapter leur action en conséquence. Les opérations de réhabilitation ont également des impacts considérables du fait des relogements, des mouvements de population. Lorsque les travaux sont achevés, un nouveau climat s'instaure dans ces espaces requalifiés.

#### **Les problématiques « jeunesse » de nos territoires**

Les jeunes accompagnés par les équipes éducatives cumulent souvent plusieurs difficultés : insertion professionnelle - santé - logement - justice, ce qui demande un accompagnement soutenu. La situation économique, la politique de pénalisation renforcent leur sentiment d'exclusion et fragilisent d'autant plus leur capacité à se construire un avenir différent. Ce manque de perspectives accentue les formes de précarisation (trafics, addictions), le manque de mobilité, leur refus de l'institution. Ce sentiment semble se renforcer.

Globalement, nous recensons dans les différents secteurs d'intervention :

- **L'échec scolaire** qui marque pour beaucoup l'impossibilité de s'inscrire dans une insertion sociale et professionnelle cohérente.
- **L'absence d'emploi** qui touche plus particulièrement les jeunes ne possédant pas ou peu de qualifications professionnelles.
- **Les modifications et les crises familiales** qui provoquent des souffrances aiguës pour certains jeunes : des parents désemparés, un décalage entre les générations, parfois de la violence et de la complicité face à des actes délictueux. Certains expliquent que les combines, « le business », permettent à toute la famille de s'en sortir.
- **Le développement de conduites addictives** : elles se traduisent dans des comportements alimentaires excessifs, dans la prise de produits toxiques (alcool, médicaments, cannabis). Le contexte - ennui, désœuvrement, chômage - est favorable au développement de conduites toxicomaniaques. La toxicomanie génère des situations de souffrance psychique pour les consommateurs, de trafic pour les petits revendeurs et une ambiance de crainte et d'insécurité pour les habitants.  
Des conduites addictives également due à l'utilisation excessive et non mesurée des écrans et des réseaux sociaux où certains tentent de se réfugier dans un monde virtuel en se coupant du monde réel.
- **Les difficultés liées à l'intégration ou à la question de l'immigration** : la situation de cette jeunesse désemparée, révoltée, est souvent associée aux jeunes issus de l'immigration, qui revendiquent leur identité, leurs pratiques religieuses, se sentent stigmatisés par les médias et la société.
- **De nombreuses conduites à risque** : l'une des plus courantes est la conduite de scooter ou de voiture sans permis. Ou, du fait d'un rapport au corps très difficile, de ne pas soigner des pathologies banales, qui donc dégénèrent.
- **Des phénomènes de délinquance et de violence** : Quelle peut être la vie quotidienne d'un jeune sorti du système scolaire sans diplôme ou avec un diplôme peu valorisant, au chômage et qui traîne à longueur de journée dans « sa cité » ? Le sentiment de frustration, de relégation aux marges d'une société qui n'honore pas ses promesses, peut expliquer le refus de « jouer le jeu » tel qu'il est compris par nombre de ces jeunes.
- **L'absence de repère** et de connaissance des codes sociaux qui rend difficile leur intégration dans des structures de droit commun.

Ces jeunes marginalisés ou en voie de marginalisation sont rencontrés dans leur grande majorité dans l'espace public lors du travail de rue. Ces rencontres régulières sur leurs lieux de vie amènent les éducateurs à construire, au fur et à mesure des rencontres et des sollicitations, un parcours d'insertion souvent entrecoupé de ruptures (incarcération ou autre...).

### Les partenariats

Les équipes essaient de développer, de renforcer, de multiplier leur réseau partenarial. Elles ont, cette année encore, sollicité de nombreux partenaires. Quel que soit le domaine abordé (scolarité - loisirs - insertion - justice - accès aux soins - accès aux droits...), les éducateurs évaluent les situations individuelles et collectives pour construire des espaces d'échanges avec d'autres professionnels et déterminer les modes opératoires susceptibles de rendre complémentaires les interventions. Cette dynamique de partenariat et de développement de réseaux très territorialisée représente un « maillon éducatif » indispensable qui contribue à renforcer et développer le « lien » entre notre public et une diversité de structures et de personnes.

Ces relations qui restent souvent personnalisées et donc tributaires de la qualité du lien établi, peuvent être fragilisées lors des départs des personnes. Mais l'interconnaissance et la compréhension des missions de chacun permettent des « mises en relais » pertinentes pour les jeunes et la gestion d'actions

concertées contribue à de nouvelles pratiques sociales collectives. La réactivité des équipes et des réseaux s'améliore d'année en année et offre des pistes de développement utiles au public accompagné.

Notre pratique professionnelle, nous amène parfois à prendre le relais de structures qui atteignent les limites de leur intervention.

Pour illustrer ces partenariats de proximité, dans le XIX<sup>ème</sup> nous avons pris la responsabilité de la gestion du local de la cité Chauffourniers situé dans le parc de Paris Habitat, en accord et avec l'appui de l'Equipe de Développement Local, rendant à nouveau possible l'activité des différentes associations désireuses d'intervenir dans la cité. Aujourd'hui, neuf associations utilisent le local. La création d'un Espace de Vie Sociale (EVS) avec le financement d'un poste d'adulte relais permettra d'animer ce lieu et de faciliter la bonne gestion du local associatif.

Nous comptons aussi divers partenariats institutionnels : la Direction de la Jeunesse et des Sports (DJS) avec les référents jeunesse, les équipes de développement local dans les quartiers « politique de la ville » avec lesquels nous menons des actions autour de la participation citoyenne et des budgets participatifs.

Des partenariats avec les acteurs de la protection de l'enfance sont évidents : avec les services de l'ASE, de la PJJ, les services habilités d'Action Educative en Milieu Ouvert et d'Action Educative à Domicile représentés par des associations, les services sociaux (SSP). Nous essayons de rencontrer formellement chacun des partenaires une fois par an pour faire le point sur notre actualité et les suivis communs.

Dans le 20ème nous avons co-organisé une réunion commune (Feu Vert, le club des Réglesses et la PJJ) sur le thème du secret professionnel avec un intervenant extérieur Mr Daadouche, sociologue.

Les DST (directions sociales de territoire) et les CST (conseillers sociaux de territoires) sont aussi devenus des partenaires importants au fur et à mesure de leur implantation dans chacun des territoires. Ils pilotent de nombreuses rencontres inter partenariales soit dans le cadre de projets, soit lors d'événements particuliers comme les rixes.

Au cours des travaux menés dans le cadre du reconventionnement, nous nous sommes interrogés sur la place de la prévention spécialisée au sein des CPPEF (comités Prévention Protection Enfance Famille). Certaines situations individuelles présentées concernent en effet de jeunes enfants (moins de 6 ans pour certains territoires), et la place de la prévention spécialisée y est donc moins pertinente. La réflexion est encore en cours avec l'Aide Sociale à l'Enfance afin de déterminer quels seraient les attendus dans ce cadre.

Nous travaillons dans une continuité de temps qui n'est pas ponctuée par des mesures administratives ou judiciaires. Nous accompagnons le jeune avant, pendant et après les mesures ou prises en charge. L'intérêt commun est de mener une action conjointe envers les jeunes afin qu'elle soit plus efficace.

### **L'inscription dans la vie des arrondissements**

La direction et les équipes éducatives sont en relation avec **les élus des cinq arrondissements** en charge des politiques de jeunesse, de prévention et/ou de sécurité, d'action sociale, de sport, de la politique de la ville, et parfois du logement pour des situations particulières. L'organisation de réunions de concertation et d'échanges varie selon les quartiers, les modalités de présence et les sollicitations des élus. Certaines ont eu lieu à la suite d'incidents survenus dans les territoires d'intervention des équipes (les rixes).

Notre présence régulière dans les **Conseils de quartiers des différents territoires** favorise les rencontres et les échanges. Nous sommes attentifs aux attentes exprimées par les habitants, les partenaires présents et impliqués dans ces lieux de démocratie participative. Nous appuyons les projets des jeunes dans les quartiers en les aidant à formuler leurs demandes et besoins (Amandiers, Orillon, Pelleport, ...). Dans tous les territoires, nous tentons de favoriser l'auto organisation pour que les habitants prennent en charge leur vie dans la cité. De même que nous **prenons une part active à l'organisation des nombreuses fêtes de quartiers** (animation - gestion de tournois de foot - tenue de stands), avec le souci d'y impliquer des jeunes sur la majorité des équipes. (Orillon - Curial - Place des Fêtes - Rébeval - Amandiers - Belleville - Fougères - Pelleport - Pyrénées).

Par ailleurs, la prévention spécialisée apporte une contribution éducative aux missions de tranquillité publique, pilotées par les mairies. Dans ce cadre, et notamment du fait des rixes violentes qui se sont dramatiquement répétées cette année 2018, les coordinations et les actions se sont renforcées entre les différents services concernés. Le service est associé aux instances de bilan des Comités de Sécurité et de prévention de la Délinquance d'Arrondissement. Sur le terrain les équipes initient et participent à toutes les initiatives locales visant à travailler la dimension éducative pour prévenir ces phénomènes. Comme le relatent les rapports d'activités des équipes, les initiatives varient et mobilisent des acteurs de nature très différentes selon les territoires. La démarche initiée par la Ville de Paris au travers des Etats Généraux de prévention des rixes amène chacun dans son domaine de compétence, à se saisir plus particulièrement de ces sujets.

Dans ce domaine de prévention des rixes, nos actions en direction des publics, potentiellement partie prenante des bagarres entre quartiers, sont régulières. Elles s'organisent autour d'actions collectives (sport et loisirs) auprès de groupes de jeunes pour les sortir du quartier, mais également lors de séjours pendant plusieurs jours loin de Paris. Plusieurs actions mêlent des publics de différents quartiers dans le but que les jeunes se rencontrent dans d'autres cadres que celui des rivalités, avec un esprit de vivre ensemble. Dans le cadre du travail de rue, notre présence régulière dans les quartiers contribue à l'apaisement des conflits et des tensions entre les jeunes. Enfin la concertation avec les partenaires des quartiers quels qu'ils soient, est largement plébiscitée et abouti souvent à des actions communes.

### 2.3 L'action éducative menée

Les équipes, dans l'esprit du projet de service, examinent les particularités des groupes et selon les âges, prennent en compte les réponses apportées par les partenaires implantés dans le quartier.

Elles **construisent des stratégies** visant à assurer les suivis éducatifs nécessaires à l'accompagnement des jeunes les plus « en marge », les plus fragiles, rebelles ou rétifs, à aller vers ceux qui semblent les plus éloignés d'une insertion sociale et professionnelle.

Après examen des problématiques les plus marquantes, les éducateurs tentent de **trouver les meilleures réponses aux situations individuelles et collectives**, en utilisant toutes les opportunités des différentes modalités d'actions spécifiques à la Prévention Spécialisée.

### 2a.3 Une lecture au travers de la répartition du temps de travail

Les **moyens humains** des équipes —sans compter les arrêts de travail pour maladie, accident de travail et formation— varient d'un territoire à l'autre en fonction du nombre de postes conventionnés et pourvus. Les fiches horaires des éducateurs renseignent sur le temps passé **directement auprès des jeunes** lors des actions collectives, des suivis individualisés ou du travail de rue pour aller à leur rencontre.

Afin d'avoir des outils d'analyse plus justes, le service a défini des données communes pour toutes les équipes. Nous pouvons ainsi mieux évaluer le temps de travail et la pertinence des interventions.

Les **activités directes** caractérisent les actions menées directement pour le public visé par nos missions. Elles sont en lien direct avec un jeune, sa famille ou son environnement. La spécificité de l'activité directe est qu'elle est identifiable dans le temps. Elles concernent le suivi individuel, les actions collectives, le travail de rue, la présence sociale (fêtes de quartier, réunions publiques...). Cette part a représenté en 2018, **80.76 % de notre activité**. Sur ces **80.76 %**, le **travail de rue** représente **28.52 %** avec des variations, d'une équipe à l'autre, qui peuvent être importantes.

Plusieurs raisons expliquent l'augmentation entre 2017 (17 %) et 2018.

La DASES nous a alertés très tôt de la forte variation de cette donnée particulièrement importante en fonction des clubs de prévention. Cela a suscité deux processus de diagnostic.

D'une part, le processus de constitution de la donnée a été repris en interne. Une part du travail de rue était comptabilisée avec l'item temps de réunion et présence sociale, notamment pour tout ce qui concernait le temps consacré aux actions sur le territoire (fête de quartier par exemple). La collecte et le traitement des données ne permettaient pas de répondre aux définitions de l'annexe 4<sup>1</sup>. Le constat s'étant produit en cours d'année, les grilles de collecte de l'information n'ont pu être modifiées. La mise à plat complète s'effectue pour 2019. Il est donc encore probable que des variations, moins importantes cependant, se constateront encore sur 2019.

D'autre part, cette question a été travaillée avec le CPSP et l'ensemble des équipes de prévention spécialisée. Ce qui nous a permis de constater les décalages entre les outils mis en place par chacun. Cela se traduit par une réflexion portant sur une harmonisation et une modernisation commune des outils de collecte et de traitement des données.

Les **suivis individuels** représentent en moyenne **18.85 %** du temps. Cette donnée est stable par rapport à 2017 (19 %).

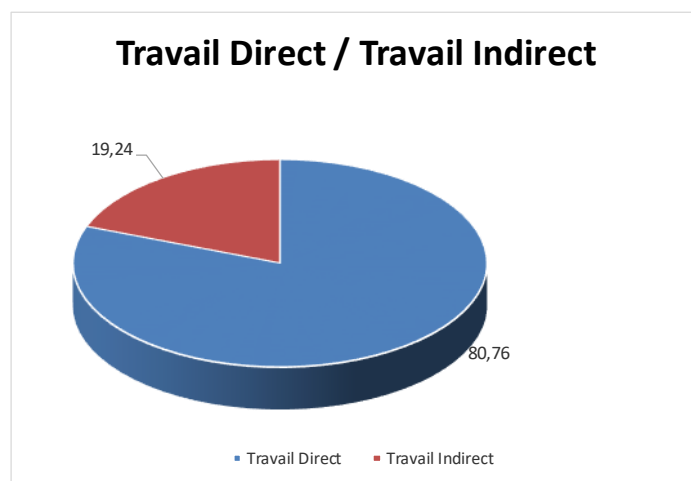
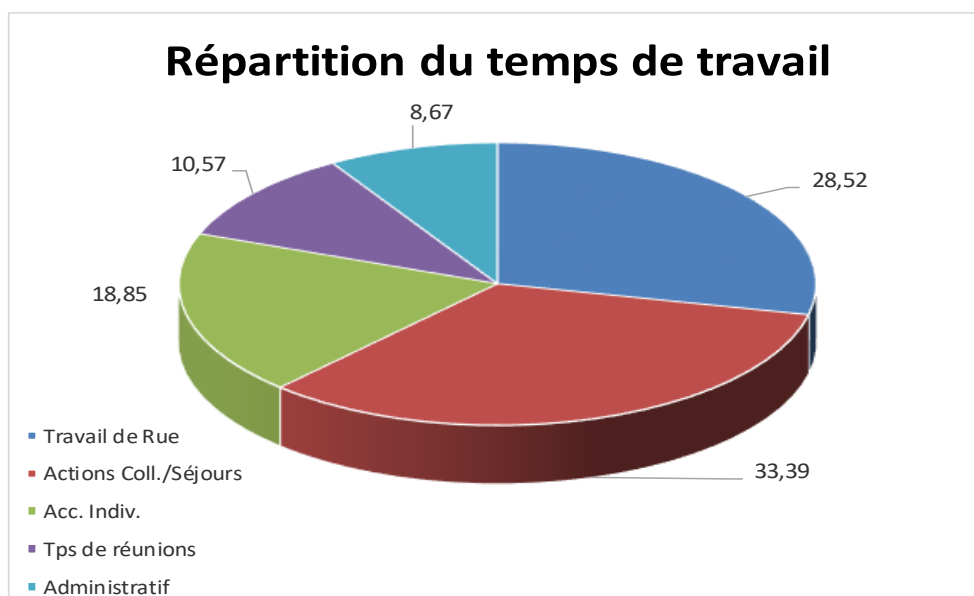
La part de temps de travail consacré aux actions collectives et aux séjours reste stable. Ces deux activités représentent **33.39 %** (33.2 % en 2017). Précisément, **19.14 %** sont consacrés aux actions collectives, **14.25 %** aux séjours.

Les **activités indirectes** sont indispensables à la réalisation des activités directes. L'analyse explicitée ci-dessus a un impact également sur cet item puisque y était comptabilisé tout ce qui concerne les actions sur le territoire. Elle diminue donc fortement.

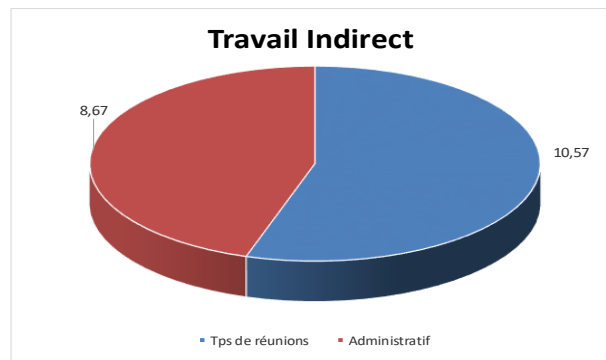
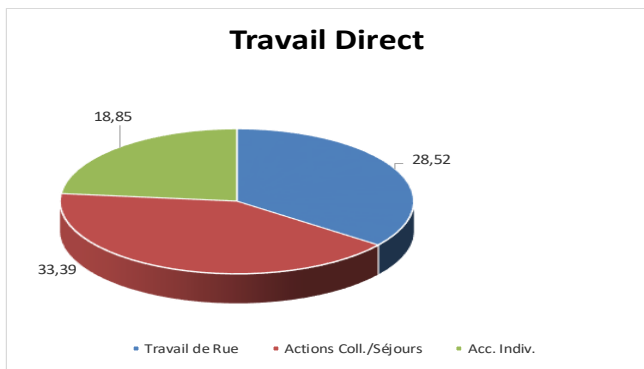
---

<sup>1</sup> « *Le temps consacré au travail de rue et aux actions sur le territoire. Cet item regroupe le travail de rue, le temps d'accueil informel au local, la présence sociale, les actions collectives spontanées qui peuvent s'organiser (exemple : match de foot improvisé). Ce qui prédomine ici est la disponibilité de l'éducateur.* »

Cette part représente **19.24%** du travail mené (contre 31 % en 2017), elle se caractérise par les réunions<sup>2</sup>, **10.57%** (22 % en 2017) et l'administratif, **8.67 %** (9 % en 2017).



<sup>2</sup> Annexe 4 à la convention : « Le temps de réunion. Au sein de cet item, ne seront pas différencier les réunions internes et réunions partenariales ».



### 2b.3 : Analyse de l'activité par nature d'actions menées

Le rapport d'activité de chaque équipe tente de rendre explicites les réponses apportées en fonction des âges concernés. On note cependant des préoccupations communes qui se traduisent, dans les actions, par la nécessité :

- d'agir sur **la scolarité des jeunes**, pour leur assurer une plus grande réussite, dès le plus jeune âge (quand il est possible de modifier les choses plus profondément).
- d'occuper leur **temps libre**, source d'épanouissement, en leur donnant des repères.
- de les accompagner dans l'élaboration de leur **projet de vie**, à rechercher une **insertion durable** et à accéder progressivement à leur autonomie (emploi – logement).

### L'accompagnement à la scolarité

Nous intervenons dans plus de 26 collèges des 11<sup>ème</sup>, 12<sup>ème</sup>, 14<sup>ème</sup>, 19<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup> arrondissements de Paris. Certaines équipes n'interviennent que dans un seul collège, d'autres dans plusieurs établissements.

Ces interventions prennent diverses formes, éventuellement cumulables qui varient en fonction du contexte local et des possibilités de partenariat avec les établissements scolaires :

- Accompagnements scolaires individuels de jeunes (recherches de stages, suivis de jeunes en risque de déscolarisation).
- Aide aux devoirs en dehors du collège : mise en place d'ateliers d'aide aux devoirs menés par les éducateurs avec le soutien de vacataires et de bénévoles (étudiants et retraités).
- Participation aux Programmes personnalisés de réussite éducative.
- Participation aux dispositifs de socialisation et d'apprentissage (DSA).
- Participation aux réunions des équipes relais.
- Participation ou co-encadrement de sorties scolaires (qui peuvent être des mini-séjours) avec des enseignants et/ou des CPE.
- Participation au CESC (Comité d'Education à la Santé et la Citoyenneté).

Les actions liées à la scolarité sont complétées par un travail avec les familles pour les aider à accompagner leurs enfants dans leur scolarité. Le contexte familial, social et l'environnement sont pris en compte au moment d'appréhender les difficultés scolaires des jeunes suivis.

L'objectif général des équipes est de maintenir les jeunes suivis dans une scolarité satisfaisante car nous connaissons les risques encourus en cas de déscolarisation (difficultés majeures d'insertion professionnelle ultérieure, isolement en famille et perte de liens avec les pairs scolarisés, ...). Certains d'entre eux entrent dans des conduites délictuelles du fait d'un décrochage scolaire progressif et d'une perte d'intérêt à poursuivre la scolarité.



L'appât du gain facile et rapide reste le principal attrait des différents trafics dans une société où l'argent a pris une place de plus en plus importante avec des pressions normatives exercées par l'appel à la consommation.

Les éducateurs mènent un important travail auprès des jeunes pour qu'ils reprennent confiance en eux. Les difficultés scolaires ou relationnelles qu'ils rencontrent dans les collèges remontent souvent aux années précédentes. Au fil des années ils ont acquis la conviction « qu'ils n'y arriveront pas », qu'ils sont « nuls ». Ces jugements dévalorisants ont un impact sur leurs résultats scolaires et font que, pour se démarquer, ils ont des comportements inadaptés qui renforcent ce sentiment d'exclusion.

Les populations accompagnées dans ce cadre sont plutôt homogènes socialement : familles monoparentales et familles nombreuses aux revenus modestes ou très limités s'y côtoient. Cette situation rend complexe la question du contrôle parental : l'exiguïté des appartements, les fratries importantes, l'impossibilité d'avoir un espace privé (chambre), expliquent la recherche d'un lieu de loisirs extérieur permettant de se réunir par groupe de pairs.

Le travail de proximité, la pertinence de l'intervention des éducateurs sont désormais reconnus par les institutions scolaires. Le partenariat apparaît aujourd'hui comme une évidence pour l'ensemble des acteurs en interventions sociales et éducatives. Mais les équipes éducatives doivent rester vigilantes et veiller à s'investir dans des actions qui répondent aux besoins identifiés et à nos missions de prévention spécialisée.

### **Les activités et sorties collectives**

Les activités collectives permettent aux éducateurs d'établir ou de renforcer une relation éducative grâce à des expériences concrètes et partagées, et de mieux appréhender les comportements problématiques qui mettent en échec les processus de socialisation des jeunes.

Les sorties éducatives permettent au quotidien, de manière simple et réactive, de construire des espaces propices au développement de la relation éducative hors des lieux d'habitation des publics ou des points habituels de regroupement des jeunes.

Les sorties éducatives, sportives, culturelles ou de loisirs sont réalisées les mercredis et samedis durant le temps scolaire et pendant les vacances. C'est un moyen d'entretenir les relations avec les groupes dans les quartiers. A long terme, elles permettent d'instaurer des relations de confiance précieuses qui peuvent initier et rendre possibles les demandes des jeunes.

### **Les séjours, un outil stratégique**

Les camps et les week-ends constituent **un véritable support éducatif** qui est utilisé par toutes les équipes. Ces moments de rupture « avec les jeunes » hors de leur quartier offrent l'avantage de « vivre avec » un groupe et de partager des moments de convivialité, de mieux se connaître, de respecter des règles de vie collective communes. Ils favorisent les échanges, l'interconnaissance, la découverte d'autres paysages, d'autres manières de vivre et sont souvent le démarrage d'un accompagnement individualisé.

Les équipes développent également de plus en plus une « pédagogie » participative aux séjours. Les jeunes sont impliqués dans leur préparation, leur financement, leur réalisation et leur restitution, notamment lorsqu'il s'agit de séjours de Solidarité Internationale.

Les objectifs principaux de ces séjours sont :

- Une meilleure connaissance et l'évaluation d'un groupe de jeunes en dehors de leur cadre de vie quotidien (comportements, relations...).
- La consolidation du lien éducatif.
- La prévention de comportements problématiques liés à l'inactivité pendant le temps des vacances.
- La réponse à un besoin de « faire rupture » avec un environnement souvent problématique.
- Le soutien à la fonction parentale, principalement dans les différentes phases de préparation et d'implication des parents (partage des objectifs - explicitation des projets).

En 2018, **112 séjours** (131 en 2017) de deux à cinq jours ont été organisés durant les vacances scolaires pour un total de **927 jeunes** (982 jeunes en 2017) concernés. Notons l'organisation de **9 séjours** inter-équipes qui permettent d'assurer de la transversalité entre les équipes éducatives, de travailler sur les rivalités inter-quartiers, d'ouvrir les jeunes les uns aux autres. Cette pratique tend à s'amplifier du fait de son intérêt sur le plan éducatif.

Notre service organise chaque été, des mini séjours d'une semaine pour permettre aux 6 à 15 ans qui ne partent en vacances de sortir de Paris. Le centre de vacances de Montaure, en Normandie, propriété de la Fondation a, dans ce cadre, accueilli cette année 114 jeunes en mini séjours. Il offre un dépaysement à proximité de la mer, dans un cadre campagnard de grande qualité après une grande rénovation récente. Lors de ces mini-séjours, le centre est animé par les éducateurs de tous les secteurs d'intervention Paris accompagnés de vacataires.

### Les aides au départ dans des organismes extérieurs

Les familles ont de plus en plus de difficulté à faire partir leurs enfants dans les organismes extérieurs, du fait des coûts des séjours encore trop élevés, de la précarité de leur situation.

La Ville de Paris a maintenu les vacances Arc-en-Ciel qui nous ont permis de faire partir 112 jeunes dans des colonies. La caisse des écoles du XI<sup>e</sup> a fait partir 16 jeunes.

Le partenariat avec le Comité Central d'Entreprise de BNP Paribas s'est poursuivi en faisant partir 59 jeunes en colonies issus principalement du secteur « Orillon grand Belleville » dans le XI<sup>ème</sup>.

En 2018, 187 jeunes de 6 à 18 ans, ont été inscrits à un séjour d'une à quatre semaines. La qualité des activités proposées, la mixité sociale, les nouvelles rencontres ont été pour ces jeunes des moments très importants qui leur ont permis de découvrir d'autres milieux, de pouvoir s'enrichir et partager. Ces départs représentent une mobilisation **importante pour les équipes** (notamment lors de la constitution des dossiers, de l'accompagnement des enfants au démarrage et au retour de la colonie pour les plus petits). Cet investissement chronophage est nécessaire car il permet aux jeunes de vivre des expériences de vie, de loisirs qui sont sources d'ouverture et d'enrichissement.

### L'insertion sociale et professionnelle

Le thème de l'insertion sociale et professionnelle représente le deuxième volet important après la scolarité, dans le volume des actions que nous menons auprès des publics. La question de l'insertion nécessite de la patience avec le public de prévention. La plupart des jeunes n'ont acquis ni position sociale dans la société, ni place reconnue, ni statut sinon dans des conduites déviantes et marginales.

Pour que ces jeunes intériorisent un ensemble de valeurs, de normes, de règles communes nous mettons en place des activités, des séjours, des chantiers pour les adapter progressivement à l'environnement social.

Dans ce cadre, le partenariat avec la Mission locale de Paris s'est poursuivi avec des rencontres et des échanges réguliers des équipes sur les différents sites. Nous sommes en lien avec 5 sites des missions locales : Paris centre, Site soleil, Site avenir, Paris Est et Haut de Ménil'. Un travail régulier autour des jeunes suivis en commun est fait dans le cadre des comités de suivi sur chacun des sites.

**Le Dispositif d'insertion professionnelle (DIP)** et ses conseillers dédiés ont apporté une réelle valeur ajoutée dans le travail d'insertion professionnelle des jeunes relevant de la prévention spécialisée. La taille raisonnable des files actives permet aux conseillers de mener des accompagnements plus soutenus, d'être plus en lien avec les équipes éducatives, d'être plus réactifs sur l'activation des opportunités de formation et/ou d'emploi qui se présentent. Les professionnels se connaissent et travaillent ensemble de manière fluide.

En 2018, ce dispositif a été renforcé par les moyens déployés dans le cadre du Plan Régional d'Insertion pour la jeunesse des quartiers prioritaires d'Île de France. Cela s'est traduit par des postes supplémentaires de conseillers en insertion à la Mission Locale, venant renforcer le travail déjà mené avec le DIP.

Sur le plan quantitatif nous accompagnons conjointement avec la Mission locale de Paris 458 jeunes qui sont identifiés comme relevant du Protocole Prévention / Mission Locale de Paris.

- 60 jeunes dans le 11<sup>ème</sup> dont 4 entrés dans la DIP
- 84 jeunes dans le 12<sup>ème</sup> dont 25 dans la DIP
- 51 jeunes dans le 14<sup>ème</sup> dont 17 dans la DIP
- 118 jeunes dans le 19<sup>ème</sup> dont 66 dans la DIP
- 145 jeunes dans le 20<sup>ème</sup> dont 40 dans la DIP

Différents outils de la Fondation sont également mobilisés pour contribuer à l'insertion des jeunes relevant de la prévention spécialisée : le SAFIP, organisme de formation, l'Espace Dynamique d'Insertion le TIPI et l'entreprise d'insertion, INFOBAT. Le savoir-faire de cette dernière est utilisé à double titre : pour les opportunités qu'elle offre en matière de poste d'insertion et pour l'accompagnement qu'elle assure dans le cadre des chantiers éducatifs.

Pour les éducateurs, les chantiers éducatifs représentent un outil précieux quand il s'agit de redonner confiance à des jeunes qui sont parfois très éloignés de l'insertion sociale et professionnelle. C'est une première expérience de travail et, pour les éducateurs, une façon d'apporter une réponse concrète et de renforcer la relation éducative par le « travailler ensemble ».

Le chantier n'a pas a priori d'ambition d'insertion économique, mais plutôt d'aider les jeunes à retrouver confiance en eux, de répondre à un besoin de reconnaissance et de valorisation, de mesurer leur motivation à effectuer un travail en s'y confrontant, de les aider à adapter leur comportement en intégrant en particulier les règles liées à la vie de groupe, de leur donner une première expérience professionnelle, et donc d'inscrire le jeune dans une démarche de citoyen actif. Au fil du temps les chantiers éducatifs sont aussi des sources de financement par exemple d'un projet collectif (séjour international).

Depuis quelques années nous avons développé les chantiers en partenariat avec les bailleurs sociaux (Paris Habitat, Elogie-Siemp, Efidis,), mais aussi avec les mairies avec le développement des forums

associatifs dans les 12<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup> arrondissements, le salon des séniors dans les 11<sup>ème</sup>, 12<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup> arrondissements (restauration), la fête de la musique (20<sup>ème</sup>), les fêtes de quartier, etc.

En participant à des travaux liés à un intérêt collectif les jeunes créent des relations avec les habitants des quartiers et les institutions (bailleurs sociaux par les gardiens d'immeuble, mairie par les employés municipaux...). Cette année 28 chantiers éducatifs ont été organisés pour 129 jeunes dans des domaines aussi différents que le bâtiment (peinture), la menuiserie, le tri sélectif, la manutention, l'accueil, la médiation sociale.

Dans le domaine de l'insertion professionnelle, nous notons une certaine régulation du marché de l'ubérisation. Après 2 années d'engagement massif des jeunes vers ces nouvelles opportunités soit vers les outils de mobilité, soit pour les livraisons de diverses natures, le marché semble être aujourd'hui en cours de stabilisation. Les jeunes sollicitent beaucoup moins les équipes autour de ces questions, voire abandonnent des activités qui au final leur rapportent peu pour des gros volumes horaires. Les équipes continuent cependant dans un certain nombre de territoires les actions visant à former les jeunes au statut d'auto entrepreneur et à les accompagner dans la résolution de leurs difficultés lorsqu'ils se sont lancés dans l'aventure sans formalisme.

## 4. Le fonctionnement du service

### Les mouvements de personnels

La vacance de poste est traditionnellement faible sur le service. 2018 a été l'occasion d'un effort particulier afin de diminuer encore ce taux de vacance. 5 postes étaient vacants au début de l'année, il en restait deux à la fin de l'année, avec le turn-over de l'année.

L'année 2018, s'est caractérisée par les mouvements de personnels suivants :

#### **8 sorties** (6 en 2017)

- 5 ruptures conventionnelles (3 éducateurs- 1 assistante administrative – 1 directeur)
- 1 démission (1 éducatrice)
- 1 départ en retraite (1 éducateur)

#### **14 entrées** (18 en 2018)

- 5 CDI (1 agent administratif, 4 éducateurs)
- 7 CDD (6 éducateurs – 1 cuisinière pour le centre de vacances)
- 1 monitrice-éducatrice en contrat de professionnalisation

#### **17 contrats de vacances** (25 en 2017)

- 12 vacataires d'activités (dont 11 vacataires scolaires)
- 5 vacataires d'activités du centre de vacances

Pour soutenir les activités d'accompagnement scolaire, afin d'en améliorer la qualité et ne pas grever la disponibilité des éducateurs, 17 vacataires scolaires sur 2 années scolaires, étudiants ou en cursus en travail social, viennent apporter leurs compétences aux collégiens concernés. Plusieurs équipes bénéficient de l'appui de bénévoles (Amandiers - Orillon - Porte de Vanves - Place des Fêtes - Belleville - Pelleport – Rébeval - Curial).

### L'accueil de stagiaires

Durant l'année, les équipes ont accueilli **10 stagiaires éducateurs spécialisés** (5 le 1<sup>er</sup> semestre et 5 sur le 2<sup>ème</sup> semestre) pour leur stage long à responsabilités, avec des intégrations selon les semestres et rythmes des centres de formation.

Être « *site qualifiant* » permet de **contribuer à la formation de futurs professionnels**, leur faire connaître et apprécier les missions et les méthodologies d'interventions spécifiques à la Prévention Spécialisée, mais exige aussi de la disponibilité pour transmettre les « fondamentaux » de notre métier éducatif. C'est aussi une opportunité de pouvoir recruter d'anciens stagiaires intéressés par les missions de la prévention spécialisée.

### **La formation et le soutien à l'analyse des pratiques professionnelles**

Nous accompagnons la professionnalisation par le développement des qualifications et des compétences. Nous favorisons la coopération, l'échange, la confrontation des idées et des méthodes. Nous contribuons à la formation initiale et continue des professionnels et nous soutenons l'évolution des métiers et des compétences.

Le **niveau de qualification** des professionnels est élevé, la grande majorité sont éducateurs spécialisés. Quatre chefs de services sont titulaires du CAFERUIS, un est titulaire d'un DEIS (Diplôme d'Etat d'Ingénierie Sociale). Quatre sont en formation (un CAFERUIS, 3 CAFDES).

Globalement, le plan de formation 2018 a permis le départ de 18 personnes en formation dont 4 diplômantes. Une priorité est donnée aux salariés n'ayant pas le diplôme d'éducateurs spécialisés (2). Il est également veillé, pour les formations longues, que les personnels ne partent pas en même temps afin que les équipes ne se trouvent pas dépourvues.

Au sein du service, une attention particulière est donnée au **soutien aux pratiques professionnelles**. Comment trouver les ressources nécessaires pour mieux ancrer nos actions auprès de ces jeunes parfois violents, sans nous laisser envahir par la peur, le désarroi ou l'impuissance, face à certaines problématiques et à l'ampleur des besoins ? Nous soulignons la complexité du principe de la libre adhésion quand la proximité géographique ou physique nous contraint à un « face à face » parfois pesant avec des jeunes régulièrement provocateurs ou opposants.

Les équipes bénéficient de l'accompagnement d'un psychanalyste, psychologue de formation, qui les aide à réfléchir sur les situations singulières des adolescents qui les préoccupent. Ce lieu de paroles ouvert permet la pause et le recul nécessaires à toute action et offre des pistes de travail à partir d'un meilleur diagnostic des enjeux en cours pour les jeunes.

Cet espace peut également être le lieu où sont abordés les conflits inter-équipes.

Les intervenants ont également été sollicités dans le cadre de crises particulières, comme cela a été le cas au moment des attentats, mais également à l'occasion de rixes ayant entraîné la mort d'un jeune.

### **Des investissements afin de soutenir la réalisation des missions**

Le budget 2018 nous a permis de renouveler une partie du parc de véhicules amortis. Un véhicule 9 places a ainsi été remplacé, un véhicule de 7 places, ainsi qu'un transport en commun de 17 places. Ces véhicules sont beaucoup sollicités et permettent la réalisation de sorties et de séjours.

L'enveloppe dégagée au titre du crédit d'impôts sur cet exercice nous a également permis de réaliser un certain nombre d'investissements visant à mettre à niveau l'équipement des équipes en matière informatique et téléphonique. Ainsi, les éducateurs sont équipés aujourd'hui de smartphone professionnel avec un forfait leur donnant accès de manière mobile à internet. Chaque équipe est aujourd'hui dotée de deux postes informatiques fixes, dont un dédié exclusivement au public, un poste portable ainsi qu'une imprimante scanner. Cette mise à niveau de l'équipement est apparue comme prioritaire alors que le sujet de l'espace numérique devient une préoccupation croissante.

### Le pilotage du service

L'animation du service est assurée au travers d'un certain nombre d'outils :

- Des réunions avec les chefs de service inter-arrondissements tous les deux mois (11<sup>ème</sup>/12<sup>ème</sup> - 20<sup>ème</sup> - 19<sup>ème</sup>/14<sup>ème</sup>).
- Des réunions mensuelles avec l'ensemble des chefs de services.
- Des réunions de l'ensemble des salariés du service afin de diffuser des informations institutionnelles et des apports théoriques.

Par ailleurs, et c'est un objectif, les réunions inter-équipes par arrondissement tendent à se développer. Le renforcement de la transversalité est un des objectifs que s'est fixé le service. Un travail global de mise à plat du fonctionnement organisationnel a été entamé. Au regard de différents constats partagés, un certain nombre d'axes de travail se dégagent qui se traduiront au cours de l'année 2019 par la production d'un plan d'action. Ces éléments sont repris dans le projet de service qui garantit la cohérence de l'ensemble.

Enfin, c'est notamment ce qui s'illustre au travers des journées de service à vocation thématique, les éducateurs expriment le besoin de bénéficier, sur un certain nombre de sujets, d'apports théoriques. C'est pourquoi il est souhaité pouvoir se mobiliser sur des « recherches actions » permettant de nourrir les pratiques professionnelles.

Dans le cadre du dialogue social, l'instance « Comité d'Hygiène et de Sécurité (CHSCT) », s'est saisie de la réalisation du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels, sur la partie des risques psycho-sociaux dans un premier temps. Accompagnés pour ce faire par le service de médecine du travail auquel nous sommes rattachés, les membres du CHSCT se sont organisés afin de mener ces travaux auprès de groupes de professionnels rassemblés par catégories d'emploi. Leur implication est à souligner.

## Et pour 2019....

- Poursuivre les travaux entamés sur les évolutions du service :
  - Réfléchir collectivement et mettre en place des actions transversales répondant aux préoccupations des jeunes rencontrés par les éducateurs.
  - Développer les actions collectives inter-quartiers et la transversalité entre les équipes.
- Suivre la mise en œuvre des priorités données dans le Projet de service, le dossier de re-conventionnement.
- Mettre en œuvre et décliner la convention :
  - L'équipe ouest (regroupant les équipes Belleville, Amandiers et Pyrénées)
  - Diagnostic Porte d'Orléans
  - Diagnostic extension du 11ème
  - Plan d'action sur les réseaux sociaux
  - Projet associatif sur les rixes conjointement aux suites des Etats généraux de prévention des rixes initiés par la Mairie de Paris
- S'impliquer dans des recherches actions autour des thèmes suivants :
  - L'évaluation
  - Le diagnostic partagé
  - La violence des jeunes
- Mettre en œuvre l'évaluation interne.
- Travailler sur la citoyenneté et l'expression des jeunes afin de les impliquer et les rendre acteurs dans la vie de la cité, « vivre ensemble ».
- Soutenir les parcours scolaires de tous les jeunes.
- Développer et renforcer le travail avec les acteurs concourant à la Protection de l'Enfance notamment les conseillers sociaux de territoire.
- Réfléchir collectivement et mettre en place des actions transversales répondant aux préoccupations des jeunes rencontrés par les éducateurs.





PREVENTION SPECIALISEE

SEINE-SAINT-DENIS





## SERVICE de PRÉVENTION SPÉCIALISÉE de SEINE-SAINT-DENIS

35, avenue De Lattre de Tassigny  
93800 ÉPINAY-SUR-SEINE  
Tél. : 01.48.23.34.42  
Fax : 01.48.23.81.07  
Mail. : prev93@fjfv.org

Directeur : Yann BOURHIS  
Directeur adjoint : Pascal CARPENTIER  
1 chef de service administratif  
3 secrétaires et comptables  
6 chef-fe-s de service éducatif  
35 éducateurs spécialisés  
2 moniteurs éducateurs en formation (en contrat de professionnalisation)  
1 éducatrice spécialisée en formation (en contrat d'apprentissage)  
2 agents de Service à temps partiel

### Équipes Épinay

Secteur Orgemont : 9 Rue de Strasbourg – 93800 ÉPINAY-SUR-SEINE  
Tél. : 01.48.41.11.26  
Secteur Centre-Ville : 8 Rue Dumas - 93800 ÉPINAY-SUR-SEINE  
Tél. : 01.48.21.77.36  
Secteur La Source-Les Presles : 38 Avenue du Cdt Bouchet - 93800 ÉPINAY-SUR-SEINE  
Tél. : 01.42.35.07.42

### Équipes Ile-Saint-Denis

Secteur sud : 16 Rue Marcel Cachin - 93450 ILE-SAINT-DENIS  
Tél. : 01.48.20.06.52  
Secteur centre sud : 12 Rue Salvador Allende - 93450 ILE-SAINT-DENIS  
Tél. : 01.48.09.24.88

### Équipes Saint-Ouen

Vieux Saint-Ouen-Soubise- Dhalenne : 10 Rue Gambetta – 93400 SAINT-OUEN  
Tél. : 01.40.10.05.38  
Secteurs Arago-Payret-Zola : 10 Rue Gambetta – 93400 SAINT-OUEN  
Tél. : 09.81.79.14.83

### Équipe Villetaneuse

8, rue Auguste Blanqui - 93430 VILLETANEUSE  
Tél. : 01.48.23.21.68

### Équipes La Courneuve

Secteur centre/gare : 4/18 Rue Jules Ferry - 93120 LA COURNEUVE  
15 Cours des maraîchers - 93120 LA COURNEUVE  
Tel. : 01.48.38.15.39  
Secteur 4000 nord : 48, Rue Roger Salengro - 93120 LA COURNEUVE  
Tel. : 01.48.38.20.23  
Secteur 4000 sud : 4/18 Rue Jules Ferry - 93120 LA COURNEUVE  
Tel. : 01.48.36.16.52

## INTRODUCTION

La prévention spécialisée constitue un mode d'intervention éducative et sociale spécifique, dans le champ de la protection de l'enfance. « En renforçant le lien social et en aidant à la structuration identitaire, les actions individuelles et collectives influencent la prise de responsabilités et accompagnent l'individu en lui permettant l'accès à de meilleures conditions de vie. Elle travaille à appréhender les jeunes en risque de désinsertion là où ils vivent (rue, milieu, groupes, réseaux) et comme ils sont (sans jugement, dans le respect de leur anonymat) afin d'établir des relations de confiance effectives centrées sur le renforcement de leurs compétences et les possibilités de retrouver une place sur les différents segments de l'espace commun (école, formation, travail, logement, droits), extrait de « L'engagement de la prévention spécialisée en Seine-Saint-Denis, aujourd'hui et demain », élaboré avec Idée 93 et les 9 associations/Fondation de prévention spécialisée et discuté avec le Conseil départemental de Seine-Saint-Denis, diffusé en janvier 2017). La prévention spécialisée dispose de moyens qu'il faut préserver, les orientations nouvelles du Conseil départemental en détermineront une grande part.

## LES SECTEURS D'INTERVENTION DU SERVICE DE PREVENTION SPECIALISEE

Notre service est habilité et conventionné depuis octobre 1995 par le Conseil départemental de Seine-Saint-Denis pour mener des actions de Prévention Spécialisée dans cinq communes. L'autorisation du Conseil Général de fonctionnement pour quinze ans a été délivrée le 30 novembre 2007 en application de la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et de l'ordonnance du 2 décembre 2005. Elle concerne les villes et quartiers suivants :

Épinay-sur-Seine :

(1995)	Quartiers Centre-Ville et Orgemont
(2007)	Quartier La Source-les Presles

Ile-Saint-Denis :

(1995)	Quartier Sud
(2005)	Quartier Centre Sud

Saint-Ouen :

(1999)	Quartier Vieux Saint-Ouen – Soubise – Dahlenne et Quartier Payret – Arago - Zola
--------	---

Villetaneuse :

(2000)	Sur tout le territoire communal
--------	---------------------------------

La Courneuve :

(2003)	Quartier Centre-Ville – Gare – ZAC et Quartier 4000 Nord – Verlaine
(2011)	Quartier 4000 Sud

La coordination du service est située à Épinay-sur-Seine dans des locaux mis (pour un tiers) à disposition par la ville.

## 1. LE CONTEXTE DE NOTRE ACTION

Le service de prévention spécialisée travaille dans des villes où les familles sont particulièrement touchées par la précarité et des conditions de vie difficiles. L'observatoire départemental des données sociales (ODDS), en croisant 45 indicateurs, les regroupe dans la classe « ménages populaires et précarité ». Ces populations fragilisées sont caractérisées par une grande dépendance aux droits sociaux, par une forte proportion de jeunes (moins de 30 ans) ainsi que d'employés et d'ouvriers, par un taux de chômage et de pauvreté plus élevé que la moyenne départementale. Dans ces communes, composées de nombreux logements collectifs et qui connaissent des difficultés structurelles, le recours à de nombreuses prestations sociales est aussi bien plus élevé que dans le reste du département. Les politiques de la ville sont destinées à une grande majorité de la population habitant dans ces communes, comme nous le précisons pour chaque ville. (Cf. Rapport L'accès aux droits en Seine-Saint-Denis de novembre 2017). Ce contexte social influe sur la vie des jeunes et des familles, et les équipes éducatives en tiennent compte dans l'action qu'elles mettent en œuvre dans chaque territoire.

L'année 2018 est marquée par un contexte départemental particulièrement tendu en matière de protection de l'enfance avec des conséquences sur la prévention spécialisée. Ces tensions concernent notamment l'exercice des missions de prévention et protection par les associations, le volet financier ainsi que le fonctionnement du tribunal pour enfants.

Le conseil départemental, pour répondre aux besoins croissants des enfants, souhaite une offre diversifiée : un soutien plus important au domicile des familles et moins d'accueils en établissements, la sortie des mineurs non accompagnés (MNA) des foyers et la mise en place de dispositifs dédiés (création d'une cellule centralisée de premier accueil, appel à projet en fin d'année 2018 pour créer des places d'hébergement spécifiques), un travail sur l'autonomisation des jeunes majeurs. Pour faire face à ces demandes, un budget supplémentaire a été voté en cours d'année 2018. Mais le budget des associations de prévention spécialisée s'est vu diminué.

Tous les juges des enfants du tribunal de Bobigny ont écrit une tribune en novembre 2018 alertant sur la dégradation des dispositifs de protection de l'enfance et du fonctionnement du tribunal. Ils citent : 900 mesures d'AEMO (action éducative en milieu ouvert) en attente avec des délais d'intervention de dix-huit mois après la notification, des postes vacants d'éducateurs tant dans les associations que dans les services départementaux de l'ASE, l'absence de greffiers. Cette situation est lourde de conséquences pour le travail des équipes de prévention spécialisée, car certains relais ne peuvent se mettre en place.

Les faits marquants de l'année 2018

La poursuite du travail éducatif dans les différents quartiers dans un contexte de précarité renforcée

Les équipes éducatives interviennent dans des quartiers, dans des villes qui se transforment en profondeur. Le travail de rue prend en compte ces évolutions qui influent sur les pratiques des jeunes et la vie des familles. Deux nombres témoignent partiellement de cette méthode d'intervention : 3 426 jeunes « juste » connus âgés au plus de 25 ans (jeune dont on connaît le prénom mais qui n'est pas accompagné) et 1 418 familles connues.

L'implication du service dans les secteurs d'intervention est effective lors des fêtes et diverses actions de développement local (33 actions dont la moitié est à l'initiative des éducateurs).

Les équipes ont réalisé 1 006 accompagnements individuels de jeunes (693 garçons et 313 filles). 544 sont mineur-e-s et 462 sont majeur-e-s. Les principaux domaines concernés sont la scolarité avec

l'objectif de prévenir le décrochage scolaire et soutenir la réussite ; la santé et la prévention des conduites à risques, l'insertion professionnelle surtout pour les majeur-e-s. L'accès aux droits concerne le sentiment d'appartenance à la République et l'aggravation de la précarité entraîne une demande d'accompagnement à l'accès aux dispositifs de droit commun, cela d'autant plus qu'il s'agit d'utiliser des plateformes numériques. Le soutien dans la mise en place d'activités qui plaisent aux jeunes comme les sports, les loisirs et la culture, favorise le développement de leurs compétences, et renforce la relation éducative basée sur la confiance.

Les actions collectives ont concerné 1 505 jeunes (924 garçons et 581 filles). 1 255 mineurs ont participé aux différentes activités (84%),

Le premier domaine d'intervention reste les loisirs avec des sorties culturelles et éducatives qui permettent aux jeunes de sortir des quartiers, avec des séjours socioéducatifs dont les objectifs sont définis pour chaque groupe concerné par les éducateurs avec les jeunes. 36 séjours ont impliqué 217 jeunes. Cet outil éducatif permet aux équipes de « vivre ensemble » des moments de convivialité avec les jeunes tout en posant des règles de vie collectives. Ils favorisent les échanges et permettent une connaissance approfondie des jeunes. Ils facilitent la création ou le renforcement de la relation éducative. Ils peuvent se poursuivre par un accompagnement individualisé.

Les autres domaines qui mobilisent le plus sont la santé et la prévention des conduites à risques, la scolarité et l'insertion professionnelle.

Les éducateurs ont recours de manière régulière à des chantiers « pédagogiques » - 31 chantiers en 2018 où 150 jeunes ont bénéficié de contreparties individuelles (financement partiel de permis de conduire, de BAFA pour devenir animateurs, etc.) ou collectives en vue d'un séjour (plus rarement d'une sortie exceptionnelle).

3 chantiers éducatifs ont permis de salarier 12 jeunes par une association intermédiaire. Ils sont plus difficiles à mettre en œuvre en raison du coût et suppose un partenariat important avec un bailleur. Ils donnent aux jeunes majeurs une première expérience d'emploi. 1 chantier éducatif a été réalisé à Villetaneuse avec 7 jeunes, et 2 chantiers à Epinay avec un total de 5 jeunes.

Le travail avec les parents est de plus en plus essentiel. 404 familles ont été accompagnées, notamment pour la scolarité de leurs enfants, l'accès aux droits, les médiations familiales, la santé et la prévention des conduites, le logement (le plus souvent du fait de dettes de loyers, de relogements).

Le travail de prévention spécialisée ne se conçoit pas sans un partenariat local et départemental, et implique la Fondation, la direction, les cadres et les éducateurs selon les enjeux et les objectifs. Le Conseil départemental et les villes sont les premiers partenaires. Pour faciliter les relations jeunes/institutions et faciliter l'accès aux différents droits, nous développons au quotidien un réseau d'acteurs et des partenariats avec l'Education Nationale, les services départementaux et municipaux, les structures de santé, d'insertion sociale et professionnelle, d'aide à la jeunesse, les bailleurs, etc.

Notre participation à l'élaboration du nouveau schéma de prévention et protection de l'enfance.

Le directeur du service 93 a participé à l'élaboration du nouveau Schéma départemental de prévention et protection de l'enfance, au sein du comité de pilotage, en tant que représentant de l'ensemble des associations de prévention spécialisée du département. Cette présence, et celles d'autres participants notamment Frédéric Molossi vice-président du Conseil départemental, ont permis de faire valoir les particularités de notre mission et la place de notre intervention spécifique.

Le schéma départemental, finalisé en 2019, prend en compte les changements législatifs, particulièrement ceux liés à la loi de mars 2016 relative à la protection de l'enfant (renforcer la prévention globale en direction des enfants et des familles, garantir les parcours des enfants, favoriser

l'autonomie pour préparer la sortie des jeunes à leur majorité, soutenir la participation des familles) ainsi que les besoins amplifiés concernant l'accueil de mineur-e-s étrangers isolés.

Dans le cadre de ce schéma, il est prévu une évaluation des associations de prévention spécialisée ainsi que les territoires sur lesquels sont menées les actions. Des interrogations concernant la dimension des associations ont aussi été évoquées.

Des orientations départementales spécifiques à la prévention spécialisée devraient être travaillées après la validation du schéma de protection de l'enfance.

### L'espace numérique et les pratiques professionnelles

Les pratiques professionnelles sont modifiées par une utilisation intensifiée du numérique : téléphone portable, informatique et réseaux sociaux numériques. Les jeunes s'inscrivent aussi complètement dans cet environnement. Le service et la Fondation se sont engagés dans des expérimentations et une réflexion afin de déterminer un cadre d'intervention.

Dès 2017, l'équipe d'Epinay la Source/les Presles déjà intéressée par l'impact des réseaux sociaux sur les jeunes et sensible à la mise en œuvre d'une présence éducative dans l'espace numérique avait souhaité s'engager dans le dispositif des « Promeneurs du Net » (initié par la Caisse d'Allocation Familiale et soutenu par le Conseil Départemental). En 2018, une cinquantaine de jeunes (garçons et filles) ont échangé avec un éducateur sur les différents réseaux, dont quarante jeunes résidant sur le territoire d'intervention.

En février 2018, la Fondation a mis sur pied une journée d'étude à l'adresse de l'ensemble de ses professionnels sur « les Réseaux sociaux et les pratiques éducatives ». Ce temps de formation articulait approche psychologique et expérimentations éducatives. Les réseaux sociaux numériques redéfinissent de nouvelles modalités de mise en lien entre les individus qui apportent de nombreuses ouvertures mais qui comportent des risques pouvant, entre autre chose, affecter le processus d'individuation de l'adolescent-e. Cela enjoint les professionnels à construire une approche respectueuse de l'intimité des jeunes et de leur liberté dans un cadre éthique adapté à ce nouvel espace d'intervention.

Les services et établissements de la Fondation travaillent à la définition de ce cadre éthique et réglementaire, capable d'intégrer les nouvelles transformations législatives relatives à ce domaine, les valeurs et les postures qui constituent le socle de notre mode d'intervention éducatif, ainsi que les conditions relatives au droit du travail.

Après deux années de réflexion et de concertation avec le service prévention du Conseil départemental, la Mission métropolitaine de prévention des conduites à risques et les neuf associations de prévention spécialisée ainsi qu'Idée 93, une recherche-action « Jeunes et Réseaux Sociaux. Nouvelles pratiques, Nouvelles interactions. Quels enjeux pour la prévention spécialisée en Seine-Saint-Denis ? » a pu commencer avec deux sociologues spécialistes de ce sujet, Catherine Blaya et Benjamin Moignard. Il s'agit d'un projet de recherche co-construit avec les professionnels des équipes, qui a pour but d'apporter une meilleure appréhension des logiques d'usage des réseaux sociaux par les adolescents et les jeunes adultes accompagnés par les associations de prévention spécialisée. Cette approche collaborative permet aux éducateurs de participer à la collecte des informations et à l'analyse de ces données, ce qui leur permettra de s'approprier le résultat de ce travail en qualité de coproducteurs. Le processus est lancé : des personnels éducatifs (un par service de prévention spécialisée) se sont proposés pour devenir « facilitateurs », et le comité de pilotage s'est réuni deux fois. Des premiers éléments devraient être présentés au cours de l'année 2019. L'action est financée par le département qui affecte une somme à chaque association (le plus souvent il s'agit d'excédent des années antérieures, mais pour que cette recherche puisse se développer, de nouveaux financements devront être trouvés.



Des décisions budgétaires du département qui interroge l'avenir de la prévention spécialisée

Dans un contexte financier difficile, le Conseil départemental de Seine-Saint-Denis a annoncé en décembre 2017 une baisse de 700 000 euros du budget 2018 de l'ensemble de la prévention spécialisée, qui s'est traduite en novembre 2018 par une réduction du budget du service de 115 600 euros, concernant principalement les charges liées aux personnels. Calculée en fonction des postes vacants constatés durant l'exercice, cette diminution n'entraîne pas de déficit pour 2018 mais pose des questions pour les années suivantes notamment quant aux recrutements à effectuer. La Fondation a réagi, dans le cadre de la procédure légale, en faisant part de son désaccord sur plusieurs points et de ses interrogations notamment sur le sens des obstacles auxquels sont confrontés les professionnels et sur la possibilité de poursuivre l'action dans des quartiers très difficiles dans ces conditions. Le directeur général a souhaité rencontrer le Directeur de l'Enfance et de la Famille et a été reçu par Monsieur Boukria, chef de service adjoint au secteur territoire de l'Aide Sociale à l'Enfance. Il était accompagné du directeur du service.

De plus, fin 2018, lors du vote du budget départemental 2019 de la Prévention spécialisée, le Conseil départemental a acté une diminution supplémentaire d'un million d'euros, renforçant le climat d'incertitude quant au devenir de notre mission. Le département souhaite une participation financière plus élevée des villes qui, pour certaines, ont baissé aussi en 2018 leurs subventions (Saint-Ouen par exemple). Les associations, regroupées au sein d'Idée 93, ont décidé d'une action commune auprès de Monsieur Stéphane Troussel, Président du Conseil départemental, pour expliquer les besoins des populations et les réalités auxquelles sont confrontés les professionnels de terrain.

Les équipes éducatives sont des repères précieux pour tous les adolescents en risque de décrochage scolaire, les jeunes sortis précocement de l'école, sans diplôme et sans qualification, pour ceux qui vivent des conflits familiaux, des violences sur les quartiers et peuvent être en risque de danger pour différents motifs (comportements à risque, actes de délinquance, michetonnage, etc.). Mais pas seulement : les éducateurs représentent un relais pour la communauté éducative des collèges et lycées confrontés à l'inadéquation du comportement de nombreux adolescents grâce à la mise en œuvre des prérequis nécessaires aux apprentissages ; Ils agissent en médiateur pour ces parents ne sachant que faire pour soutenir leur enfant dans leur devenir-adulte ; enfin, ils soutiennent ces habitants qui veulent faire valoir leur voix et promouvoir leur pouvoir d'agir pour prendre leur place dans la cité, que ce soit sous la forme d'un collectif, d'une association ou d'un partenariat avec les services rattachés aux pouvoirs publics.

Les difficultés de recrutement du personnel éducatif, fragilisant l'action sur les quartiers

En région parisienne, l'année 2018 est marquée par les difficultés de recrutement des éducateurs et éducatrices, diplômé-e-s et compétent-e-s quel que soit le mode d'exercice en protection de l'enfance (internat ou milieu ouvert). Cela est d'autant plus vrai en Seine-Saint-Denis, où les associations et les services sociaux départementaux ne peuvent pourvoir les postes vacants.

Dans notre service, malgré les procédures d'embauche menées tout au long de l'année, nous n'avons pas pu pourvoir tous les postes vacants. Parfois, nous avons recruté des personnels non diplômés mais ayant montré des compétences pour exercer en prévention spécialisée, ce qui impliquera des formations qualifiantes ultérieures.

Nous avons recruté deux chef-fe-s de service éducatif, l'une à La Courneuve et le second à l'Ile-Saint-Denis, dans le cadre d'une réorganisation pour expérimenter de nouvelles mobilités dans différents territoires.

La « Fabrique des Jeux » : créer une dynamique positive pour les Jeux olympiques et paralympiques de 2024

La venue des Jeux Olympiques ouvre de grandes perspectives pour la jeunesse du Département. Le village des athlètes sera construit entre les villes de Saint-Denis et de Saint-Ouen, celui des journalistes sera édifié sur L'île-Saint-Denis et de nombreuses structures sportives seront rénovées ou réaménagées. La « Fabrique des Jeux » est une démarche collective regroupant de multiples acteurs du territoire ainsi que les habitants, pour construire des actions, des évènements de mobilisation et une occasion de créer du lien social. « La Fabrique des Jeux » a pour mission de fédérer, de proposer et d'évaluer les projets qui lui seront soumis. Cette démarche s'accorde avec la volonté des services de prévention spécialisée du département de mettre sur pied une plateforme commune de chantiers éducatifs. Et, les Jeux olympiques pourraient représenter une occasion de diversifier la nature des chantiers éducatifs et, plus largement, de soutenir l'insertion sociale et professionnelle des jeunes que nous accompagnons.

## 2. L'ACTIVITE ÉDUCATIVE

Remarque : Tous les tableaux sont les mêmes pour les neuf associations de prévention spécialisée de Seine-Saint-Denis. Les critères, modifiés en 2017 sont construits avec le Bureau Prévention du département.

Les équipes, intervenant dans cinq villes, connaissent 3 426 jeunes âgés au plus de 25 ans. Ce chiffre sans doute sous-estimé, rend compte des enfants et des jeunes que les éducateurs côtoient dans leur pratique quotidienne du travail de rue et de proximité. Les éducateurs connaissent aussi de nombreux adultes âgés de plus de 25 ans.

Tableau des jeunes « juste connus »

Jeunes juste connus par ville	Jusqu'à 13 ans		14 à 17 ans		18 à 25 ans		TOTAL		TOTAL
	G	F	G	F	G	F	G	F	
EPINAY	63	37	133	40	207	84	403	161	564
ILE-SAINT-DENIS	94	80	84	78	82	84	260	242	502
SAINT-OUEN	310	110	280	95	260	85	850	290	1140
VILLETANEUSE	38	26	100	58	168	75	306	159	465
LA COURNVEUVE	55	48	100	84	233	235	388	367	755
TOTAL	560	48	100	355	950	563	2207	1219	3426
Taux	17,7%		13,3%		44,2%		64,4%	35,6%	100,0%

Les jeunes « juste connus » ne sont pas accompagnés de manière individuelle ou collective

Sur les 3 426 jeunes connus :

1 219 filles sont connues, soit 36% du public – notons que les 656 mineures représentent 54 % des filles connues.

Les 2 207 garçons représentent 64% des jeunes « juste connus » (les 1257 mineurs comptent pour 57%). La part des mineurs est de 56%, soit 1 913 jeunes (dont 55 % sont des garçons et 45% sont des filles), et celle des majeurs de 44%.

Ces chiffres témoignent du travail quotidien de présence sociale, du travail de rue dans les espaces publics et privés (voies, abords de collèges, etc.) pour aller à la rencontre des jeunes et des groupes de jeunes. Les rues, les places, les halls d'immeubles, constituent un espace de vie, d'échanges et d'activités économiques et sociales où beaucoup de jeunes, principalement des garçons, se retrouvent. Pour

établir des liens avec les filles, des stratégies particulières sont mises en place, notamment des actions avec des partenaires institutionnels et locaux.

Les éducateurs (éducatrices) sont présents sur ces territoires de vie dans un contexte d'effacement de la place des adultes, de dérégulation des conflits ordinaires, et souvent de défiance entre les habitants des quartiers et les services publics. L'éducateur (l'éducatrice) propose une écoute, des discussions, des débats et une permanence dans le temps par ces rencontres quasi quotidiennes. Il (elle) met en place un nombre important d'actes jouant un rôle déterminant dans l'accroche avec les jeunes concernés. Dans ces échanges informels, il incarne une posture d'adulte qui exprime les attentes et les règles sociales, mais laisse ouvert des possibles. Ces exigences sont encore plus importantes lors des accompagnements individuels.

Il s'agit de mener en même temps un travail d'observation pour analyser et comprendre le fonctionnement du quartier et commencer à tisser des relations avec des jeunes et groupes de jeunes (garçons et filles) en voie de désocialisation et de marginalisation.

Des modalités d'action lors des conflits de jeunes de différents quartiers.

Lors de conflits entre jeunes, les éducateurs renforcent le travail de rue dans les lieux stratégiques et développent des actions en partenariat avec les acteurs locaux.

Une recrudescence des conflits à Epinay-sur-Seine

Les conflits inter-quartiers se sont multipliés après une accalmie en 2017. Selon les observations issues du travail de rue des éducateurs, des tensions sont apparues au moment des examens de fin d'année scolaire. Les premières agressions ont eu lieu aux abords des différents établissements (lycées et collèges). En juin, les éducateurs des trois secteurs se sont associés afin d'accompagner les jeunes à leurs épreuves et de les protéger des risques auxquels ils étaient exposés.

Puis après un été calme, les conflits ont repris à la rentrée mêlant des groupes de jeunes de plusieurs secteurs et de plusieurs villes. Le maillage institutionnel grâce à l'investissement des établissements scolaires, des pouvoirs publics et des parents d'élèves a constitué un frein à l'enchaînement de la violence. Cependant, malgré cette mobilisation, les éducateurs relèvent des tensions et alertent sur la présence des jeunes dans ces rixes organisées notamment grâce aux réseaux sociaux.

Alors que le quartier est un point d'ancrage essentiel de l'identité des jeunes, l'espace public peut être « privatisé » aux dépens de leur construction identitaire collective. Ainsi, les jeunes d'Orgemont ne sont pas les bienvenus dans les autres quartiers et vice-versa. Les équipes éducatives prennent en compte cette réalité et agissent pour renforcer leur identité spinassienne, pour les aider à dépasser ces clivages urbains. Ils mettent en place des accompagnements individuels dont l'objectif est de faire prendre conscience à chacun les conséquences de ses actes de violence pour lui-même et pour les autres. Ce soutien est renforcé lorsque le jeune est aidé à s'engager et à cheminer dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle en adéquation avec ses besoins et ses ressources. Des actions collectives seront réalisées en 2019 pour évoquer les responsabilités pénales, les positionnements psychologiques liés à l'adolescence et au conflit identitaire.

Villetaneuse : Un travail en partenariat avec le club de prévention de Villeneuve (Hauts-de-Seine)

En raison de tensions entre les jeunes des deux villes, nous avons rencontré à plusieurs reprises nos collègues de la VAVUPS (Villeneuve Animation Vie Urbaine et Prévention Spécialisée) intervenant dans les quartiers de la ville voisine dans le département des Hauts-de-Seine afin de mener des actions communes.

## 2.1 Les accompagnements individuels

Les accompagnements individuels se mettent en place parce que le/la jeune a fait une demande (aide à un devoir, accompagnement au conseil de discipline, recherche d'un stage, d'un emploi, etc.), soit à partir d'une proposition de l'éducateur. L'écoute et les rencontres individualisées permettent de travailler les réponses qui, souvent, dépassent la demande initiale.

Jeunes accompagnés individuellement	Nombre de jeunes		Taux/total jeunes		Total	Taux
	G	F	G	F		
Jusqu'à 10 ans	4	9	0,3%	0,7%	13	1%
11 à 13 ans	89	71	9%	7%	160	16%
14 à 17 ans	258	113	26%	11%	371	37%
18 à 21 ans	242	87	24%	9%	329	33%
22 ans et plus	100	33	10%	3%	133	13%
TOTAL	693	313	69,3%	30,7%	1006	100%

Le nombre de jeunes accompagnés est de 1 006 jeunes, (équivalent à 2017), soit 544 sont mineurs (soit 54%). Ce nombre a augmenté de 52 par rapport à 2017, ce qui montre la priorité que constitue l'accompagnement de ces jeunes.

462 jeunes sont majeurs (46%). Ces accompagnements restent importants, notamment pour les jeunes hommes

69% des jeunes accompagnés sont des garçons, et 31% de filles.

Les équipes poursuivent leurs stratégies pour accompagner les filles, ce qui se traduit, cette année encore, par une augmentation : 313 jeunes filles accompagnées contre 305 en 2017, contre 279 en 2016, 252 en 2015 et 235 en 2014.

Les équipes ont accompagné 326 nouveaux jeunes (222 garçons et 104 filles), dont 66% de 11-17 ans.

Tableau des accompagnements individuels par ville

Nombre jeunes/ ville et par âges	Genre	Epinay	Ile- Saint- Denis	Saint- Ouen	Villeta- Neuse	La Cour- Neuve	Total
Jusqu'à 10 ans	G		1	1		2	4
	F					9	9
11 à 13 ans	G	24	13	11	12	29	89
	F	6	7	7	8	43	71
14 à 17 ans	G	96	26	28	35	73	258
	F	36	8	4	13	52	113
18 à 21 ans	G	85	43	42	21	51	242
	F	28	4	8	20	27	87
22 ans et plus	G	37	12	4	21	26	100
	F	16	1		11	5	33
Total Garçons	G	242	95	86	89	181	693
Total Filles	F	86	20	19	52	136	313
TOTAL		328	115	105	141	317	1006
Taux G/Ville	G	73,8%	82,6%	81,9%	63,1%	57,1%	68,9%

Remarque : 3 équipes interviennent à Epinay et 3 à La Courneuve ; 2 équipes pour les autres villes.

Les domaines d'intervention pour les accompagnements individuels (Un-e jeune peut être accompagné-e dans plusieurs domaines).

Nous avons réalisé un total de 2 101 actions en 2018 sachant que chaque action réalisée nécessite un certain nombre d'actes plus ou moins chronophages qui ne sont pas quantifiés. A titre d'exemple, la re-scolarisation d'un jeune exclu de plusieurs établissements nécessite évidemment de nombreux actes au cours de l'année avant d'aboutir.

Les domaines de l'accompagnement individuel sont :

La scolarité : 24% avec 473 actions.

La scolarité dont l'objectif est de prévenir l'échec scolaire, l'absentéisme et le décrochage représente l'axe majeur de nos accompagnements individuels.

La santé et la prévention des conduites à risques : 19% avec 389 actions

L'accompagnement à la santé et à la prévention des conduites à risques n'a pas cessé de gagner en importance ces dernières années pour devenir, en 2018, le deuxième axe majeur de nos interventions.

L'insertion professionnelle : 17% avec 342 actions

Notons que l'insertion professionnelle n'est plus en première place. Cette baisse est due à une légère inflexion des accompagnements en direction des jeunes majeurs mais aussi à la grande mobilisation des jeunes, des familles et Education Nationale autour de l'importance de la scolarité.

L'accès aux droits/citoyenneté : 17% avec 329 actions

L'accès aux droits/citoyenneté s'est accru, au fil du temps, passant ainsi de 14% en 2016 à 19 % en 2017 et à 17% en 2018. Deux principales raisons expliquent cette progression. A la suite des différents attentats nous constatons que le sentiment d'appartenance à la République française et au statut de citoyen se délite parmi les jeunes accompagnés. En outre, l'aggravation de la précarité entraîne une demande d'accès aux dispositifs de droit commun plus conséquente.

Les loisirs, sports, cultures : 16% avec 312 jeunes

Les actions individuelles concernant l'accès aux loisirs, aux sports et à la culture sont mises en œuvre lorsqu'elles constituent un levier essentiel du travail éducatif. Il s'agit de donner au jeune les moyens de s'exprimer à partir de ce qui lui fait plaisir, de développer des potentialités et/ou sa créativité, afin d'améliorer son estime de soi et de favoriser sa socialisation. Ces actions favorisent l'établissement d'un lien de confiance fort entre le jeune et l'éducateur, vecteur d'un projet personnalisé plus adapté aux besoins.

La justice : 5 % avec 103 actions

Le logement : 2% avec 48 actions

Les équipes soutiennent les jeunes dans les relations avec la justice et dans la recherche de logement, avec l'objectif d'aider les jeunes à lever ces obstacles qui freinent leur progression dans leurs parcours de vie.

A titre d'exemple, nous présentons un accompagnement réalisé par l'équipe de Saint-Ouen, à partir du travail de rue.

De l'accompagnement de Julie à celui de sa famille en grande souffrance (prénoms modifiés)

Lors de notre travail de rue au cours de l'été 2017 nous avons rencontré Julie alors âgée de 16 ans et demi. Elle passait ses vacances avec son amie entre le quartier et Aquaboulevard. L'équipe éducative rencontre ces adolescentes qui cherchent à séduire mais qui semblent être en danger. La situation nous préoccupe, nous leur proposons des activités à la journée, elles acceptent. Nous leur présentons d'autres jeunes, elles semblent ravies. Une dynamique de groupe se crée.

La rentrée scolaire a modifié les rythmes de nos rencontres mais nous gardons le lien. Julie nous parle d'elle, de sa famille, de ses mauvaises relations avec sa grande demi-sœur Sophie et avec sa mère. Elle nous fait confiance et explique que sa mère ne fait pas le nécessaire pour ses lunettes et refuse de lui acheter un téléphone. Elle est asthmatique et ne supporte pas les animaux. Elle se pense incomprise. Cependant, elle parle de nous à sa mère qui veut nous rencontrer.

Mme A. vient seule, nous parle de sa fille Julie de façon négative : « elle ne m'écoute pas, ne fait rien à la maison, me parle mal, ... », par contre Sophie l'aide beaucoup. Ensuite, Mme A. évoque son histoire familiale difficile, elle a été abusée sexuellement très jeune. Veuve, deux fois, élever ses filles est difficile, et elle a besoin de temps pour elle. Elle a peu de ressources financières. Elle nous remercie d'aider Julie et demande du soutien pour elle et pour Sophie, car elle nous fait confiance.

Sophie vient avec sa mère, car elle ne peut sortir seule. Elle a un chien d'assistance émotionnelle. Ses phrases sont courtes et confuses, elle se contredit. Sa première demande est de se faire accompagner par nous à 5 heures du matin à Massy car elle doit prendre le train pour récupérer un autre chien qu'elle vient d'acheter. Elle nous explique qu'à cette heure-là, elle ne risque pas de rencontrer trop de monde. Nous y répondons favorablement. Sophie veut devenir maître-chien, elle veut travailler la nuit dans la sécurité.

Nous allons passer plusieurs mois à faire connaissance avec cette famille. Des accompagnements individuels se mettent en place. De nombreuses démarches vont être réalisées avec le Centre Municipal de Santé, le Bureau Information Jeunesse, Tête à Tête, le Campus des Métiers, ...

Julie est au lycée, elle passera le BAC en 2019. Elle veut passer son BAFA et travailler avec des personnes âgées ou des enfants. Ses relations avec sa mère sont toujours difficiles, mais elles évoluent.

Sophie est en formation dans la sécurité mais l'extérieur la terrifie, elle prend sur elle et nous travaillons avec elle pour qu'elle ne lâche pas. Nous expliquons l'intérêt de rencontrer un(e) psychologue pour l'aider à comprendre et dépasser ses frayeurs.

Mme A. a engagé un suivi psychologique depuis quelques semaines.

Les « poly-suivis »

81 jeunes ont été accompagnés conjointement en 2018 (baisse de 10 jeunes par rapport à l'année précédente) :

33 jeunes (41%) bénéficient d'un mandat administratif de l'Aide Sociale à l'Enfance (mandat parfois confié à d'autres structures socio-éducatives). Les difficultés rencontrées par certaines circonscriptions de l'ASE (difficultés de recrutement, absences, surcharge de travail) diminuent nos capacités d'échanges et de mises en œuvre de poly-suivis. Cependant, cette année, nous constatons une amélioration du travail partenarial avec les circonscriptions.

48 jeunes (59%) bénéficient d'un mandat judiciaire, accompagnés par la PJJ ou l'ASE. Le travail mené avec les jeunes sous-mains de justice et le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP) perdure, pour les jeunes sortant de prison, en semi-liberté, ayant des bracelets électroniques, etc. Des actions communes peuvent être mises en œuvre avec les équipes de la PJJ pour soutenir les accompagnements mis en place notamment par la PJJ (permis citoyen, soutien à l'élaboration du projet du jeune avec son éducateur référent, rencontres au local, ...).

## 2.2 Les accompagnements éducatifs collectifs

1 505 jeunes ont bénéficié d'accompagnements éducatifs collectifs.

Actions collectives – jeunes concernés	Nombre		Taux par genre		Total	Taux
	G	F	G	F		
Jusqu'à 10 ans	21	25	1,4%	1,7%	46	3%
11 à 13 ans	312	269	20,7%	17,9%	581	39%
14 à 17 ans	412	216	27,4%	14,4%	628	42%
18 à 21 ans	153	63	10,2%	4,2%	216	14%
22 ans et plus	26	8	1,7%	0,5%	34	2%
Total	924	581	61,4%	38,6%	1505	100%

Les accompagnements collectifs concernent 1 505 jeunes. Ce nombre a une nouvelle fois augmenté : 116 jeunes de plus en 2018 qu'en 2017 ; 137 jeunes de plus en 2017 qu'en 2016.

581 filles (39%) ont participé à des actions collectives, et 924 garçons (61%).

1 255 jeunes sont mineurs (84%) :

333 garçons et 294 filles « jusqu'à 13 ans » - préadolescents, soit 42 %

216 filles et 412 garçons de 14 à 17 ans, soit 42 % du total,

250 jeunes sont majeurs (16%) : 14 % de 18-21 ans et 2% de 22 ans et plus.

732 jeunes sont des « nouveaux » jeunes accompagnés et 646 jeunes participent uniquement à des actions collectives. Par rapport à 2017, l'augmentation des préadolescents est significative (+24%), de même que le nombre de « nouveaux » jeunes impliqués.

Tableau des actions collectives par ville

Nombre jeunes/ ville et par âges	Genre	Epinay	Ile- Saint- Denis	Saint- Ouen	Villeta- Neuse	La Cour- Neuve	Total
Jusqu'à 10ans	G		19			2	21
	F		22			3	25
11 à 13 ans	G	52	93	36	43	88	312
	F	74	123	4	29	39	269
14 à 17 ans	G	149	32	63	88	80	412
	F	77	14	12	50	63	216
18 à 21 ans	G	29	15	24	49	36	153
	F	12	8	8	16	19	63
22 ans et plus	G	1	1		8	16	26
	F	2			4	2	8
Total Garçons	G	231	160	123	188	222	924
Total Filles	F	165	167	24	99	126	581
TOTAL		396	327	147	287	348	1505
Taux G/Ville	G	58,3%	48,9%	83,7%	65,5%	63,8%	61,4%
Taux F/Ville	F	41,7%	51,1%	16,3%	34,5%	36,2%	38,6%

Les domaines d'intervention dans le cadre des actions collectives :

En 2018, nous avons réalisé 2 761 actions.

Les actions éducatives réalisées avec des jeunes et des groupes de jeunes au sein du territoire renforcent les liens entre les habitants, la place des jeunes dans la citoyenneté locale et leurs capacités d'action. Les équipes participent en impliquant des jeunes et des familles, aux fêtes de quartier, aux repas citoyens, aux projets initiés par les villes, à des ateliers artistiques, aux nettoyages des espaces de vie, aux Conseils Citoyen etc. Le service cherche à favoriser le pouvoir d'agir des habitants et à revaloriser l'image de la jeunesse auprès des adultes.

Les actions loisirs (sport, culture) avec 775 actions (28%) représentent le tiers des demandes des jeunes auprès des éducateurs. Ces actions sont principalement des outils à la relation et à l'accompagnement vers d'autres problématiques. Elles se traduisent essentiellement par la mise en place de sorties (culturelles ou sportives), d'ateliers et de séjours éducatifs, dont les objectifs socioéducatifs sont fixés en fonction de chaque groupe. Ces activités sont parfois aussi l'occasion de commencer un accompagnement individuel. Les groupes concernés peuvent être déjà constitués dans le quartier ou bien réunis par les éducateurs dans un but spécifique.

Différents projets sont réalisés par les équipes, comme par exemple :

A L'Ile-Saint-Denis, un atelier régulier de Rap permet l'expression artistique d'une trentaine de garçons et de 4 filles sur des questions concernant l'identité et de l'altérité.

11 jeunes filles de Villetaneuse participent au projet « Allez les filles » dans le cadre de la promotion du sport –dans ce cas le basket. L'objectif principal est de soutenir l'insertion sociale de ces 15-21 ans. A l'occasion du lancement des jeux olympiques 2024, elles ont rencontré le Président de la République, Emmanuel Macron, et elles ont échangé avec Laurel Flessel, ministre des sports, qui les a encouragées



dans leur projet. Elles ont effectué un séjour à Londres pour rencontrer d'autres équipes et pratiquer l'anglais.

Les équipes éducatives ont réalisé 36 séjours avec 217 jeunes.

Santé et prévention des conduites à risques (640 actions soit 23% des actions collectives) permet d'aborder des sujets autour des relations filles/garçons, de la consommation de produits psychoactifs (alcool, chicha, cannabis, etc.), de la sensibilisation au capital santé de chacun (soins bucco-dentaires, nutrition, hygiène de vie, etc.). Nous participons à la mise en place des contrats locaux de santé (CLS) et des actions mises en œuvre, et à des manifestations organisées par nos partenaires. Nous travaillons avec l'espace Tête à Tête du Conseil départemental, les Centres Médico-Psychologiques, les centres de santé. Comme pour les accompagnements individuels, cette thématique prend une place plus importante en 2018.

Des exemples d'actions réalisées par les équipes

Un éducateur d'Epina y forme depuis plusieurs années, des jeunes collégiens aux premiers secours PSC1 (prévention et secours civiques de niveau 1) au collège Martin du Gard. Cette action s'est développée avec la constitution d'une « équipe mobile de secouristes » de 10 jeunes destinés à sensibiliser la population aux « gestes qui sauvent », lors d'évènements municipaux, notamment au centre commercial l'Ilo.

Un éducateur de La Source/Les Presles, soutenu par l'encadrement, identifié sur les réseaux sociaux numériques comme promeneur du net, a pu interagir avec 45 jeunes habitant le territoire et une dizaine d'autres âgé-e-s de 15 à 25 ans, et envisager des pistes de travail à mener à partir des problématiques sur lesquelles ils ont échangé.

Le projet Cross Fit a mobilisé 4 filles et 2 garçons de 16-25 ans d'Epina y ayant des problèmes de santé et d'insertion sociale. Il a initié ce groupe à une pratique sportive ludique utilisant le mobilier urbain (Parc street Workout de Saint-Denis). De plus, des sorties ont favorisé la création d'une relation éducative et l'accompagnement de certain-e-s sur leur projet d'insertion socio-professionnelle.

A l'Ile-Saint-Denis, 10 filles (12/13 ans) participent à l'atelier Nutrition et sport mené en partenariat avec l'association Sport Alim santé.

La scolarité (492 actions menées soit 18 % des actions collectives) répond à la fois aux demandes des jeunes et des parents, ainsi qu'aux sollicitations des établissements scolaires. Ces derniers souhaitent tenir compte de l'impact du lieu de vie dans le parcours scolaire des élèves et ouvrent de plus en plus leur structure à d'autres acteurs. Les principaux de collège, les conseillers principaux d'éducation, les assistantes sociales scolaires et aussi les professeurs, nous sollicitent pour effectuer des interventions dans l'établissement, en particulier quand des problèmes surgissent : prévention de la violence et des conduites à risques, médiations entre groupes de jeunes, etc.

Différentes actions ont été menées avec les collèges, notamment :

A l'Ile-Saint-Denis, le partenariat a été renforcé avec le collège Sisley où sont scolarisés tous les adolescent-e-s de la ville. En mai et novembre, les éducateurs sont intervenus conjointement avec l'association Juris Secours, dans le cadre de la semaine du respect, auprès de l'ensemble des élèves de 5ème. La démarche avait pour objectif de sensibiliser les élèves sur les conséquences de certains de leurs actes et de favoriser l'apaisement du climat à l'intérieur du collège.

Les éducateurs ont également participé à l'élaboration et au déroulement d'un débat public sur les violences scolaires à la médiathèque et d'un théâtre-forum au collège afin de favoriser le lien entre les parents et le collège.

A Villeteuse, le projet « Dis : Positif ! » avec le collège Jean Vilar de Villeteuse s'est poursuivi. Nous recevons les jeunes collégiens aux comportements scolaires inadaptés, à l'intérieur de nos locaux et à un rythme soutenu, en respectant leur libre adhésion. Pendant et au-delà des temps scolaires, en utilisant toute la palette de nos outils éducatifs, nous tentons de leur faire prendre la mesure de l'inadaptation de leurs comportements et des risques de déscolarisation, en insistant sur le processus de conscientisation et de compréhension des raisons qui les entraînent vers ces passages à l'acte.

Le rallye des quartiers de Villeteuse, construit par les collégiens, avec les conseillers d'éducation et les éducateurs, pour faire connaître la ville aux nouveaux professeurs du collège Jean Vilar a été une réussite. L'objectif de cette action est que les élèves puissent présenter leur quotidien et leurs lieux de vie aux professeurs nouvellement arrivés et par, effet de reversement, se montrer comme les « sachants », tandis que les professeurs deviennent les apprenants. Un petit diplôme de « super guide » a été remis à chaque élève en fin de journée.

A La Courneuve, des ateliers de remobilisation sont mis en place au collège Poincaré avec l'objectif de travailler à la prévention du décrochage et à des situations de conflits et de violence intra familiale pour 5 garçons et 7 filles. 3 adolescentes sont accompagnées de manière individualisée pour des problématiques familiales compliquées et pour 2 d'entre elles une orientation a été réalisée avec le « Relais collégiens » (équipe composée de psychiatres et de psychologues). Ceux-ci réalisent une évaluation psychopédagogique à partir des symptômes d'ordre scolaire dans une double prise en charge soins-études. La consultation est centrée sur une situation de souffrance de l'adolescent-e, voire de sa famille. Un partenariat est effectué avec le PIJ (point information jeunesse) pour les orientations concernant la formation et l'insertion sociale. Un week-end conjoint de l'équipe 4000 Nord et du PIJ a été réalisé avec 6 jeunes accompagnés par les éducateurs. Deux réunions pluri-professionnelles (ASE, service social départemental, ...) ont été réalisées pour une fratrie de jeunes et ont abouti à une demande d'évaluation approfondie de la situation familiale par l'ASE. Un partenariat avec le Programme de Réussite Educative est aussi en cours pour 2 jeunes.

L'accès aux droits et la citoyenneté représente un des axes importants de nos accompagnements collectifs avec 552 actions menées cette année, contre 501 actions en 2017. Suite aux événements de 2015 et 2016, les jeunes continuent de se poser de nombreuses questions sur leur place dans la société française, sur la religion, la laïcité et la démocratie. Les équipes ont à cœur de continuer à construire des temps d'échanges et de débats sur la place des jeunes dans la société et d'engager des activités propices au vivre ensemble dans le respect de tous.

Les équipes de Saint-Ouen utilisent le numérique pour créer et développer la citoyenneté : trois filles et quatre garçons, âgés de 12 à 17 ans ont appris à utiliser leurs smartphones dans un objectif créatif et ont ensuite été initiés au matériel professionnel de tournage. Au terme de ce parcours, ils ont participé à des ateliers d'écriture et de musique, travaillé avec un réalisateur et se sont mis en scène pour faire aboutir leurs envies et engagements. La finalité est surprenante, un court-métrage de 25 minutes qui relate leur aventure collective et la fiction qu'ils ont écrite.

Depuis octobre 2018, nous avons mis en œuvre un nouveau projet : « Culture-Réseaux sociaux et Citoyenneté ». Ainsi, jusqu'au mois de juin 2019, six filles et deux garçons d'âge collège font une immersion dans l'univers du numérique. Développer la notion de citoyenneté, au regard des situations délicates dont nous avons connaissance, s'impose et des juristes de notre réseau sont invités à échanger avec ces jeunes autour de ce sujet sensible.

D'autres actions ont été réalisées à Epinay : des débats en soirée s'adressant aux jeunes (18/25 ans) qui ne s'inscrivent pas dans les dynamiques institutionnelles, sur la question des relations police et population. L'idée-force est de n'émettre aucun jugement sur ce que les jeunes peuvent dire d'eux-mêmes et leur proposer un cadre impartial au sein duquel ils puissent s'approprier des outils relevant de leurs droits et de leurs devoirs de citoyens.

5 filles plutôt repérées pour des difficultés comportementales, d'inadaptation scolaire et des actes de violence, habitant le centre-ville, ont souhaité s'engager dans des activités solidaires. Accompagnées par l'équipe, tous les samedis, dans le cadre du projet « lutte contre la précarité », elles ont contribué avec conviction à l'action de diverses associations humanitaires (distribution de repas aux personnes à la rue, aide aux personnes handicapées...).

L'insertion professionnelle (257 actions soit 9% des actions collectives) consiste à organiser et à réaliser les chantiers éducatifs et pédagogiques, les déplacements aux forums de l'emploi ou à certains « cafés contacts » mettant en relation des jeunes et des employeurs. Nous travaillons aussi en amont avec les collégiens et les lycéens pour préparer leurs orientations (recherche d'emploi ou de formation qualifiante).

Les équipes éducatives s'engagent avec les jeunes dans des chantiers éducatifs et pédagogiques, outils importants dans les démarches de socialisation, de citoyenneté en plus d'un parcours d'insertion professionnelle :

- 3 chantiers éducatifs avec 12 jeunes essentiellement des jeunes majeurs. Ceux-ci sont déclarés auprès d'une association intermédiaire partenaire et perçoivent en fin de contrat un salaire et un bulletin de paie.

2 jeunes ont effectué un chantier avec un bailleur de La Source à Epinay pendant 5 jours, pour lessiver et remettre en peinture un mur de parking. Ils ont réalisé ce travail avec un statut de salarié. Ce chantier a aussi créé une dynamique plus importante : les enfants fréquentant le centre social Mandela ont, avec une artiste-plasticienne, peint sur ce mur une fresque sur le sport.

Dans le cadre de la rénovation de la Résidence Quétigny, au centre-ville d'Epinay, 3 jeunes ont remis en état les cages d'escalier, en partenariat avec Les Compagnons Bâisseurs. C'était, pour ces 3 jeunes, leur première expérience professionnelle salariée. Cette action a permis des échanges chaleureux et conviviaux avec les habitants. L'encadrement technique a été apprécié des jeunes.

A Villetaneuse, l'équipe éducative a encadré 1 chantier éducatif qui a mobilisé 7 jeunes salariés pour ces périodes (construction d'un mur pour un parking pendant 5 jours).

31 chantiers pédagogiques avec 150 jeunes sont en grande majorité menés par les éducateurs (avec parfois un soutien technique : encadrant technique, artiste, etc.) et les jeunes bénéficient de contreparties individuelles ou collectives : participation à une formation d'animateur (BAFA) ou à un permis de conduire, financement partiel de séjours et/ou sorties.

Les équipes de La Courneuve ont réalisé 18 chantiers pédagogiques ayant impliqué 87 jeunes. Ceux-ci ont donné lieu à des contreparties individuelles et/ou collectives facilitant l'insertion sociale et professionnelle : achats de vêtements de travail et d'équipements pour des formations, financements partiels de BAFA (animation), de permis de conduire, de séjours. Les chantiers mobilisent des mineur-e-s et des majeur-e-s sur différents projets, comme par exemple : un chantier avec le Secours populaire consistant en une distribution alimentaire en soirée (maraudes) ; un chantier/séjour de 6 jours à Saury (Haute-Savoie) en partenariat avec la municipalité pendant lequel 6 jeunes ont désherbé des voies de circulation et une aire de repos ; et dans le cadre d'un colloque sur l'alimentation en partenariat avec le Centre social « Couleurs du monde », des mineurs et des majeurs ont participé à la préparation de repas et à des gardes d'enfants.

Autres exemples à Epinay, à l'automne 2018, un chantier pédagogique de lessivage de peinture dans un immeuble de la rue de Paris avec l'Association pour les équipements sociaux a mobilisé 3 garçons et 1 fille. Lors de la réception du chantier, le bailleur a fait part de sa satisfaction quant à la qualité du travail réalisé et a promu les métiers du bâtiment.

29 jeunes de L'Ile-Saint-Denis ont participé à différents chantiers pédagogiques : une fresque dans la cité Allende, dans le cadre d'une convention avec le bailleur I3F, a contribué à l'amélioration de l'habitat et des relations avec les habitants, la peinture du local de l'équipe du Sud, action soutenue par le bailleur

Semiso, l'accueil et la tenue d'un vestiaire lors d'un défilé de mode, un séjour/chantier en montagne d'aménagement d'un terrain en pente.

La justice (22 actions) et le logement/hébergement (23 actions) correspondent chacune à 0,8 % des actions collectives. Notons qu'il s'agit de thématiques qui concernent plus les accompagnements individuels.

33 actions pour participer à la vie de quartier, développer la solidarité et le pouvoir d'agir

Les équipes participent à différentes actions qui sont le plus souvent initiées par la ville ou parfois proposées par elles dans le but de renforcer le lien social (jeunes entre eux, jeunes/adultes, institutions/jeunes) et de prévenir les conflits. Par exemple :

L'équipe de L'Ile-Saint-Denis a participé à la fête des lumières en février, la fête des voisins en mai, les Terrasses d'été et la fête de la rentrée. De plus, lors de différentes manifestations (festival, carnaval, fête des associations), les éducateurs régulent des conflits, apaisent des tensions et favorisent la communication.

L'équipe de Villetaneuse s'est engagée dans la fête de la résidence Renaudie avec l'amicale des locataires. 6 jeunes du quartier ont contribué aux animations du barbecue et de la structure gonflable, 2 jeunes filles se sont chargées du stand vélo-fitness.

Le jardin partagé et espace de solidarité Carême Prenant à La Courneuve : Ce lieu se partage, se découvre, s'apprend et se co-construit en groupe avec les éducateurs, au fur et à mesure des saisons. Les échanges avec les autres jardiniers inscrivent pleinement cette action dans le développement de la relation sociale. Les temps passés avec les jeunes permettent la mise en œuvre d'un accompagnement éducatif s'étalant dans le temps, au travers des activités de jardinage : préparation de la terre, fabrication de compost, amendement des sols, plantation, arrosage, sarclage, récolte, etc. Les plantes et légumes au même titre que les jeunes doivent pouvoir bénéficier de temps, d'attention, de soutien pour pouvoir bien grandir. Ce parallèle symbolique constitue un riche outil éducatif permettant par métaphore de parler de la situation du jeune. Ce jardin est aussi un point de départ pour aborder les questions de l'écologie, de pollution, de respect de la nature et du vivant, réalités éloignées de ces jeunes urbains. A travers ce vecteur, les actes posés par les professionnels permettent de faire évoluer la situation personnelle ou collective des jeunes et de les ouvrir au monde.

### **2.3 Le travail avec les parents et les familles**

Les équipes connaissent 952 familles. Les rencontres avec les parents se font lors d'accompagnements individuels ou, pour les mineurs, lorsque le consentement des parents est nécessaire, par exemple lors de mises en œuvre d'actions collectives. Les échanges ont lieu aussi lors du travail de rue et grâce à la présence des éducateurs aux moments clés de la vie du quartier : fêtes, temps d'information, moments de recueillement et de solidarité.

Nombre par ville	Parents « juste » connus	Parents accompagnés
EPINAY	345	123
ILE-SAINT-DENIS	117	52
SAINT-OUEN	165	49
VILLETANEUSE	102	60
LA COURNEUVE	223	120
TOTAL	952	404

404 familles sont accompagnées (dont 127 nouvelles). Nous constatons une légère baisse des parents accompagnés par rapport à 2017 (moins 24 familles), mais l'effectif des parents juste connus a cru de 93 familles supplémentaires.

Rappelons qu'à chaque fois que cela nous paraît pertinent et possible nous orientons les familles vers des réponses de droit commun. Cependant, la diminution des réponses locales (personnels absents, surcharge de travail, complexité des situations, désengagement de certains services, dématérialisation administrative croissante, etc.) et la confiance établie dans le traitement des demandes font que les équipes éducatives sont souvent sollicitées, notamment pour les problématiques suivantes :

La scolarité avec 249 actions (29 % des accompagnements familles) est devenue cette année la thématique prioritaire. Cette augmentation par rapport aux années précédentes (en 2017 elle ne concernait que 22% de nos accompagnements familles) est en grande part due à une sollicitation plus importante des parents à être accompagnés par les éducateurs dans leur relation avec l'Education Nationale (en priorité les collèges), surtout lors des situations difficiles. La scolarité est perçue par les parents comme un élément capital pour l'avenir de leurs enfants.

A Villeteuse, dans le cadre du Réseau d'Education Prioritaire (REP+), nous avons initié la création d'un « Café des parents » et un blog et ce, dans une démarche de co-construction avec la communauté éducative des 6 groupes scolaires et des 2 collèges de notre territoire d'intervention. Nos observations, en lien avec des problèmes de communication intrafamiliale, nous ont invitées à créer un espace d'échanges spécialement dédié aux parents d'élèves, afin que ces parents puissent échanger sur les difficultés rencontrées dans le cadre de l'éducation de leurs enfants, mutualiser leurs expériences respectives et s'épauler les uns, les autres, devenant des personnes ressources. Plus concrètement, il s'agit d'aider les parents qui élèvent seuls leurs enfants et se sentent isolés, et, plus largement, de soutenir une parentalité confrontée à la raréfaction des transmissions intergénérationnelles et des solidarités de proximité, au chômage et à la précarité, au décrochage scolaire, à un « ascenseur social » résolument en panne.

L'accès aux droits, 188 actions (22 % des accompagnements familles), se concentre notamment autour des régularisations administratives et/ou des procédures judiciaires. L'amélioration des conditions matérielles des parents, en influant sur la qualité du climat familial, bénéficie à l'enfant.

Les médiations familiales sont toujours très importantes (166 actions soit 19 %). Elles visent à apaiser et à résoudre les crises au sein de la cellule familiale en favorisant les échanges. Nous sommes cependant parfois amenés à rédiger des informations préoccupantes ou des rapports sociaux pour protéger des adolescent-e-s, en activant d'autres modalités d'actions de protection de l'enfance.

La santé et la prévention des conduites à risques (164 actions). Cette thématique est mobilisée en raison du délitement des conditions socio-économiques des familles qui accentue les problèmes de santé non traités en raison d'absence de couverture sociale ou de démarches médicales appropriées, et les difficultés psychologiques.

Le logement (44 actions soit 5%), notamment des dettes de loyers, des relogements suite à des expulsions ou des logements insalubres. Ces difficultés —surpeuplement dans l'appartement, et/ou à l'angoisse de se retrouver sans toit— font peser des tensions importantes au sein de la famille, d'autant plus que les jeunes sont souvent en pleine crise d'adolescence.

Nous cherchons à construire des solutions pérennes, avec des partenaires, pour sécuriser ces cellules familiales : re-scolarisation, relogement, étalement de la dette, déménagements, demande de logement social.

La justice (41 actions soit 4 %), est en stagnation depuis deux années consécutives.

## 2.4 Le travail en partenariat et en réseaux

Faciliter les relations institutions/jeunes, soutenir les jeunes et les familles dans l'accès aux institutions supposent un travail partenarial sans relâche et un réseau d'acteurs sur lequel s'appuyer.

À titre d'exemple et parce que c'est un axe prioritaire de l'action éducative, nous citerons le travail mené avec les établissements scolaires, que ce soit au titre d'accompagnements individuels ou d'actions collectives avec les jeunes et les groupes. Diverses collaborations sont mises en place avec les enseignants, les conseillers d'éducation, parfois avec des classes entières ou avec des jeunes repérés par les communautés éducatives. Les questions de violence au sein de l'établissement, ou à ses abords, peuvent être travaillées ensemble.

Les autres partenaires concernant la scolarité, tels les programmes (ou dispositifs) de la Réussite éducative sont aussi importants dans l'accompagnement de jeunes en difficulté scolaire.

Les relations et coopérations en matière de formation et d'insertion professionnelle sont aussi très larges : missions locales, pôle emploi et/ou Maison pour l'emploi, bailleurs pour des chantiers éducatifs, organismes de formation, etc.

Le partenariat avec les structures sociales et éducatives est toujours important, notamment avec l'ASE, le service social départemental et la PJJ. Nous constatons un développement du travail partenarial avec les circonscriptions de l'ASE et de plus amples échanges, principalement lors des réunions pluri-professionnelles (RPP). L'orientation vers les services de prévention spécialisée constitue une solution clairement écrite sur les rapports des RPP, comme alternative à une mesure d'AEMO, ou pour poursuivre un accompagnement éducatif de proximité pour éviter un placement ou en attendant sa mise en œuvre. Si cette décision prend acte du travail éducatif des équipes sur le terrain, cela pose des questions par rapport à notre cadre d'intervention : la prévention spécialisée ne peut pas se substituer à une mesure d'un magistrat, même si les mesures d'AEMO sont exercées très tardivement en Seine-Saint-Denis (900 mesures en attente), ni à d'autres mesures individuelles nominatives qui paraîtraient plus adaptées à la situation familiale et au besoin de protection du jeune.

Les collaborations avec les services municipaux de chaque ville (notamment les services Jeunesse, les Points Informations Jeunesse -PIJ) et les centres sociaux (Maisons pour tous) ont été renforcées.

Dans le domaine de la santé, plus particulièrement de la santé mentale, les équipes travaillent avec une psychologue du Point Accueil Jeunes de Saint-Denis, la Maison des adolescents Casado de Saint-Denis, le Relais lycéens/collégiens de La Courneuve.

Cette année, nous avons poursuivi notre travail sur la prévention de l'entrée des jeunes dans des processus de délinquance. Dans le cadre des déclinaisons des Conseils Locaux de Prévention de la Délinquance dans les villes d'Epinay, Villetaneuse et La Courneuve, les Groupes mineurs ou Groupes de suivi nominatif, rassemblent, sous l'égide du Parquet, le référent Education Nationale ou les principaux de collège, en principe un représentant de l'ASE, la PJJ, le commissaire, le référent prévention de la Commune et pour ce qui nous concerne un cadre (chef de service éducatif et parfois la direction). L'objectif de ce groupe est d'aborder des situations de jeunes repérés par la Police (gardes à vue fréquentes sans condamnation) ou par l'Education Nationale (décrocheur, violence scolaire), afin de s'assurer de la mise en place d'un accompagnement éducatif pour prévenir le basculement dans la délinquance. Le cadre présent indique seulement si le jeune est connu par l'équipe. Si un parcours d'accompagnement est mis en place, les éducateurs contactent la famille et/ou le jeune pour lui proposer la démarche à laquelle elle (il) est libre d'adhérer. Ces groupes, au-delà de la pertinence qui reste à évaluer, ont facilité la rencontre plus régulière des acteurs de la communauté éducative locale, renforçant les liens partenariaux qui parfois ont tendance à se distendre, par manque de temps.

La coopération entre les associations de prévention spécialisée de Seine-Saint-Denis, Idée 93, en lien avec le Conseil départemental et le Bureau prévention territoriale et parentalité s'est poursuivie. Plusieurs réunions ont permis d'aboutir à la mise en œuvre de la recherche concernant les réseaux sociaux, présentée dans les faits marquants.

### **3. LE FONCTIONNEMENT DU SERVICE**

Depuis plusieurs années, le service se heurte à des difficultés de recrutement d'éducateurs spécialisés, comme toutes les structures intervenant en Seine-Saint-Denis. Ce métier est peu attractif financièrement et les salaires ne permettent pas aux jeunes professionnels de se loger, particulièrement en Ile-de-France. Pour pallier ces difficultés, la Fondation a passé une convention avec l'Institut régional de travail social Parmentier. L'accueil de stagiaires rémunérés permet de faire connaître aux futurs diplômés, nos modalités d'intervention.

#### **Entrées et sorties des personnels**

Nous avons procédé à deux recrutements et à la mise en œuvre d'une nouvelle organisation concernant les chef-fe-s de service éducatif.

D'une part,

Bruna Paradiso a été recrutée à La Courneuve en mars 2018 (équipes Centre-ville et 4000 Sud)  
Alexandra Cacault, déjà cheffe de service éducatif à Epinay, La Source/Les Presles a assuré cette fonction avec l'équipe des 4000 Nord de La Courneuve en 2018.

D'autre part,

Michèle Lallemand, cheffe de service à L'Île-Saint-Denis, pour prendre en charge les équipes d'Epinay Centre-ville et Orgemont, Valérie Aubry précédente cheffe de service est partie en région en juin 2018. Jérôme Savre a été embauché en septembre 2018 comme chef de service à l'Île Saint-Denis.

Les départs du service

Les éducateurs :

4 (dont 1 CDD pendant l'été) à Saint-Ouen, en janvier 2018, en avril, en août et en octobre.

1 à Villetaneuse, en mars.

1 à Epinay en octobre

1 à La Courneuve, en octobre

1 à L'Île-Saint-Denis, en contrat d'apprentissage Educatrice spécialisée, fin juillet.

Les autres personnels :

Une adulte Relais intervenant sur Epinay Orgemont, en février, suite à une fin de contrat.

Un agent de service d'intérieur intervenant sur Epinay Centre-ville et Orgemont, en avril.

#### **Recrutement de personnels (sans les chefs de service)**

Saint-Ouen : une éducatrice scolaire pour Saint-Ouen le Vieux en CDD, en juillet et une monitrice éducatrice en octobre. Une éducatrice spécialisée en contrat d'apprentissage en octobre.

Villetaneuse : un éducateur sportif en juin

Epinay : un éducateur scolaire pour Orgemont, en avril.

La Courneuve, un moniteur adjoint d'animation pour La Courneuve Nord en mai et un moniteur éducateur pour la Courneuve Sud en juillet. Une monitrice-éducatrice en contrat de professionnalisation, en septembre pour La Courneuve Nord  
Coordination : une secrétaire administrative en contrat à durée déterminée en août, la secrétaire étant en congé maternité puis en congé parental d'éducation.

### **L'accueil de stagiaires**

- Un éducateur spécialisé 2ème année, Saint-Ouen Payret, à partir d'octobre.
- Une stagiaire éducatrice spécialisée 2ème année, à Villetaneuse, en juin 2018.
- 2 stagiaires CAFDES (Certificat d'aptitude aux fonctions de directeur), d'une durée d'un mois chacun.

### **Les formations**

- 1 VAE éducateur spécialisé pour un moniteur-éducateur, avec le CEMEA
- 1 éducatrice spécialisée, déjà monitrice-éducatrice spécialisée, au CEMEA
- 1 éducateur spécialisé à l'École Pratique de Service Social
- 1 formation collective sur le travail de rue, avec l'Association de Prévention Spécialisée du Nord

## **4. PERSPECTIVES 2019**

Comme souligné dans l'introduction, l'avenir de la prévention spécialisée en Seine-Saint-Denis va dépendre des nouvelles orientations du Conseil départemental et des moyens d'actions dont nous disposerons.

La coopération entre les associations et Idée 93 sont essentielles dans les échanges qui seront menés avec le Conseil départemental, dans un contexte financier tendu. Les baisses annoncées des dotations financières en 2019 génèrent une grande inquiétude parmi les salariés. La Fondation et le service s'engagent pleinement dans les démarches à mener auprès du Conseil départemental et des villes.

Dans ce contexte, l'élaboration des contrats d'objectifs est un espace important pour échanger sur les besoins des villes en matière d'action éducative auprès des jeunes et des familles, avec le Conseil départemental et les principaux partenaires du territoire. La poursuite de la rédaction des contrats d'objectifs avec trois communes, nous amène à analyser notre travail ces dernières années et à diagnostiquer les besoins de prévention spécialisée sur nos territoires d'intervention : pertinence des secteurs d'intervention, des axes de travail retenus, des tranches d'âges accompagnées, etc. De plus, ce travail conjoint d'analyse des besoins projette nos actions vers les cinq prochaines années.

Le Conseil d'administration de la Fondation a souhaité répondre à l'appel à projet du Conseil départemental concernant la création de 800 places pour l'accompagnement des mineurs non accompagnés (MNA) à présenter début janvier 2019. Le comité d'établissement de Seine-Saint-Denis, consulté à ce sujet, a fait part de son intérêt pour ce projet qui pourrait être réalisé dans son territoire. A partir des compétences du Service Educatif 91 Hébergement et du Safip/Tipi, un travail collectif des directeurs et de la direction générale a permis de répondre à tous les éléments demandés dans les délais. Le processus de sélection se déroulera en 2019. Si la Fondation est retenue, le service de prévention spécialisée ne sera pas impliqué directement dans la mise en œuvre, mais représentera une ressource pour la création d'un nouvel établissement

Les principales perspectives pour 2019 :



En ce qui concerne les ressources humaines :

La recherche d'éducateurs diplômés pour compléter les postes vacants, avec la mise en place d'une stratégie pour aller à la rencontre d'éducateurs potentiels : convention avec des centres de formation, intervention en écoles d'éducateurs, stagiaires, etc.,

La mise en œuvre de formations collectives concernant les pratiques éducatives pour renforcer la cohérence et la dynamique d'intervention.

Au niveau de la Fondation : des formations collectives dans le domaine administratif et comptable, la protection des données personnelles, le cadre d'utilisation de l'espace numérique seront mises en place.

Le développement de chantiers éducatifs et pédagogiques avec des jeunes en amplifiant les partenariats avec les bailleurs et d'autres entreprises.

La finalisation des contrats d'objectifs tripartites avec Saint-Ouen et Villetaneuse, la signature par L'Île-Saint-Denis et la démarche de diagnostic partagé avec La Courneuve.

La mise en œuvre de l'évaluation interne. Cette démarche se fera à partir des outils partagés (trame commune) avec le service parisien de prévention spécialisée.

Au niveau départemental, une première étape de la recherche-action sur « les réseaux sociaux », menée avec les associations de prévention spécialisée, Idée 93, le Conseil départemental, la Mission métropolitaine de Prévention des risques et des sociologues sera finalisée en 2019.

Si l'évaluation des associations de prévention spécialisée et des territoires se met en œuvre dès 2019, nous nous y impliquerons.



# MAISON DE LA JUINE

## MAISON DE LA JUINE

Chemin de la Bergerie  
91150 ORMOY-LA-RIVIÈRE  
Tél. : 01.69.92.13.60  
Télécopie : 01.60.80.01.03  
secretariat.juine@fjfv.org

Habilitation Convention ASE – Justice  
Financement : Prix de journée

Directeur : Didier MOUEGNI IVOLO  
Directeur adjoint : Cedire MBODA TCHUINGOUA  
1 cheffe de service administratif et comptable  
1 assistante administrative

1 psychologue à temps partiel (0.7 ETP)  
1 éducateur scolaire  
1 Agent de Service

INTERNAT ORMOY  
0,50 Chef de Service Éducatif  
7 postes éducatifs  
4 surveillants de nuit (3,5 ETP)  
1 maîtresse de maison

INTERNAT ETRECHY  
0,50 Chef de Service Éducatif  
6 postes éducatifs  
4 surveillants de nuit (3,5 ETP)  
1 maîtresse de maison

## ATELIER TRAITEUR ET METIER de BOUCHE

MÉRÉVILLE  
1 éducateur technique spécialisé  
1 agent technique

ORMOY-LA-RIVIÈRE  
1 ouvrier qualifié

## INTRODUCTION

La Maison de la Juine est un Foyer d'action éducative qui bénéficie d'une double habilitation : protection de l'enfance au titre de l'ASE (Aide sociale à l'enfance) et protection judiciaire de la jeunesse (PJJ). L'établissement est ouvert 7 jours sur 7, 365 jours par an et accueille des jeunes de 15 ans à 18 ans dans deux internats situés à Ormoy-la Rivière et à Etrechy (ce dernier devant déménager à Dourdan en 2019). Les jeunes sont parfois accueillis à titre exceptionnel à partir de quatorze ans et demi lorsque les services de l'Aide Sociale à l'Enfance ne trouvent pas d'autre établissement qui leur soit adapté. Dans ce cas, la direction de la Maison de la Juine évalue leur maturité, développement physique et surtout leur capacité à intégrer un groupe avant de permettre leur accueil. Ces jeunes sont essentiellement accueillis à Ormoy-la Rivière.

Depuis le 1er juillet 2018, la capacité d'accueil des jeunes de l'établissement a augmenté, passant de 18 à 20 places. Pour répondre à ce changement et sachant que le foyer d'Etrechy n'était plus conforme aux attentes de la PJJ, la Fondation a décidé de déplacer le foyer d'Etrechy dans une nouvelle propriété située à Dourdan répondant aux exigences d'accueil, de sécurité et de respect des normes. Ce déménagement devrait avoir lieu courant 2019.

En 2018, nous avons renforcé notre travail dans deux directions importantes pour l'établissement. D'une part en intensifiant la coopération avec les parents pour tout ce qui concerne le volet éducatif, notamment en impliquant les familles dans la construction du projet individualisé dès la première visite de pré-admission. Nous soulignons combien le bon encadrement des équipes est important pour cet accompagnement et nous espérons pouvoir compter sur la poursuite de l'embauche de personnels qualifiés, en dépit du contexte de recrutement difficile. De l'autre en poursuivant le développement de nos partenariats avec les services départementaux de l'ASE (Maisons Départementales de Solidarité) et avec les Unités éducatives de milieu ouvert (UEMO) de la PJJ.

### 1. LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2018

L'arrêt de l'accueil de Jeunes confiés par la PJJ au foyer d'Etrechy

La Direction Territoriale PJJ a visité début 2018 les foyers d'Ormoy et d'Etrechy. A la demande de la Direction Interrégionale PJJ, elle nous a indiqué que le foyer d'Etrechy, accueillant 7 jeunes, ne répondant pas à la totalité des attentes, les jeunes adressés par leurs services ne pourraient plus y être accueillis, ajoutant que ceux relevant de la PJJ qui y étaient présents devaient partir sans délai.

Face à cette décision de la direction de la PJJ, l'équipe d'Etrechy s'est interrogée sur le devenir des jeunes dont l'accompagnement allait être stoppé brusquement. D'une part, les deux jeunes présents ont été rapidement orientés vers des structures de la PJJ ; en effet compte tenu de leur parcours, il n'était pas envisageable de les intégrer à la structure d'Ormoy. D'autre part, des garanties ont été apportées par la direction générale sur la poursuite du travail avec seulement les jeunes relevant de la protection de l'enfance.

Nous avons, dans un premier temps, engagé une réflexion sur la modernisation générale de l'établissement et envisagé des travaux de rénovation et d'agrandissement du foyer d'Etrechy. Mais selon le devis établi par un architecte le coût des travaux (jusqu'à 1 000 000 €), aurait dépassé largement la valeur de l'immeuble. Nous avons donc examiné la possibilité d'acquérir un bien mieux adapté aux besoins d'accueil de 9 jeunes.

## **1.2 Le choix de la Fondation d'installer le second foyer à Dourdan**

Pour répondre aux besoins d'accueil du Conseil Départemental et de la PJJ, la Fondation a étudié la proposition d'achat d'une grande maison et d'un terrain important à Dourdan permettant d'installer le second internat. Suite aux visites du président, du directeur général et de la direction de la Maison de la Juine, nous avons engagé des démarches auprès des propriétaires et de la mairie de Dourdan pour changer la destination du bien. La maire de Dourdan a accepté l'implantation d'un foyer d'accueil d'une dizaine d'adolescents sur son territoire à condition que celui-ci ouvre dès 2019.

Un devis d'aménagement de la maison a été réalisé avec la contribution du directeur d'Infobat Le projet a été présenté à la Direction de la Prévention et Protection de l'enfance du Conseil départemental qui a validé son financement, dans le cadre du Programme pluriannuel d'investissement.

Le conseil d'administration a voté l'acquisition de ce bien immobilier, l'achat s'est réalisé en décembre 2018 et les travaux d'aménagement devraient être effectués en début d'année 2019.

L'internat d'Etrechy sera mis en vente après l'installation des jeunes à Dourdan.

## **1.3 Le renforcement des équipes éducatives**

En février 2018, nous avons embauché une cheffe de service en contrat à durée déterminé pour faire face à l'arrêt maladie puis au congé maternité de la titulaire du poste. Cette dernière n'ayant pas souhaité reprendre son service, Astrid Lefur a été recrutée en contrat à durée déterminée puis indéterminée. L'équipe de cadres au complet toute l'année a donc pu assurer une présence permanente indispensable auprès des jeunes et des éducateurs.

Nous continuons de privilégier la formation et l'amélioration des compétences de nos équipes éducatives. Trois éducateurs sont partis en formation et ont été remplacés au fur et à mesure par du personnel toujours qualifié.

Nous rencontrons cependant des difficultés pour recruter en internat. Peu des nombreux candidats qui ont été reçus donnent suite du fait de l'amplitude horaire que nécessite cet emploi (de 8h à 23 h 30, en fonction des plannings du matin ou de soirée), difficilement conciliable avec leur vie personnelle. Deux postes d'éducateurs en contrat à durée indéterminée restent à pourvoir au 31 décembre 2018.

Nous avons donc engagé une réflexion pour améliorer les plannings et faciliter la transmission entre les éducateurs et les surveillants de nuit.

## **1.4 Une plus grande ouverture de l'établissement vers l'extérieur**

En 2018, la Maison de la Juine a poursuivi son ouverture vers l'extérieur en renforçant notamment son travail suivant deux axes symboliques : d'une part avec les services extérieurs (les Maisons départementales des Solidarités et les Unités éducatives en milieu ouvert, UEMO de la PJJ), et, de l'autre, avec les parents. Le nombre de documents conjoints de prise en charge (DCPC) signés avec les UEMO ainsi que le nombre de DIPC établis avec les parents en témoignent. En 2018, la plupart des jeunes, y compris les Mineurs Non accompagnés, ont pu mettre à jour et établir leurs dossiers.

## **2. L'ACTIVITE EN CHIFFRES**

### **2.1 L'activité annuelle**

Nous avons réalisé 6 557 journées en 2018, soit 173 journées de moins que les journées budgétées (6730) en 2018, mais 32 journées de plus qu'en 2017 (6 525 journées réalisées).

Plusieurs faits expliquent cette sous activité.

Des demandes changeantes de la PJJ

Comme nous l'avons rapporté précédemment, la PJJ nous a demandé de ne plus accueillir de jeunes au foyer d'Etréchy et d'orienter rapidement les deux jeunes présents. Ces jeunes n'ont pu être remplacés rapidement par des jeunes de l'ASE.

Lors de la commission de suivi de la Maison de la Juine du 27 novembre 2018, la DTPJJ nous a informé des problèmes financiers liés à l'épuisement de l'enveloppe allouée à l'établissement. Elle a donc demandé à la Maison de la Juine de solliciter les réorientations de trois jeunes pris en charge sur les quatre. Le quatrième ne pouvant pas partir car son placement était lié à la mesure d'instruction judiciaire.

Au final, deux jeunes ont intégré rapidement d'autres structures, sans être rapidement remplacés, la Maison de la Juine, n'ayant pas de demande d'admission, bien que les places disponibles soient renseignées dans le logiciel UGO du Conseil départemental.

#### **L'augmentation de la capacité d'accueil**

Dans le cadre du financement du projet de mise aux normes du foyer d'Etréchy, le département de l'Essonne a proposé à la Fondation Jeunesse Feu Vert d'augmenter la capacité d'accueil de la Maison de la Juine de deux places, passant ainsi à 20 places.

L'accueil des jeunes pour les deux places supplémentaires devrait se faire dans deux studios, les foyers actuels n'ayant pas de chambres pour les accueillir. La direction n'a cependant pas pu trouver en 2018 ces deux studios supplémentaires à louer. Pour ne pas creuser encore plus le déficit d'activité, la direction a décidé, en attendant, de doubler les lits dans les deux studios existants.

#### **Les fugues**

Depuis le 1er septembre 2018, les mineurs non accompagnés (MNA) ne sont plus pris en charge par les Maisons Départementales des Solidarités (devenues Territoires d'Action Départementale). Les MNA dépendent d'un service départemental nommé la MAMIE. Les mineurs non accompagnés font souvent des fugues courtes, en général de deux à trois jours, mais dans certaines mesures, ils partent dès le lendemain de leur accueil pour ne plus revenir. Ce que font aussi certains jeunes relevant de l'Ordonnance 45 (PJJ).

Les fugues longues créent de la sous-activité car les jeunes ne sont pas remplacés automatiquement. Ce n'est qu'après concertation avec les services extérieurs qu'il peut être décidé à quelle échéance la place est considérée comme libre pour accueillir un autre jeune. Cependant dès 48 heures de fugue la PJJ refuse la facturation.

Pour l'année 2018, le service de facturation du département a aussi refusé certaines journées car les jeunes étaient en fugue pendant de longues durées. Des jeunes ayant de plus en plus de troubles relevant de la psychiatrie

Depuis 2017, nous constatons, chez les jeunes accueillis, des pathologies psychiatriques avérées, qui s'ajoutent à leurs troubles du comportement et à leurs situations familiales très difficiles, En 2018, 11 des 60 jeunes accueillis souffraient de troubles psychiatriques, dont 2 ont du être hospitalisés lors de fortes crises.

Certains de ces jeunes prennent des médicaments depuis des années et ont même été hospitalisés en psychiatrie pendant de longues périodes. Arrivés à la Maison de la Juine, certains refusent de poursuivre leurs traitements, notamment en raison de leurs effets secondaires, et affirment que « ces médicaments leur font plus de mal que de bien ».

Dans ces conditions, lorsque ces jeunes se mettent en danger et deviennent violent envers leurs pairs et les adultes, la prise en charge à la Juine s'avère rapidement inadaptée et nous avons dû solliciter plusieurs fins de prise en charge.

L'établissement a réalisé :

4574 journées pour le compte de l'ASE de l'Essonne, soit 70% de l'activité

707 journées pour les services ASE hors département, soit 11%

Ce qui fait un total de 5 281 journées réalisées au titre de la protection de l'enfance, soit 81% du total réalisé.

1276 journées ont été réalisées au titre de l'Ordonnance 45 (PJJ), soit 19%.

Tableau mensuel de l'activité réalisée en 2018 (Nombre de journées réalisées)

MOIS	TOTAL	ASE 91	AUTRES ASE	PJJ
Janvier	566	324	93	149
Février	523	343	73	107
Mars	571	372	91	108
Avril	511	399	52	60
Mai	552	381	31	140
Juin	573	393	30	150
Juillet	604	446	31	127
Août	577	394	59	124
Septembre	538	331	87	120
Octobre	470	331	62	77
Novembre	525	394	60	71
Décembre	547	466	38	43
<b>TOTAL</b>	<b>6 557</b>	<b>4 574</b>	<b>707</b>	<b>1 276</b>
TAUX	100 %	70 %	11%	19%

## 2.2 Les jeunes accueillis

Les entrées en 2018 : 44 jeunes

44 jeunes ont été admis dans l'établissement en 2018, contre 43 en 2017. S'il s'agit d'une légère augmentation, notons que l'établissement a été très sollicité pour des accueils immédiats, notamment concernant des mineurs non accompagnés.

60 jeunes accompagnés en 2018.



Le tableau du nombre de jeunes accueillis

Accueil en 2018	TOTAL jeunes	Taux	ASE	Taux ASE/ Total jeunes	PJJ	Taux PJJ/ Total jeunes
91 EVRY	44	72%	41	68%	3	5%
92 NANTERRE	1	2%			1	2%
94 CRETEIL	4	7%			4	7%
93 BOBIGNY	2	3%	1	2%	1	2%
78 YVELINES	4	7%	2	3%	2	3%
77 MELUN	4	7%	3	5%	1	2%
75 PARIS	1	2%			1	2%
Total	60	100 %	47	78%	13	22%

44 jeunes vivent en Essonne, nous avons noté une augmentation importante du nombre de jeunes orientés par l'ASE de ce département 41 en 2018 et 33 en 2017.

78 % des jeunes ont été accueillis au titre de la protection de l'enfance et 22 % dans le cadre de la protection judiciaire de la jeunesse (contre en 2017 respectivement 57 % et 43 %). Cette répartition est essentiellement due aux orientations de la PJJ présentées précédemment.

Origines des jeunes accueillis selon les Maisons Départementales des Solidarités (MDS)

Le tableau ci-après récapitule l'origine des jeunes accueillis selon les MDS

MAISONS DEPARTEMENTALES DES SOLIDARITES 91			
Arpajon	2	Savigny-sur-Orge	2
Brétigny-sur-Orge	7	Etampes	2
Draveil	3	Juvisy-sur-Orge /Viry-Châtillon	9
Palaiseau	5	Massy	4
Evry	6	Mennecy	4
TOTAUX	23		21
			44

Ce tableau montre que les jeunes accueillis sont originaires de tous les territoires du département, même si on note une plus grande proportion pour les territoires de Juvisy/Viry-Châtillon, Brétigny-sur-Orge, Evry et Palaiseau.

### **2.3 Les sorties de l'établissement : 42 jeunes**

42 jeunes sont sortis de l'établissement en 2018.

10 jeunes sont retournés en famille

5 jeunes ont été orientés dans un service jeune majeur

8 jeunes ont été orientés dans différents lieux : lieu de vie, prise en charge hôtelière... car non-adaptés à la collectivité

3 jeunes ont été orientés dans un établissement de la PJJ

2 jeunes en Centre éducatif fermé

3 jeunes ont été emprisonnés

2 jeunes ont été hospitalisés en psychiatrie

1 jeune est parti en séjour de rupture longue durée en Afrique

8 jeunes sont sortis suite à des fugues de longue durée.

## **2.4 La durée des accueils en 2018**

Sur les 42 jeunes sortis en 2018 :

Durée du séjour	Nombre de jeunes		
De 3 jours à 2 semaines	7	25	60 %
De 2 semaines à 1 mois	4		
De 1 à 3 mois	14		
De 3 à 6 mois	6	13	31 %
De 6 à 9 mois	5		
De 9 mois à 1 an	2		
De 1 à 2 ans	4	4	9 %
<b>TOTAL</b>	<b>42</b>	<b>42</b>	<b>100 %</b>

25 jeunes (60%) ont effectué un séjour de moins de 3 mois

4 jeunes ont effectué des séjours d'un à deux ans.

Ces délais de séjour témoignent des évolutions du public en 2018, avec une forte proportion de troubles psychiques ayant conduit soit à des hospitalisations, soit à l'arrêt de la prise en charge car l'orientation à la Maison de la Juine n'était pas adaptée. Certains jeunes ont été accueillis, faute de place ou en attente d'une place dans une structure adaptée.

Néanmoins, nous pouvons réaliser une analyse très positive des 11 jeunes que nous avons accompagnés de 6 à 24 mois. Cela témoigne de la capacité de la Maison de la Juine à donner une perspective aux jeunes ayant pourtant connu des ruptures multiples dans leurs parcours antérieurs.

## **3. L'ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF DE LA MAISON DE LA JUINE**

Nous avons renforcé à la fois l'accompagnement éducatif individuel des adolescents réalisés notamment par l'éducateur référent, et le développement du travail avec les familles. La vie quotidienne en groupe est essentielle dans notre action. Le travail éducatif intègre aussi les règles de vie en société et en collectivité, l'entretien des chambres, la confection des repas, l'hygiène corporelle, l'entretien du linge...

Les motifs des placements sont liés à des carences affectives, éducatives, des actes de violence dans les familles, des problématiques liées à la délinquance (détention, transport, cession, consommation de produits stupéfiants, vols en bande, avec violence, incendie rarement). La presque totalité des placements sont ordonnés par le juge des enfants ou le procureur, que ce soit dans le cadre de la protection de l'enfance ou de la protection judiciaire de la jeunesse.

### **3.1 L'augmentation des jeunes souffrant de troubles psychiatriques**

Le nombre de jeunes souffrant de troubles psychiatriques, est particulièrement élevé en 2018 et mérite d'être souligné. Des traitements contre les troubles de l'anxiété, de l'angoisse, de l'hyper activité ont été prescrits à sept jeunes. Huit jeunes sont arrivés dans l'établissement avec des traitements alliant de deux à trois médicaments pour des troubles psychotiques.

Nous considérons que la prise de médicaments est une condition nécessaire sans laquelle l'accueil de ces jeunes serait impossible. Car, comme nous l'avons constaté, la cohabitation n'est possible avec les autres jeunes que lorsque les traitements sont suivis correctement. Le travail éducatif peut alors se mettre en place.

Certains des jeunes migrants que nous accueillons ont vécu de très importants traumatismes pendant leur parcours migratoire. Ils se retrouvent, de plus, dans des situations administratives tellement bloquées qu'ils n'ont plus aucun espoir d'obtenir un titre de séjour à leur majorité. L'angoisse, la peur, le sentiment d'être enfermé, sans aucune possibilité de s'échapper les fait tomber dans la dépression et, nous les voyons, petit à petit, développer des pathologies psychiatriques.

Un jeune a commencé à verbaliser avant de faire des tentatives de suicide. Il a touché le volant alors que l'éducatrice roulait sur l'autoroute. Il a par la suite mis le feu à sa chambre (lit, chaise et parquet). L'éducateur a été attiré par l'odeur de la fumée et est intervenu rapidement. Un travail a été amorcé, difficilement, avec l'Hôpital psychiatrique d'Etampes. Le jeune a été hospitalisé et les psychiatres médecins ont jugé son état très grave.

L'équipe éducative travaille avec le psychologue de l'établissement (voir partie IV).

### **3.2 Les admissions**

Des réunions de pré-admissions en présence des parents

En 2018, la Maison de la Juine a continué à privilégier les réunions de pré-admissions avant l'accueil des jeunes.

Vu le nombre de demandes d'admission et afin d'offrir plus de fluidité, les réunions sont animées soit par le directeur assisté du directeur adjoint ou de la cheffe de service éducatif, soit par le directeur adjoint ou la cheffe de service éducatif.

La présence des parents est obligatoire pendant la réunion de pré-admission. Cela permet de recueillir des informations fiables sur la situation du jeune et de la famille, de mieux comprendre les motifs du placement et de commencer à construire le projet éducatif personnalisé du jeune. Nous évoquons l'objectif du placement qui est le retour du jeune dans le milieu familial. La présence des parents lors de ces réunions de pré-admission montre au jeune que ses parents et les professionnels travaillent ensemble dans son intérêt.

De nombreux accueils immédiats

Comme les années précédentes, l'établissement a réalisé des accueils préparés et des accueils immédiats. Les accueils immédiats, nombreux, sont réalisés en lien avec les Maisons départementales des solidarités et concernent dans la plupart des cas des mineurs non accompagnés.

### **3.3 Le travail éducatif mené au quotidien**

Le parcours d'accueil des jeunes

En 2018, nous avons travaillé sur le parcours d'accueil des jeunes y incluant des démarches obligatoires à effectuer par le jeune et coordonnées par son éducateur référent :

La rencontre avec le Directeur de la Maison de la Juine afin que les présentations soient faites et d'énoncer clairement au jeune le cadre d'accompagnement et les règles de vie.

La rencontre avec le psychologue institutionnel pour qu'il présente son travail et les modalités d'accompagnement au soin proposées.

La première visite médicale pendant laquelle les vaccins sont notamment vérifiés. Cette visite permet au jeune de faire une prise de sang et une radio des poumons.

Ensuite l'éducateur référent est chargé de construire le Projet Personnalisé d'Accompagnement du jeune et d'organiser le rendez-vous avec les parents en vue de la signature du Document Individuel de Prise en Charge (DIPC).

Ces modalités d'accueil permettent au jeune de découvrir l'institution, de comprendre non seulement le sens de son placement, les fonctions de chaque professionnel, mais aussi ce que la Maison de la Juine attend de lui et de ses parents. C'est aussi l'occasion de préciser le rôle des partenaires et des magistrats.

La responsabilisation du jeune : principe « fil rouge » de l'accompagnement éducatif

Les journées sont organisées de façon à ce que les adolescents accueillis gardent ou reprennent un rythme de vie semblable à celui d'un jeune scolarisé ou en formation.

Des règles sont établies pour poser un cadre de vie collectif et responsabiliser chacun, notamment pour les repas du midi et l'argent de poche.

Les jeunes peuvent déjeuner à la cantine de l'école ou de l'organisme de formation, ou encore à l'atelier traiteur lorsqu'ils y participent. Ceux qui ne se lèvent pas pour honorer leur rendez-vous, ou participer aux activités prévues, mangent un sandwich qu'ils se préparent et un dessert.

Le principe de responsabilisation se décline également dans le cadre de l'argent de poche. En effet, il est lié au comportement du jeune dans le groupe et à son investissement par rapport à son projet éducatif personnalisé. Cinq critères entrent en compte pour évaluer le montant d'argent de poche donné au jeune :

Le nombre et le rythme des fugues. Partir en fugue signifie qu'on ne respecte pas le cadre du placement. La consommation de cigarettes à l'intérieur de l'établissement où c'est interdit. Les jeunes accueillis fument déjà lorsqu'ils arrivent dans l'établissement, et les éducateurs proposent des accompagnements pour arrêter de fumer.

La consommation de stupéfiants. L'argent de poche ne peut servir à la consommation d'un produit illégal. Le jeune doit entamer une démarche de soin de sensibilisation, de diminution de sa consommation et envisager d'arrêter, afin qu'on puisse lui restituer progressivement son argent de poche.

L'investissement dans sa scolarité ou sa formation et sa participation aux ateliers de bouche le temps que le projet d'insertion se mette en place.

Le respect des professionnels, des autres jeunes accueillis et des locaux. Nous appliquons les principes : « qui dégrade, répare », « qui casse, paie ». Un devis est demandé auprès des artisans et présenté au jeune et à ses parents. Souvent, le jeune est étonné du montant des travaux. A titre symbolique, il participe aux réparations en donnant un coup de main à l'artisan, assisté de l'ouvrier d'entretien, mais aussi via son argent de poche.

L'établissement signale aussi au jeune et à ses parents détenteurs de l'autorité parentale, qu'ils peuvent aussi être appelés à payer la facture des réparations. Cela étonne souvent les jeunes qui évoquent le fait qu'étant placés, ils savent que c'est le foyer qui paie. Très souvent, il est expliqué au jeune et à ses parents que le budget des foyers vient des impôts des contribuables. Ce n'est pas le foyer en tant que tel qui paie la facture des dégradations, c'est la collectivité.

L'argent de poche est un sujet très sensible pour les jeunes, mais aussi pour les éducateurs. Aussi, pour plus de transparence, nous avons modifié la feuille d'émargement d'argent de poche pour y inclure les motifs pour lesquels l'argent de poche a été retenu ou supprimé.

Petit à petit, l'établissement amène les adolescents à changer le regard vis-à-vis de l'argent de poche. Les jeunes participent aussi, de manière symbolique, aux sorties dites de consommation, à leur inscription en club sportif et aux activités pendant les camps. Cette participation leur permet d'appréhender la valeur de l'argent, et de commencer à apprendre à le gérer.

Il peut arriver que l'établissement dépose plainte contre un jeune en fonction de la gravité de la violence vis-à-vis des personnes ou des dégradations. En 2018, trois plaintes ont été déposées par les professionnels contre les jeunes pour des faits de violences graves. Les jeunes sont informés, comme les parents, par les éducateurs qu'ils peuvent déposer plainte contre d'autres jeunes, lorsqu'ils sont victimes des violences de la part d'autres jeunes du groupe.

La participation des jeunes au fonctionnement de la Juine : les réunions jeunes dans les groupes  
Les jeunes accueillis disposent d'un véritable temps de parole dans l'établissement. Les éducateurs des deux foyers animent des « réunions jeunes » une fois par semaine. Cela contribue à l'apprentissage de la vie en collectivité. Discuter ensemble et dans le respect des autres, exposer les problèmes du groupe, proposer des projets collectifs, mettre en place les menus...

Quand cela est nécessaire, le directeur, le directeur adjoint, la cheffe de service éducatif et le psychologue peuvent prendre part à ces réunions. Il s'agit surtout d'apporter des précisions sur des aspects touchant au respect des règles de vie, lorsqu'il y a de la violence, des transgressions, ou tout simplement pour parler des projets nécessitant la présence des cadres.

La Maison de la Juine a choisi ce mode de participation, car la mise en place d'un conseil de la vie sociale (CVS) est difficile en raison de l'éloignement des familles et la durée des séjours des jeunes qui est courte.

### **3.4 La scolarité, la formation et l'insertion professionnelle**

La scolarité, la formation et l'insertion professionnelle constituent des points essentiels de l'accompagnement éducatif des jeunes, même si les raisons du placement ne sont pas liées à ces questions.

Sur les 60 jeunes accueillis en 2018 :

10 jeunes ont été scolarisés au collège, en 3ème générale. Dans ce groupe, un jeune a bénéficié d'une classe relais, puis d'un stage d'une semaine dans la restauration, notamment le service de salle. Mais, le jeune ayant besoin d'une prise en charge psychologique qu'il refuse et la situation familiale difficile ont abouti à son décrochage scolaire.

4 jeunes ont été scolarisés au lycée général : deux en 2nde, un en 1ère qui ont décroché et un en terminale qui a obtenu son bac. La Maison de la Juine lui a offert une carte cadeau de 50 € pour l'encourager.

2 jeunes ont été inscrits en Centre de formation d'apprentis et, avant de terminer leur formation, ont été orientés dans des services jeunes majeurs.

3 jeunes ont été inscrits à l'Etablissement Régional Enseignement Adapté (E.R.E.A) d'Ollainville pour un CAP de jardinier. Un jeune a eu son CAP, un autre a demandé à changer de métier, et le troisième a été orienté vers un service jeune majeur.

3 jeunes ont bénéficié des stages en entreprise en vue de définir leurs projets d'insertion. Ces stages ont eu lieu en restauration, en cuisine et en service de salle. Un jeune s'est particulièrement investi pour son stage et a reçu les félicitations du patron du restaurant. Il a aussi été très investi dans les activités de l'atelier traiteur.

8 jeunes ont été en grande difficulté pour trouver des formations professionnelles. Ces jeunes sont âgés de plus de seize ans, et, n'ayant pas de dossiers scolaires solides, ils ont peu de chance de retrouver un centre de formation. L'accompagnement des éducateurs vers le Centre d'Information et d'Orientation (CIO) et la Mission Locale ont abouti à une orientation vers des plateformes de remobilisation. Mais malgré le soutien des éducateurs et en raison du manque de perspectives, la plupart ont eu du mal à être assidus.

Plus de la moitié des jeunes accueillis a participé aux activités de l'atelier cuisine à Ormoy-la-Rivière et traiteur à Méréville.

Le travail avec la Mission Locale et le CIO a été particulièrement dense. Certains jeunes scolarisés, mais en difficultés scolaires, ont préféré arrêter l'école pour être accompagnés par la Mission Locale car ils souhaitent faire des formations en alternance. Mais certains jeunes nécessitent une prise en charge thérapeutique en préalable à tout projet de scolarité et d'insertion professionnelle.

### **3.5 Les ateliers des métiers de bouche (Ormoy et Méréville)**

La Maison de la Juine compte un atelier traiteur à Méréville et un atelier cuisine à Ormoy-la-Rivière. Les jeunes y ont beaucoup participé, même si de temps en temps, ils disaient ne pas aimer les métiers de bouche. L'activité qui a le plus attiré les jeunes est la confection des gâteaux, notamment les gâteaux pour les goûters et les anniversaires.

Les ateliers sont utilisés, pour des jeunes non scolarisés, comme lieu d'apprentissage dans différents domaines : calcul, dosage, poids et mesures, hygiène, respect des consignes. Il s'agit aussi pour les professionnels d'amener les jeunes à se concentrer sur une activité.

Au total, on dénombre 339 journées de présence des jeunes aux ateliers, en 2018. L'assistance aux ateliers en l'absence de scolarisation ou de formation fait partie des règles de vie de l'établissement, comme nous l'expliquons lors de l'admission. C'est aussi une condition pour accéder à l'argent de poche.

Pour les jeunes qui ont réalisé des stages dans la restauration, l'atelier traiteur a constitué un lieu où ils ont poursuivi leur pratique, en attendant de trouver une formation professionnelle.

### **3.6 Les activités collectives, citoyennes, culturelles et sportives**

L'accompagnement éducatif demande la mise en place et l'animation d'activités collectives, essentielles pour construire la relation avec les jeunes. Il s'agit aussi de partager des temps de détente, de relaxation, de repos hors de la vie quotidienne du foyer qui peut être pesante. L'engagement citoyen des jeunes est aussi encouragé.

Un chantier citoyen BRISFER avec la ville d'Ormoy-la-Rivière

Ormoy-la-Rivière organise un nettoyage de la ville avec les volontaires, dans le cadre des BRISFER (Brigades sud-franciliennes pour l'enlèvement et le recyclage). Deux jeunes de la Maison de la Juine, habitants d'Ormoy-la-Rivière le temps de leur placement, ont participé à cette action environnementale pendant une semaine au printemps 2018. Le chantier a été encadré par le service technique municipal. A la fin du chantier, les jeunes ont reçu chacun un chèque cadeau de 200€. Ils ont été félicités et ont reçu les remerciements du Maire d'Ormoy-la-Rivière.

## **Les autres chantiers éducatifs**

Sur l'ensemble de l'année, les jeunes ont participé à quatre chantiers éducatifs avec les éducateurs. Ils ont réalisé des travaux de nettoyage et de ramassage des feuilles.

## **Des séjours pour découvrir d'autres lieux et développer la relation éducative**

Pendant les vacances scolaires, pour faciliter les départs, les éducateurs ont organisé plusieurs séjours. Ces temps permettent de vivre sur un autre rythme que celui de l'internat, de pratiquer des activités sportives, de découvrir la montagne, de profiter de la mer. Ils permettent aussi d'approfondir une relation éducative. Lorsque cela est possible, les centres de vacances de Montaure à la campagne et de Saury à la montagne sont utilisés.

Les équipes ont encadré :

Un camp ski en février,

Un séjour sport et activités en montagne en avril,

Trois séjours plage et montagne en août,

Un séjour balade et montagne en novembre,

Un séjour relaxation en décembre.

## **L'organisation des départs en colonie pour les jeunes qui le souhaitent**

En accord avec les parents, les éducateurs préparent avec les jeunes des vacances en colonie, qui permettent de rencontrer d'autres jeunes, s'éloigner du groupe et pratiquer d'autres activités.

Les séjours relais accueil Paysan et CIVAM (centre d'initiative pour valoriser l'agriculture et le milieu rural)

Les réseaux Accueil paysan et Civam ont continué à proposer des solutions alternatives quant à la prise en charge des jeunes. Les familles d'accueil de ces réseaux ont été sollicitées pour des séjours de rupture et pour des séjours de vacances, de repos et de détente. Les jeunes qui connaissent déjà ces familles demandent souvent à y retourner : ils sont en petit nombre, parfois même seul, et peuvent ainsi profiter des activités de fabrication, de construction, de paysannerie. A chaque fois, les jeunes reviennent émerveillés et très contents de leurs séjours.

## **Les activités sportives mises en place**

Les éducateurs proposent tous les jours, mais surtout pendant le week-end, différentes activités aux jeunes : football, futsal, billard, piscine, cinéma, sorties à Paris...

Les salles de sport des foyers d'Ormoy et d'Etréchy, dotées de matériel nécessaire pour la musculation, sont très utilisées par les jeunes qui sont préoccupés par leurs corps. Les activités sont pratiquées en présence des éducateurs, mais aussi en présence du psychologue qui peut travailler avec les jeunes leurs problématiques physiques et mentales.

## **La participation des jeunes aux activités de loisirs avec la PJJ**

Les jeunes ont participé au tournoi de football de juin 2018. Deux équipes de foot ont représenté l'établissement : dans un groupe, les jeunes ont terminé deuxième, et dans l'autre, quatrième.

Nous tenons à souligner le fort engagement des jeunes de l'établissement aux activités citoyennes proposées le même jour, notamment autour des thématiques suivantes : handicap, sexualité.

### 3.6 Le développement du travail avec les familles et le soutien à la parentalité

Les jeunes accueillis en 2018 sont issus, le plus souvent, de familles monoparentales dont la mère est la seule figure parentale. Leurs parents ont des difficultés financières et de très maigres revenus. Les jeunes ont appris très tôt à rester dehors ou seuls au domicile. Les familles sont isolées et leurs enfants ne connaissent pas les grands parents, les oncles ou les tantes.

La Maison de la Juine a défini plusieurs temps forts pour définir des coopérations avec le jeune et sa famille : réunion de préadmission, mise en place du document individuel de prise en charge (DIPC), et la « réunion de famille ».

Des temps et instances de collaboration avec les familles

Le travail avec les familles commence dès la réunion de préadmission, notamment lorsque les jeunes sont adressés par les services de l'Aide Sociale à l'Enfance, (car dans le cadre de la PJJ les accueils sont réalisés de façon immédiate). Cette réunion permet d'évoquer les motifs du placement et d'élaborer les bases du projet éducatif personnalisé. La présence des parents permet aussi de limiter le conflit de loyauté car le jeune peut être ballotté entre l'amour qu'il a pour ses parents et l'investissement de son placement. Il est important pour le jeune de voir que parents et professionnels travaillent ensemble dans son intérêt.

Le travail avec les familles se fait aussi lors de la mise en place du document individuel de prise en charge (DIPC). La mise en place du DIPC pose la place de chacun entre l'institution, le jeune et les parents. Pour que le placement opère et aboutisse, chacun doit assumer sa part de responsabilité et faire sa part de travail.

La « réunion de famille » est animée par le directeur, assisté par le directeur adjoint ou la cheffe de service éducatif, le psychologue et l'éducateur référent. Le jeune est présent avec ses parents et la famille élargie si cela est possible (grands-parents, oncles et tantes). La situation familiale est abordée : comment en est-on arrivé au placement, l'histoire familiale, si les difficultés remontent à plusieurs générations... A la fin de réunion, parents et institution définissent des pistes de travail pour améliorer l'accompagnement éducatif.

Ces espaces avec les parents permettent de définir ensemble les axes de l'accompagnement éducatif et des actions à mener par le jeune et les parents, chacun assumant ses responsabilités. Même si les parents le demandent, ils ne servent pas à définir la durée du placement (prolongation ou fin précoce) qui relève de la compétence des services extérieurs (ASE et PJJ) et surtout de la décision du magistrat.

L'accompagnement éducatif de Jacques (prénom modifié)

Travailler avec les parents demande aussi de comprendre leurs ambiguïtés. La situation de Jacques illustre cette question :

Jacques est âgé de 18 ans. Il est placé dans l'établissement en avril 2018 au titre de la PJJ suite à des violences avec usage d'arme. Il est donc placé sous contrôle judiciaire. Les objectifs de travail dans l'ordonnance de placement sont :

Honorer les rendez-vous fixés par l'UEMO (service de la PJJ),

Respecter les conditions du placement,

Interdiction de rencontrer ses deux amis impliqués dans les violences,

Obligation de soins, suivi psychologique et addictologie.

Très rapidement, les éducateurs sont envahis par la présence des parents du jeune qui n'hésitent pas à venir ranger sa chambre, lui apporter à manger et même lui tenir compagnie. La mère, le père, la petite sœur et la cousine sont là tous les week-ends.



La direction propose donc aux parents une réunion de famille pour échanger autour de la situation du jeune et de s'accorder sur les modalités des rencontres entre le jeune et ses parents. D'autant plus que dans l'ordonnance de placement provisoire, le juge des enfants a ouvert des droits aux parents. Ces derniers peuvent accueillir leur enfant un week-end sur deux selon un calendrier à établir par le foyer.

Lors de la réunion de famille, la situation familiale est évoquée dans sa globalité. Les parents présentent Jacques comme un fils gentil, à l'écoute et respectueux. À partir du collège, il a commencé à avoir de mauvaises fréquentations, à se déscolariser. Il a quitté l'école à 16 ans malgré ses capacités intellectuelles, s'est mis à fumer du cannabis, et à commettre des actes de délinquance.

Pour aider son fils, son père l'inscrit à la Mission Locale afin qu'il puisse bénéficier d'un soutien et trouver une formation professionnelle. Mais Jacques investit peu cet accompagnement. Il continue de poser des actes de délinquance dans son quartier et en région avec des amis.

Très inquiets, les parents décident de s'éloigner des grandes villes et installent la famille dans un village de la région parisienne, sans transport en commun dans l'idée de protéger leur fils. Mais celui-ci évoque ses difficultés de déplacement pour se rendre à la Mission locale. Ses parents lui achètent un scooter qu'il utilise rapidement pour retrouver ses amis et reprendre des actes délictueux (violence et vols).

Arrêté une nouvelle fois par les gendarmes, il est placé à la Maison de la Juine. Nous demandons donc au père de ne plus donner le scooter à son fils. Il est préférable que tout le monde se concentre sur son projet éducatif et son projet d'insertion. Lorsque nous évoquons les droits d'hébergement des parents, le père refuse de les mettre en place, affirmant que si son fils rentre en famille le week-end, il ne reviendra plus au foyer et le juge risque de l'envoyer en prison. Nous insistons aussi pour qu'ils ne donnent pas à Jacques tout ce qu'il demande : pas de livraison de nourriture, leur fils étant nourri, logé et soigné au foyer. Par contre, nous attendons de lui, qu'il prenne conscience de ses actes et les modifie.

Au foyer, Jacques a du mal à se mobiliser, il fugue beaucoup et attend la fin de la prise en charge. Les éducateurs organisent un séjour au Futuroscope auquel il participe. Au retour dans l'établissement, Jacques appelle ses parents pour demander des cigarettes et de l'argent. Ses parents vont parcourir plus de 80km à 23h pour les lui apporter. Les éducateurs reprennent cette situation avec les parents.

Cette ambiguïté des parents et leurs difficultés à dire « non » n'aident pas Jacques à comprendre, à accepter les règles du foyer et à investir son placement. Cela leur est expliqué en les mettant en garde vis-à-vis des conséquences du non-respect des obligations du contrôle judiciaire et le risque d'incarcération.

Malgré l'accompagnement éducatif, le jeune fugue et retourne dans la ville où il est interdit de territoire. Les gendarmes l'interpellent et le juge décide alors de son incarcération le 1er juillet 2018.

Fabrice : un travail nécessaire avec les parents

Fabrice est arrivé mineur en juillet 2017 à la Maison de la Juine (18 ans en septembre dans le cadre d'une mesure d'assistance éducative faisant suite à une violente altercation avec son père. Celui-ci avait laissé seul l'adolescent pendant 3 semaines en étant parti avec ses 3 autres enfants qu'il assume seul. La mère des enfants a dit son incapacité pour intervenir dans ce conflit père/fils, et ne pas pouvoir héberger son fils. Le père fait une dépression, ne pouvant assumer les enfants qui se déscolarisent. Le juge des enfants ordonne une mesure d'AEMO pour les 3 plus jeunes et un placement pour Fabrice.

Fabrice arrive au foyer accompagné de son éducatrice référente à l'ASE. Dans sa situation, il n'était pas possible de faire une réunion d'admission avec les parents. Ces derniers sont rencontrés plus tard par

l'équipe des cadres pour leur expliquer les modalités du placement, le travail éducatif et psychologique proposé par les équipes et recueillir leurs attentes.

Au foyer, Fabrice est discret, posé et autonome. A son arrivée, il partageait très peu de moments en collectivité et échangeait peu avec les autres. Il a pu évoquer le sentiment de ne pas être comme les autres jeunes et arrivait souvent tard au foyer, préférant être avec ses amis. Il avait des difficultés à comprendre le sens du cadre qui lui était posé car il pensait être suffisamment responsable pour se gérer seul.

Depuis son arrivée, l'équipe éducative a observé une évolution. Il a réussi à s'intégrer au groupe et est parvenu à respecter le cadre du foyer notamment les horaires de retour. Il a su nouer des liens avec les éducateurs et sait les solliciter lorsqu'il en a besoin.

Pour comprendre la situation familiale, les parents sont reçus séparément, sans la présence du jeune. Le père et la mère se montrent très préoccupés par la violence de leur fils qu'ils ne s'expliquent pas. Ils décrivent un fils très exigeant. Il demande des objets trop chers pour les moyens financiers des parents (ordinateur, téléphone portable, vêtements, etc.). De plus, les parents étant divorcés, Fabrice ne veut pas voir le compagnon de sa mère. Et lorsqu'il rend se compte que les parents ne cèdent pas, il devient violent, y compris physiquement.

Fabrice est en terminale générale et travaille bien. Cela ne faisait aucun doute qu'il allait avoir son bac. L'équipe éducative s'inquiète des conséquences du conflit familial sur sa scolarité et axe le travail éducatif sur l'apaisement de ces tensions.

L'ASE avait déjà mis des séances de médiation entre Jacques et son père. Et, l'établissement a mis en place deux réunions de famille avec chaque parent et Fabrice pour évoquer la violence, les liens familiaux, le respect des parents, l'entraide dans les familles. L'objectif est aussi d'amener le jeune à revoir ses exigences à la baisse, notamment sur le plan financier. Il pourra, lorsqu'il sera salarié, acheter ce qu'il souhaite mais en fonction de ses moyens.

L'équipe éducative maintient au quotidien des liens avec les parents. Ces derniers seront associés dans le travail d'accompagnement éducatif de leur fils, qu'il s'agisse de la scolarité ou de la santé, plus particulièrement lorsque Fabrice a été hospitalisé. Son père est resté veiller sur lui toute la nuit à l'hôpital. De retour au foyer, il a pu exprimer auprès des éducateurs combien cela l'avait touché, qu'il était loin d'imaginer que son père l'aimait à ce point. Pour lui, lorsque son père refusait de lui acheter un objet qui coûtait cher, cela voulait dire qu'il ne l'aimait pas.

Au fil du temps, la relation père/fils, soutenue par l'ASE et l'établissement s'est améliorée. De même, Fabrice a souhaité reprendre des liens avec ses frères et sœur. Une réunion avec le père et les enfants a été organisée dans l'établissement pour faire un point. Depuis, Fabrice retourne au domicile du père pour passer du temps avec sa famille.

### **3.7 Des réponses éducatives aux actes de violence**

La violence fait partie intégrante des situations ou des problématiques des jeunes accueillis dans l'établissement. Presque tous les jeunes accueillis ont effectué des actes de violence et de dégradation ayant entraîné leur exclusion des établissements précédents. Dès la réunion de préadmission, nous posons l'interdit de la violence, prévenant ainsi le jeune, ses parents, et le service extérieur, des limites à ne pas franchir, tout en présentant nos réponses éducatives et l'aide psychologique proposée.

Chaque acte de violence est traité non seulement avec le jeune concerné et le groupe, mais aussi avec les parents et les services extérieurs. Le jeune est invité à réfléchir à ses actes, à prendre conscience de

son comportement, à penser à la douleur qu'il inflige à l'autre et à ce qu'il doit corriger pour réintégrer la collectivité et avoir des relations de bonne intelligence avec les autres.

L'établissement a proposé des séjours de rupture pour éloigner un jeune violent du reste du groupe, lui permettre, ainsi qu'au groupe, de souffler, de travailler sur ses actes et de revenir pour poursuivre le travail éducatif avec l'équipe.

L'établissement ne décidera de mettre fin à l'accueil d'un jeune trop violent que si celui-ci refuse de réfléchir à ses actes, refuse un séjour de rupture et poursuit son comportement violent, Mais même dans ces conditions, et afin de laisser au service le temps de trouver une autre orientation, l'établissement proposera des séjours de repos. Le refus d'un tel séjour entrainera l'arrêt immédiat de l'accueil.

## **4. L'ACCOMPAGNEMENT PSYCHOLOGIQUE**

### **4.1 La prise en charge de la santé psychologique**

Dans le cadre de l'élaboration du projet personnalisé une attention particulière est portée à l'état de santé psychique des jeunes et la mise en place de parcours de soin. Les problèmes rencontrés peuvent prendre plusieurs formes : trouble du comportement, trouble du sommeil, anxiété, addictions, violence, troubles alimentaires, passage à l'acte, etc. L'équipe éducative est également chargée de proposer à titre individuel ou collectif des informations en matière d'éducation à la santé (prévention des maladies sexuellement transmissibles, des risques liés à la consommation de produits toxiques).

De plus, chaque jeune, accompagné de son éducateur référent, est reçu par le psychologue de l'institution afin de faire le point sur son placement. Ce premier entretien permet au psychologue d'analyser la demande implicite et explicite du jeune concernant son placement et sa situation actuelle. Un travail de soutien psychologique peut aussi être mis en place, à condition que la demande provienne du jeune. Le psychologue est en relation avec l'équipe éducative ainsi qu'avec les partenaires de soins extérieurs comme le CSAPA (centre soin accompagnement prévention addictologie), le CMP (centre médico-psychologique) ou encore des psychiatres.

Durant l'année 2018 le psychologue a rencontré dans le cadre des entretiens d'accueil institutionnel 54 jeunes, dont :

4 ont exprimé une demande de soutien psychologique en entretien individuel.

12 ont bénéficié des espaces psychologiques avec médiation.

Nous avons orienté 8 jeunes dans un CSAPA (Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie), 3 en CMP et fait 6 préconisations d'hospitalisation en urgence psychiatrique.

### **4.2 Des espaces psychologiques avec une médiation sportive**

La musculation a été la médiation utilisée dans les foyers d'Ormoy et d'Etrechy. Le passage à l'acte, qui se manifeste par un débordement pulsionnel, représente une problématique pour de nombreux jeunes. La médiation sportive permet de canaliser ces pulsions et de proposer au jeune un autre espace. Le jeune, encadré par le psychologue clinicien, peut ainsi s'exprimer directement par le corps ce qui revalorise son image de soi, sa confiance en soi et son estime de soi.

Le psychologue propose des séances individuelles avec les jeunes qui souhaitent travailler la maîtrise de leur corps et de leurs émotions. Leur progrès en termes de confiance en eux est visible au fur et à

mesure des séances. Le cadre reste similaire à un entretien psychologique : secret professionnel et posture de neutralité bienveillante visent à aider le jeune à résoudre ses conflits internes et à dépasser ses complexes intrapsychiques pouvant entraver son accompagnement éducatif.

Le but de cet atelier a aussi été de mettre en place des leviers thérapeutiques potentiels avec les partenaires extérieurs tels les CMP, CSAPA ou les prises en charge en libéral. Des leviers éducatifs ont été également identifiables comme la question de l'hygiène, du respect du matériel et du règlement intérieur applicable au quotidien sur la vie du collectif.

M. a fait un séjour de plusieurs mois sur le foyer d'Ormoy, placé par l'ASE. Il présentait des troubles du comportement avec de l'agressivité et de la défiance vis-à-vis des professionnels et de ses pairs à tel point qu'il s'est isolé et était identifié par l'équipe comme un jeune difficile qui mettait le placement en échec. M. allait régulièrement en salle de sport mais ne sollicitait aucune présence d'adulte.

Le psychologue a alors proposé à l'équipe de l'intégrer dans l'atelier musculation afin de travailler sa confiance vis-à-vis de lui-même et de l'adulte. M. au départ était réticent à cette proposition d'atelier arguant qu'il ne voulait pas voir le psychologue, parce qu'il « il n'était pas fou ». Mais quand le psychologue, présent à Ormoy, a demandé quel jeune voulait participer à l'atelier, M. a finalement bien voulu essayer.

La première séance avec les jeunes permet d'identifier leur demande : quelle partie du corps ils souhaitent travailler à moyen terme et à court terme. M. a clairement identifié ses objectifs et a fixé l'atteinte d'une performance en développé couché sur une période de deux mois. Le jeune a exprimé des attentes sur les résultats corporels à court terme comme sa première préoccupation. Puis à force de régularité et d'investissement le jeune a commencé à percevoir des changements physiques. Grâce à ce résultat, les éducateurs ont pu commencer à travailler sur la notion de temporalité et de frustration, et d'autres leviers éducatifs ont pu émerger dans l'accompagnement du jeune.

#### **4.3 Le partenariat dans le soin psychique**

Le psychologue peut préconiser des orientations en cas de trouble du comportement en lien avec la santé psychique, notamment vers :

Le CMP de secteur, sollicité lorsque le jeune connaît une souffrance psychique profonde, liée à son histoire personnelle, qu'il a vécu des psycho-traumatismes infantiles ou récents, ou encore s'il se pose des questions identitaires et sur la place qu'il occupe auprès de ses pairs. Cette démarche de soin est murement travaillée en amont avec le jeune ; l'adhésion du jeune à ce projet est indispensable pour que le dispositif puisse tenir.

Le CSAPA qui peut être proposé au consommateur de produit licite ou illicite. Essonne Accueil d'Etampes a été notre principal partenaire, notamment avec la consultation jeune consommateur (CJC), premier contact avant toute démarche de soin.

Les urgences sont sollicitées en cas de décompensation psychologique et de troubles psychiatriques avérées. Le psychologue clinicien de la structure peut détecter des signes de troubles psychiatriques et préconise alors une orientation aux urgences lors de crise.

La Maison de la Juine peut aussi solliciter des structures spécialisées pour des problématiques particulières comme par exemple le Centre Minkowska qui propose des consultations de psychiatrie transculturelle centrées sur la personne migrante et réfugiée. On constate de plus en plus de pathologies psychiatriques chez les jeunes migrants (Cf. L'accompagnement éducatif).

#### **4.4 Le psychologue dans l'espace réunion d'équipe**

Le psychologue intervient principalement à propos du projet du jeune. Il analyse la situation du jeune sous un angle clinique en questionnant son parcours et les actions mises en place avant le placement à la Maison de la Juine. Il évalue la nécessité d'un soutien psychologique lors des entretiens individuels ou des espaces de médiation. Enfin, il peut orienter vers des partenaires extérieurs.

Le psychologue clinicien est également un soutien pour les équipes éducatives. Sa présence dans le foyer ainsi que les ateliers avec médiation qu'il anime lui permettent de collecter des éléments cliniques. Les jeunes en grande difficulté et fragilité psychique peuvent renvoyer aux professionnels des projections violentes et parfois insoutenables. Le psychologue peut essayer de faire tiers dans ces fonctionnements induits par les jeunes et permet ainsi aux éducateurs de prendre du recul dans certaines situations.

### **5. LES SUPPORTS AU TRAVAIL INSTITUTIONNEL**

#### **5.1 Les ressources humaines**

Les sorties et les entrées

En 2018, l'établissement a enregistré le départ :

D'une cheffe de service éducatif

De trois éducateurs

Malgré les difficultés de recrutement en internat, nous avons embauché :

Une cheffe de service éducatif,

Deux éducatrices spécialisées

Une maîtresse de maison, en remplacement d'un départ à la retraite

Fin décembre, il restait cependant encore un poste vacant d'éducateur spécialisé en CDI, ainsi que deux postes d'éducateurs (absence maladie) en CDD et un poste de surveillant de nuit en CDD (absence maladie).

Pour pallier le manque de personnels à certains postes, ainsi que l'arrêt maladie d'une éducatrice en congé maternité, nous avons eu recours à :

Deux CDD de maîtresses de maison,

Un CDD de cheffe de service éducatif

Un CDD de surveillant de nuit,

Un CDD d'éducateur.

Cela n'a cependant pas permis de répondre à l'intégralité de nos besoins.

Nous avons eu recours aux agences d'intérim, notamment à Agir Travail Temporaire, et à Action Emploi, partenaire traditionnel de l'établissement.

#### **L'accueil de 6 stagiaires**

3 stagiaires éducateurs spécialisés

3 stagiaires moniteurs éducateurs

## **5.2 Les formations**

Les formations collectives

En 2018, l'établissement a organisé une formation collective sur le thème de « l'accompagnement éducatif et thérapeutique des adolescents et jeunes majeurs ». Cette formation a été animée par CERF Formation.

La VAE collective, préparant au diplôme d'état d'éducateur spécialisé, démarrée en septembre 2018 concerne quatre éducateurs.

Les formations individuelles

La cheffe de service administratif et comptable a suivi la formation « Mettre en place un CPOM (contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens) et utiliser son outil financier ».

Une éducatrice a commencé la formation CAFERUIS (Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Encadrement et de Responsable d'Unité d'Intervention Sociale).

Les éducateurs ont aussi participé aux formations proposées notamment par la PJJ, autour du cannabis et de la sexualité adolescente.

## **5.3 Les espaces de réflexion collective**

Les réunions

La réunion cadre a lieu tous les lundis matin avec le directeur, le directeur adjoint et les cheffes de service. Selon l'actualité de l'établissement, et les thèmes à traiter, le psychologue peut y être invité, notamment pour des questions en lien avec les situations des jeunes et des familles.

Pour les équipes éducatives, les réunions ont lieu tous les lundis pour l'équipe d'Ormoy et tous les mardis pour l'équipe d'Etréchy.

La réunion d'équipe des surveillants de nuit a lieu une fois tous les deux mois. Compte tenu de la spécificité de leur emploi du temps, il n'est pas possible d'organiser des réunions de façon régulière. Cependant, les surveillants de nuit sont informés au travers des différents outils de communication dont dispose l'établissement.

En 2018, 4 réunions institutionnelles se sont tenues en présence de tous les salariés. Cela permet d'échanger sur la Fondation et l'établissement.

L'analyse des pratiques pour les éducateurs

L'analyse des pratiques reste un moment important pour les deux équipes éducatives. En 2018, elle a été animée par un nouvel intervenant. Elle permet aux professionnels de mettre au travail leurs ressentis par rapport au public, de comprendre les éléments de transfert et de contre transfert en action pendant le travail éducatif. Il s'agit aussi de construire une dynamique et une cohérence de travail entre collègues, de faire équipe.

La supervision de l'équipe des cadres

L'équipe de cadres bénéficie d'un temps de supervision animé par un intervenant extérieur, nécessaire pour se poser, prendre de la distance, réfléchir à son travail, à la cohérence des réponses apporter à tous et au management institutionnel. C'est aussi un temps de remise en question, de prise de recul et d'adaptation des pratiques, très utile pour confronter les situations des jeunes et de leurs familles ainsi que la gestion de l'établissement.

## **5.4 Le partenariat institutionnel**

Au regard des situations des jeunes accompagnés, l'établissement sollicite, toute l'année, un large réseau de partenaires sans lesquels il serait difficile, voire impossible, de réaliser un accompagnement de qualité.

Le partenariat avec les services de la Prévention et Protection de l'enfance

Des liens et échanges réguliers sont établis avec les différents services du Conseil départemental à propos des jeunes accueillis et du travail réalisé avec les familles. Ce sont les services extérieurs qui sollicitent les parents pour les réunions de préadmission. Ce partenariat se fait aussi au travers les différentes rencontres autour des projets des jeunes : des synthèses sont organisées par les responsables de l'ASE pour mieux orienter les objectifs de travail et prendre, le cas échéant, des décisions concernant la durée du placement ou le changement d'institution.

De nombreuses réunions ont lieu avec la direction départementale de la prévention et protection de l'enfance pour échanger autour des situations des jeunes et des familles.

La Maison de la Juine travaille en lien avec la mission SESAME qui s'occupe des jeunes les plus en difficultés. Plusieurs accueils ont été réalisés à partir de leurs sollicitations.

En plus de ce travail quotidien, la direction a répondu au questionnaire concernant les éléments de présentation et d'évaluation de la qualité du travail éducatif et plus largement du fonctionnement de l'établissement. Ce travail a nécessité le soutien de la direction générale et notamment du directeur administratif et financier pour les éléments administratifs. Ce dossier va aussi nous servir lors de l'évaluation interne qui sera mise en œuvre au cours de 2019.

En septembre 2018, la Maison de la Juine a été sollicitée par le département de l'Essonne pour participer à l'évaluation de la politique d'accueil des mineurs non accompagnés (MNA), concernant trois questions principales : l'adéquation du dispositif ASE pour ce public, la cohérence de l'accompagnement vers l'autonomie par le Conseil départemental 91 et la politique d'accueil de l'État, l'articulation de l'Agence Régionale de Santé et le département concernant la santé de ces jeunes. Enfin, il s'agissait aussi d'évaluer le coût d'une prise en charge dans un foyer et celle dans le cadre d'un dispositif spécifique MNA. Le directeur de la Maison de la Juine a reçu les enquêteurs/évaluateurs et a répondu à leurs questions.

### **Le partenariat avec la PJJ**

Le dispositif de placement judiciaire : ce temps de travail entre les directions des établissements PJJ publics et privés de l'Essonne et la DTPJJ Essonne est essentiel. Il s'agit d'échanger autour des pratiques éducatives et de management.

La commission de suivi judiciaire : elle réunit toutes les six semaines, la DTPJJ Essonne et l'équipe des cadres de la Maison de la Juine. Nous avons évoqué ensemble les difficultés de recrutement des éducateurs et des surveillants de nuit, la situation des jeunes, les outils de travail, les difficultés rencontrées par l'établissement, mais aussi les attentes et le soutien que peut apporter la DTPJJ.

Le suivi de santé des jeunes : ce partenariat s'est maintenu avec l'infirmière de la PJJ Essonne. Elle a proposé des formations autour de la santé physique et mentale des adolescents.

Les autres partenaires

Les autres partenaires dans le cadre des soins sont les CMP, les CMPP, les praticiens libéraux, les médecins.

## CONCLUSION ET PERSPECTIVES

Pendant l'année 2018, la Maison de la Juine a poursuivi les évolutions concernant l'accompagnement éducatif et psychologique des jeunes accueillis.

Les équipes ont approfondi le travail avec les familles habitant en France et à l'étranger. Tous les parents des jeunes présents sur le territoire ont été rencontrés par les équipes. A ce titre, les équipes ont construit de véritables compétences dans l'accueil et l'accompagnement éducatif de jeunes ayant vécu des parcours migratoires le plus souvent difficiles. L'ethno-clinique éducative représente un outil essentiel dans le travail au quotidien.

L'accompagnement éducatif réalisé avec le soutien de l'équipe de cadres s'est aussi attaché à développer la mise en place d'un document individuel de prise en charge (DIPC) pour tous les jeunes, excepté ceux qui sont restés peu de temps au foyer. Nous effectuons aussi ces démarches pour les mineurs non accompagnés, même si leurs parents sont dans l'impossibilité de signer. Cet outil permet de préciser les axes essentiels du travail éducatif et le projet de chaque jeune.

Le travail auprès des jeunes souffrant des troubles psychiatriques représente pour l'équipe une réelle difficulté. Les professionnels sont conscients que la Maison de la Juine accueille un public en très grande détresse, mais il est important de pouvoir trouver des relais lorsque le jeune est débordé par des problématiques mentales graves. Nous travaillons cette dimension avec l'ASE, la PJJ et le secteur psychiatrique. Ces partenariats, et d'autres, doivent être développés en 2019.

Le travail d'accompagnement quotidien des jeunes en collaboration avec les familles et les partenaires va se poursuivre et plusieurs autres chantiers seront traités au cours de 2019. Il s'agit de :

Finaliser le projet d'établissement : une commission projet a été mise en place.

Réaliser l'évaluation interne. Ce sera la deuxième, la première a eu lieu en 2014.

Actualiser le document de prévention des risques professionnels, notamment concernant les thématiques des risques psychosociaux.

Réaliser les travaux de la maison de Dourdan afin de pouvoir accueillir les jeunes actuellement au foyer d'Etréchy.

Sur le plan des ressources humaines, poursuivre les recrutements des personnels éducatifs qualifiés et continuer la réflexion collective sur les plannings des éducateurs et surveillants de nuit.



# SERVICE ÉDUCATIF 91 HÉBERGEMENT

SERVICE ÉDUCATIF 91  
AEMO/HEBERGEMENT

Habilitation : Direction de la Prévention et de la Protection de l'Enfance

Financement : Prix de journée

Directeur : Jean LANGLOIS jusqu'à fin août  
Steeve GABRIELI à partir de décembre  
Directrice adjointe : Claire THOMAS

SE 91/HEBERGEMENT

5 avenue Pasteur  
91220 BRÉTIGNY-SUR-ORGE  
Tél. : 01 60 84 08 52  
Fax : 01 60 84 48 47  
Hebergementse91@fjfv.org

1 Cheffe de service éducatif  
1 secrétaire-comptable à temps partiel  
1 secrétaire  
1 secrétaire à temps partiel  
9 éducateurs spécialisés  
2 psychologues (40 % et 30% ETP)  
1 ouvrier d'entretien  
1 agent de service (30 % ETP)

AEMO

Action Éducative en Milieu Ouvert  
85 route de Grigny  
91130 RIS-ORANGIS  
Tél. : 01 69 45 91 40  
Fax : 01 69 45 91 41  
aemose91@fjfv.org

1 Chef de service éducatif  
1 secrétaire à 3/4 temps  
1 secrétaire à temps complet  
1 comptable à 1/2 temps  
2 psychologues à temps partiel  
13 éducateurs spécialisés (12 ETP)  
1 agent de service (30% ETP)

## PREAMBULE

Le directeur du Service Educatif Jean Langlois a quitté ses fonctions fin août 2018. La direction générale et le Conseil d'administration ont alors initié une procédure de recrutement et la Fondation a reçu de nombreuses candidatures. Le nouveau directeur, Steeve Gabrieli, recruté au terme de ce processus, a pris ses fonctions en décembre. De septembre à fin décembre, la directrice de la Maison Coquerive, le directeur de la Maison de la Juine et la direction générale ont assuré un intérim, en se répartissant les responsabilités de manière à soutenir l'équipe engagée dans le processus de changement.

L'année 2018 a été consacrée à faire évoluer les pratiques professionnelles au sein du SE91/AEMO. Dès le mois de mars 2017, nous avons démarré un projet de réflexion autour des différentes questions soulevées par l'audit réalisé par le Conseil départemental de l'Essonne auprès de tous les services de milieu ouvert exerçant sur le département. Les réflexions collectives ont permis d'élaborer un référentiel interne pour la pratique et l'exécution d'une mesure d'AEMO au sein du SE 91. Ce référentiel, utilisé depuis mars 2018, sera réajusté en fonction du référentiel départemental dédié aux mesures en milieu ouvert au cours de l'année 2019. Cela permettra d'actualiser le projet de service avec une présentation pour validation au Conseil d'administration au plus tard au premier trimestre 2020.

L'activité du SE91/AEMO est cette année en deçà de l'activité prévisionnelle. L'une des raisons principales de cette baisse vient de la difficulté à recruter des travailleurs sociaux en contrat à durée déterminée. L'obligation légale de l'employeur à alléger le nombre des mesures suivies par les éducateurs qui disposent d'un mandat de représentant du personnel y contribue aussi.

Au SE91/Hébergement, l'année 2018 a permis de pérenniser des nouvelles pratiques concernant les mineurs accueillis et leurs familles. L'ouverture expérimentale de places en « hébergement renforcé », initialement prévues pour des jeunes adressés par les services de la Protection Judiciaire de la Jeunesse et également utilisées par les services de l'ASE pour des situations particulièrement complexes, a entraîné une diversification du public accueilli et a permis aux équipes de renforcer leur expertise métier.

Pour renforcer l'accès à l'autonomie des adolescentes et des adolescents, le service a de plus développé des outils alternatifs et complémentaires à l'accompagnement individualisé : ateliers pédagogiques et psychologiques du plateau technique, intervention de TISF (travailleur d'insertion sociale et familiale), actions collectives menées avec des bénévoles pour favoriser l'insertion sociale.

Enfin, le projet de service, l'ensemble des documents relatifs aux droits des usagers, les fiches de poste et d'autres procédures internes ont été totalement réécrits afin d'harmoniser les pratiques de l'accompagnement individualisé des jeunes et en y incluant une plus grande participation des familles.

Par ailleurs, la rénovation complète des locaux administratifs, après des travaux importants qui vont durer plusieurs mois, va permettre un meilleur accueil des jeunes et des familles et offrir des conditions de travail optimales.

En 2019, le SE 91 s'attachera à effectuer la deuxième évaluation interne de chaque service, ainsi que la révision de chaque document unique de prévention des risques professionnels.

## INTRODUCTION

Après une année 2017 consacrée à changer une grande part des pratiques professionnelles du fait du rajeunissement des jeunes accueillis, le service s'est fixé en 2018 les objectifs de travail suivant :

- Actualiser le projet de service et améliorer les pratiques éducatives et psychologiques
- Développer le plateau technique et les actions éducatives collectives
- Poursuivre l'ajustement et la rénovation du parc de logements
- Réaménager les locaux administratifs
- Approfondir l'expertise métier, consolider la gestion des ressources humaines et le développement des compétences
- Diversifier le public accueilli avec l'ouverture de places habilitées par la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ).

## Les faits marquants de l'année 2018

Le service s'est fortement mobilisé toute l'année pour améliorer les pratiques professionnelles et donc la qualité d'accueil des usagers, au cœur de sa mission. Nous avons réalisé une activité importante avec 29 195 journées réalisées pour 27 047 budgétées, soit 2 148 journées supplémentaires. Les équipes ont élaboré le projet de service qui a été validé en décembre par le conseil d'administration. Elles ont mis en place de nouvelles actions éducatives, activités pédagogiques pour favoriser l'accompagnement des jeunes dans leur démarche d'autonomisation.

Le décès d'un jeune homme accueilli depuis un an, victime d'un problème brutal de santé, a représenté une expérience douloureuse pour l'ensemble du service. La direction, l'équipe et la Fondation ont mis tous les moyens en œuvre pour offrir une inhumation en accord avec les volontés de sa famille restée au pays et de ses proches vivant en France. Les jeunes qui le souhaitaient ont pu bénéficier d'un accompagnement spécifique et l'équipe d'un soutien. La collaboration avec les services du Conseil départemental de l'Essonne a facilité l'organisation des obsèques.

L'ouverture de 5 places à titre expérimental a été négociée avec la PJJ pour poursuivre la diversification des publics. Ces différents points seront détaillés tout au long du rapport.

## 1. L'ACTUALISATION DU PROJET DE SERVICE

Le projet de service datait de 2008 et devait être actualisé afin de prendre en compte les évolutions importantes qui ont influé sur le fonctionnement de l'établissement : en 2015, la fusion du service de l'UHI (Unité d'Hébergement Individualisé) et de la semi-autonomie de la Maison de la Juine, en 2016 le rajeunissement de l'âge d'accueil et en 2017 l'arrivée de MNA (Mineurs non accompagnés). L'équipe a revisité en profondeur ses pratiques professionnelles et construit des procédures internes répondant aux préconisations posées dans le cadre des évaluations internes et externes réalisée en 2014 et 2015.

La rédaction du projet de service est l'aboutissement d'un travail interne et collectif, qui a mobilisé l'ensemble des personnels. Ce projet de service a été validé par le Conseil d'administration de la Fondation le 6 décembre 2018 et fera l'objet d'une diffusion au premier trimestre 2019.

Nous avons, de plus, écrit de nombreuses procédures internes, pour établir des règles communes qui facilitent le fonctionnement du service. Dans cette optique, nous avons actualisé l'ensemble des documents relatifs aux droits des jeunes et de leurs familles, notamment le livret d'accueil, le contrat

de séjour et le projet individualisé en lien avec le projet pour l'enfant réalisé par l'ASE. Un accent particulier a été mis sur la place de la famille et de l'environnement ressources du (de la) jeune. Ces procédures sont annexées au projet de service.

## 2. L'OUVERTURE DE CINQ PLACES SUPPLEMENTAIRES

### 2.1 Le projet avec la Protection Judiciaire de la Jeunesse

En juin 2017, les services de la Protection Judiciaire de la Jeunesse nous ont sollicités pour l'ouverture de 5 places pour accueillir des mineurs, notamment des jeunes filles pour lesquelles les solutions sont peu nombreuses en Essonne, ou des jeunes sortant d'incarcération, ou encore de dispositifs d'accueil collectif.

#### Un accompagnement renforcé pour ces jeunes

Nous avons proposé un projet avec un accompagnement renforcé mêlant un suivi individuel maintenant un cadre contenant, et des activités collectives déjà mises en œuvre ou créées pour ces jeunes, en fonction des mesures pénales. Les logements pour ces jeunes sont aussi situés à proximité des bureaux et permettent ainsi une intervention rapide en journée. Deux éducatrices se sont proposées pour mettre en place ce projet, ajustant les pratiques aux besoins des jeunes et aux procédures spécifiques de partenariat avec la PJJ.

Le projet a été pensé en février 2018 et mis en place en mars 2018 avec l'accueil de trois jeunes, bénéficiant de rencontres quotidiennes avec l'équipe éducative. Nous leur avons mis à disposition deux studios individuels et un appartement partagé. Ces accueils n'ont cependant pas pu être menés à terme en raison de discordes institutionnelles : pas de prise en charge financière pour un jeune devenu majeur malgré des conventions indiquant la poursuite du financement au-delà de la majorité. Nous avons dû mettre fin à sa prise en charge et lui demander de quitter son hébergement. Aucun autre lieu d'accueil n'a pu lui être trouvé. Le jeune est reparti dans l'errance.

Nous avons aussi accueilli un mineur issu d'un autre département car sa formation professionnelle prise en charge par la PJJ était en Essonne. Son accueil et le financement dans notre service dépendait de son inscription à la formation. Mais ce cadre a été mis en échec par le jeune en raison de multiples difficultés. L'accueil dans notre service s'est donc interrompu alors que la relation éducative était installée pour un accompagnement plus pérenne, pour un retour au domicile familial. Enfin, le troisième jeune a été incarcéré.

#### Le travail de partenariat avec la PJJ pour mettre en œuvre le projet

Trois rencontres avec les services de la Direction Territoriale en mars, juillet et décembre 2018 ont permis de présenter le projet et d'analyser ensemble les freins à cette expérimentation. Si le projet reste pertinent dans la structuration proposée, il engendre de nouvelles méthodes de travail pour les équipes de terrain et plus particulièrement pour les services d'UEMO (Unité éducative en milieu ouvert) avec le renforcement de l'anticipation du travail autour de la majorité. De plus, les collègues de la PJJ n'ont pas encore pour habitude d'envisager un service de semi autonomie dès l'âge de 16 ou 17 ans. Un fort travail de pédagogie et d'explication va devoir se poursuivre pour permettre à ce projet de s'inscrire dans la durée.

Nous avons choisi d'aller expliquer le projet et donc d'échanger avec les équipes d'UEMO. En 2018, nous n'avons pu rencontrer que celles de Corbeil et de Brétigny.

Le maintien de ce projet ainsi que le soutien de la DTPJJ, nous encouragent à poursuivre le travail de partenariat avec les services d'UEMO afin qu'il s'inscrive dans la durée et que des jeunes accompagnés

par la PJJ puissent bénéficier de ces modalités d'accueil. Nous le poursuivons pour l'année 2019, en recentrant, à la demande de la PJJ, l'accueil autour de jeunes âgés de 17 ans et demi. La PJJ a engagé un travail avec les secteurs d'UEMO autour de l'anticipation et la préparation à la majorité, élément indispensable à l'accueil en semi autonomie.

## **2.2 Une opportunité pour accueillir des jeunes adressés par le SESAME de l'aide sociale à l'enfance**

Cette première expérimentation avec la PJJ qui n'a pu aboutir complètement en 2018, nous a cependant permis de proposer un accompagnement renforcé pour des jeunes aux difficultés complexes plus éloigné de l'insertion sociale que ceux ordinairement accueillis au service, notamment ceux orientés par le dispositif SESAME (**Soutien et expertise au service de l'accueil des mineurs en Essonne**) de l'Aide Sociale à l'Enfance, à titre dérogatoire.

Tout au long de l'année 2018, le service éducatif Hébergement a travaillé en étroite collaboration avec le dispositif SESAME pour ajuster ses prises en charge de jeunes accompagnés par l'ASE pouvant relever de ces nouvelles modalités d'accueil. Le travail de partenariat avec SESAME, déjà pleinement engagé l'année précédente, est indiscutablement positif car il permet à notre service de construire des modalités d'accueil alternatives et à certains jeunes suivis par SESAME de retrouver une place dans un dispositif ASE individualisé.

Pour 2019, nous souhaitons que cet accompagnement renforcé puisse bénéficier d'une double habilitation PJJ/ASE sur ce dispositif.

## **3. L'ACTIVITE EN CHIFFRES**

Spécificité de 2018, nous avons eu deux types d'accompagnement, chacun avec un prix de journée distinct :

- Les jeunes issus du dispositif ASE de 16 à 21 ans à hauteur de 78 places habilitées ;
- Les jeunes confiés par la PJJ en Hébergement renforcé à hauteur de 5 places habilitées et ouvertes sur dérogation aux services de l'ASE via le dispositif SESAME (**Soutien et expertise au service de l'accueil des mineurs en Essonne**).

Les mouvements des effectifs :

- 80 jeunes présents au 31 décembre 2018 (59 garçons et 21 filles).
- 37 jeunes sortis au cours de l'année (26 garçons et 11 filles).
- 38 jeunes confiés dans l'année (29 garçons et 9 filles).

L'activité annuelle réalisée est de **29 195 journées pour une activité budgétée de 27 047**. L'écart positif d'activité de 2 148 journées s'explique notamment par les dérogations liées aux accueils en hébergement renforcé du dispositif SESAME.

### **3.1 LES DEMANDES D'ADMISSIONS EN 2018**

Les admissions sont réalisées d'une part dans le cadre d'un processus avec une décision de la commission d'attribution interne au service. D'autre part, des accueils dans des délais très courts, voire

en urgence, sont réalisés dans le cadre du partenariat qui s'est renforcé avec les services de l'aide sociale à l'enfance du dispositif SESAME.

#### Le processus d'entrée au SE 91-Hébergement par la commission d'admission

Les demandes d'admissions pour les deux dispositifs représentent 118 dossiers soit en moyenne 1,8 dossier par semaine, pour l'accueil de 1,1 jeune par semaine en moyenne.

*Tableau : Le profil des demandes d'admission*

Garçons	Filles	TOTAL	16 ans	17 ans	Majeur
88	30	118	53	62	3
75 %	25 %		44.4%	53%	2.6%

7 demandes ont été faites par le logiciel UGO.

97 % des demandes d'admission concernent des mineurs. En comparaison, les demandes d'admission pour les mineurs étaient de 41% en 2012, 46% en 2013, 48% en 2014, 51% en 2015, 60 % en 2016 et 82% en 2017. Ces éléments montrent l'obligation pour le service Hébergement d'accueillir essentiellement des mineurs et d'ajuster ses pratiques afin de répondre aux besoins des jeunes et aux politiques sociales départementales.

Les évolutions internes effectuées l'an dernier permettent aujourd'hui au service de répondre aux nouveaux besoins du public orienté, et donc de couvrir l'activité sans difficulté puisque les demandes sont bien supérieures à l'offre annuelle du service.

### 3.2 LES ENTREES AU SERVICE EN 2018

#### 3.2a Les données chiffrées des entrées en 2018

*Tableau des entrées au service*

Mois	Filles	Garçons	TOTAL	15 ans	16 ans	17 ans	18 ans
Janvier		2	2			1	1
Février	2	2	4	1	2	1	
Mars		4	4		1	3	
Avril	2		2	1			1
Mai		3	3		1	2	
Juin		1	1			1	
Juillet		3	3	1		2	
Août	1	2	3		2	1	
Septembre		3	3		1	2	
Octobre	1	2	3		2	1	
Novembre	1	5	6	1	2	3	
Décembre	2	2	4		1	3	
<b>Totaux</b>	<b>9</b>	<b>29</b>	<b>38</b>	<b>4</b>	<b>12</b>	<b>20</b>	<b>2</b>
Taux	24%	76%		10.5%	31.6%	52.6%	5.3%

Le taux de roulement d'entrées et de sorties des jeunes est relativement stable mensuellement avec une moyenne de 3 nouveaux jeunes par mois. Un nouveau jeune ne peut évidemment entrer qu'après une sortie et donc la libération d'une place. Entre la sortie et la nouvelle arrivée, nous devons compter un temps de réparation et d'entretien des logements, ce qui ne permet pas a priori un taux d'activité de 100%. Toutefois, le service a accru largement son taux de remplissage en 2018 grâce aux réorganisations internes élaborées en 2017.

### 3.2b Origine des orientations pour les jeunes entrants

Partenaires à l'origine de l'orientation	Nombre d'accueils	Taux Sur 38 jeunes entrés
AEMO Olga Spitzer	-	16%
AEMO SE 91	1	
PJJ - UEMO	5	
AVVEJ - La Passerelle	2	11%
AVVEJ - S.A.U -	1	
Apprentis Auteuil Maison Louis Roussel	1	
SAFT- Placement Familial Essonne	1	3%
<b>TOTAL</b>	<b>11</b>	<b>30%</b>

**16 % des entrants** émanent **d'une demande des services de milieu ouvert** contre 10% en 2017 et 7% en 2016 et 2015.

Accueillir un jeune dans ces conditions n'est pas toujours pertinent, compte tenu de la grande liberté que celui-ci peut ressentir en se retrouvant seul dans un appartement dès son entrée. Un passage, en amont, même court, dans un lieu d'accueil collectif est souvent préférable d'un point de vue éducatif.

Service du département à l'origine de l'orientation	Nombre d'accueils	Taux
IDEF (institut départemental enfance et famille)	14	38%
SESAME	4	11%
MDS Essonne	9	21%
<b>TOTAL</b>	<b>27</b>	<b>70%</b>

**Les services départementaux sont à l'origine de 70 % des nouveaux accueils.**

- Le renforcement du partenariat **avec les services de l'IDEF** (MNA, « Ados Les Sens » et « Autrement »), qui correspond à **38% des nouveaux entrants, est cohérent**. Nous répondons ainsi à la demande du Département d'aider l'IDEF à orienter le plus rapidement possible les jeunes accueillis en urgence sur des places adaptées à leurs profils.
- **11% des accueils** émanent d'une demande spécifique de la **mission SESAME, contre 7% en 2017**.



### 3.2c Les principales problématiques des jeunes entrants

Les problématiques peuvent être cumulées pour un même jeune.

Principales problématiques fondant L'accueil des jeunes	Nombre de jeunes concernés	Taux / 38 entrants
Accès à l'autonomie	36	95%
Rupture familiale	32	84%
Liens parentaux dysfonctionnant	33	87%
Errance	17	45%
Problématique de santé physique	33	87%
Fragilité psychologique	18	47%
Addiction	3	8%
Troubles psychiatrique	2	5%
Difficulté linguistique et de compréhension	25	66%
Déscolarisation	12	32%
Sans projet scolaire	18	47%
Sans projet professionnel	28	74%
Condamnation pénale	8	21%
Problématique administratives	23	61%
Rupture d'hébergement	17	45%
Rupture de placement antérieur	9	24%

*En moyenne, chaque jeune accueilli montre 7 problématiques distinctes (avec un minima de 5 et pouvant aller à plus de 10).*

Le travail autour de **l'accès à l'autonomie** est l'objectif premier au moment de l'accueil, mais pour l'atteindre, nous savons qu'il faut envisager de manière globale les problématiques médico-sociales cumulées par les jeunes à leur arrivée au service.

En 2018, **l'accès à la santé, aux soins physiques** et aux traitements de fond pour des maladies chroniques est très nettement en augmentation : 86% en 2018 contre 72% en 2017.

Cet axe est prioritaire dès l'accueil. Nous avons dû développer notre réseau d'accès aux soins que ce soit en médecine générale ou pour les spécialistes. La plupart des praticiens en activité étant surchargés, les centres hospitaliers essonniers et parisiens sont le plus souvent les seuls à pouvoir proposer des soins immédiats et un suivi médical spécialisé au regard des coûts pris en charge par la CMU.

**La fragilité psychologique** est également en forte hausse : 47 % des jeunes accueillis en 2018 contre 30% en 2017. Cependant, il est souvent complexe de faire accepter une demande de diagnostic et le suivi de traitements lorsqu'il s'agit de trouble psychologique. Suite à ces constats déjà présents en 2017, nous avons mis en place des groupes de paroles et des ateliers artistiques qui représentent pour les jeunes des lieux de verbalisation différents et pour les équipes un espace d'évaluation alternatif.

**Plus de 60% des jeunes** sont concernés par des **problématiques administratives**.

- La problématique centrale étant l'accès à un titre d'identité et la préparation à un statut à la majorité.
- L'accès aux banques est également souvent compliqué notamment pour les mineurs, alors que c'est essentiel pour acquérir l'autonomie financière (percevoir son salaire ou d'autres

ressources de formation) et l'autonomie budgétaire. L'ouverture d'un compte via les services de l'ASE est possible, mais reste très long à mettre en œuvre et les droits d'accès sont très restreints.

- Enfin, la déclaration des revenus (impôts) est également un passage obligatoire d'apprentissage pour ouvrir des droits (APL, bourse, prime à l'emploi, hébergement et/ou logement social, etc....)

Les difficultés linguistiques et/ou de compréhension, d'absence de projet scolaire et/ou de déscolarisation voire l'absence de projet professionnel peuvent être regroupées dans un même sous chapitre car elles sont souvent liées.

Nous constatons cette année qu'un très grand nombre de jeunes ne maîtrisent pas les fondamentaux de la langue, que soit à l'oral ou à l'écrit voire les deux. L'accueil de MNA ne suffit pas à expliquer à cette forte augmentation. Un grand nombre de jeunes, nés en France, ont eux aussi des difficultés de compréhension de lecture, d'écriture et des bases en calculs insuffisantes. Leur insertion scolaire et/ou professionnelle sera forcément plus longue et plus complexe.

Pour répondre à ces insuffisances, le Service hébergement a développé depuis 2017 une plateforme d'apprentissage des fondamentaux de la lecture, de l'écriture et des mathématiques. Celle-ci a d'abord été créée dans le cadre du dispositif dédié à l'accueil des MNA, mais nous l'avons rapidement ouvert à l'ensemble des jeunes pris en charge au service, sans distinction.

Enfin, **la question des liens familiaux et/ou des ruptures familiales** touche quasiment tous les jeunes accueillis. Pour certains, les liens sont rompus, ce qui influence de fait le statut et la question de l'autorité parentale. Pour d'autres, le lien est maintenu mais ne représente aucune aide à l'autonomie de vie. Enfin, la perte de repères familiaux en général reste un frein important qui empêche les jeunes à « s'autoriser » à réussir leur passage à la vie d'adulte autonome.

Les relations amicales représentent souvent pour ces jeunes un repère plus construit et plus pérenne.

### **3.3 LES SORTIES DU SERVICE EN 2018**

La sortie du service, souvent synonyme de fin de parcours à l'ASE, représente un moment important pour la plupart des jeunes.

La préparation au départ, puis le départ effectif demandent aux équipes, comme lors de l'accueil d'un nouveau, une forte mobilisation et une réactivité immédiate sachant que le départ, dépendant par exemple d'une date de disponibilité en foyer jeune travailleur ou en chambre CROUS, a souvent lieu dans la précipitation.

Tableau des sorties par mois

Mois de sortie	Nombre total de sorties	Nombre de garçons	Nombre de filles
Janvier	4	3	1
Février	4	2	2
Mars	1	1	
Avril			
Mai	4	4	
Juin	5	3	2
Juillet	1		1
Août	2	2	
Septembre	2	1	1
Octobre	5	3	2
Novembre	4	2	2
Décembre	5	3	2
<b>Totaux</b>	<b>37</b>	<b>24</b>	<b>13</b>

Le nombre d'entrées et de sorties (37) du service se sont stabilisées cette année contrairement à 2017 (52 sorties et 60 entrées).

- Le flux des jeunes pris en charge en 2018 est donc de 116 jeunes. Ce qui représente une moyenne de 11,6 jeunes pris en charge par travailleur social dans l'année pour une habilitation de 9 jeunes en file active.

La prise en charge des jeunes est assurée par l'équipe éducative mais l'équipe administrative est également fortement mobilisée : les nombreuses entrées et de sorties génèrent une charge de travail importante d'actes administratifs, comptables, de facturation et d'archivage notamment.

Le nettoyage et la rénovation des appartements est également indispensable entre deux jeunes, ce qui nécessite une organisation adéquate du travail de l'ouvrier d'entretien de la structure, qui rénove en moyenne un appartement par semaine, et se charge en plus de l'entretien courant et des réparations quotidiennes.

#### L'âge des jeunes à la sortie du service

Age	17 ans	18 ans	19 ans	20 ans	21 ans
Nombre de jeunes	6	8	12	6	5
Taux	16%	22%	32%	16%	14%

#### Les motifs de sortie

Décision du	Conseil Départemental	Jeune	SE91-Hébergement	Critère de 21 ans
Nombre de jeunes	27	4	1	5
Taux	73%	11%	3%	13%

### La situation socio-professionnelle des jeunes sortants du service

	Diplôme niveau Bac	Diplôme professionnel	Diplôme supérieur au Bac	Études supérieures ou formation en cours	En dispositif d'insertion (garantie jeune)	Sans formation
<b>Nombre de jeunes</b>	6	14	2	10	1	4
<b>Taux</b>	16%	38%	5%	27%	3%	11%

**89 %** des jeunes sortent du service avec un diplôme acquis et/ou en poursuite d'études. Ce point est particulièrement positif sachant que 75% des jeunes entrent dans le service sans projet scolaire et/ou professionnel.

**Nous pouvons donc considérer que 9 jeunes sur 10 sortent du service en situation d'insertion professionnelle positive** et 10% en situation d'échec d'insertion.

### L'emploi des jeunes sortants du service

	Nombre de jeunes	Taux
Apprentissage	13	35%
CDD temps partiel de + 6 mois	1	3%
CDD temps plein de - 6 mois	1	3%
CDD temps plein de + 6 mois	3	8%
CDI temps partiel	3	8%
CDI temps plein	4	11%
Intérim	8	21%
Sans emploi ou emploi occasionnel	4	11%
Impossibilité d'emploi	0	0

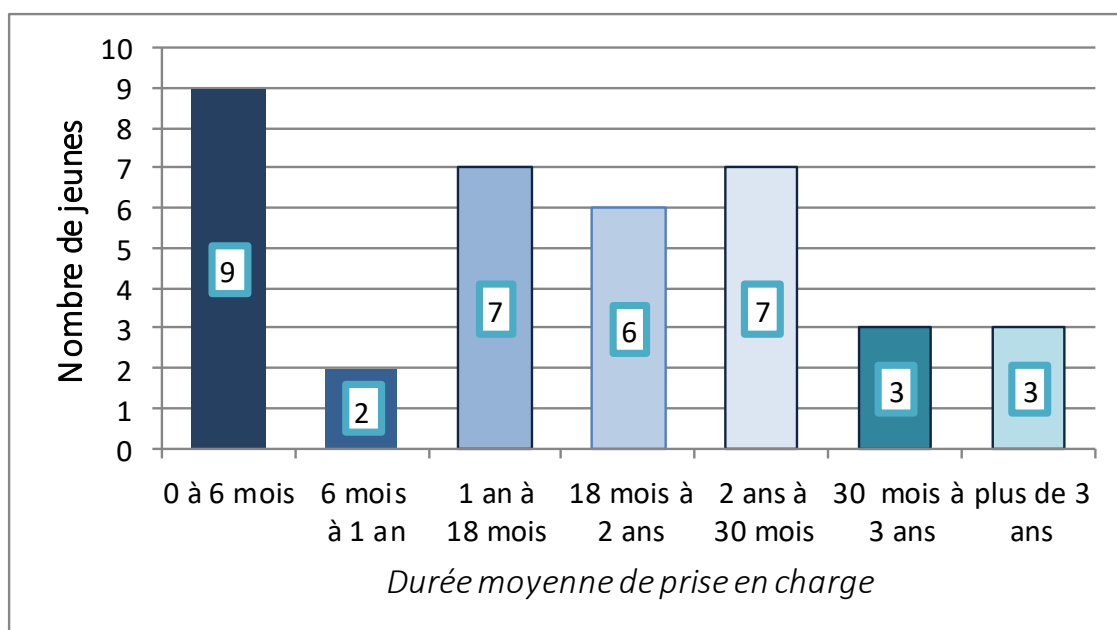
### Le logement des jeunes sortants du service

	Nombre de jeunes	Taux
Autre prise en charge ASE	5	13%
Colocation	1	3%
CROUS	8	22%
Famille	1	3%
Foyer jeunes travailleurs	16	43%
Logement propre (privé ou social)	2	5%
Sans solution énoncée	4	11%

## Les ressources des jeunes sortants du service

	Nombre de jeunes	Taux
Autonomie financière et formation rémunérée	24	65%
Bourse	8	22%
Garantie jeune	1	2%
Sans ressource	4	11%

## Durée moyenne de prise en charge pour les jeunes sortants du service



84% des jeunes ont une durée de prise en charge de moins de 30 mois.

### 3.4 LES ACCOMPAGNEMENTS EN COURS DE PRISE EN CHARGE AU 31/12/2018

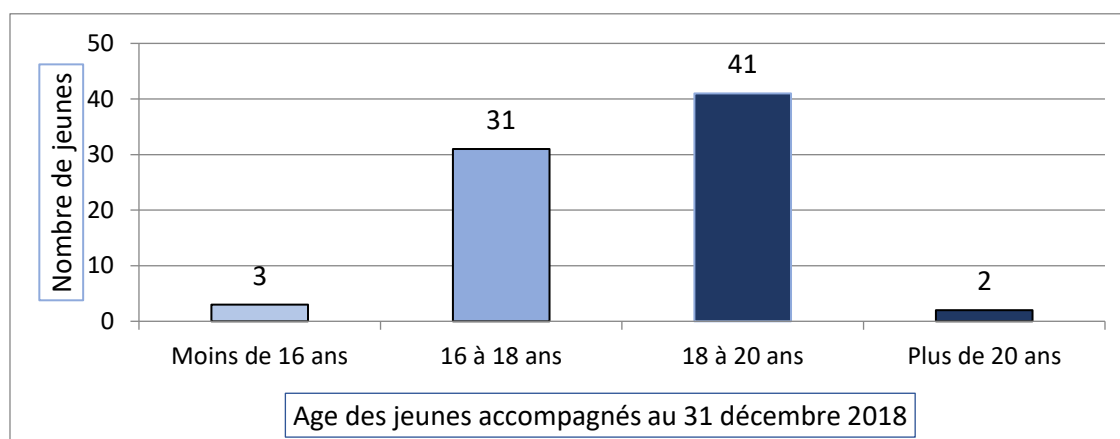
Au 31 décembre 2018, **80 jeunes sont pris en charge** :

- 77 au titre des « hébergés »
- Et 3 au titre de « l'hébergement renforcé » sur dérogation ASE

**La répartition par genre** des jeunes en cours d'accompagnement

- 21 filles (27%)
- 59 garçons (73%)

### Répartition par tranche d'âge



### Répartition par statut

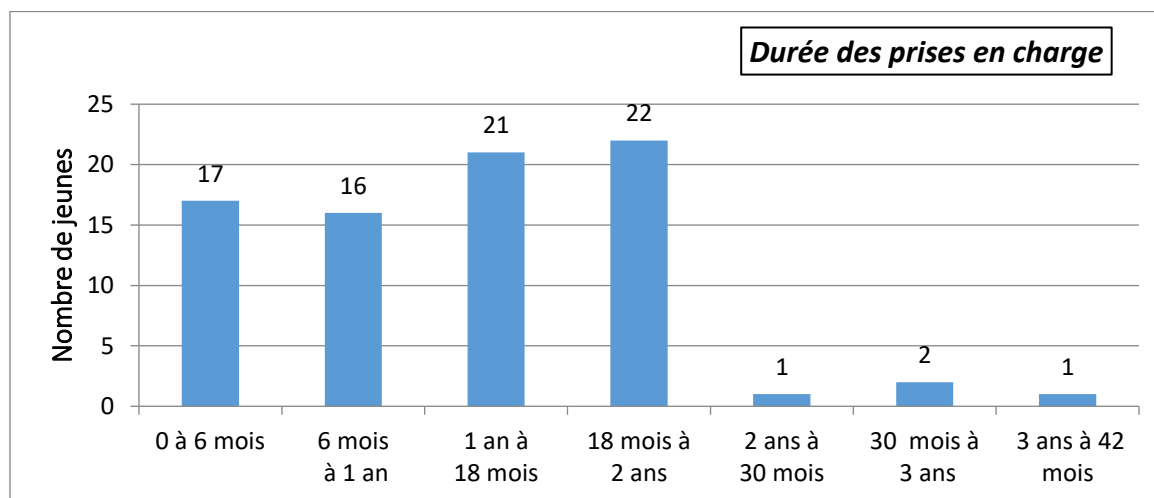
CJM (*contrat jeune majeur*) : 43 jeunes, soit 56%

OPP (*Ordonnance de placement provisoire*) : 31 jeunes, soit 40%

OPP parquet : 2 jeunes, soit 3%

AP (*Accueil provisoire*) : 1 jeune soit 1%

### Répartition par durée de prise en charge



## 4. L'ACCOMPAGNEMENT GLOBAL PROPOSÉ AU SERVICE EDUCATIF 91/HEBERGEMENT

L'accompagnement éducatif proposé aux jeunes se décline dans de nombreux domaines.

#### 4.1 LE SUIVI DE L'ACTION EDUCATIVE

Le service a construit un outil de traçabilité des actions menées (entretien, accompagnement physique, réunion avec partenaire, etc.) afin d'avoir une lecture plus affinée des champs d'intervention et de poser un diagnostic à long terme des besoins des jeunes et des actions du service. Nous avons créé pour cela une application dédiée, opérationnelle depuis la mi-avril 2017.

La consultation des données saisies quotidiennement dans l'application numérique permet une lecture objective de l'accompagnement global proposé par service en fonction des domaines d'intervention et leur répartition.

7851 actions réalisées ont été saisies dans l'application soit une moyenne de 151 actes par semaine répartis de la manière suivante :

- 6484 interventions du référent éducatif soit une moyenne de 125 actes hebdomadaires
- 605 interventions en relais éducatif (relais organisé lors de l'absence prévue de l'éducateur référent) soit en moyenne 12 actes hebdomadaires
- 261 interventions de la permanence éducative soit une moyenne de 5 interventions hebdomadaires
- 300 actes directs effectués par les psychologues soit 6 hebdomadaires en moyenne pour 0.70 ETP
- 201 interventions de l'astreinte des cadres soit une moyenne de 3.86 actions hebdomadaires.

### Répartition des champs d'interventions

Champs d'intervention	Taux
<b>Accompagnement budgétaire</b>	18,5%
Demande Aide financière	
<b>Scolarité</b>	25,5%
<b>Insertion professionnelle</b>	
Emploi	
<b>Démarche administrative</b>	17,4%
Accès au droit commun	
Démarche juridique	
<b>Hébergement/logement</b>	9 %
Accueil/installation	
<b>Santé physique</b>	13,0%
Santé psychologique	
Statut de la mesure	11,2%
Projet individualisé	
Contrat de séjour	
Bilan/synthèse ASE	
Bilan partenaire	
Orientation fin de mesure	
Audience	
Socialisation	5,3%
Relation famille	
Loisir/culture	
Suivi affaire judiciaire	

### Répartition des principaux lieux d'exercice des actions éducatives

Au service	En Visite dans l'hébergement	En MDS et/ou Direction Prévention et Protection de l'Enfance	En extérieur
49 %	24 %	4%	23 %

## **4.2 LES MODALITES DE L'ACTION EDUCATIVE PAR CHAMP D'INTERVENTION**

### **L'accompagnement budgétaire :**

L'accompagnement à la gestion budgétaire représente un axe fort de l'accès à l'autonomie de vie qui se travaille à long terme et de manière très individualisée. Notamment, dès l'arrivée au service, avec l'allocation financière que verse la structure pour les besoins primaires (alimentation, hygiène et habillement). Le service a défini des critères précis de montant d'aide financière en fonction des situations des jeunes. Le versement de l'allocation diffère selon la situation du jeune et sa capacité



d'autonomie : elle peut être hebdomadaire, bi mensuelle ou mensuelle. Vu le grand nombre de mineurs et leur difficulté à obtenir un compte bancaire, l'allocation est le plus souvent versée en espèces.

L'autonomie financière des jeunes grandit au fur et à mesure de l'accompagnement et le contrôle se fait plus distant, jusqu'à s'orienter vers la préparation à la sortie et la nécessité d'apprendre à épargner.

Pour les jeunes qui arrivent à obtenir des ressources propres (emploi, apprentissage), l'accompagnement budgétaire a pour but de les confronter à la réalité en les aidant dans les démarches d'ouverture de droits et de déclaration d'impôts notamment afin qu'ils n'aient plus besoin de l'aide financière de la structure. La participation financière au Contrat Jeune Majeur prend alors tout son sens.

### **La participation financière des jeunes majeurs à leur Contrat Jeune Majeur**

Le SE91-Hébergement a mis en application la participation financière des jeunes majeurs, selon les règles définies par le règlement départemental d'aide sociale. Une procédure interne a été mise en place afin de définir les actions à mettre en place pour donner un sens éducatif à cette participation financière.

Tous les trois mois, un bilan financier complet, effectué avec la cheffe de service, permet :

- D'ajuster le soutien financier du service en fonction des revenus du jeune, de l'avancée de son projet individuel, d'une réorientation éducative.
- De calculer avec le jeune sa participation financière en fonction de ses ressources effectives (CDD, intérim, temps partiel, ...) et de définir ensemble les modalités de versement.

Ce bilan permet de suivre avec précision la situation financière des jeunes, le soutien financier du service et/ou les dépannages exceptionnels, les participations prévues et versées. L'absence du jeune entraîne l'annulation du soutien financier du service.

### **L'accompagnement aux démarches administratives et l'accès au droit commun**

Les démarches pour obtenir des papiers d'identité et des cartes de séjour sont primordiales pour consolider les projets des jeunes et pour travailler l'accès au droit commun. Sans papier et sans statut pérenne, l'accès à l'emploi et aux autres dispositifs est impossible. Le non accès à ces documents indispensables reste le frein majeur à la consolidation rapide des projets engagés. Ces démarches sont complexes, longues et coûteuses et les délais, aléatoires, dépendent des préfectures, des consulats et autres organismes habilités.

Une fois les statuts acquis, l'accès au droit commun devient possible, mais dépend, sachant que la question du logement ou de l'hébergement est cruciale, des places disponibles en CROUS (foyer étudiant), en foyer de jeunes travailleurs, ou dans les dispositifs SIAO (service intégré d'accueil et d'orientation). Peu de jeunes ont accès à un logement individuel dans le parc privé vu leurs emplois souvent précaires et les loyers très élevés en région parisienne.

### **L'accompagnement à la scolarité et/ou à l'insertion professionnelle**

La construction d'un projet scolaire, de formation professionnelle et/ou d'entrée dans l'emploi est un axe de travail important au quotidien puisqu'il fonde dans 70% des cas l'un des motifs d'accueil dans la structure.

Il est également la seule manière véritable d'envisager l'insertion réelle et pérenne dans la vie d'adulte et de construire une sortie de service dans des conditions durables d'autonomie de vie.

Mais malgré les désirs et les potentiels des jeunes accueillis et l'investissement des équipes, nous dépendons à la fois de partenariats extérieurs et des possibilités réelles d'accès, notamment lorsqu'il s'agit d'accéder à une scolarité en continu et/ou d'entrer en apprentissage. Les places en milieu scolaire sont peu nombreuses et des critères précis de niveau, de classe d'âge, d'apprentissage acquis, de comportement, etc., empêchent souvent l'accès aux jeunes ayant eu un parcours antérieur chaotique ou différent.

Pour l'accès à la scolarité, nous travaillons à long terme avec les Centres d'information et d'orientation (CIO) qui restent les partenaires incontournables pour permettre aux jeunes de s'intégrer à un parcours scolaire.

Les dispositifs de droit commun liés notamment à la socialisation sont très régulièrement saisis par notre service, comme préalable à une insertion professionnelle. Il s'agit par exemple des Espaces Dynamiques d'Insertion ou des missions locales avec la Garantie jeunes dont le but est l'accès à l'emploi.

Enfin, l'accès à l'emploi fonctionne pour les jeunes les plus proches de l'insertion mais passe le plus souvent par des emplois précaires de type intérim, des contrats à durée déterminée courts ou des temps partiels.

Au 31 décembre 2018, **92 % des jeunes accueillis ont un parcours scolaire et/ou de formation**. 8 % des jeunes ne sont pas encore en situation de consolider un projet durable.

Pour l'année 2018, 35 jeunes ont été passé un diplôme et 27 l'ont obtenu soit 77% de réussite.

### **La consolidation du plateau technique et des activités supplémentaires**

Le plateau technique, mis en place en 2017, est le premier lieu de socialisation pour les mineurs qui arrivent dans le service. Il fonctionne du lundi au vendredi et parfois certains week-ends en fonction des ateliers. L'objectif est l'acquisition des fondamentaux de l'apprentissage scolaire par le français et les mathématiques ainsi que les fondamentaux des codes sociaux et de la relation à l'autre.

Les cours de Français, de mathématiques et de musique offrent aux jeunes un soutien complémentaire à leur scolarité ainsi que des cours d'apprentissage pour les non lecteurs et non scolarisés. Ils sont encadrés par plusieurs professeurs répartis suivant les disciplines et les groupes de niveaux des jeunes, après des évaluations individuelles des connaissances et des besoins. Ils sont obligatoires pour tous les jeunes n'ayant pas de projet professionnel ou scolaire, et sont ouverts à tous les autres.

La majorité des jeunes se sont saisis de cette plateforme pour être aidés et progresser dans leurs apprentissages scolaires. Certains sollicitent les professeurs pour préparer leurs examens de fin d'année. D'autres ont demandé des cours d'anglais.

En 2018, plusieurs ateliers pédagogiques ont été proposés :

- Français avec 3 niveaux (non lecteur, intermédiaire et renforcé)
- Alphabétisation
- Mathématiques avec 3 ou 2 niveaux (débutant et confirmé). Ce deuxième groupe souvent dédié aux jeunes rencontrant des difficultés pour faire leurs devoirs ou préparer leurs contrôles.
- Soutien scolaire

- Musique : deux intervenants proposent deux ateliers par semaine aux jeunes dans un cadre créatif autour de la musique et du chant. Des sessions sont dédiées à l'écriture de chanson, d'autres à se familiariser avec certains instruments. Cet espace permet aux jeunes du service éducatif 91 de se rencontrer et de partager, de verbaliser des émotions et de faire appel à l'imaginaire.

**Nous avons mis en place de nouveaux ateliers pour** mieux répondre aux demandes et besoins des jeunes :

- Stages de révisions en été : deux semaines de stage d'apprentissage et de révision ont été organisées pendant les mois de juillet et août.
- L'atelier d'expression artistique et découverte du dessin

L'idée est née du souhait de réaliser une fresque dans les nouveaux locaux du plateau technique. Nous avons construit ce projet avec François Bonneroy artiste peintre qui intervient à l'Espace Dynamique d'Insertion « le TIPI ». 12 jeunes ont choisi d'y participer.

Au-delà de la réalisation de la fresque, les objectifs étaient multiples : mobiliser des compétences cognitives, de compréhension et de techniques de dessin ; éveiller le sens de l'observation ainsi que la créativité ; mener à son terme un projet de groupe en s'investissant individuellement.

L'atelier a été découpé en trois temps : trois jours de formation accélérée pour apprendre les bases du dessin à partir de la réalisation d'œuvres individuelles ; puis trois jours consacrés à la conception et à la réalisation de la fresque collective dont le thème retenu était « la joie et le partage » ; Enfin le projet s'est terminé par un repas collectif et un vernissage pour présenter les réalisations à l'équipe du service éducatif.



Une vraie dynamique de groupe a émergé avec le désir d'apprendre, d'entraide et de travailler ensemble. Des liens se sont créés au-delà de l'atelier et des personnalités se sont révélées. Nous avons senti une complicité entre chaque jeune et une certaine fierté du travail réalisé. Certains jeunes ont souhaité poursuivre cette aventure chez eux en emportant du matériel.

- Intervention de TISF autour des gestes de la vie quotidienne.
- Atelier jeux de société.
- Stage d'anglais.

**Les psychologues du service** ont initié des ateliers de parole à visée thérapeutique :

- **L'atelier photo langage**

Le groupe photo langage a été mis en place en septembre 2018.

Il accueille 8 jeunes inscrits pour une session de 10 séances. A partir de photos proposées par la psychologue, les jeunes les commentent, puis associent librement sur les thèmes de discussion. L'atelier se termine avec un point sur le vécu et les sentiments subjectifs qui ont affleuré durant les discussions. Pendant la première session, 5 jeunes sur 8 ont assisté en moyenne à chaque séance, y compris les jeunes qui avaient trouvé un stage entre temps. Chaque jeune participe en moyenne à 7 séances par session. Petit à petit, les jeunes apprennent à prévenir en cas d'absence ou de retard, mais aussi à respecter le cadre du groupe (contraintes horaires, respect de la parole des autres).

Cette première expérience a permis de réaliser les objectifs prévus dans les domaines suivants :

- *Socialisation* : Les jeunes apprennent à connaître les autres à travers les discussions. Ils se sentent moins seuls dans leur quotidien. Les liens se tissent et se prolongent en dehors du groupe. Ils apprennent, par ailleurs, à trouver chacun sa place dans un groupe.
- *Altérité* : Les jeunes commencent à comprendre qu'on n'est pas toujours d'accord, même quand on s'aime bien. Ils apprennent à assumer leurs avis, la singularité de chacun sans craindre les regards des autres. Ils sont invités à exprimer leur subjectivité sans agressivité ni dénégation pour les avis différents.
- *Étayage groupal et travail psychique thérapeutique* : Au fil du temps, le groupe devient cohérent et les liens entre les individus se consolident. Le groupe leur offre un espace libre où la parole peut circuler. Grâce aux discussions sous forme de débats, ils apprennent à réfléchir, à se poser des questions et à comprendre la nécessité des nuances, que rien n'est ni noir, ni blanc. En même temps, ils se détachent peu à peu du matériel pour développer un monde imaginaire collectif, qu'ils expriment librement dans le groupe. Ils montrent parfois beaucoup de résistances à aborder certains sujets.

En résumé, le groupe photo langage a atteint ses objectifs de départ à visée préventive : la socialisation et le travail autour de l'altérité. Sur le plan thérapeutique, il a permis aux jeunes d'ouvrir leur monde intérieur avec le soutien du groupe.

- **La préparation de l'atelier thérapeutique autour du jeu**

Certains jeunes accueillis au service (adolescents, jeunes en rupture avec le milieu familial, futurs ou jeunes parents, etc.) connaissent des difficultés pour se raconter, se projeter dans l'avenir, notamment lorsqu'il s'agit de s'exprimer sur la famille, la filiation, la parentalité. Dans le cadre des projets de soutien à la parentalité, un groupe mixte de parole autour du jeu, avec six jeunes âgés de 15 ans et plus, sera mis en place et animé par une psychologue du service à partir de janvier 2019.

- **Les ateliers « cuisine » avec l'intervention de deux bénévoles**

L'idée de l'atelier cuisine est née de la volonté de deux bénévoles, voisins du service, souhaitant donner un peu de leur temps aux jeunes du service. Le couple, en contact avec les jeunes du SE91 au sein de la résidence, a tissé des liens de voisinage et d'amitié avec certains MNA, leur apportant une écoute et une ouverture sur la société française en partageant des moments culturels, conviviaux et de vacances.

La cuisine s'est rapidement imposée car elle permet de faire ensemble et favorise les échanges culturels. Elle est aussi propice aux apprentissages tels que le français, la lecture et les mathématiques à travers la réalisation des recettes. Elle permet d'aborder et de travailler les aspects de la vie quotidienne comme, l'équilibre alimentaire, le respect de l'environnement, l'hygiène, les courses et la gestion d'un budget.

Un samedi par mois, 6 à 7 jeunes, participent à la réalisation et au partage d'un repas avec des thèmes définis à l'avance par le groupe.

Lors du premier atelier, l'objectif était de faire découvrir aux jeunes un repas français, facile à réaliser pour qu'ils puissent ensuite le refaire chez eux. Beaucoup d'échanges et de questionnements ont eu lieu sur les habitudes alimentaires, sur les saisons, et la structure familiale en Europe qui est bien différente de celles des pays d'Afrique. Puis, les jeunes ont fait découvrir des plats de leur pays. Nous les avons aidés pour la réalisation du Yassa de N., pour le curry d'haricots rouges d'A., le poisson braisé de A., le manioc et la sauce arachide de M., ainsi que le très bon gâteau à la noix de coco de R. que sa maman avait l'habitude de lui confectionner régulièrement. Le troisième atelier a été l'occasion de découvrir les spécialités du repas de Noël, ainsi que de décorer le sapin de Noël et comprendre les origines culturelles de la fête de Noël.

Le bilan de ces trois premiers ateliers cuisine est positif, il a permis d'atteindre les objectifs définis, à savoir la socialisation, l'échanges des savoirs, l'échange culturel et l'ouverture sur la société française. Les personnes bénévoles ont pris plaisir à animer ces ateliers, se sont investies pleinement et souhaitent poursuivre l'expérience et proposer pour 2019 des temps autour de jeux de société en complément.

**En 2018, le plateau technique a proposé 1000 heures d'intervention, soit le triple de l'année 2017.**

En 2018, 35 jeunes ont passé un examen en fin d'année scolaire (du DELF au BAC PRO). 27 jeunes ont été admis à leur examen et ont reçu leur diplôme.

Cet espace, encore en cours d'évolution, est un outil éducatif très important pour l'accompagnement quotidien des jeunes. Il est fortement investi par eux et nous avons pu dès cet été louer des locaux dédiés aux apprentissages et aux travaux collectifs.

L'ajustement des interventions, leur adaptabilité aux problématiques rencontrées fait sa force et nous permet ainsi de répondre le plus justement possible aux besoins repérés en s'appuyant sur la transmission du travail de groupe.

### **L'accompagnement éducatif spécifique du deuil**

Les jeunes et les professionnels du service ont été bouleversés par la mort brutale d'A, jeune accueilli depuis une année. Ce décès a beaucoup insécurisé les jeunes qui ont pu exprimer librement leurs craintes, leurs questionnements dans les différents espaces proposés : « *Que s'est-il passé ?* », « *qu'est ce qui lui est arrivé ?* », « *moi aussi je peux mourir maintenant ? Même si je me sens bien ?* ». La mort fait peur. Bien qu'elle soit universelle, chacun l'interprète différemment en fonction de son histoire, de sa culture, de ses fragilités...

En plus de l'accompagnement renforcé quotidien en groupe ou individuel, l'équipe a alors choisi d'accompagner ceux qui semblaient avoir été le plus fragilisés à une séance de cinéma autour du dessin animé japonais « Okko et les fantômes ». Celui-ci raconte l'histoire d'une petite fille qui devient orpheline après un accident de la route. Elle part alors vivre chez sa grand-mère dans une auberge. Elle y rencontre des fantômes qui l'aident à faire le deuil de ses parents. La petite fille va alors se construire des ressources avec les personnes qu'elle rencontre à l'auberge et ainsi se raccrocher à la vie.

La séance n'a pas été facile pour tous, exacerbant les émotions tant le film interpellait certain dans leur vécu. Elle a été suivie d'un moment convivial, nécessaire pour se rassembler afin de contenir les émotions de chacun et les verbaliser. Utiliser le film comme média, nous a offert un support pour

favoriser l'expression du deuil, les émotions ressenties, la peur de la mort, les relations familiales, le partage, la solidarité...

Ce temps de partage et de collectivité, riche en émotions, a été apprécié des jeunes et est venu un instant contrebalancer leur sentiment de solitude.

### **Un séjour en juillet 2018 avec les jeunes plus fragilisés**

Pour la première année, le service a organisé un séjour de cinq jours en juillet, dans un village troglodyte de la région de Saumur, avec 8 mineurs (3 filles et 5 garçons) nouvellement arrivés au service. Ces moments privilégiés ont permis aux jeunes de découvrir la culture et le patrimoine français, s'initier à des activités sportives. Ils ont pu expérimenter le travail en équipe, valoriser l'entraide, vaincre certaines appréhensions, renforcer leur confiance en soi et leur estime de soi mais aussi apprendre le respect de l'environnement et des personnes. Ce séjour a aussi permis aux éducateurs d'évaluer leur autonomie (hygiène, repas, comportement et place de chacun dans le groupe, gestion des temps libres).

Ce séjour a été une réussite : pour certains jeunes c'était leurs premières vacances et ils ont comparé cette semaine à un moment partagé en « famille ».

### **Les temps de convivialités**

Ces temps de convivialités et festifs ont eu lieu 3 fois en 2018 (janvier, juin et aout). Ils se déroulent le soir, de 18h à 20h dans les locaux du service. Chacun est libre d'y participer. C'est l'occasion de fêter la fin d'année ou la nouvelle année autour de la galette des rois, de fêter la fin de l'année scolaire en attendant les résultats aux examens.

Les jeunes, en fonction de leur emploi du temps, peuvent y rester de 15 minutes à la soirée entière. Pour les éducateurs, ces rencontres sont un lieu d'observation sur leurs comportements, leur sociabilité, leurs affinités : le jeune qui reste en retrait, ou au contraire celui que tout le monde aura repéré dans la soirée.

Ces moments sont également l'occasion de mettre en scène les ateliers artistiques, de musique ou bien les film et photos des différents temps forts du service, de découvrir les traditions culinaires françaises, d'échanger sur nos traditions respectives.

Les jeunes accueillis au service étant de plus en plus jeunes, ils sont demandeurs de rencontres avec leurs pairs. Le groupe représentant une force et un soutien.

Lors de ces rencontres, nous invitons également des partenaires (Mission Lieu De Vie et qualité et SESAME), les intervenants du plateau technique, les stagiaires du service. Ces moments permettent d'échanger avec les jeunes sur leur ressentis au sein du service, de recueillir leurs souhaits d'évolution. Ce sont des moments forts de recueil de la parole des jeunes.

### **4.3 Deux accompagnements de jeunes**

Ces deux situations permettent de montrer les axes de travail éducatif qui sont conduits en s'appuyant sur des partenaires pour que les jeunes puissent se construire – et se reconstruire – et mener à bien leur projet de vie. Les prénoms ont été modifiés.

## Aurélien, accueilli par le dispositif « jeune hébergé »

*En mars 2017, Aurélien est arrivé dans notre service par le biais d'une procédure d'admission accélérée au regard de l'urgence de sa situation.*

*Cet adolescent avait connu différents placements depuis plusieurs années en raison des dysfonctionnements familiaux. Son dernier placement s'était soldé par une fin de prise en charge à la suite de passages à l'acte, de violences verbales et physiques sur les éducateurs ainsi que de revente d'alcool aux autres jeunes. Aurélien était décrit comme un jeune qui ne cessait de remettre en question l'autorité par des attitudes inadaptées et des accès de colère incontrôlés. Ses débordements avaient conduit à une hospitalisation en psychiatrie et à un suivi avec un psychiatre lui prescrivant un traitement médical.*

*Son projet était de finir un CAP en signalétique, formation choisie par défaut, pour se réorienter ensuite dans le milieu de l'ingénierie du son en intégrant une école en alternance.*

*Le suivi éducatif d'Aurélien s'avérait complexe de prime abord, le jeune ayant tendance à son arrivée à reproduire les comportements de défiance qu'il avait mis en place depuis plusieurs années.*

*En décembre 2018, dans sa lettre de demande de prolongation de contrat jeune majeur le temps d'intégrer un Foyer Jeune Travailleur, Aurélien a écrit « C'est sûrement ma dernière lettre qui sera adressée à cette commission. Je tenais à vous remercier pour ce que vous avez fait pour moi. Je n'ai peut-être pas toujours été méritant, mais grâce à vous j'ai aujourd'hui un emploi stable et une vie personnelle épanouie et ça c'est grâce à l'accompagnement que j'ai eu via le CJM ».*

*Effectivement, Aurélien sort de notre service en étant inséré professionnellement avec un CDI, socialement en lien avec des amis et collègues, dans une posture beaucoup plus adulte et responsable.*

*Comment est-on passé d'un début de suivi tumultueux à cette sortie épanouie ?*

*Plusieurs facteurs sont à prendre en compte dans l'accompagnement d'Aurélien :*

*- La question du cadre de la mesure. Nous avons pu constater qu'Aurélien a adopté un comportement différent à partir de sa majorité et a vraiment pris conscience de la notion de « contrat avec l'ASE » et non de « contrainte de l'ASE ». Le jeune a réellement intégré qu'il se devait d'être acteur.*

*- Le cadre de la semi- autonomie. Aurélien s'est défini comme une personne solitaire, ayant un rythme de vie, alimentaire et de sommeil différent de la norme. La souplesse du cadre et les exigences d'autonomie au quotidien lui ont permis de prendre des décisions par lui-même pour pouvoir, au fur et à mesure en prendre pour lui-même. Par exemple, le travail psychologique a pu se mettre en place à partir du moment où il ne constituait plus une obligation imposée par l'ASE ou notre structure : Aurélien a décidé de se mettre au travail de lui-même.*

*- Le travail de compréhension et de prise de recul quant à son histoire familiale a été important pour lui permettre de se distancier des schémas familiaux et être moins dans des conflits de loyauté "avant je me disais que je pouvais pas réussir ma vie car mes parents n'y sont pas arrivés eux-mêmes." Ce travail de recul a aussi permis à Aurélien de se concentrer sur lui et non de continuer à veiller sur son père à qui il pouvait verser de l'argent et l'accompagner en courses pour être sûr qu'il n'achèterait pas que de l'alcool.*

*- Le travail de lien a été un des objectifs principaux. Aurélien avait les capacités intellectuelles pour effectuer des démarches au quotidien. Mais son rapport à autrui était souvent en décalage, la provocation étant revendiquée comme une part de son identité. Il cherchait très régulièrement à tester les réactions d'autrui par des phrases provocatrices, voire insolentes. Plutôt que de le reprendre systématiquement, ce qui n'aurait fait qu'alimenter son système, il a été choisi de lui démontrer avec*

douceur et humour l'inadéquation de certains de ses propos afin de lui permettre de s'inscrire dans des exigences sociales. Pour exemple, lui faire entendre qu'épeler son nom à un employeur en utilisant le mot « Saperlipopette » était certes original et drôle mais pouvait également induire un manque de sérieux et de maturité. Le travail de lien s'est principalement fait par la reconnaissance de sa personne en tant que telle, de ses goûts, par des discussions sur le cinéma, la littérature et les anecdotes incongrues, de ses difficultés et de ses qualités (même s'il lui était insupportable d'entendre des compliments "il ne faut jamais complimenter une personne, sinon elle se relâche").

- Le respect de son rythme tout en le replaçant dans une temporalité de sortie. L'échéance de fin de prise en charge alliée à la préparation à sa sortie de notre service a permis à Aurélien de prendre conscience du temps qui s'écoule, de travailler certains domaines pour se donner les moyens d'avancer dans ses projets. Son insertion professionnelle, en lui conférant une reconnaissance et un statut différent, lui a permis de gagner en maturité en le confrontant à la réalité des exigences sociales.

Pour finir, ces quelques facteurs énoncés ci-dessus ne sont pas exhaustifs et ne reflètent qu'une part de l'accompagnement d'Aurélien. Certes, son projet initial dans l'ingénierie du son n'a pas pu se mettre en place mais le jeune sort de notre service en ayant le sentiment d'être devenu adulte et d'avoir acquis des bases plus stables pour construire sa vie... Il a de quoi être fier de lui et de son parcours.

### **Sira, hébergée et accompagnée dans le dispositif « hébergement renforcé »**

En août 2018, Sira est accueillie au Service Éducatif 91 dans le cadre de l'hébergement renforcé à l'aube de ses 18 ans. Au vu de la complexité de la situation, de son hébergement instable et insalubre, de ses nombreux passages à l'acte et de la nécessité d'un accompagnement de proximité, notre structure est présentée à Sira comme la dernière alternative afin de la sécuriser et de construire un potentiel projet.

En effet, Sira est une « enfant de l'Aide Sociale à l'Enfance ». Son père est décédé lorsqu'elle était bébé, elle a très peu rencontré sa mère, hospitalisée pour de graves troubles psychiatriques. Sira a donc connu de nombreux placements : pouponnière, foyers collectifs, familles d'accueil et hôtels. Elle a également connu la maltraitance, les ruptures avec sa fratrie, l'errance et la délinquance. De plus, les mises en échec consécutives des hôtels proposés, ont révélé l'inquiétude des travailleurs sociaux quant à sa santé psychique et ses conduites à risques (violences verbales et physiques, fugues, addictions, suspicion de prostitution, etc.). Sira a donc un suivi judiciaire à l'UEMO pour trois mesures pénales en lien avec des vols, violences et outrages.

Dans un premier temps, nous avons accompagné Sira à se sécuriser dans son nouveau lieu d'accueil en logement individuel par le biais d'un accompagnement de proximité renforcé quotidien, une aide hebdomadaire pour faire les courses alimentaires et d'habillement d'urgence. La posture professionnelle soutenante de l'équipe lorsque Sira testait agressivement la relation éducative et de confiance, lui a permis de vérifier sa place au sein du service.

Dans un second temps, il est pensé avec elle l'importance du prendre soin de soi à travers un accompagnement global sur sa santé physique source d'angoisse et de somatisations. Nous avons installé des suivis tels que : l'infirmière du CDPS (Centre Départemental de Prévention Santé) du secteur pour les dépistages et les vaccinations, le médecin généraliste de la commune dans le cadre d'un bilan de santé, la gynécologue de la PMI, les spécialistes tels que le dentiste et l'ophtalmologue pour des bilans.

Par la suite, nous avons formalisé le partenariat avec l'UEMO qui, au-delà de ses missions de suivi judiciaire, rencontre Sira lors d'entretiens psychologiques chaque quinzaine dans le cadre de son obligation de soin. Sira est aussi rencontrée mensuellement par un psychiatre du dispositif ETAPE,



partenaire de la PJJ. Il semble nécessaire pour Sira de travailler ses traumatismes tant familiaux qu'institutionnels, ainsi que son vide identitaire. Ses diverses carences éducatives sont cristallisées à travers ses comportements inadaptés, sa méconnaissance des codes sociaux et sa violence. Des bilans mensuels sont effectués avec l'UEMO afin de développer la complémentarité d'accompagnement.

Nous avons également inscrit Sira sur la plateforme du service à travers des ateliers de musique, des cours de français et de mathématiques. Les incidents rencontrés avec les jeunes comme les intervenants ont mis en lumière la nécessité pour Sira d'être dans une relation duelle.

Sira reflète tous les stigmates des personnes en errance, son agressivité étant son moyen de se protéger d'autrui, cet autre qui représente l'hostilité et initie le rejet. Par conséquent, Sira « mord » avant d'être « mordu », elle met en échec le collectif.

Nous l'avons donc orienté vers la mission locale afin de l'aider à se remobiliser dans la construction de son projet d'insertion professionnelle. Dans le cadre de la Plateforme d'apprentissage, elle rencontre de façon hebdomadaire et individuelle une TISF (technicienne de l'intervention sociale et familiale) qui vient prendre le relais sur l'entretien de son studio, lui donner les outils nécessaires pour son hygiène, son alimentation, etc.

Enfin, cette ébauche d'accompagnement a permis de travailler sa majorité à travers la demande d'un Contrat Jeune Majeur pour assurer la continuité de cet étayage psycho-éducatif.

Le partenariat est essentiel dans l'accompagnement de Sira qui mobilise beaucoup d'instance et d'énergie.

Notre leitmotiv est de pouvoir recentrer Sira sur sa responsabilité à construire son devenir et l'importance d'accepter la multiplication d'intervenants pouvant l'aider.

## **5. LES RESSOURCES HUMAINES ET LA QUESTION DES LOCAUX**

### **5.1 LES RESSOURCES HUMAINES**

#### **Entrées et sorties des salariés à compléter**

##### Pôle direction :

Le directeur du SE91 a quitté la Fondation fin août et Steeve Gabrieli a pris ses fonctions le 1er décembre 2018.

##### Pôle éducatif :

Départ de la Fondation de Mme PINEAU au 16 septembre 2018, remplacée en CDI par Mr STASSI Joseph, éducateur.

Fin de CDD de Mme LESQUESNE Laurie au 16 septembre 2018. Était en remplacement de congé maternité de Mme PINEAU.

Passage de CDD à CDI de Mme MONTALANT Fanny sur le poste d'éducateur spécialisé pour les places PJJ.

L'équipe éducative est au complet avec 10 éducateurs pour 9.8 ETP.

##### Pôle psychologue :

Départ de Mme DUGAS DUVILLARD Annette et Mme LAFORTUNE Daphney, remplacées respectivement par Mme ZHU Yifei en CDI au 30/01/2018 pour 0.40 ETP et Mme FILIATRE Anouck en CDI au 16/11/2018 pour 0.30 ETP

#### Pôle administratif :

Contrat d'apprentissage de secrétaire comptable du 01/10/2018 pour 1 mois avec fin de période d'essai (JALBAK Youssef). 0.20 ETP non pourvu qui doit être couvert par un contrat d'apprentissage en 2019.

### **L'accompagnement des équipes par les cadres**

L'accompagnement managérial au quotidien reste central pour la Fondation et l'équipe de cadres. En effet, sans appropriation du sens des nouvelles orientations et de la co-construction des processus internes, aucun changement de fond n'est possible. La poursuite et la consolidation des changements de pratiques professionnelles engagées l'année précédente ont représenté les grands enjeux managériaux de l'année 2018.

Le renforcement des compétences, l'accompagnement des équipes administratives et leur prise d'autonomie ont été posés autour des enjeux comptables, de la législation concernant la protection des données personnelles et des repositionnements de chacun selon une fiche de poste dédiée. Ce travail engagé devra se poursuivre en 2019.

Enfin, un accompagnement spécifique individuel et collectif de l'ensemble des salariés a été mis en œuvre en septembre 2018, au moment où le service a dû faire face à la douleur du décès d'un jeune mineur accueilli depuis une année au service.

### **L'analyse de pratique mensuelle**

L'objectif du groupe d'analyse de la pratique est d'aborder des situations complexes en équipe éducative avec un intervenant. Il permet aux professionnels de faire une analyse collective afin d'accompagner au mieux les jeunes, de travailler leurs postures professionnelles et leurs responsabilités, de s'entraider en écoutant attentivement et sans jugement.

### **L'accueil de stagiaires et d'apprentis**

La formation professionnelle étant au cœur des préoccupations de la Fondation, le Service éducatif hébergement s'engage à accueillir des stagiaires. En 2018, le service a accueilli un stagiaire administratif et comptable pour une période de 6 mois, une stagiaire CAFERUIS et deux stagiaires en CAFDES.

En 2019, le service accueillera a minima deux stagiaires et un apprenti au titre du programme de la Région Ile de France 100 000 stages. Cet engagement est pris au titre de l'octroi de la subvention d'investissement de la Région. Trois profils métiers sont retenus : Moniteur éducateur, agent d'accueil et un apprenti en comptabilité.

## 5.2 DES LOCAUX PLUS ADAPTES AUX BESOINS DU SERVICE

### L'ouverture de locaux dédiés au plateau technique

Compte tenu du grand nombre de jeunes participant aux activités du plateau technique, nous avons loué en juillet 2018 un local de 70 m<sup>2</sup>, proche du service et bien plus adapté aux besoins des jeunes et des actions menées.

Ce nouveau local est fortement investi par les jeunes car il est aussi utilisé comme un lieu de rencontre complémentaire. Son aménagement est amené à évoluer au fur et à mesure des besoins et des moyens financiers.

### Le projet de réaménagement des locaux administratifs

Depuis plusieurs années, compte tenu de l'évolution du service, nous pensions à déménager dans de nouveaux locaux. Depuis 2015, et avec l'accord des services du Département de l'Essonne, différentes études ont été menées. Un projet de déménagement avait même été acté, mais il n'a pu être réalisé pour des raisons financières compte tenu du prix de l'immobilier.

Avec l'accord des deux bailleurs, la Fondation a donc fait le choix de faire une étude de rénovation globale des lieux dans le souci de répondre aux besoins et aux normes avec le cabinet MAJENCIA, spécialiste du réaménagement des espaces professionnels et leur agencement.

Un Plan pluri annuel d'investissement (PPI) a été construit et validé en juillet 2018 pour les années 2018 à 2022 en tenant compte du projet de réaménagement, tout en maintenant les investissements courants et indispensables en, véhicules et matériel informatique.

Une subvention auprès de la Région, sollicitée à l'été 2018, nous a été accordée à l'automne 2018, au titre de l'aide régionale à l'investissement en faveur des personnes en situation précaire.

Les travaux de rénovation seront effectués en 2019, en milieu occupé, sans cesser notre activité. Cette réhabilitation complète permettra d'accueillir les familles et les jeunes dans des conditions optimales. Les infrastructures répondront à toutes les normes de sécurité et d'accessibilité.

## CONCLUSION ET PERSPECTIVES POUR L'ANNEE 2019

L'année 2018, a permis de consolider les nouvelles pratiques et de les inscrire pleinement dans les outils institutionnels et légaux. L'activité a été réalisée. Le Service Hébergement a donc su s'ajuster aux nouvelles problématiques sociales et éducatives avec une certaine réussite. Les équipes sont pleinement engagées dans la construction des évolutions du service et dans la démarche continue d'amélioration de la qualité.

Pour l'année 2019, le service vise les objectifs suivants :

### **Diversifier et consolider l'offre d'accueil de places en hébergement renforcé pour les jeunes les plus éloignés de l'insertion sociale.**

Sur le modèle du projet expérimental proposé aux instances de la PJJ depuis mars 2018 et également utilisé toute l'année 2018 par les services de l'ASE sur dérogation, le service souhaite pouvoir construire avec les services du département une habilitation ASE concernant 3 à 5 places. Notre expérimentation en 2018 a montré que pour ces jeunes, l'hébergement en appartement était une bonne solution à la condition impérative de mailler autour d'eux un très grand nombre d'intervenants pour leur permettre de se sécuriser, de panser leurs blessures et d'arriver, de nouveau, à se projeter.

### **Le réaménagement des locaux administratifs et leurs mises aux normes ERP**

L'année 2018 a permis de réaliser l'étude concernant la réhabilitation des locaux du service pour permettre l'accueil des jeunes et de leurs familles dans des conditions adaptées et sécurisées. Les travaux devraient être réalisés au deuxième et troisième trimestre 2019. Le service restera présent dans les locaux pendant les travaux et continuera ses activités.

### **La poursuite de l'ajustement et de la rénovation du parc de logements**

Depuis deux ans, le service s'est engagé dans la rénovation et l'ajustement du parc de logements (15 appartements partagés et 48 studios). 2019 doit donc nous permettre de finaliser l'investissement des rénovations des logements pour garantir la qualité des hébergements mis à disposition des jeunes.

### **La démarche d'évaluation interne et l'évolution des outils d'indicateurs de pilotage et de qualité**

La dernière évaluation interne du service date de 2014, il est donc nécessaire de la refaire en 2019. Le service a choisi de construire cette démarche collaborative d'évaluation interne en y associant également la réactualisation du Document de prévention des risques professionnels. Nous projetons de nous y atteler au dernier trimestre 2019, une fois les travaux du service terminés. La rédaction et la transmission de l'évaluation interne aura lieu au premier trimestre 2020.

Enfin, en étroite collaboration avec les services départementaux de l'Essonne, nous revisiterons, si nécessaire, nos outils internes afin de répondre le plus justement possible aux indicateurs de pilotage managérial, financier et qualité.

## LE SERVICE EDUCATIF 91 - AEMO

### INTRODUCTION

Au cours de l'année 2018, le service a terminé et validé un référentiel interne qui améliore les pratiques professionnelles communes et permet notamment une prise en charge plus rapide des nouvelles mesures. Ce travail, toujours en cours, a été accompagné à son démarrage par un intervenant extérieur dans le cadre d'une démarche de conduite du changement. L'application des procédures a commencé à se mettre en place et devra se poursuivre en 2019.

La coopération avec les services de la Direction de la Prévention et de la Protection de l'Enfance de l'Essonne s'est poursuivie dans le cadre de l'élaboration et la mise en place d'un référentiel départemental. Plusieurs échanges ont eu lieu avec la direction générale et la direction du service. L'application de ce document devrait se réaliser en 2019. L'équipe ajustera ses pratiques professionnelles et ces orientations seront intégrées dans le projet de service.

Des mouvements de personnel affectant le fonctionnement du service

Malgré une liste d'attente de mesures AEMO, le SE 91 n'a pas pu réaliser complètement son activité prévisionnelle du fait de mouvements de personnel concernant quatre postes éducatifs. Départs, arrêt longue maladie, mi-temps pour création d'entreprise, formation pour une réorientation professionnelle ont généré des vacances de poste temporaires et à temps partiel, difficiles à remplacer (les détails sont présentés dans la partie Ressources humaines). Le service s'est donc retrouvé en 2018 dans une démarche de recrutement constante. Or les changements d'éducateurs peuvent altérer le fil de certains suivis et déstabiliser certaines familles.

Et, comme nous l'avons indiqué en préambule, le départ fin août, du directeur en poste depuis plus de dix ans a représenté un autre élément marquant de l'année 2018. La direction générale de la Fondation Jeunesse Feu Vert a mis en place une direction d'intérim assurée de septembre à décembre. En décembre, le nouveau directeur du SE 91 a pris ses fonctions, ce qui a permis de stabiliser l'organisation du service.

Le développement d'activités collectives avec les mineurs

Cette année a également été ponctuée par la réalisation de trois séjours, par la mise en place d'ateliers et d'activités collectives ainsi que par l'organisation d'une journée à la mer au cours de l'été. Ces moments d'échange et de partage constituent des temps forts du service pour les jeunes, les familles et l'équipe.

Des changements de pratiques administratives

Le personnel a dû s'impliquer face à plusieurs changements dans les pratiques administratives : l'utilisation du logiciel Chorus pour la facturation avec un changement des secteurs, une plus grande autonomie des comptables du service, ....

Enfin, il convient de signaler que le service a également été marqué en début d'année par le décès de la mère de deux jeunes filles bénéficiant d'un suivi depuis plus d'un an, survenu quelques jours après la mise en œuvre du placement des deux sœurs. Ce triste évènement a touché les éducateurs référents des deux jeunes filles ainsi que l'ensemble de l'équipe.

## 1. L'ACTIVITÉ EN CHIFFRES

Nous avons réalisé 89 792 journées soit un déficit de 7 926 journées sur l'activité prévisionnelle (97 718 journées). Nous avons réalisé 838 journées de moins qu'en 2017 (90 630 journées).

	GARÇONS		FILLES		TOTAL
	Nombre	Taux	Nombre	Taux	
En charge au 1er janvier 2018	143	59 %	100	41 %	243
Mineurs entrés dans l'année	72	55 %	58	45 %	130
TOTAL des jeunes suivis	215	58 %	158	42 %	373
Mineurs sortis dans l'année	81	58 %	58	42 %	139
Mineurs au 31 décembre 2018	134	57 %	100	43 %	234

En 2018, nous avons accompagné 373 jeunes (377 en 2017). La proportion filles/garçons varie peu par rapport à 2017 avec 58 % pour les garçons et 42 % pour les filles.

Les 373 jeunes accompagnés représentent 228 familles (257 en 2017) qui se répartissent ainsi :

- 142 familles avec 1 enfant suivi (142 enfants) (38,07%)
- 50 familles avec 2 enfants suivis (100 enfants) (26,81%)
- 18 familles avec 3 enfants suivis (54 enfants) (14,48%)
- 13 familles avec 4 enfants suivis (52 enfants) (13,94 %)
- 5 familles avec 5 enfants suivis (25 enfants) (6,70 %)

### 1.1 L'activité en nombre de journées

Nous avons réalisé 89 792 journées pour 97 718 journées prévues au budget prévisionnel 2018.

MOIS	Nombre de journées réalisées	MOIS	Nombre de journées réalisées
Janvier	7703	Juillet	7248
Février	7246	Août	7524
Mars	7935	Septembre	7094
Avril	7789	Octobre	7464
Mai	7828	Novembre	7458
Juin	7109	Décembre	7394
TOTAL ANNEE 2018			89 792

## 1.2 Les territoires d'intervention

COMMUNE DE RESIDENCE	Nombre de mineurs	Taux
Draveil	16	4,29 %
Epinay-Sur-Orge	7	1,88 %
Grigny	20	5,36 %
Montgeron	21	5,63 %
Morsang-Sur-Orge	3	0,80 %
Ste-Geneviève-Des-Bois	11	2,95 %
Saint-Michel-Sur-Orge	14	3,75 %
Savigny-Sur-Orge	12	3,22 %
Vigneux	22	5,90 %
Viry-Châtillon	13	3,49 %
<b>TOTAL SECTEUR D'HABILITATION</b>	<b>139</b>	<b>37,27 %</b>
Evry (47) + Lisses (2)	49	13,14 %
Brunoy	16	4,29%
Corbeil-Essonnes	25	6,70 %
Ris-Orangis	13	3,48 %
Epinay sous Sénart	17	4,56 %
Brétigny Sur Orge	11	2,95 %
Menecy	11	2,95 %
Longjumeau	11	2,95 %
Etampes	6	1,61 %
Longpont sur Orge	4	1,07 %
Yerres	10	2,68 %
Dourdan (6) + Ollainville (5)	11	2,95 %
Fleury-Mérogis (2) Saint-Germain-les-Corbeil (4) Wissous (4) Chalou Moulineux (3) Boussy-St-Antoine (1) Bruyère le Chatel (1)	15	4,02 %
Les Ulis (3) Saint-Pierre-du-Perray (3) Villemoisson (2) Massy (1) Mondeville (1)	10	2,68 %
Nozay (2) Quincy Sous Sénart (9) Villiers Sur Orge (1) Morangis (3)	15	4,02 %
Arpajon (1) Athis-Mons (1) Ballancourt-sur-Essonne (1) Cerny, (1) Le plessis Pâté (1) Soisy-Sur-Seine (1) Sault les Chartreux (2) Crosne (1) Etiolles (1)	10	2,68 %
<b>TOTAL HORS SECTEUR HABILITATION</b>	<b>234</b>	<b>62,73 %</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>373</b>	<b>100 %</b>

Nos interventions en dehors de notre territoire d'habilitation (38 communes comme en 2017), ont été cette année encore très nombreuses et ont représenté plus de 62 % du total de notre activité.

Notre zone d'intervention, très vaste, recouvre l'ensemble du département et oblige les éducateurs à passer un temps très important dans les transports.

## Durée des accompagnements

Durée des accompagnements	Nombre Garçons	Nombre Filles	TOTAL	Taux
Moins d'1 an	73	56	129	34,58 %
1 à < 2 ans	79	63	142	38,07 %
2 à < 3 ans	37	29	66	17,70 %
3 à < 4 ans	17	8	25	6,70 %
4 à < 5 ans	5	0	5	1,34 %
5 ans et +	4	2	6	1,61 %
<b>TOTAL</b>	<b>215</b>	<b>158</b>	<b>373</b>	<b>100 %</b>

La durée moyenne de la prise en charge est de 20 mois, elle était de 19 mois en 2017.

La situation des mineurs suivis durant cette année 2018

### Origine des mesures

	Scolarité	Famille	MDS AED	Retour placement	PMI	CMPP Médica l	UDAF TISF	AUTRE S*	TOTAL
Garçons	55	23	62	27	5	12	1	30	215
Filles	41	17	44	20	4	6	0	26	158
Total	96	40	106	47	9	18	1	56	373
Taux	25,74 %	10,72 %	28,42 %	12,60 %	2,41 %	4,83 %	0,27 %	15,01 %	100 %

\*Autres : Les mesures émanent de la police, d'une autre juridiction (JAF, Juge d'instruction, auto saisine du juge des enfants ou autres décisions comme des extensions de mesure).

Cette année, les mesures les plus nombreuses sont demandées par les MDS (Maisons de la Solidarité) et l'AED (Action éducative à domicile), puis la scolarité.

### Age des mineurs suivis durant l'année 2018

AGES	0 à 5 ans	6 à 9 ans	10 à 12 ans	13 à 14 ans	15 à 18 ans	TOTAL
Garçons	27	47	32	35	74	215
Filles	20	34	32	16	56	158
TOTAL	47	81	64	51	130	373
Taux 2018	12,60 %	21,72 %	17,16 %	13,67 %	34,85 %	100 %
Taux 2017	15,12 %	18,56 %	20,42 %	13,27 %	32,63 %	100 %



Comme en 2017, nous notons une proportion importante d'adolescent-e-s (34,8%) ; celle des plus petits est en diminution.

Age des mineurs présents au 31 décembre 2018

AGES	0 à 5 ans	6 à 9 ans	10 à 12 ans	13 à 14 ans	15 à 18 ans	TOTAL
Garçons	18	30	24	24	38	134
Filles	14	28	19	13	26	100
TOTAL	32	58	43	37	64	234
Taux	13,67 %	24,79 %	18,38 %	15,81 %	27,35 %	100%

Scolarité des mineurs suivis

Le tableau ci-dessous présente la situation scolaire des enfants accompagnés par le service. L'intégration scolaire est l'un des axes prioritaires de travail du service éducatif dans ses accompagnements.

	Non scolarisés	Déscolarisé	Maternelle	Primaire ULIS*	Collège SEGPA*	Lycée et formation Prof.	ITEP** IME***	TOTAL
Garçons	9	39	25	58	52	29	3	215
Filles	6	18	19	49	36	26	4	158
TOTAL	15	57	44	107	88	55	7	373
Taux	4,02 %	15,28 %	11,80 %	28,68	23,60 %	14,74 %	1,88 %	100%

\*ULIS (Unité localisée pour l'intégration scolaire)

\*\*SEGPA : Section d'enseignement général et professionnel adapté

\*\*\* ITEP et IME : Institut thérapeutique éducatif et pédagogique et Institut médico-éducatif

Le nombre de 57 enfants déscolarisés représente principalement des jeunes de plus de 16 ans sans obligation scolaire sortis du circuit ; mais également des plus jeunes sans affectation ou ayant une « phobie scolaire ». Certains enfants de primaire sont plus rarement déscolarisés pour des troubles importants, ou bénéficient d'aménagements d'emploi du temps très importants.

## Les sorties du service

Suites données à la sortie du service (mensuellement)

	Fin de mesure définitive		Placement		Majorité		Déménagement		Autre service A.E.M.O.		Accueil modulable		Sursis à statuer*		TOTAL
	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	
Janvier	2	3	1	3	1	2									12
Février		4			1	2		1			1				9
Mars	3	3		2	1			1							10
Avril	2				1								1		4
Mai	10	6			1	1			1					3	22
Juin	12	5			1					1				1	20
Juillet	3	1	1												5
Août	4	1		2	1	1	1	1			1		1		13
Septembre	6	4	1		1		1								13
Octobre	2			2									1		5
Novembre	3	1	2	1		1			4						12
Décembre	3	2			3	1	2	1	1	1					12
<b>TOTAL</b>	<b>50</b>	<b>30</b>	<b>5</b>	<b>10</b>	<b>11</b>	<b>8</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>6</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>139</b>
<b>TOTAL G+F</b>	<b>80</b>		<b>15</b>		<b>19</b>		<b>8</b>		<b>8</b>		<b>2</b>		<b>7</b>		
<b>Taux</b>	<b>57,55%</b>		<b>10,79%</b>		<b>13,67%</b>		<b>5,75%</b>		<b>5,75%</b>		<b>1,44%</b>		<b>5,05%</b>		<b>100%</b>

\* Le sursis à statuer est décidé par le magistrat, qui suspend la mesure d'AEMO et demande une intervention à date déterminée (dans un an par exemple), pour une évaluation de l'évolution de la situation du mineur dans un délai très court. Le juge doit délivrer une nouvelle ordonnance pour que l'exercice de cette mesure puisse s'exercer. Ce sursis à statuer qui s'est développé en 2018 pose des questions quant aux moyens à mettre en œuvre pour produire une évaluation au plus près de la réalité. La reprise potentielle de ce type de mesure pour l'année 2019 sera corrélée à un travail avec le Tribunal de Grande Instance sur les attentes et la logistique possible pour les établissements afin de proposer un travail de qualité.

Les motifs d'arrêt de l'accompagnement en AEMO sont d'abord liés à une fin de mesure décidée par le juge des enfants (80 mineurs), l'atteinte de la majorité (19 jeunes) et le placement (15 mineurs). Aucune mesure d'action éducative à domicile n'a été mise en place à la fin d'une mesure d'AEMO.

## **2. UN ACCOMPAGNEMENT PLURIDISCIPLINAIRE**

La mesure d'AEMO, compte tenu des risques de danger pour les enfants, nécessite une organisation permettant à la fois d'accompagner les enfants et de mener un travail avec les parents. Le service a fait évoluer ses pratiques au cours de l'année 2018 comme nous le verrons un peu plus loin avec le déroulement d'une mesure éducative.

L'exercice de la mesure d'AEMO suppose d'articuler différentes fonctions : éducateurs, psychologues, chef de service et direction, secrétaire et comptable. Le pôle administratif assure l'accueil des usagers, la gestion des dossiers individuels des jeunes, la réception de nombreux appels téléphoniques, le traitement de multiples courriers et de rapports aux juges ou aux partenaires (entre 7000 et 8000 courriers/an). La facturation, la comptabilité et la gestion administrative des salariés sont aussi essentielles. Leurs missions sont au cœur de l'activité quotidienne du service, et l'équipe administrative participe à diverses réunions (réunion d'équipe hebdomadaire, réunion institutionnelle mensuelle).

Dans cette partie, nous présentons le déroulement d'une mesure éducative en indiquant les évolutions de pratiques initiées en 2018, qui se poursuivront en 2019. Le développement d'activités collectives avec les mineur-e-s et les parents représente un volet important du renforcement de notre action. Pour illustrer l'accompagnement éducatif exercé au sein du service, nous présentons celui de Jade et de Paul (prénoms modifiés). Les interventions des psychologues auprès des familles, de l'équipe éducative et des partenaires contribuent pleinement à l'exercice de la mesure ainsi qu'à la réflexion menée sur le sens de l'action éducative.

### **2.1 Le déroulement d'une mesure éducative au SE91**

L'action Educative en Milieu Ouvert est créée par l'ordonnance du 23 décembre 1958, en lien avec l'émergence d'un nouveau regard posé sur l'enfance. Cette mesure judiciaire est une des mesures d'assistance éducative dont dispose le juge des enfants. Elle est ordonnée par ce dernier en application de l'article 375 du code civil quand il souhaite maintenir l'enfant dans son milieu familial, malgré une situation de danger, ou de risque de danger.

Les objectifs de l'AEMO sont de :

Faire cesser le danger lorsqu'il est avéré.

Protéger l'enfant dont la santé, la sécurité, la moralité sont en danger ou lorsque les conditions de son éducation sont gravement compromises, en faisant intervenir des professionnels de l'enfance dans le cadre familial.

Favoriser le maintien de l'enfant ou son retour au domicile.

Renouer les liens familiaux et rétablir la place éducative des parents à travers une aide d'accompagnement et de conseils du professionnel.

La réception de la mesure

Une mesure d'AEMO commence par une notification de décision judiciaire (jugement ou ordonnance). Lorsque ce document arrive au service, il est daté et enregistré au registre du courrier par le personnel administratif.

La mesure éducative est alors inscrite nominativement sur la liste des mesures en attente, avec les principales indications concernant la situation, notamment s'il s'agit d'une fratrie. Cette liste régulièrement remise à jour est transmise au chef de service et aux psychologues en vue de la préparation et de la priorisation des attributions à venir.

Une copie de l'ordonnance est systématiquement remise au chef de service.

#### La sécurisation des mesures en attente

Dès qu'une nouvelle mesure lui est confiée, le SE 91 l'enregistre et l'annonce aux familles par un premier courrier. Le service indique qu'un rendez-vous sera proposé aux familles dès que la mesure aura été attribuée à un travailleur social et assure, en attendant, de sa disponibilité pour une éventuelle prise de contact. Le chef de service peut répondre aux familles ou aux partenaires, en lien avec les psychologues ainsi qu'avec la permanence éducative si cela apparaît nécessaire. Ces sollicitations contribuent à évaluer la priorité d'attribution des mesures en attente.

#### Les critères d'attribution

Les capacités d'attribution des nouvelles mesures dépendent des places disponibles de chaque éducateur du service. Au regard de la longueur de la liste d'attente, nous définissons des critères de priorité d'attribution comme l'âge des mineurs concernés (les nourrissons et enfants de moins de cinq ans font l'objet d'une vigilance particulière) et les violences physiques et/ou sexuelles. La proximité de l'échéance ou la courte possibilité de prise en charge de certaines mesures peuvent contribuer à accélérer leur prise en charge. Les différentes sollicitations extérieures (familles, partenaires, Informations Préoccupantes, ...) représentent autant d'éléments importants.

#### Les délais d'attribution

Les délais de démarrage de la prise en charge sont variables et ont beaucoup dépendu cette année des mouvements de personnel au sein du service. En 2018, ils ont varié de 15 jours à 6 mois, avec une moyenne de 4 mois d'attente. Ce délai a diminué à la fin d'année grâce au passage à temps plein de deux éducatrices et au recrutement d'une autre en CDD.

Les évolutions mises en place en 2018 pour une première intervention plus rapide au début de la mesure En application du référentiel interne, les modalités de premières rencontres ont été réaménagées. En cours d'année, nous avons commencé à mettre en place cette nouvelle organisation : dès la réception de la mesure, la famille se voit proposer un rendez-vous avec le chef de service éducatif et ce, avant même l'attribution à un éducateur. Cette réunion a pour objet de présenter au jeune et à ses parents le cadre et les modalités d'intervention, le fonctionnement du service et les objectifs de travail fixés par le juge des enfants. Une fois le référent éducatif désigné, la famille rencontre l'éducateur et la psychologue.

Sur les 129 nouvelles entrées de situations au service, 74 familles ont honoré le 1er ou le 2ème rendez-vous de présentation au service. Nous avons enregistré 81 défections.

Lorsque deux rendez-vous consécutifs ne sont pas honorés par la famille pour le démarrage de mesure, nous organisons une visite à domicile (VAD) pour rencontrer la famille qui sera effectuée par l'éducateur référent et le chef de service. Dans ce cadre, nous avons effectué 39 visites à domicile en 2018.

Nous n'avons pas pu entrer en contact avec 21 familles, et avons alors demandé la ré-interpellation du magistrat ou une procédure exceptionnelle en fonction des différentes situations.

Le Document Individuel de Prise en Charge est présenté et rempli dans sa partie administrative lors de la première rencontre entre la famille et le chef de service. Les éléments permettant d'élaborer le projet individuel sont ensuite discutés entre l'éducateur et la famille pendant trois mois puis finalisés lors de l'évaluation pluridisciplinaire.

La conduite de la mesure

A la suite de la première rencontre avec le chef de service, la mesure est attribuée à un éducateur en fonction de ses places disponibles et au regard des critères d'attribution évoqués précédemment.

Un deuxième rendez-vous au service est alors proposé à la famille qui est reçue par l'éducateur et la psychologue. Différentes informations permettant d'affiner le travail éducatif avec la famille sont aussi recueillies auprès du tribunal et des différents partenaires. Une visite à domicile est, si possible, programmée avec la famille. La suite de la mesure prévoit également, en fonction de l'âge du ou des mineurs, des rencontres à l'extérieur à des délais rapprochés. Les informations recueillies et remises à jour au démarrage de la mesure permettent la construction du projet individualisé dont la teneur, qui prend en compte les attendus du magistrat, est validée de façon pluridisciplinaire deux à trois mois après l'attribution.

Le cours de la mesure est rythmé par les contacts réguliers avec le jeune et sa famille, en plus des liens avec les différents intervenants et partenaires. Lorsque des difficultés apparaissent au cours de l'exercice, la situation est exposée à l'équipe lors de la réunion d'évaluation.

La situation est de nouveau évaluée par l'équipe pluridisciplinaire deux mois avant l'échéance de la mesure. Cette évaluation permet d'élaborer, d'affiner et de valider les préconisations qui seront transmises au magistrat en conclusion du rapport de fin de mesure. Ce rapport est ensuite relu et validé par le chef de service puis envoyé au juge des enfants au minimum 15 jours avant l'échéance de la mesure.

Le contenu du dossier est restitué à la famille par l'éducateur référent lors d'un entretien proposé au sein du service, en amont de l'audience à laquelle le service éducatif est représenté.

#### L'évaluation pluridisciplinaire

La pluridisciplinarité s'organise autour des éducateurs, des psychologues et du chef de service tout au long de l'accompagnement.

Dès la réception d'une mesure éducative, le chef de service et les psychologues assurent une veille et une évaluation du niveau de priorité d'attribution dans l'attente du démarrage effectif de la mesure. La réunion préparatoire aux attributions mensuelles avec les psychologues et le chef de service permet de repérer les éléments de vigilance particulière à observer.

À l'attribution de chaque nouvelle mesure, une double référence est mise en place : un éducateur (ou une éducatrice) et une psychologue. Ce système de coréférence apporte, en fonction des besoins, des éclairages sur les situations complexes. Les échanges réguliers entre éducateurs et psychologues, alimentent la réflexion globale, permettant ainsi d'adapter au mieux les réponses et axes de travail à développer.

Les réunions d'évaluation de début de mesure, en vue de la mise en place du projet individualisé, d'évaluation des mesures en cours pour les difficultés rencontrées au cours de son exercice et, enfin l'évaluation à échéance constituent des temps de réflexion et d'échanges pluridisciplinaires importants pour le service.

Les écrits professionnels.

La conduite d'une mesure d'AEMO nécessite, en fonction de ses étapes et des événements qu'elle rencontre, la production de différents écrits. Pour l'année 2018 : 8 048 courriers ont été envoyés.

De façon systématique, la mesure éducative se conclut par un rapport de fin de mesure adressé au magistrat en vue de l'échéance de la mesure.

En fonction de la survenue d'éléments d'inquiétudes nouveaux ou supplémentaires, de modifications significatives de la situation, une note est adressée au juge des enfants. Le service peut être amené à rédiger, toujours à l'intention du magistrat, une demande d'Ordonnance de Placement Provisoire afin de protéger le mineur.

Au-delà des écrits adressés au juge des enfants, le SE 91 produit des notes sociales, des demandes d'admission, des demandes d'aide financière, des demandes de prise en charge...

Ces écrits sont essentiellement rédigés par l'éducateur référent, relus et validés par le chef de service. Ils portent donc la signature du rédacteur. Un courrier d'accompagnement signé par le chef de service représente le portage institutionnel.

Une charte graphique permettant de rendre plus évidente l'identité du service doit se généraliser en 2019.

## **2.2 Le développement d'actions collectives**

L'accompagnement individuel peut être ponctué de moments plus intenses grâce à des séjours, des sorties ou des activités collectives propices à la relation éducative. Ces moments permettent de faire avec le jeune et éventuellement ses parents. Lorsqu'il s'agit de séjours, nous en informons le juge des enfants et éventuellement des partenaires

La nature et les objectifs de ces activités sont discutés en équipe en fonction des besoins des enfants et des familles repérés par l'éducateur qui les accompagne. Ces activités peuvent être ensuite proposées à d'autres jeunes et/ou familles accompagnés par des collègues. Le projet doit être validé par le chef de service et/ou le directeur qui aident à sa mise en œuvre.

### **Les séjours**

Le service propose des séjours en dehors du cadre familial. Ceux-ci sont l'occasion pour ces jeunes de découvrir un autre mode de fonctionnement de la relation éducative d'une part, et de la relation à l'adulte d'autre part. A chaque fois nous présentons les modalités de l'activité aux familles et aux jeunes lors d'une réunion préalable conviviale et les réunissons de nouveau au retour pour partager photos et vidéos du séjour. Les familles et/ou les mineurs participent à la construction du séjour, pouvant exprimer leurs attentes et leurs envies (repas, activités...). La proximité instaurée durant le séjour avec les éducateurs permet souvent aux jeunes de dévoiler leur histoire, de fournir des détails qui favoriseront par la suite leur accompagnement éducatif.

Durant l'année 2018, le service éducatif a organisé trois séjours éducatifs aux objectifs différents :

Du 19 au 23 février 2018 : un séjour de 6 adolescents à Center Park en Alsace, avec l'objectif de travailler sur une ouverture vers l'extérieur, afin que les jeunes tentent de prendre du recul sur leurs fonctionnements familiaux.

Du 15 au 20 Avril 2018 : un séjour avec 7 enfants âgés de 6 à 10 ans, en bord de mer. Ce séjour était principalement axé sur l'accompagnement à la séparation pendant une courte durée.

Du 14 au 16 décembre 2018 : un séjour avec une mère avec deux enfants et une mère avec quatre enfants à Provins (77). Nous avons souhaité permettre à ces mères de prendre du bon temps avec leurs enfants et les accompagner dans les moments quotidiens afin de pouvoir les conseiller par la suite sur des outils de prise en charge adaptés.

L'organisation d'un séjour peut se heurter à quelques difficultés qui peuvent conduire à son annulation ou à son report. Ainsi, en juillet 2018, alors que nous voulions organiser un séjour avec deux grandes familles, nous n'avons pas pu trouver de logement adapté, durant cette période estivale. Et un séjour famille, qui devait avoir lieu aux vacances de la Toussaint, s'est finalement déroulé en décembre, car

une des deux mères, n'a pas pu se libérer auprès de son travail. Ces aléas sont toujours bien expliqués aux familles.

#### Des sorties et des ateliers collectifs

Les sorties à la journée et les ateliers permettent aux enfants et/aux familles une rupture dans la vie quotidienne souvent difficile, de découvrir et de s'ouvrir à des activités ludiques, culturelles, artistiques. D'un point de vue éducatif, ces moments permettent aux professionnels de renforcer à la foi leurs liens avec les usagers, dans une proximité et un contexte plus favorable. Les éducateurs acquièrent une compréhension plus fine du système familial, une meilleure évaluation des problématiques à travailler qui permettent ensuite une meilleure intervention éducative. La confiance dans notre travail s'accroît également naturellement.

En 2018, nous avons réalisé 2 sorties et différentes activités collectives, ainsi que plusieurs moments conviviaux partagés avec un jeune.

◆ Une journée à la mer, en été, avec deux familles : une mère et sa fille de 16 ans (sans les deux autres enfants de 11 et 12 ans) et, une mère et ses quatre garçons âgés de 4 à 9 ans. Les deux éducatrices ont privilégié les personnes qui ne partent jamais en vacances, faute de moyens financiers suffisants. Nous allons relater la situation de cette première famille :

Les relations entre la mère et l'adolescente étaient distendues, fragiles et parfois conflictuelles avant cette journée au bord de la mer. Mais, depuis quelques mois, les progrès étaient déjà visibles, grâce à notre travail d'accompagnement bénéfique pour toutes les deux. Il a été surprenant et très intéressant d'observer Madame et sa fille lors de la baignade. En effet à ce moment, nous avons vu Madame rire avec sa fille, chahuter, toutes deux prendre du plaisir ensemble avec beaucoup de complicité. Elles ont apprécié le partage du pique-nique en groupe, ainsi que pouvoir s'éloigner sur la plage pour discuter toutes les deux. Ce moment privilégié leur a permis de se retrouver et de communiquer. Depuis cet été, Madame et sa fille disent entretenir une meilleure relation et avoir compris qu'il fallait échanger. Cette journée a permis de confirmer les progrès dans leur relation, de constater les capacités de Madame dans son rôle de mère, que nous travaillons depuis trois ans et de prévoir un arrêt de la mesure éducative début 2019.

◆ Une journée au manoir de Paris pour Halloween avec 7 adolescent-e-s (2 filles et 5 garçons). Cette sortie organisée par deux éducateurs proposait une activité ludique, qui jouait sur leurs émotions en les confrontant à un univers apeurant mais dans un cadre rassurant. Nous avons également observé que les jeunes venaient tester leurs limites. Pendant l'activité, le climat de stress a soudé le groupe pendant toute la traversée du manoir. L'humour était également présent toute la journée, aussi bien avant, lorsque les jeunes se sont amusés à se faire peur, pendant et après l'activité puisqu'ils ont pu rire de leurs réactions face aux situations vécues.

Une participation symbolique de 5 euros était demandée aux familles.

Nous avons envoyé à tous les participants la photo collective afin de leur laisser un souvenir. Les retours transmis après la sortie étaient tous très positifs aussi bien pour les jeunes que pour leurs parents.

#### Un atelier mensuel « jeux de société »

Depuis janvier 2018, nous proposons un atelier jeux de société qui se déroule un mercredi par mois. Nous choisissons en amont le public souhaité (en fonction d'une tranche d'âge définie par les éducateurs qui mènent l'atelier) et proposons les dates en réunion afin d'en informer les collègues. 9 ateliers se sont tenus dont 7 avec des enfants et 2 avec des parents et leurs enfants. 31 enfants y ont participé, et certains plusieurs fois.

Les jeux de société sont un média efficace de socialisation avec les enfants, permettant de travailler le vivre ensemble avec ses pairs et les adultes, de valoriser l'estime de soi. L'approche ludique facilite l'apprentissage, le respect de règles variées et précises, le respect des autres joueurs et du matériel ainsi que l'acceptation de perdre. La notion de plaisir est importante. Lorsque les parents participent, les objectifs sont de leur proposer un autre type d'activité que ce qu'ils connaissent habituellement et de travailler autour des interactions familiales. Pour les éducateurs, c'est un support de travail éducatif et d'observation.

Cet atelier se termine par le partage d'un goûter, ce qui permet de finir sur un temps calme et d'échange autour des impressions et du ressenti de chacun vécus autour des jeux.

Un atelier cuisine/goûter tous les deux mois

Depuis août 2018, nous invitons des enfants avec leurs parents ou un de leur parent.

Au premier atelier cuisine/repas, une seule famille est venue (sur 2), une mère et sa fille âgée de 8 ans. Cette famille vit dans la précarité, ne part jamais en vacances et sort très peu. Par cet atelier, la mère et la fille ont pu retrouver une complicité et davantage de sérénité dans leur relation. Elles étaient ravies de découvrir ensemble la cueillette de Torfou puis de réaliser des hamburgers maison et une salade de fruits. Elles disent y retourner avec des amis véhiculés et refaire ce type de repas à leur domicile.

Madame a expliqué que ce moment de partage leur a permis de se rapprocher et d'apaiser les tensions qui existent entre elles. Cet atelier cuisine a favorisé la remise en place d'activités culinaires à son domicile avec sa fille et la prise des repas quotidiens ensemble. Elle s'est aperçue qu'il était simple, économique et plus équilibré de réaliser soi-même des hamburgers ou autres mets, plutôt que d'aller au fast-food ou d'acheter des plats cuisinés. Diriger sa fille sans crier, dans les différentes étapes de la réalisation du repas, a fait prendre conscience à Madame qu'elle était capable de dialoguer sans agressivité.

La fillette a apprécié cet atelier avec sa mère, qu'elle a pu voir sous un angle positif et plus serein. Après cette activité, elle était en demande de se rapprocher et de partager davantage avec sa mère.

Cependant la situation reste fragile. Nous continuons toujours ce travail de renforcement et de soutien des liens mère/fille, dans l'intérêt, le bien-être de la fillette.

L'Atelier « Book-photo »

Nous avons proposé un atelier « book-photo » à une jeune fille de 13 ans, afin de travailler son manque d'estime de soi, de confiance en soi et ses capacités à être à l'aise avec les autres. Le conflit parental est très important et l'intervention proposée permet d'une part à l'enfant d'obtenir l'attention d'un adulte et d'autre part aux parents de se recentrer sur leur fille.

L'atelier s'est organisé en cinq étapes : un déplacement à l'extérieur pour acheter l'album photo ainsi que le matériel pour le décorer et mettre en valeur le travail de la jeune fille ; une séance pour le shooting photo ; un atelier pour réaliser l'album (collage des photos et décoration) ; la présentation du « book » d'abord à la mère, puis enfin au père.

Les différents entretiens ont permis la création d'une alliance éducative avec la jeune fille et lui permettre de mieux exprimer ses émotions. L'espace proposé aux parents a favorisé l'instauration d'un dialogue autour des besoins de l'adolescente ce qui a impulsé une nouvelle dynamique dans l'exercice de la mesure d'AEMO.

Cet atelier devrait être le premier d'une action plus large autour du travail de « l'estime de soi »

Le partage de déjeuners et de goûters : espace privilégié pour échanger

Il s'agit de créer des conditions facilitant l'expression des enfants et des jeunes, les espaces de paroles étant des outils essentiels dans l'accompagnement éducatif. Ces moments permettent des rencontres



individuelles qui se démarquent des rencontres intimidantes, en tête à tête, dans le cadre formel du bureau. Nous constatons que cela aide à la libération de la parole de l'enfant.

D'autre part, ces moments offrent une ouverture vers l'extérieur, marquent une distance avec l'environnement familial et proposent un espace neutre propice à l'échange. Ils fournissent des éléments d'observation précieux quant aux rapports du jeune à l'espace et aux normes sociales. Ces éléments peuvent être repris dans le cadre des entretiens familiaux.

### **2.3 L'accompagnement de Jade et Paul (les prénoms ont été modifiés)**

Un premier service éducatif d'AEMO a accompagné ces enfants et la famille de 2014 à 2017. Puis, la Juge des Enfants a souhaité un changement de Service, et nous a confié cette mesure éducative.

La situation a démarré en avril 2017 avec un rendez-vous au SE91 avec le chef de service pour présenter le service, le cadre de nos interventions et nos missions (mesure initiale d'un an). Ce rendez-vous s'est enchaîné par la suite avec une rencontre entre la famille, l'éducateur référent et la psychologue du service.

En 2017, Jade, 7 ans, et son demi-frère Paul, 2 ans, n'habitent plus ensemble depuis septembre 2016. Madame a donné naissance à trois enfants, dont Jade (3ième) d'une première union, puis à Paul, lors de d'une deuxième union. Le couple s'est séparé fin août 2016, dans un climat de violence verbale important. En octobre 2016, Madame maltraite physiquement son fils Paul, Monsieur porte plainte, une enquête est menée et une A.E.M.O. est prononcée en avril 2017. La garde de Paul est de plus retirée à la mère et des visites médiatisées à raison d'une heure par mois dans un service habilité sont ordonnées par un juge aux affaires familiales (JAF). Une injonction de soins psychologiques est aussi préconisée.

L'histoire familiale de Madame est complexe. Sa famille a été suivie par des services sociaux, notamment en raison de précarité financière. Elle-même a été accompagnée depuis l'âge de quatorze ans, en raison de carences éducatives et d'actes de délinquance. Adolescente, elle donne naissance à deux bébés qui décèdent brutalement (Nicolas âgé d'1,5 mois, puis Amélie à l'âge de 2 mois). Jade naît un an et demi après ces événements traumatisants. Madame n'engage aucun soin psychologique pour l'accompagner dans ce parcours de vie très difficile et qui a des répercussions sur sa fille. Jade n'a pas de souvenir avec son père, car le couple s'est séparé lorsqu'elle était âgée d'un an. L'évocation de son père est douloureuse pour Jade. Elle a pu voir son père seulement deux fois dans l'année, à l'improviste chez sa grand-mère paternelle. Monsieur n'a jamais honoré nos entretiens. Nous n'avons eu aucun appel téléphonique de sa part.

Paul habite chez son père, les visites médiatisées se sont déroulées de septembre 2017 à juillet 2018. Madame attend la décision du JAF ; elle a demandé des droits de visites et d'hébergement. Le JAF propose aux parents d'engager une médiation familiale, ce que Monsieur refuse. Il est difficile d'accompagner et de travailler avec Madame, la relation avec son fils. Monsieur organise peu de visite de Paul avec Madame et le conflit entre eux est fluctuant.

Nous organisons des rencontres fratrie dans des parcs de jeux, ce qui permet à Jade et Paul de garder des liens et de profiter pleinement l'un de l'autre. Il est difficile de travailler avec Monsieur, assez réfractaire à la mesure éducative, disant ne rien avoir à se reprocher par rapport à Madame.

La première évaluation pluridisciplinaire de début de mesure permet d'affiner la compréhension de la situation familiale et d'élaborer le projet individualisé avec les objectifs prioritaires. Nous devons accompagner Madame dans son rôle de mère auprès de Jade, surtout après tous ces changements et perturbations et l'accompagner pour assurer une stabilité, une sécurité affective, une reprise progressive de liens avec le père de la jeune fille, et pallier les carences de soins et éducatives. Un autre

objectif est que les parents de Paul, puissent s'accorder dans l'intérêt des deux enfants : prévoir des rencontres fratrie, organiser un planning de visites et pouvoir mettre en place les suivis nécessaires à leur bon développement.

Au début de la mesure éducative, Madame était craintive quant à ce suivi, qui s'était mal terminé avec l'autre Service et n'a pas collaboré tout de suite. Une fois mise en confiance, Madame a adhéré à l'accompagnement. Par phases, nous avons pu sentir une adhésion sous la contrainte, de la part de Madame, ainsi qu'un évitement d'entretiens proposés. Les six mois de la première mesure éducative ne nous ont pas permis de travailler tous les objectifs avec la famille. Considérant que Jade et Paul n'évoluaient pas de façon satisfaisante, nous avons préconisé un renouvellement qui a été ordonné pour un an par la Juge des Enfants.

Grâce à notre soutien, une orthophoniste a pu faire un bilan avec Jade, préconisant des séances deux fois par semaine. Madame n'a pas honoré ces séances, disant ne pas pouvoir payer, alors que par le biais de la C.M.U. il n'y avait aucune avance financière à faire. Nous avons pu remobiliser Madame dans l'intérêt de Jade quant aux suivis demandés depuis presque deux ans.

Jade rencontre d'importantes difficultés scolaires, ce qui engendre un retard considérable. C'est une enfant qui s'exprime peu, mais qui a pu nous confier lors de goûter ou repas, qu'elle était en souffrance face aux apprentissages scolaires, car la lecture et l'écriture ne sont pas acquis (elle va avoir 9 ans en 2019). Madame entend sa souffrance, mais elle n'a pas maintenu le suivi orthophonique.

Madame a eu un nouveau compagnon pendant plus de deux ans et vivait dans son studio avec Jade. Depuis mars 2018, Madame préfère vivre seule avec Jade dans un appartement obtenu par l'office H.L.M. Les conditions de vie précaires, l'instabilité de Madame et les soucis financiers, nuisent à la bonne évolution de Jade. Nous avons pu mettre Madame en contact avec une assistante sociale de secteur, ainsi qu'avec une conseillère en économie et sociale, en raison d'importantes dettes de loyers. Une Aide à la Gestion au Budget Familial (A.G.B.F.) sera demandée à la prochaine audience.

Après avoir fait des déjeuners individuels/familiaux, parcs de jeux couverts, des goûters à l'extérieur et des ateliers cuisine, nous avons proposé un séjour pour Jade. En avril 2018, afin de mieux connaître la fillette et de lui permettre de s'épanouir dans un autre environnement, nous l'avons emmené en séjour avec sept autres jeunes. Jade n'a pas beaucoup communiqué avec nous, mais nous l'avons vu heureuse et profiter pleinement des activités. Ce séjour a permis d'avancer dans notre travail d'accompagnement auprès de Madame et de pointer quelques dysfonctionnements au quotidien. Cela nous a permis aussi de redéfinir de nouveaux objectifs lors d'un Projet Individualisé (P.I.) pour la poursuite de la mesure.

Grâce à notre accompagnement, Madame a permis à sa fille de bénéficier de trois semaines de vacances en août 2018 dans une famille d'accueil par le biais du Secours Catholique. Jade était ravie et souhaite y retourner cet été 2019. Nous avons déjà sollicité Madame en ce sens, afin qu'elle fasse seule les démarches pour l'inscription de sa fille.

Au cours de cet accompagnement, notre travail s'est davantage centré sur la situation de Jade vivant au domicile de sa mère. En effet, le père de Paul nous permettant peu de rencontrer son fils, nous n'avons pas pu travailler le lien mère/fils. Nous disposons de peu d'éléments quant à la prise en charge de Paul au domicile de son père ou chez ses grands-parents paternels, car Monsieur travaille de nuit.

Madame est désormais remplie de bonne volonté pour mettre en place des soins adaptés aux difficultés scolaires et autres pour sa fille, mais elle semble souvent empêchée. Elle est en demande d'aide et de soutien. Madame vient juste de retrouver un nouvel emploi. Un suivi psychologique va se mettre en place pour Jade début 2019, ainsi que pour Madame. Jade est inscrite sur une liste d'attente auprès d'une orthophoniste à proximité de son domicile. Jade a repris le sourire. Une « équipe éducative »

(réunion pluridisciplinaire) à l'école de Jade est programmée, afin d'envisager une orientation adaptée à ses difficultés scolaires.

Après ces 10 mois d'accompagnement éducatif, pratiquement à échéance, une deuxième évaluation pluridisciplinaire permet de faire le point sur cette situation et de préparer le rapport de fin de mesure. Madame est favorable à un renouvellement de la mesure éducative, afin de la soutenir dans la prise en charge de Jade et pour la reprise de liens plus réguliers avec Paul. Monsieur n'est toujours pas favorable à une poursuite de la mesure éducative, estimant que cela n'appartient qu'à Madame.

Lors de l'audience, le juge des enfants décide la poursuite de la mesure pour une durée d'un an.

## **2.4 La contribution des psychologues à la mesure d'AEMO**

L'équipe est constituée d'une psychologue qui travaille à 0,4 ETP et d'une seconde à 0,5 ETP. Elles se répartissent les références auprès des mineurs au prorata de leur temps de travail, soit 101 pour l'une, et 126 pour l'autre, sur les 227 mesures suivies au service en 2018. Une mesure éducative concerne une fratrie, soit un ou plusieurs enfants.

L'une des psychologues participe aux réunions d'équipe, une fois par semaine et l'autre uniquement aux réunions d'évaluation pluridisciplinaire. Elles participent chacune à leur tour aux réunions institutionnelles. Ensemble, elles préparent également les attributions de mesures éducatives en lien avec le chef de service (selon les places disponibles, et les priorités en fonction de l'âge de l'enfant et du risque de danger).

Les psychologues font partie de l'équipe pluridisciplinaire. Leur action s'inscrit donc en complémentarité des fonctions des autres professionnels ayant pour objectif commun l'aide au mineur et à sa famille. En tant que cadres techniques, elles participent également aux réflexions et aux décisions concernant le fonctionnement du service au cours des réunions cadres mensuelles.

L'intervention des psychologues se fait à différents niveaux :

L'intervention auprès du mineur et de sa famille

La psychologue intervient pour répondre aux problématiques rencontrées par les mineurs et leurs familles, notamment dans certains cas afin de travailler la place qu'occupent les enfants au sein de la structure familiale.

Elle met en place des entretiens individuels ou familiaux à la demande de l'éducateur, à la demande de la famille ou du mineur, ou de sa propre initiative en fonction des éléments dont elle dispose. Ces entretiens s'inscrivent dans un objectif de soutien, d'évaluation et/ou d'orientation vers des partenaires extérieurs (CMP, CMPP, hôpital...)

La psychologue peut également être amenée à réaliser des entretiens individuels et/ou familiaux avec l'éducateur référent. Afin de faciliter l'adhésion des jeunes et des familles à son travail, il est important que l'intervention soit menée en lien étroit avec celle des éducateurs : il est souvent constaté qu'une rencontre en début de mesure par un binôme éducateur-psychologue facilite l'adhésion à l'accompagnement psychologique.

Les écrits professionnels sont réalisés dans la mesure où la psychologue a rencontré la famille et selon les situations familiales et leur problématique. Si la famille présente une symptomatologie d'ordre

psychopathologique pouvant mettre en danger la santé physique ou psychique du jeune, une note du psychologue référent est jointe au rapport d'évolution de l'éducateur.

#### L'activité en 2018

Le travail en AEMO s'axe principalement autour de la parentalité. Même si cela semble évident pour les professionnels, cela ne l'est pas forcément pour des familles qui vivent mal la mesure d'AEMO (atteinte narcissique) ainsi que les conditions et mesures préalables à cette décision judiciaire.

La rencontre avec des familles en grande souffrance, qui cumulent plusieurs difficultés sociales, familiales, économiques, professionnelles et de santé, ne peut se faire que progressivement. Elles vivent souvent la parentalité comme une charge supplémentaire, à laquelle elles ont du mal à faire face.

En 2018, pour l'une des psychologues, sur 89 entretiens préalablement prévus en concertation avec certaines familles, 55 ont été honorés (soit 61%).

Pour l'autre psychologue, sur 57 entretiens prévus, 41 ont été réalisés (soit 71%), soit 24 entretiens avec des mineurs (sur 29 programmés), 10 entretiens avec des parents (17 prévus) et 7 entretiens parents et enfants (sur 11).

Elles notent toutes deux que peu de familles assistent à plus de trois ou quatre entretiens de soutien.

Le travail en AEMO demande une certaine souplesse, au-delà des rendez-vous annulés ou déplacés. Il est important de pouvoir se rendre disponible de manière imprévue, lors d'un moment de crise ou lorsque les familles sollicitent une rencontre lors d'une visite au service.

Une intervention auprès de l'équipe éducative :

La psychologue contribue à l'évaluation de la problématique familiale, donnant ainsi un éclairage clinique et technique au travail éducatif. Elle permet d'analyser et de faire émerger l'organisation psychique du fonctionnement familial, ses mécanismes de défense, ses symptômes, la nature de la communication intrafamiliale et/ou une dimension psychopathologique éventuelle ; autant d'aspects qui ont des répercussions sur la relation parent-enfant et l'évolution globale de l'enfant.

Elle prend en compte deux aspects du travail éducatif : d'une part la nature de l'investissement établi entre l'éducateur, la famille et/ou le mineur ; d'autre part les axes de travail et les orientations prises, compte tenu des attendus du juge et du document individuel de prise en charge. Elle examine avec l'éducateur et au regard de la problématique familiale, les étapes préliminaires parfois nécessaires à franchir avant la réalisation des objectifs fixés par la mesure.

Elle crée, par la fonction « tierce » qu'elle occupe, des espaces d'élaboration afin de prendre une « juste » distance par rapport aux situations, d'ajuster au mieux les pratiques éducatives et d'entendre « au-delà » de ce que la famille dit.

La psychologue indique si nécessaire les besoins en matière de prise en charge thérapeutique.

Parallèlement à la réunion d'évaluation des situations familiales, elle reste disponible pour s'entretenir individuellement avec les membres de l'équipe lorsqu'une situation familiale nécessite un éclairage spécifique, soit à la demande de l'éducateur, soit à sa propre demande.

Elle est également disponible pour écouter les membres de l'équipe de manière informelle, non seulement pour tout ce qui concerne leurs préoccupations professionnelles mais aussi pour entendre ce qu'ils vivent et ressentent vis à vis des familles prises en charges. Malheureusement, faute de temps, ces moments d'écoute sont souvent réduits, au profit des réunions formelles et des rencontres avec les familles.

Un travail auprès des partenaires sociaux et du réseau

Dans un objectif de coordination et de cohérence dans la prise en charge globale du mineur et de sa famille, le psychologue peut être amené à effectuer des démarches auprès de partenaires extérieurs :

Participation à des réunions de synthèse ou de concertation concernant le mineur

Participation à des commissions d'admission (services ou établissements)

Participation à des réunions d'équipe éducative, en milieu scolaire, pour une orientation adaptée ; et ce en lien avec les psychologues scolaires et enseignants spécialisés.

Liaisons avec les structures de soins (Centre médico-psychologique, centre médico-psycho-pédagogique, Centres d'Accueil Thérapeutiques à Temps Partiel-CATTP, hôpital...), lorsque celles-ci présentent une pertinence par rapport aux objectifs de la mesure éducative.

Perspectives 2019

Une réflexion autour de la place du psychologue au sein du service et dans l'équipe de cadres sera effectuée en 2019. Il s'agira d'élaborer un référentiel et de construire des outils de pilotage de l'activité des psychologues afin d'améliorer les connaissances des orientations à donner. Ce travail permettra de plus d'actualiser les fiches de postes.

Les psychologues prévoient d'accueillir un stagiaire psychologue, étudiant en Master 2, pour un stage court, de type « découverte d'une institution », de 150h environ.

### **3. LES RESSOURCES HUMAINES**

#### **3.1 Les mouvements de personnel en 2018**

Les absences de longues durées (mais peu prévisibles lorsqu'il s'est agi d'arrêts maladie), ont nécessité une démarche de recrutement continue pour des postes éducatifs d'autant plus difficiles à pourvoir qu'ils sont à temps partiels et/ou en contrat à durée déterminée. Ces mouvements de personnel peuvent aussi être difficilement vécus par les mineurs et les parents avec lesquels nous travaillons.

Les arrivées :

Une éducatrice spécialisée en février pour 0,5 ETP

Une éducatrice spécialisée en CDD en remplacement d'une éducatrice absente pour formation

Le directeur en décembre.

Les départs :

Deux éducateurs spécialisés en contrat à durée déterminée (CDD) l'une en mai pour un contrat à temps plein, le second en août qui a démissionné pendant la période d'essai.

Le directeur à fin août 18

Les absences de longues durées

Une éducatrice spécialisée (travaillant à mi-temps) est en arrêt maladie toute l'année.

Nous avons enregistré

10 mois de congé parental à mi-temps pour une éducatrice spécialisée qui a repris à temps plein fin octobre.

8 mois d'éducatrice spécialisée de travail à mi-temps thérapeutique (6 mois de janvier à juin pour l'une et, 2 mois de février à mars pour l'autre)

1 éducatrice a bénéficié d'un congé pour création d'entreprise pendant 9 mois (avril à décembre)

1 éducatrice est entrée en formation, depuis octobre, à temps plein dans le cadre d'un congé individuel de formation (CIF).

Des allègements des mesures pour les représentants du personnel

Les élus Délégués du Personnel bénéficient de 10 heures de délégation par mois, entraînant un allègement de deux mesures : 2 éducatrices étaient concernées en 2018.

Les élus au Comité d'Établissement bénéficient de 20 heures de délégation par mois entraînant une réduction de 4 mesures : 2 éducatrices en ont bénéficié en 2018.

### **3.2 Les formations effectuées au SE 91 AEMO pour l'année 2018**

Intitulé Formation	heures	Qui	forme
Logiciel comptable CEGI	7	2 comptables	formations
Logiciel comptable CEGI	3,5h	1 directeur	
Les violences conjugales (1)	35	2 éducateurs	
Contrat Pluriannuel d'Objectif et de Moyens (1)	28	1 comptable	
La psychosociologie de Jean Dubost : Une pensée vivante pour aujourd'hui	7	1 éducateur	colloques
Traits obsessionnels et paranoïa : Comment résister ?	7	1 psychologue	
La clinique à l'épreuve du contemporain, sciences sociales, épistémologie et psychopathologie	8	1 psychologue	
Assises nationales du Carrefour National d'AEMO	21	3 éducateurs	
La parentalité à l'épreuve du couple	14	8 éducateurs	

(1) Formations financées sur le plan de formation

De plus, une formation collective avec pour intervenant Daniel Gacoin a mobilisé tout le service (directeur, chef de service, psychologues, éducateurs, secrétaires). L'objectif était d'améliorer la cohésion et la synergie autour des axes du changement du service, pour soutenir l'évolution des pratiques professionnelles au regard du référentiel collectif interne et de préparer la réactualisation du projet de service. Les différentes interventions ont représenté 28 heures sous forme de journées ou ½ journée.

### **3.3 Le travail sur la prévention des risques psychosociaux**

Les demandes du Conseil départemental et des magistrats concernant l'exercice des mesures d'AEMO, les engagements de la Fondation en matière d'amélioration du fonctionnement du service et des pratiques professionnelles, les évolutions dans tous les domaines et la sous-activité ont généré de l'incertitude et des tensions au sein du service d'AEMO. Comme lors de toute période de changements, des moments complexes sur le plan des ressources humaines sont à traiter avec les salariés et les instances représentatives du personnel.

Dans le cadre du dialogue social avec les délégués du personnel, à partir de ce contexte d'évolution à mettre en œuvre, un travail collectif avec l'ensemble des salariés a été engagé en 2018 avec une psychosociologue systémicienne sur la question des risques psycho-sociaux et se poursuivra en 2019.

## PERSPECTIVES 2019

Au cours de l'année 2018, nous avons engagé la mise en œuvre du référentiel collectif interne de l'exercice d'une mesure d'AEMO dans notre service. Les premiers changements concernant notamment l'organisation de notre intervention au début de la mesure, le développement d'actions collectives ont montré leur efficacité dans le tissage d'une relation éducative dont l'objectif est de mettre en sécurité des enfants. Ce travail doit se poursuivre en 2019 et s'enrichir des éléments du référentiel départemental.

La réalisation de l'activité prévisionnelle est aussi un enjeu important, elle est fortement liée aux possibilités de recrutement des postes éducatifs. Aussi, la gestion des ressources humaines est un élément fondamental qui est porté par les cadres du service et la direction générale. Pour prévenir les risques psychosociaux, l'accompagnement de la psychologue systémicienne constitue un élément de réponse. Ces avancées se traduiront dans la réactualisation du document de prévention des risques professionnels et des fiches de poste de l'ensemble des salariés.

Sur le plan de l'organisation, le service doit poursuivre ses évolutions et construire avec le Siège les données permettant un meilleur suivi administratif et financier. Un travail en profondeur sera mené avec les personnels administratifs, à qui nous demandons beaucoup de réactivité pour faire face aux multiples sollicitations de l'équipe éducative, des familles, des partenaires et des institutions. Il permettra d'affiner la répartition des activités de chaque salariée et l'actualisation des fiches de poste, la révision des outils de pilotage et le développement d'indicateurs.

La réécriture du projet de service permettra de poursuivre la réflexion sur le sens des missions confiées, sur l'exigence d'amélioration continue du fonctionnement du service d'AEMO et de l'accompagnement des mineurs à protéger et leurs familles.

Enfin, en 2019, nous allons effectuer collectivement la deuxième évaluation interne en prenant en compte les évolutions en cours, les axes d'amélioration de la première évaluation interne réalisée en 2014 et les recommandations de l'évaluation externe de 2015.

Ces orientations nécessitent l'engagement des salariés, une coopération avec les services départementaux essonniers et les magistrats ainsi qu'un pilotage au plus proche des réalités et des enjeux.





# MAISON COQUERIVE

Centre d'hébergement et de réinsertion sociale

197, rue de la République  
91150 ÉTAMPES  
Tél. : 01.69.92.45.85  
secretariat.coquerive@fjfv.org

Financements : Dotation globale DDCS-ÉTAT (places d'insertion)  
Subventions annuelles (places urgence, AVDL)

Insertion	Urgence
60 places	47 places

Urgence Hivernale

10 places du 1er novembre 2017 au 31 mars 2018  
Et 12 places du 1er novembre 2018 au 31 mars 2019

Accompagnement vers et dans le logement (AVDL)  
23 ménages sortants de la Maison Coquerive  
14 ménages des résidences sociales Adoma et « Coopération et famille »

1 Directrice  
1 secrétaire 0,5 ETP  
1 comptable 0,5 ETP  
1 secrétaire-comptable  
1 cheffe de service éducatif  
9 travailleurs sociaux chargés de l'accompagnement  
1 CDD d'éducateur spécialisé pour l'urgence hivernale  
1 travailleur social pour l'Accompagnement vers et dans le logement  
2 éducatrices de Jeunes Enfants (1 ,5 ETP)  
1 psychologue 0,5 ETP  
1 agent d'entretien 0,8 ETP  
1 agent de service 0,21 ETP

## 1. INTRODUCTION

Le Centre d'hébergement et de réinsertion sociale Maison Coquerive a ouvert ses portes en 1977 pour accueillir de jeunes majeurs de 18 à 30 ans en difficulté avec une vingtaine de places.

Aujourd'hui, l'établissement accueille des familles, des couples et des personnes isolées dans le cadre des dispositifs d'insertion, d'urgence, et de l'urgence hivernale. Les appartements sont situés à Étampes. Il assure aussi un Accompagnement Vers et Dans le Logement (AVDL) : quatre-vingts ménages bénéficient chaque année d'un accompagnement de proximité.

Le service continue de faire évoluer son projet éducatif régulièrement en fonction des besoins et des politiques du secteur. Le projet de service a ainsi été finalisé et validé par le conseil d'administration le 6 décembre 2018.

Les faits marquants de l'année

L'ensemble des changements amorcés en 2017 a abouti en 2018 grâce à l'investissement de chaque professionnel dans de nouveaux modes d'organisation.

La réorganisation pour améliorer l'accueil des personnes hébergées

Le réaménagement des bureaux a permis de réorganiser le dispositif d'accueil qui permet désormais de recevoir les personnes accueillies dans des espaces adaptés et de leur offrir un accès libre à des ordinateurs (Internet, logiciels). Les éducateurs et la cheffe de service ont désormais leur bureau au premier étage, le secrétariat et la directrice au rez-de-chaussée.

Au rez-de-chaussée trois espaces ont été créés : un bureau d'accueil individuel avec un ordinateur, un espace avec canapé et fauteuils sans ordinateur, un espace avec trois ordinateurs mis à disposition des personnes accueillies et un ordinateur pour les éducateurs. Certaines personnes font le choix de profiter de la connexion Wifi pour communiquer avec leurs proches restés au pays. D'autres viennent régulièrement utiliser les ordinateurs et deviennent ainsi de plus en plus autonomes dans leurs démarches.

Le hall d'entrée a été aménagé afin d'offrir une ambiance agréable aux personnes accueillies qui attendent leur rendez-vous. Pendant la coupe du monde, nous avons aussi organisé la retransmission des matchs de l'équipe de France dans le hall où se sont retrouvés de nombreux hébergés qui ont apprécié ces moments partagés. C'est un lieu devenu convivial où par exemple on peut retrouver trois hommes, Roumains, parlant de leur pays, de leurs coutumes, partageant leur musique.

La présence de chaque éducateur est affichée sur le planning d'accueil. Lorsque l'éducateur « d'accueil » n'est pas disponible et/ou que les éducateurs sont en réunion, les secrétaires prennent le relais pour accueillir les demandes des personnes. Chaque visiteur peut donc à n'importe quel moment se poser, prendre un café, obtenir un temps d'écoute, de partage et être soutenu lors de demandes urgentes.

### **La création de places supplémentaires temporaires pour l'urgence hivernale**

La Maison Coquerive participe activement à la campagne d'urgence hivernale en proposant des ouvertures temporaires avec 10 places supplémentaires, de novembre 2017 à mars 2018, pour des familles et des personnes isolées, puis 12 places de novembre 2018 à mars 2019 pour 3 familles monoparentales et un couple avec un bébé.

## Le renforcement du pôle petite enfance

Dans le cadre des orientations de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) de mettre en œuvre en priorité l'accueil de familles, nous avons choisi de développer le pôle petite enfance en embauchant une éducatrice de jeunes enfants travaillant à mi-temps (0,5 ETP) afin de pouvoir répondre plus amplement aux besoins des parents et du nombre croissant d'enfants.

## L'actualisation du projet d'établissement

Le service s'est mobilisé dans la réécriture du projet de service, prenant en compte les changements des politiques sociales et des publics, les évolutions des pratiques professionnelles ainsi que les recommandations de l'évaluation externe réalisée en 2015. Les documents relatifs aux droits des usagers ont été réécrits, notamment le livret d'accueil et le règlement de fonctionnement. D'autres documents internes ont aussi été revus : support pour l'évaluation des situations des ménages, fiches de poste, etc... Ils sont annexés au projet de service qui a été validé par le Conseil d'administration du 6 décembre 2018.

## Des évolutions dans les pratiques administratives et comptables

Les pratiques administratives et comptables évoluent au sein de la Fondation, proposant de nouveaux axes de travail au personnel administratif, pleinement impliqué dans le fonctionnement de la structure. Des formations concernant le logiciel de comptabilité ont contribué à sa meilleure utilisation, permettant la production de documents facilitant la gestion de la Maison Coquerive. De plus, côté ressources humaines, une formation individuelle pour la secrétaire arrivée en 2017 a ajouté à la professionnalisation de l'équipe administrative.

Enfin, en plus des échanges quotidiens, l'organisation d'une réunion tous les 2 mois avec la directrice a également permis d'affiner les modalités de travail, de faire régulièrement des points budgétaires et de planifier les actions à mettre en œuvre. Ce mode d'organisation sera maintenu en 2019.

## L'ACTIVITÉ EN CHIFFRES DE CHAQUE DISPOSITIF

### Dispositifs d'Insertion et d'Urgence

Nombre de ménages accompagnés tout au long de l'année  
53 ménages (151 personnes – 76 adultes et 75 enfants)

Pour le CHRS insertion, 27 ménages (85 personnes dont 42 adultes et 43 enfants)

Pour l'urgence (47 places), 26 ménages (66 personnes dont 34 adultes et 32 enfants)

Nombre de ménages sortis

19 ménages (44 personnes, dont 26 adultes et 18 enfants)

Pour le CHRS insertion, 9 ménages, soit 21 personnes (13 adultes et 8 enfants)

Pour le CHU (urgence), 10 ménages, soit 23 personnes (13 adultes et 10 enfants)

### Urgence Hivernale de novembre 2017 à mars 2018 (10 places)

5 ménages accompagnés (7 adultes et 13 enfants)

- 2 familles monoparentales (1 mère et 4 enfants et 1 mère et 3 enfants)

- 2 couples avec 3 enfants

- 1 femme seule

5 ménages sortis

### Urgence Hivernale de novembre 2018 à mars 2019 (12 places)

4 ménages accompagnés jusqu'au 31/12/2018 (5 adultes et 7 enfants)

- 3 familles monoparentales (1 mère et 1 enfant, 1 mère et 2 enfants, 1 mère et 3 enfants)

- 1 couple avec 1 enfant

### Accompagnement vers et dans le logement (AVDL)

37 ménages accompagnés (85 personnes, dont 44 adultes et 41 enfants)

23 ménages sortant du CHRS « Maison Coquerive », soit 62 personnes (14 hommes, 16 femmes et 32 enfants)

14 ménages des résidences sociales Adoma et « Coopération et Famille », soit 23 personnes (5 femmes, 9 hommes et 9 enfants).

## 2. L'ACTIVITÉ EN CHIFFRES

### 2.1 Les personnes accueillies

Le nombre de personnes accueillies est obtenu en comptant les personnes présentes dans l'établissement au 1er janvier 2018, les entrées et les sorties au cours de l'année 2018.

Mois	TOTAL	CHRS Insertion 60 places		CH Urgence 47 places		TOTAL COQUERIVE	
	Journées théoriques	Nombre hébergés	Journées réalisées	Nombre hébergés	Journées réalisées	Nombre hébergés	Journées réalisées
Janvier	3 317	66	1 707	57	1 270	123	2 977
Février	2 996	59	1 652	47	1 308	106	2 960
Mars	3 317	59	1 803	47	1 457	106	3 260
Avril	3 210	63	1 749	48	1 440	111	3 189
Mai	3 317	60	1 796	48	1 487	108	3 283
Juin	3 210	61	1 774	48	1 410	109	3 184
Juillet	3 317	62	1 888	50	1 547	112	3 435
Août	3 317	62	1 933	50	1 526	112	3 459
Septembre	3 210	62	1 860	49	1 470	111	3 330
Octobre	3 317	63	1 927	50	1 520	113	3 447
Novembre	3 210	63	1 890	48	1 404	111	3 294
Décembre	3 317	65	1 954	45	1 373	110	3 327
TOTAL	39 055	745	21 933	587	17 212	1 332	39 145

## Taux d'occupation

Le taux global d'occupation de 100,25 % se décompose ainsi :

100,15% pour le dispositif insertion

100,34% pour l'urgence

En 2018, le CHRS « Maison Coquerive » a offert de nombreuses solutions aux personnes accueillies. Des enfants sont nés et des familles se sont rassemblées, donnant lieu à de la suractivité.

Concernant les dispositifs d'urgence hivernale, nous réalisons une activité proche de 90 %, avec 1445 journées pour 10 places de Janvier à mars et 12 places de novembre à décembre.

## Typologie des ménages accueillis

Typologie des ménages	CHRS Insertion		CH Urgence		Total	
	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux
Personne isolée	3	11,1%	11	42,3%	14	26,4%
Couple sans enfant	7	25,9%	2	7,7%	9	17,0%
Famille monoparentale	11	40,7%	8	30,8%	19	35,9%
Couple avec enfant(s)	6	22,2%	5	19,2%	11	20,7%
TOTAL	27	100%	26	100%	53	100%

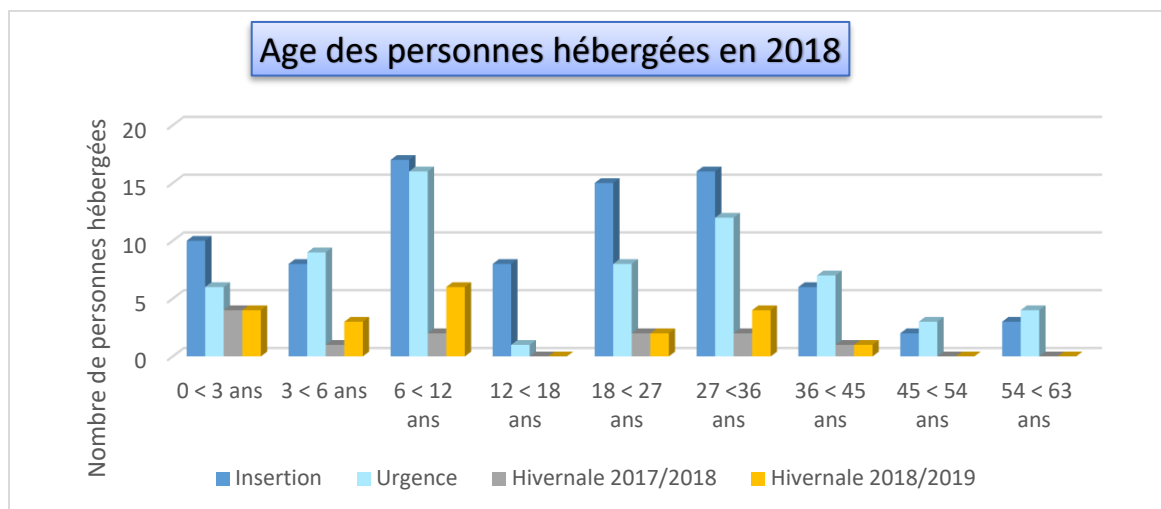
Comme en 2017, le nombre de familles avec des enfants est le plus important et continue à augmenter légèrement.

56.60 % des ménages accueillis en 2018 correspondent à des familles avec enfants (56% en 2017).

Concernant les dispositifs d'urgence hivernale, le CHRS « Maison Coquerive » propose également des accueils pour des familles

Typologie des ménages	Urgence hivernale 2017/2018		Urgence hivernale 2018/2019	
	Nombre	Taux	Nombre	Taux
Personne isolée	1	20%		
Famille monoparentale	2	40%	3	75%
Couple avec enfant(s)	2	40%	1	25%
TOTAL	5	100%	4	100%

## Âge de la population accueillie



En 2018, la Maison Coquerive a accueilli 151 personnes (sans les effectifs de l'urgence hivernale) : 75 mineurs (soit 60% des personnes hébergées), 51 adultes de moins de 36 ans qui représentent 67 % du total des adultes hébergés, 25 adultes ayant plus de 36 ans.

Le constat de l'année 2017 se confirme en 2018, l'insertion sociale et l'accès à l'autonomie représentent une grande difficulté pour les jeunes et leurs enfants, qu'ils soient en couple ou isolés.

### 2.2 Les entrées en 2018

20 nouveaux ménages ont été accueillis en 2018, représentant 57 personnes, soit 29 adultes et 28 enfants.

Dans le cadre de l'insertion, 10 ménages, 1 père de famille et 1 enfant au titre de regroupement familial, ainsi que 2 naissances soit 30 personnes (17 adultes et 13 enfants).

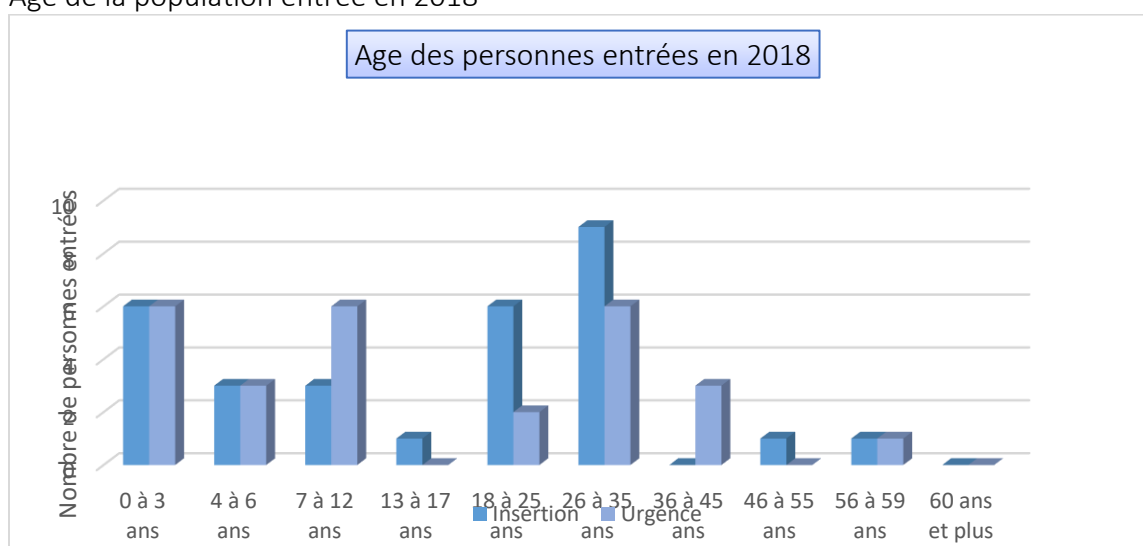
Dans le cadre de l'urgence, 10 ménages, soit 27 personnes (12 adultes, 15 enfants).

Typologie des ménages entrés en 2018	CHRS Insertion		CH Urgence		Total	
	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux/20 ménages
Personne isolée	1	10%	4	40%	5	25 %
Couple sans enfant	4	40%	0	0%	4	20 %
Famille monoparentale	3	30%	4	40%	7	35 %
Couple avec enfant(s)	2	20%	2	20%	4	20 %
Regroupement familial	2				2	
Naissance	2				2	

Dans le cadre des dispositifs de l'urgence hivernale

Typologie des ménages entrés en 2018	Urgence hivernale 2017/2018		Urgence hivernale 2018/2019	
	Nombre	Taux	Nombre	Taux
Personne isolée	1	20%	0	0%
Famille monoparentale	2	40%	3	75%
Couple avec enfant(s)	2	40%	1	25%

Âge de la population entrée en 2018



Presque la moitié des personnes entrées sont mineures et 90% ont moins de 35 ans.

Modalité précédente d'hébergement des ménages entrés en 2018

Les 20 nouveaux ménages sont tous identifiés sur la plateforme du SIAO (Service Intégré d'Accueil et d'Orientation) et pour la moitié d'entre eux, bénéficient d'un hébergement précaire en attente de leur accueil dans nos dispositifs.

4 accueils supplémentaires ont été réalisés parmi les ménages déjà présents : 2 par regroupement familial et 2 naissances.



Type d'hébergement	Entrée Insertion	Entrée Urgence
Dispositif Urgence Hivernale	2 couples + 3 enfants	1 femme + 4 enfants 1 femme isolée
CH Urgence Centre d'accueil des demandeurs d'asile (CADA) Hôtel	1 homme isolé 1 femme + 3 enfants 1 couple 1 femme + 1 enfant	1 couple + 5 enfants 1 homme isolé 1 femme isolée 1 femme + 1 enfant 1 couple + 2 enfants
Accueil mère enfants	1 femme + 1 enfant	1 femme + 2 enfants
Hébergement jeune majeur		1 homme isolé
Sous location		1 femme + 1 enfant
Errance (rue, voiture etc...)	3 couples	
Regroupement familial	1 adolescente (pays U.E) 1 homme isolé (vivait chez des amis)	
Autres	2 naissances	

### Situation professionnelle des 31 adultes entrés en 2018

Parmi les 17 adultes accueillis dans le cadre de l'insertion :

14 sont sans activité

1 est en intérim

1 est en CDD

1 est en entreprise d'insertion

Parmi les 12 adultes accueillis dans le cadre de l'urgence :

10 sont sans activité

1 est en contrat d'apprentissage

1 est en Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE).

## Montant des ressources totales des 20 ménages

Ressources mensuelles	Nombre de ménages		Ménages du CHRS Insertion	Ménages du CH URGENCE
	Insertion	Urgence		
Sans ressources	4	3	1 femme et 2 enfants 1 femme et 1 enfant 2 couples	1 femme et 4 enfants 1 femme et 3 enfants 1 femme et 1 enfant
1 à 499 €	2	1	1 couple 1 homme isolé	1 femme isolée
500 à 999 €	2	5	1 couple et 3 enfants 1 femme isolée	1 femme et 1 enfant 2 hommes isolés 1 femme isolée 1 femme et 2 enfants
1000 à 1499 €	2	0	1 couple et 3 enfants 1 couple	
Sup à 1500 €	0	1		1 couple et 5 enfants
TOTAL	10	10		

Les montants indiqués comprennent toutes les ressources des ménages (salaires, prestations familiales, etc.).

50% des ménages entrés en 2018 avaient des ressources inférieures à 500 €

35% des ménages sont sans ressources (dont 5 familles monoparentales et 2 couples)

Dans toutes ces situations, les personnes ont un reste à vivre insuffisant et nécessitent un soutien financier du CHRS en complément des aides démarchées auprès des différentes associations caritatives : Restos du cœur, Croix rouge, Secours populaire, ...

### 2.3 Les sorties en 2018

Au total, 19 ménages ont quitté les dispositifs (insertion et urgence) au cours de 2018, soit 44 personnes (26 adultes et 18 enfants).

#### La typologie des ménages

Typologie des ménages sortis en 2018	CHRS Insertion		Urgence		TOTAL	
	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux
Personne isolée	3	33,3%	5	50%	8	42,1%
Couple sans enfant	3	33,3%	2	20%	5	26,3%
Famille monoparentale	2	22,2%	2	20%	4	21,1%
Couple avec enfant(s)	1	11,1%	1	10%	2	10,5%
TOTAL	9	100%	10	100%	19	100%

9 ménages ont quitté le dispositif d'insertion, soit 21 personnes (13 adultes et 8 enfants).  
 10 ménages ont quitté le dispositif d'urgence, soit 23 personnes (13 adultes et 10 enfants).  
 Type de logement ou hébergement auquel ont accédé les 18 ménages sortis en 2018.

Type de logement ou hébergement	Nombre ménages		Ménages sortis du CHRS INSERTION	Ménages sortis du CHRS URGENCE
	Insertion	Urgence		
Bailleurs sociaux	3	7	1 couple et 3 enfants 1 couple 1 femme et 2 enfants	1 femme et 4 enfants 3 hommes isolés 1 couple et 4 enfants 2 couples
SOLIBAIL (1)	1		1 femme et 3 enfants	
Coquerive insertion		1		1 homme isolé
Foyer Jeunes Travailleurs		1		1 homme isolé
Inconnu	2		1 couple 1 femme seule	
Retour dans la famille	2	1	1 homme isolé 1 femme isolée	1 femme et 2 enfants
Chez des amis	1		1 couple	
<b>TOTAL</b>	<b>9</b>	<b>10</b>		

(1) SOLIBAIL – location d'un logement d'un propriétaire privé par une association à un ménage.  
 10 ménages (53 % des sortants) ont accédé à un logement de droit commun. Notons que 7 ménages ont bénéficié du dispositif d'urgence, dont deux grandes familles avec 4 enfants chacune.  
 Pour 3 ménages, un accompagnement social a été maintenu au travers de dispositifs différents : CHRS insertion, Solibail, FJT.

Nature des ressources des 19 ménages sortis des dispositifs insertion et urgence

	Nombre ménages		Ménages du CHRS Insertion	Ménages du CH URGENCE
	Insertion	Urgence		
Sans ressource	2		1 couple 1 homme isolé	
Salaire	2	7	1 couple et 3 enfants 1 couple	4 hommes isolés 1 femme et 4 enfants 1 couple 1 femme + 2 enfants
RSA (1)	1		1 femme seule	
ARE (2)		1		1 homme isolé
Chômage + CAF (3)		1		1 couple et 4 enfants
Salaire + chômage		1		1 couple
Salaire + CAF	1		1 femme et 2 enfants	
CAF	1		1 femme et 3 enfants	
Maladie	1		1 femme isolée	
Inconnu	1		1 couple	
TOTAL	9	10		

(1) Revenu de solidarité active -

(2) Allocation chômage d'aide au retour à l'emploi

(3) Prestations sociales versées par la Caisse d'Allocations Familiales

11 ménages (58%) bénéficient d'un salaire et ont donc un emploi.

Durées des séjours dans les dispositifs

	Dispositif Insertion	Dispositif Urgence
Entre 0 et 6 mois	2 femmes isolées	1 homme isolé
Entre 6 mois et 12 mois	1 couple	2 hommes isolés
Entre 12 mois et 18 mois	1 homme isolé 1 couple	1 couple et 4 enfants 1 couple
Entre 18 mois et 24 mois	1 femme et 2 enfants	2 hommes isolés 1 couple
Entre 24 mois et 36 mois	1 couple et 3 enfants	1 femme et 4 enfants 1 femme et 2 enfants
Supérieur à 48 mois	1 couple 1 femme et 3 enfants	

## Durée moyenne des séjours

Cette année, 2 ménages ont quitté le CHRS après une longue présence (plus de 4 et 5 ans), nécessitant pour l'un d'entre eux, une procédure d'expulsion, intervenant après plusieurs années de procédures. Ces 2 situations exceptées, l'objectif mis en œuvre par le CHRS « Maison Coquerive est de soutenir la sortie du dispositif dans un délai court

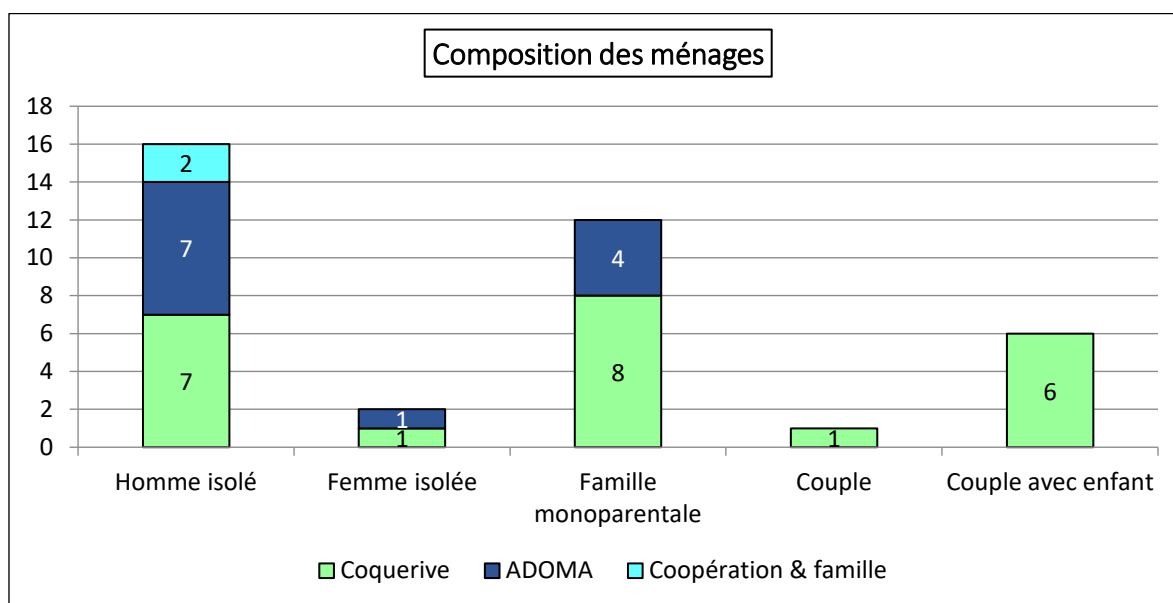
Pour le CHRS Insertion, une durée moyenne : 555 jours (soit 1 an, 6 mois et 10 jours) – pour mémoire 584 jours en 2017

Pour le CHRS urgence Durée moyenne : 586 jours (soit 1 an, 7 mois et 11 jours) – contre 427 jours en 2017.

## 2.4 L'Accompagnement Vers et Dans le Logement (AVDL)

Cette activité, débutée en mai 2015, tend désormais à se stabiliser, après une augmentation progressive et régulière, passant de 22 ménages accompagnés en 2015 à 37 en 2018.

Cette année, 37 ménages ont pu bénéficier de l'AVDL qui favorisent les entrées et les sorties de 2 résidences sociales à Dourdan et du CHRS « Maison Coquerive »



Sur les 37 ménages accompagnés en 2018 :

18 sont des personnes isolées (2 femmes et 16 hommes)

12 sont des familles monoparentales

6 sont des couples avec enfant(s)

1 couple

Nous avons accompagné 85 personnes, dont 44 adultes et 41 enfants. La part des enfants reste conséquente (48%).

### 2.4.1 L'accompagnement pour les ménages de la Maison Coquerive

L'accompagnement est proposé aux ménages suffisamment autonomes pour être relogés mais qui sollicitent ou nécessitent le maintien d'un soutien parce qu'ils ont, par exemple, une connaissance partielle de l'ensemble des obligations du locataire ou qu'ils manquent de confiance pour réaliser certaines démarches seuls.

Après accord de la Commission d'Attribution de Logement, le référent social du CHRS propose un suivi AVDL au ménage afin de l'aider à gérer son logement de manière autonome. La pertinence du suivi AVDL est discutée en réunion par l'équipe éducative et, le cas échéant, la cheffe de service demande

une orientation au SIAO. Une première rencontre avec le travailleur social chargé de l'AVDL a lieu afin de présenter les modalités de l'accompagnement, d'évaluer les besoins et les attentes du ménage et définir les objectifs et durée du contrat. Le contrat peut être signé pour une période allant de 3 à 6 mois avec possibilité de renouvellement jusqu'à 2 ans maximum.

L'accompagnement peut démarrer avant la signature du bail afin de réaliser des démarches administratives permettant d'obtenir des aides allouées au logement (Fonds Solidarité Logement Accès, aide à l'équipement...) mais aussi de conseiller en vue d'un emménagement proche (changement d'adresse, souscription à une assurance habitation). Lors de la signature du bail, le ménage peut être accompagné. Lors de l'accès au logement le ménage peut être soutenu dans l'ouverture des flux (électricité, gaz) puis par la suite dans la compréhension des factures et quittances de loyer et dans la tenue du logement. Après sa sortie du CHRS le ménage peut être relogé dans un logement privé (Bailleur privé, particulier), un logement social (Organisme social, 3F, Emmaüs, ...) ou bien être orienté en résidence sociale.

En 2018, 12 nouveaux ménages ont contractualisé un AVDL et 23 ont été accompagnés durant l'année. Concernant ces 23 ménages, soit 62 personnes (14 hommes, 16 femmes et 32 enfants) :

- 1 femme isolée
- 7 hommes isolés
- 8 familles monoparentales
- 6 couples avec enfants
- 1 couple

La mesure AVDL s'est arrêtée pour 11 ménages : 3 sont arrivés à l'échéance de 2 ans, 5 du fait de l'autonomie suffisante des ménages, 3 sont liés à l'absence d'adhésion au dispositif.

Concernant les orientations : 1 étudiant a pu intégrer un Foyer de Jeunes Travailleurs et 5 ménages ont été relogés par des bailleurs sociaux (1 action logement et 4 contingents préfecture).

#### **2.4.2 Pour les ménages des résidences sociales Adoma et Coopération et Famille**

En 2018, la baisse du nombre des ménages accompagnés dans des résidences sociales est due à des absences ou changements de personnel, tant du côté des résidences sociales à Dourdan, que du SIAO. Suite à ce constat, dès la rentrée de septembre, nous avons adressé une invitation à tous les ménages, susceptibles d'être accompagnés (10 ménages dans des logements du contingent préfectoral). Nous avons ainsi pu rencontrer 8 ménages (2 ménages n'étant pas présents à la résidence ce jour-là) pour leur présenter le dispositif d'AVDL. 3 ménages ont alors donné suite et ont contractualisé pour bénéficier d'un suivi.

Au total, 14 ménages ont été accompagnés, soit 23 personnes (5 femmes, 9 hommes et 9 enfants) :

- 1 femme isolée
- 9 hommes isolés
- 4 familles monoparentales
- 1 couple avec enfant(s)

Pour 5 ménages, la mesure s'est arrêtée : 2 pour la fin des 2 ans d'accompagnement, 2 pour absence du ménage, 1 pour non adhésion au suivi, 1 orienté vers la permanence de secteur dans un souci de cohérence du parcours et 1 qui a refusé une proposition d'orientation adaptée à sa situation.

### **3. L'ACCOMPAGNEMENT SOCIO-ÉDUCATIF**

Les ménages accueillis sont hébergés dans des logements allant du studio au T4, en fonction de la composition de leur famille.

Afin que l'accompagnement soit le plus pertinent possible, tous les accueils sont personnalisés. Chaque éducateur est référent de plusieurs ménages avec qui il convient régulièrement d'objectifs, dans le cadre d'un projet individualisé.

Cet accompagnement individualisé permet d'assurer l'accès aux droits, aux soins, à la vie sociale et à la culture, au travail et/ou à la formation, au logement, y compris le soutien à la parentalité si besoin. L'équipe s'appuie aussi sur des ateliers et des activités collectives pour favoriser l'investissement de chacun dans une vie de groupe et encourager l'entraide.

Depuis 2017, nous avons renforcé le soutien au ménage dans l'appropriation du logement et le savoir-habiter.

Un accompagnement au savoir-habiter et à l'appropriation d'un logement

Les compétences des hébergés ont été renforcées par plusieurs actions.

Des réunions d'informations dédiées au savoir-habiter et pour aider à s'adapter à son environnement se sont déroulées pour les nouveaux arrivants, en début et fin d'accompagnement. De plus, des visites trimestrielles ont été mises en place, par le travailleur social référent et une conseillère en économie sociale et familiale en charge de toutes les visites. Il s'agit d'aider les familles à entretenir correctement leur hébergement et les équipements mis à disposition, d'être attentives aux besoins en travaux et de mieux expliquer les dysfonctionnements à signaler.

Ces visites sont majoritairement bien perçues par les personnes accueillies. En effet, lors de la réunion d'informations et de la première visite, les objectifs recherchés sont clairement spécifiés et compris par les personnes. Ces visites se déroulent sous forme de « faire avec », d'échanges, de conseils, de fabrications de produits d'entretien économiques et écologiques.

A la fin de chaque visite, l'éducateur en charge de ces visites, adresse à la Directrice et la Cheffe de service, les besoins pour l'entretien courant du logement et ses équipements afin de mandater les intervenants nécessaires (ouvrier d'entretien, prestataires ou propriétaires si les travaux les concernent).

Lorsque les travailleurs sociaux constatent des changements, l'éducateur référent discute avec le ménage pour en comprendre le sens.

Quelques exemples :

- Le 15 janvier 2018. Lors d'une des visites réalisées avec la famille K, nous constatons un moins bon entretien du logement. Lors d'un échange avec l'éducateur, le couple explique qu'il traverse un problème conjugal.

- Une visite trimestrielle chez Mme C, a été modifiée dans le mode d'action, le conseil n'étant pas suffisant, le « faire avec » a été nécessaire.

Lorsque le ménage se prépare à quitter la Maison Coquerive, la travailleuse sociale chargée de l'AVDL propose le jeu Kijoulou qui permet de saisir les droits et devoirs du locataire dans un logement de droit commun. Cela représente environ 1 séquence par trimestre. Le rythme est ajusté au regard des besoins.

### **3.1 Les ateliers**

Les différents ateliers proposés par les travailleurs sociaux ont pour objectifs la restauration de la confiance en soi, le développement du lien social et l'affirmation de soi par le partage d'une activité de groupes. Ces démarches participent pleinement au parcours d'insertion des personnes.

Chaque année, l'équipe éducative adapte les propositions au regard des personnes accueillies.

L'atelier de redynamisation offre un espace pour permettre à des hébergés sans activité de participer, à temps partiel et pour une courte durée, aux travaux réalisés par l'ouvrier d'entretien, ayant une formation de moniteur d'atelier. La personne peut ainsi évaluer sa capacité d'insertion professionnelle.

L'atelier a concerné 5 hommes en 2018, pour des durées et des objectifs très différents. Chaque accompagnement a fait l'objet d'un contrat signé avec la personne hébergée en présence de l'ouvrier d'entretien, de la cheffe de service, précisant les modalités du déroulement de cette activité, et un bilan est effectué.

Dans le cadre de notre travail en lien avec le SE 91, cet atelier a également servi de terrain de stage pour un adolescent durant 2 semaines.

L'atelier dessin pour 12 adultes en 2018.

L'atelier dessin a pour ambition de restaurer les dispositions de chacun à inventer, produire. Les compétences créatives peuvent ainsi prendre place, s'activer lors de l'élaboration, de la mise en œuvre de projets personnels de réinsertion.

Cette année, douze personnes sont venues dessiner, peindre, colorier, visiter des expositions, vernissages. Cependant le groupe accueilli chaque semaine n'excède pas 6 personnes afin de privilégier la relation et la convivialité.

### **3.2 Des séjours adaptés**

Les séjours offrent une parenthèse en dehors des contraintes du quotidien et des démarches administratives. Chaque séjour est construit avec les personnes hébergées.

Un séjour avec 7 adultes isolés, du 10 au 14 septembre en Charente-Maritime

Il a été ponctué de nombreuses visites et découvertes (Marais Poitevin, plage, baignade, Marennes d'Oléron, Rochefort et l'Hermione, citadelle de Brouage, Blois, petit marché local, galeries et ateliers d'artistes ...).

Des liens se sont tissés entre les 7 personnes à travers leur participation aux ateliers proposés au CHRS en amont de ce séjour. Ces moments partagés ont permis d'encourager ces rapprochements et les soutiens, la solidarité, l'attention à l'autre qui en découlent. Notre objectif étant de promouvoir, en chacun et dans le groupe, les capacités, le pouvoir d'agir sur leurs conditions sociales et affectives. Et in fine sur leurs parcours d'insertion ou de réinsertion.

#### **Un séjour avec deux familles, du 10 au 15 juillet, à Saury**

Un beau-père avec trois enfants et une jeune mère avec sa fille y ont participé. Nous leur avons proposé un moment de détente, de repos, de découverte de la Savoie, tant dans ses caractères géographiques (randonnées, baignade dans le lac...), culinaires (confection de plats locaux, dégustation de fromage...) que culturels (visite de la ville d'Annecy, feu d'artifice du 14 juillet).

Le cadre convivial, le partage du quotidien sont les atouts qui nous ont permis d'aborder sans heurts les difficultés pour lesquelles l'équipe éducative avait envisager le départ en séjour de ces deux familles. Nous avons ainsi aidé et soutenu ces deux parents dans le cheminement vers l'élaboration de postures éducatives nouvelles et répondant aux problématiques qu'ils rencontrent avec leurs enfants.

Un week-end pour les fêtes de fin d'année avec 3 familles monoparentales, à Montauré.

Le séjour s'est déroulé dans notre centre de vacances, dans le bâtiment le plus grand, complètement rénové, surnommé le « château ». Pour ces familles en rupture conjugale, il s'agissait de quitter l'isolement familial et les soucis quotidiens pour profiter ensemble de l'ambiance de Noël.

Au cours de ce week-end, une mère a montré des difficultés de relations avec ses pairs. Débordée par ses émotions, elle n'a pu contrôler son attitude face au groupe, donnant lieu à une altercation. Les éducatrices ont alors mis en place un espace de bienveillance pour chaque participant avec des échanges verbaux pour apaiser la situation et assurer un cadre contenant et rassurant pour chacun.



Pour le groupe, ce moment a permis de verbaliser des difficultés provenant parfois de la seule crainte d'être jugé.

Ainsi, ce week-end partagé a permis, à la fois de mesurer le chemin à faire pour trouver des relations apaisées avec soi-même et avec les autres mais également de partager un moment de « la magie de Noël » tant au travers du marché visité que dans le cadre du « château ».

Après le séjour, l'éducatrice a pu adapter encore plus son accompagnement, au regard des angoisses de la mère dont le groupe a été témoin. Parole d'une maman participante : G « Super chouette, c'est quand on retourne au château ? ».

### 3.3 Le développement des actions en direction des enfants des familles

En 2018, le pôle petite enfance a assuré la continuité des activités mises en place en direction des enfants et des familles et a développé de nouvelles actions, notamment dans le cadre de la prévention des risques et du soutien à la parentalité. L'équipe a été renforcée par une éducatrice de jeunes enfants qui intervient à mi-temps.

#### L'accueil du pôle petite enfance

Afin de favoriser la reprise d'activité, le pôle petite enfance, offre un espace de garderie pour permettre aux parents de reprendre une vie sociale essentielle à leur insertion. Jusqu'à 16 enfants par mois ont pu bénéficier de cet espace qui permet également de travailler la séparation en vue de leur scolarisation. En 2018, ont été concernés 17 enfants de moins de 3 ans et 12 enfants de plus de 3 ans.

#### **L'organisation de groupes de parole thématiques :**

Deux réunions de prévention, appelées groupe de parole thématique, ont été organisées en soirée. Une garderie a été proposée aux familles afin qu'elles puissent participer à ces réunions. Deux thèmes ont été abordés :

Les accidents domestiques : Bien qu'en baisse, ils restent la première cause de mortalité chez l'enfant. L'ensemble des dangers encourus par les enfants au domicile a donc été abordé. Des supports d'informations adaptés ont été distribués aux parents et des échanges interactifs avec un support informatique ont été utilisés. Sur 13 familles invitées, 11 ont participé à ce groupe le 26 juin de 18h30 à 19h30.

Apprivoiser les écrans pour mieux grandir : Phénomène de société, toujours croissant, les enfants (tout comme les parents) passent de plus en plus de temps les yeux rivés sur les écrans. Il nous a semblé opportun de soulever cette problématique afin que chacun puisse être informé des dangers, des limites à mettre en place en fonction de chaque tranche d'âge et que chacun puisse questionner ces pratiques face aux demandes des enfants. Tout comme la première réunion d'échanges, des supports d'informations adaptés ont été distribués aux parents et des échanges interactifs avec support informatique ont été utilisés. Sur 20 familles invitées, seulement 9 ont participé, dont deux sont venus en couple, le 13 novembre de 18h30 à 19h30.

Nous avons remarqué que les familles se sont plus mobilisées lors de la première réunion du mois de juin. En novembre, ils ont exprimé plus de fatigue pour se déplacer à cet horaire. Toutefois, la participation aux échanges a été plus importante lors de la réunion sur les écrans, suscitant plus de questionnements.

Des visites de prévention dans le cadre de l'accompagnement à la parentalité.

En 2018, des visites de prévention ont été réalisées par les éducatrices de jeunes enfants. Elles visent à améliorer, préciser les besoins d'accompagnement des différentes familles et repérer les ressources parentales et d'éventuels dysfonctionnements.

Concernant les femmes enceintes, la visite s'effectue au cours du septième mois de grossesse afin d'évoquer et de faire le point avec la famille à propos de l'équipement (mobilier et matériel de puériculture), de la sécurité des lieux, de la place de chacun dans la famille (projection, relation, échanges...). Un point sur les rendez-vous et le suivi de grossesse (inscription PMI) est effectué. Toutes les familles apprécient cet accompagnement spécifique.

Pour les familles avec des enfants de moins de 3 ans, il s'agit de faire le point avec le/les parent(s) sur le suivi médical de l'enfant, la sécurité des lieux, l'équipement (mobilier et jeux d'éveil), les relations intrafamiliales (difficultés ressenties, questionnements, investissement du nouveau logement), la prise en charge quotidienne (sommeil, alimentation, mode de garde, activités).

En 2018, 7 visites ont été réalisées et deux d'entre elles, en concertation avec les éducateurs référents, ont mis en évidence la nécessité d'un accompagnement prolongé de l'équipe du pôle enfance pour soutenir la parentalité.

### **Une activité bibliothèque régulière**

Durant l'année 2018, 17 sorties à la bibliothèque d'Etampes ont été réalisées, principalement les mercredis, en alternant la composition des groupes : des enfants de 3 à 5 ans, des enfants de 6 à 11 ans et des enfants de moins de 3 ans accompagnés de leurs parents.

Cette année 25 enfants ont participé au moins une fois à l'activité mais aussi deux parents.

Ces sorties nous ont permis de faire découvrir un nouvel espace aux enfants, et aux parents, accessible facilement et gratuitement. Certains d'entre eux en ont profité pour demander une carte de bibliothèque individuelle. Cela a permis un éveil au langage et à la communication, mais aussi de repérer des difficultés de lecture et de concentration chez certains enfants.

### **Le développement de l'atelier créatif pour les enfants**

En 2018, l'atelier créatif s'est déroulé chaque mercredi, le matin pendant 1h30 avec les enfants âgés de 3 à 6 ans (10 enfants ont participé à cet atelier), et l'après-midi pendant 2 heures avec les enfants âgés de 6 à 11 ans (26 enfants ont adhéré à ce temps de loisirs). 36 enfants y ont participé, contre 29 en 2017 lors d'ateliers réalisés une semaine sur deux. De nombreuses créations et divers bricolages ont été réalisés avec des matériaux de récupération.

La taille des groupes est adaptée à l'âge des enfants, à savoir : 4 enfants pour l'atelier des petits et concernant les plus grands, l'effectif peut varier de 3 à 12 enfants !

Tout en étant guidés dans leur création, les enfants laissent libre cours à leur imagination et testent les techniques sans contrainte. Cet atelier favorise l'autonomie de l'enfant ainsi que sa capacité à faire des choix. Il peut exprimer ses sentiments et son ressenti, à travers ses productions artistiques.

Les enfants prennent plaisir à se retrouver ensemble autour d'une grande table dans un espace dédié. Ils échangent sereinement tout en produisant des créations artistiques.

### **Trois séjours dédiés aux plus jeunes**

3 séjours (1 en 2017) ont été organisés. Des albums photos individuels sont remis à la fin du séjour afin de pouvoir partager ces moments avec leur famille et leurs copains à leur retour.

- Du 2 au 6 juillet, avec 6 enfants de moins de 6 ans à Givrand (Vendée), encadrés par les deux éducatrices de jeunes enfants et une éducatrice spécialisée. Pour quatre enfants, il s'agissait d'une première expérience, éloignés de la cellule familiale. Les deux autres étaient déjà partis en séjour l'an passé. Le groupe a été hébergé dans des bungalows. Les enfants ont été ravis de partager les chambres, les repas sur la terrasse, les jeux dans le jardin, les lectures du soir dans le salon. Chacun a su trouver sa place, profitant individuellement et collectivement de tous ces bons moments. Baignades (mer et

piscine), visite d'un moulin et transformation du blé, ont ponctué ce séjour. Chacun est revenu rempli de souvenirs à partager. Les liens créés tout au long de l'année ont été renforcés.

- Du 30 juillet au 3 août, avec 6 enfants de 7 à 8 ans à Saury, au centre de vacances de la fondation, avec les deux éducatrices de jeunes enfants et une éducatrice spécialisée.

Pour 5 d'entre eux il s'agissait de leur premier séjour, éloignés de la cellule familiale. Les enfants ont pu découvrir les joies des randonnées en montagne, de la baignade dans le lac d'Annecy mais surtout, en point d'orgue de ce séjour la visite de la grotte de glace, au pied du Mont Blanc. Chacun s'est surpassé pour gravir les 500 marches à descendre (puis remonter) pour accéder à cette merveille. Sans oublier la promenade en train à crémaillère, si proche du vide... Émotions garanties ! Ce sont des souvenirs mémorables pour tous ces petits randonneurs qui nous en parlent encore... Un plaisir pour tous, un séjour fait d'échanges, d'entraide, de découvertes et de jeux. L'essence même des vacances...

- Du 23 au 27 juillet, avec 5 enfants âgés de 9 à 11 ans, à Saury;

Des activités spécifiques à la montagne en été ont été effectuées : luge d'été, balades, découverte d'une ferme avec fabrication de fromages. Les fins de journées étaient ponctuées par des dégustations de charcuteries et de fromages locaux. Les enfants ont également apprécié la baignade et le pédalo sur le lac d'Annecy. Ils ont pris plaisir à se retrouver ensemble dans un environnement extra familial.

### 3.4 L'évolution de l'accompagnement par la psychologue

L'année 2018 représente une année de changement pour la psychologue qui a pu prendre une place différente et adopter de nouveaux modes de travail, grâce notamment à la formation en PNL (programmation neurolinguistique) qu'elle a suivie individuellement. La PNL est un outil de communication dans la relation à l'autre très facilement adaptable et profitable aux personnes accueillies au CHRS. Cette méthodologie leur ouvre de nouvelles perspectives, s'appuyant davantage sur les ressources des personnes, leur ouvrant le champ des possibles, pour les aider à dépasser leurs blocages et leur permettre de se projeter dans l'avenir.

La psychologue rencontre les personnes accueillies individuellement à leur arrivée pour un à trois rendez-vous. Elle les reçoit à nouveau au moment de la demande de prolongation du projet individuel et parfois pour des suivis plus conséquents en cas de nécessité.

Durant l'année 2018, la psychologue a assuré 134 rendez-vous avec des adultes hébergés (contre 76 en 2017), 23 concernaient des personnes nouvellement accueillies au CHRS. Pour 2 adultes, un suivi régulier s'est mis en place (1 fois par semaine ou tous les 15 jours) en raison de l'impossibilité d'une prise en charge régulière par le CMP.

Monsieur L, homme de 56 ans est arrivé au CHRS en 2016 après 4/5ans d'errance et de rue, dans un état physique et psychique très détérioré. Le suivi a commencé en septembre 2017, après presque une année durant laquelle l'éducateur référent a travaillé la nécessité d'un accompagnement psychologique.

Pendant 1 an, relater son passé et ses difficultés lui ont permis de comprendre et d'accepter, de faire des deuil. La deuxième partie du suivi a consisté à le replacer dans une place d'acteur, acteur de sa vie et de ses choix, apprendre à dire non, et essayer de se projeter en s'appuyant sur ses ressources. Aujourd'hui, monsieur L peut dire « j'ai l'impression d'avoir cassé ma coquille et de sortir la tête, de prendre des coups mais c'est ça aussi la vie...je reprends ma vie en main ». Monsieur L pense à l'avenir, à sa sortie, à reprendre le travail dans une structure adaptée...il remet le pied à l'étrier mais a pleine conscience aujourd'hui de ses fragilités, de ses capacités et de ce qui est possible pour demain en sachant rester dans un cadre sécurisé pour lui.

La psychologue a également reçu ponctuellement des enfants. 12 rendez-vous se sont déroulés pour un ou deux entretiens et une petite fille de 8 ans, aînée d'une fratrie de 4, en recherche d'un espace de parole privilégiée pour être écoutée, est venue régulièrement.

L'augmentation conséquente du nombre de rendez-vous est liée à la systématisation des prises de rendez-vous pour les arrivants lors des réunions d'équipe avec les éducateurs et lors de la prolongation du projet individualisé. Cette organisation, ainsi que la mise en place d'un temps de réunion trimestrielle, appelé « point famille » avec la Direction, permet à la psychologue d'évaluer la progression des capacités d'adaptation des personnes accueillies.

De façon régulière, à 28 reprises, les éducateurs sont venus échanger et travailler sur des situations plus complexes, hors réunions d'équipes.

La psychologue du service a participé également à des réunions extérieures principalement à la Maison de la Solidarité pour des commissions de prévention.

### **3.5 Des actions innovantes qui se maintiennent, s'adaptent et se développent**

L'atelier Phénix

Le partenariat avec l'entreprise sociale « Phénix », signé en mars 2017 pour une redistribution alimentaire est complété par des moments de partage et de convivialité depuis le mois de décembre de la même année. Partant d'une distribution de denrées, cet espace représente aussi pour les familles un véritable lieu de rencontres. Des débats se créent sur diverses thématiques : la différence homme/femme, l'interculturalité, l'échange de connaissances et de recettes de cuisine...

Petit à petit, les personnes accueillies se sont appropriées ce lieu et se donnent rendez-vous pour se rencontrer autour d'un café de 10h à 12h. L'évolution notable, concerne la venue de certains hébergés seulement au moment du partage du petit déjeuner, sans être inscrit à la distribution alimentaire.

Les listes des familles bénéficiant de la distribution alimentaire Phénix sont revues tous les trois mois par l'équipe, en tenant compte de la situation actuelle des ménages ainsi que de leurs ressources. A titre exceptionnel, une personne n'étant pas inscrite et ayant besoin de dépannage alimentaire ponctuel peut en bénéficier. Chaque famille reçoit dans sa boîte aux lettres un courrier nominatif présentant l'atelier, la fréquence ainsi que les dates auxquelles elle est inscrite.

En 2018, 95 ménages, représentant 119 adultes et 68 enfants ont pu bénéficier de cette distribution et du moment de convivialité.

Construire des solutions spécifiques pour des jeunes majeurs en coopérant avec le Service Educatif 91 Hébergement

Un accompagnement « à la carte », hors norme, est rendu possible par la volonté des deux structures de la Fondation de répondre aux aspirations communes de ne pas laisser un jeune sans solution parce même quand les réponses institutionnelles n'existent pas encore. Le parcours atypique de jeunes majeurs accueillis un premier temps par le SE91 Hébergement a nécessité cette souplesse de fonctionnement en 2018.

Ainsi, le jeune S a vécu une succession de difficultés : placement en pouponnière, hospitalisation en psychiatrie, toxicomanie, agressivité incontrôlée, un accueil impossible chez sa mère, son père, avec une culpabilité prégnante devant les difficultés parentales. La mère, fragile, le laisse bien souvent dans une situation d'inadaptabilité aux propositions éducatives et de soins qui lui sont proposées.

Après avoir mis à mal l'ensemble des ressources du SE 91, une solution alternative est imaginée, proposée et finalement adoptée par ce jeune. Le suivi est assuré par le CHRS, le positionnant clairement comme jeune adulte. Ainsi, il a su trouver en lui et dans les maigres investissements affectifs qu'il a glanés çà et là les ressources nécessaires à sa construction. Actuellement, même s'il n'est plus hébergé

par la Fondation Jeunesse Feu vert, ce jeune maintient ce lien, dont il est le dépositaire, avec un référent dans chaque structure, et s'est inscrit dans un parcours plus sécurisé.

La situation administrative et d'insertion professionnelle du jeune Y s'est trouvée fragilisée par des choix politiques. Son département d'origine refusait de signer avec lui un contrat jeune majeur, nécessaire au maintien de sa prise en charge alors qu'il démarrait des études en apprentissage et avait un employeur. De ce fait, à sa majorité, la référente chargée d'AVDL de la Maison Coquerive a assuré l'accompagnement de ce jeune durant les 3 mois nécessaires à la collecte des 3 fiches de paie exigées par le Foyer de Jeunes Travailleurs. A la suite, le jeune y a été admis, évitant ainsi une rupture sèche dans son parcours qui aurait mis à mal son avenir.

Le renforcement des modes d'accompagnement du CHRS vers l'AVDL

Pendant le quatrième trimestre 2018, les pratiques professionnelles de la chargée d'AVDL ont évolué afin de s'adresser plus amplement au public toujours hébergé au CHRS. L'objectif est de permettre un accès direct au logement personnel. Ce travail a demandé d'identifier pour chacune des familles les critères d'accès minimum au logement de droit commun, nous nous sommes basés prioritairement sur les situations administratives et financières. Ce travail de diagnostic et de relogement a ainsi optimisé la sortie des ménages de notre structure d'hébergement vers le logement pérenne et autonome. Dans le même temps, il a permis de libérer des places pour les ménages les plus exposés aux difficultés de la rue ou des modèles précaires d'hébergement (urgence hivernale).

### **3.6 La participation des ménages au fonctionnement de la Maison Coquerive**

La réunion des personnes accueillies

Depuis plusieurs années, et conformément au nouveau projet de service, nous privilégions une réunion des hébergés plutôt qu'un Conseil de Vie Sociale, du fait des changements réguliers des personnes accueillies et pour faciliter la participation des hébergés. Ce moment particulier permet aux hébergés d'échanger autour du fonctionnement du CHRS Coquerive et de proposer des améliorations pour les actions mises en place. Des familles entières y participent. L'animation est faite par la directrice.

En 2018, 3 réunions ont eu lieu regroupant de 30 à 50 hébergés, enfants compris. Elles se sont déroulées dans une salle située dans le centre de la ville d'Étampes, prêtée gracieusement par la Mairie. Pendant ces temps d'échange, certains participants ont proposé d'aider leurs pairs à remplir le questionnaire d'expression des usagers, notamment pour aider ceux qui ont des difficultés d'écriture. Le retour sur les résultats de ce questionnaire est aussi fait pendant ces réunions qui se terminent toujours sur un mode convivial.

Le questionnaire d'expression des usagers

Pour la seconde année, le CHRS Coquerive a établi un questionnaire d'expression des usagers. Il a donné lieu à un groupe de relecture en amont de sa diffusion. Le support de l'an dernier a été utilisé et modifié par un groupe composé de :

- 3 personnes accueillies proposées par l'équipe éducative et représentative des usagers (1 père de famille, 1 personne isolée et 1 mère accueillie avec ses enfants),
- 2 éducateurs et la cheffe de service.

Le nombre de réponses au questionnaire a cependant diminué en comparaison avec 2017. Certains items ne correspondent pas à la situation des ménages et les questions méritent encore d'être adaptées, ce que nous ferons en 2019. Les réponses concernant l'accompagnement dans les différents domaines : santé, emploi, budget, logement, démarches administratives, méritent d'être pondérées et nous devons reformuler les questions de manière plus précises afin de pouvoir affiner les actions à

mettre en œuvre. Les réponses qui concernent les thèmes de l'accueil, de l'écoute, des entretiens au service ou à domicile, de la présence et de la disponibilité de l'équipe, sont par contre tout à fait satisfaisantes. Cet axe très positif conforte les choix d'évolutions et les changements effectués l'an dernier par l'équipe éducative.

## 5. LES RESSOURCES HUMAINES

### 4.1 Les mouvements du personnel

Un éducateur, en arrêt maladie toute l'année 2018, a été remplacé par une éducatrice, en Contrat à durée déterminée. L'ouvrier d'entretien a été en arrêt maladie 53 jours.

Une éducatrice de jeunes enfants a été embauchée le 9 janvier 2018, il s'agit d'une création de poste autorisée au regard de l'augmentation des effectifs.

### 4.2 - Les formations

Chaque année l'ensemble du personnel suit régulièrement des formations individuelles et collectives financées par l'organisme collecteur Unifaf.

Formations individuelles	Heures	Nombre de salariés
Atelier droit du travail - les bases du droit social	14	1
Accroître l'efficacité des relations professionnelles	20	1
Traumatismes et processus de résilience chez l'enfant et l'adolescent	35	1
Ayez du style (chef de service)	14	1
TOTAL	83	4

Formation collective	Heures	Nombre de salariés
Accroître l'efficacité des relations professionnelles (fondamentaux de la PNL)	21	12

Des formations financées par le budget du service

La salariée chargée d'AVDL a bénéficié d'une formation sur les droits relatifs au logement des personnes étrangères.

Dans le cadre d'une amélioration de l'utilisation des logiciels informatiques, une formation sur les applications CEGI Compta First a été mise en œuvre pour le personnel administratif de la Fondation.

Journées d'étude de la Fondation

Le 16 janvier, 10 salariés de Coquerive ont participé à des ateliers sur les réseaux sociaux et la pratique éducative.

La cheffe de service a présenté la situation, relative à la mise en place de la distribution alimentaire et de l'atelier convivial, lors de la journée d'étude des cadres de la Fondation sur la thématique « Dans une société en mutation, quels changements, expérimentations et/ou innovations à impulser, accompagner, « supporter » par les cadres de la Fondation ? ». L'exposé a été très apprécié par les participants et les échanges ont été nombreux.

### 4.3 - L'accueil des stagiaires

4 stagiaires ont été accueillis, dans le cadre des formations suivantes :

- 2 éducateurs spécialisés pour une durée de 3 mois.
- 1 éducatrice de jeunes enfants pour une durée d'1 mois.
- 1 personne préparant le CAFERUIS, pour une durée de 3 semaines.

#### CONCLUSION ET PERSPECTIVES

Durant l'année 2019, nous allons effectuer, pour la deuxième fois après 2014, une évaluation interne. Ce travail permettra de poursuivre la démarche d'évolution des pratiques professionnelles.

L'aménagement des locaux offrant un espace d'accueil avec un accès libre à des ordinateurs et à internet contribue à réduire la fracture numérique qui s'ajoute à la fracture sociale et culturelle que nous combattons au quotidien, et permet d'éviter une nouvelle forme d'exclusion. « L'illectronisme » devient une préoccupation de plus en plus importante et promouvoir l'inclusion numérique fait partie des nouveaux modes d'accompagnement.

La formation en PNL, engagée par l'équipe éducative en 2018, se poursuivra sur l'année 2019 pour permettre des retours sur la mise en pratique de ces techniques afin de rendre efficaces les connaissances acquises, au profit des personnes accueillies. Les principes de cette formation rejoignent la notion d'empowerment avec les deux dimensions du pouvoir d'agir et du processus d'apprentissage pour y accéder. Cet axe de travail s'intensifie avec les réunions de personnes accueillies qui s'investissent de plus en plus dans les actions proposées par le service, les rendant acteur de leur propre insertion ; et c'est un enjeu fondamental.

Malgré les contraintes budgétaires liées à l'Enquête Nationale des Coûts et à la convergence tarifaire, le CHRS « Maison Coquerive » doit rester un lieu ouvert et intégré dans son écosystème local en renforçant les liens avec l'ensemble des partenaires déjà engagés et des autres établissements de la Fondation Jeunesse Feu vert pour des projets co-construits.

La Fondation et la direction du service restent attentives aux orientations politiques concernant l'évolution des dispositifs liés à l'hébergement, notamment celui de l'accompagnement vers et dans le logement.





# LES JACQUETS

## ACCUEIL DE JOUR ÉDUCATIF ET PÉDAGOGIQUE

32 Rue des Meuniers  
92 220 BAGNEUX  
Tél. : 01 58 07 07 60  
Télécopie : 01 58 07 07 69  
jacquetsb@fjfv.org

111 Rue des Plaideurs  
92 000 NANTERRE  
Tél. : 01 42 42 56 32  
Télécopie : 01 47 82 42 50  
jacquetsn@fjfv.org

### Agréments :

Direction de la Vie Sociale des Hauts-de-Seine

Sous contrat simple Éducation Nationale

Directrice : Françoise ABADIR

Directeur Adjoint : Virgile HACHETTE

Directeur Adjoint : Chabane BELAKEB

### SERVICE ADMINISTRATIF

1 secrétaire  
1 agent administratif à temps partiel

1 secrétaire  
1 agent administratif à temps partiel

### SERVICE PÉDAGOGIQUE

4 enseignants  
3 éducateurs scolaires spécialisés

3 enseignants  
4 éducateurs scolaires spécialisés

### Service Éducatif

4 éducateurs  
1 éducateur en contrat d'apprentissage

4 éducateurs  
1 éducateur en contrat d'apprentissage

### Service PSYCHOLOGIQUE

2 psychologues à temps partiel

2 psychologues à temps partiel

### Services Généraux

1 cuisinière  
1 agent de service  
1 agent d'entretien à temps partiel  
3 chauffeurs à temps partiel

1 cuisinière  
1 agent de service  
1 agent d'entretien à temps partiel  
4 chauffeurs à temps partiel

« Les enfants ne sont pas des vases que l'on emplit mais des feux que l'on allume » Montaigne

## Introduction

Dans le cadre d'un accueil de jour éducatif et scolaire, financé par l'Aide sociale à l'enfance (ASE) des Hauts-de-Seine, les Jacquets reçoivent des enfants en grandes difficultés scolaires, sociales et psychologiques dans deux établissements, l'un à Bagneux, l'autre à Nanterre, qui accueillent, chacun, 46 enfants âgés de 6 à 12 ans.

Les Jacquets conjuguent des actions pédagogiques, éducatives incluant un accompagnement à la fonction parentale et psychologique. Nous avons un partenariat avec l'Education Nationale, les différents services ASE et les structures médico-sociales comme les CMP.

Ces actions sont réalisées dans le cadre d'un projet personnalisé d'accompagnement, adapté à la situation et l'évolution de chaque enfant. Les familles sont associées à l'élaboration et à la réalisation du projet personnalisé d'accompagnement de leur enfant. Elles sont mobilisées toute l'année, notamment :

Lors de l'admission, les parents et l'enfant rencontrent la direction et la psychologue scolaire.

En début d'année, les parents sont reçus par l'enseignant qui les informe sur la méthodologie de la classe, les programmes scolaires, les activités spécifiques et le projet de l'enfant.

Régulièrement, l'éducateur fait le point avec l'enfant au domicile familial.

A l'issue de la première réunion de synthèse institutionnelle, les parents et l'enfant sont reçus par la direction.

En fin de prise en charge, les orientations sont construites avec les parents et les professionnels référents. Les stages d'inclusion à l'école de quartier se réalisent avec l'implication des parents.

Les psychologues sont associés à l'élaboration des projets et réfléchissent avec les familles sur la mise en place d'aides extérieures (CMP, orthophonie...). Elles assurent en cas de besoin, la passation de bilans psychologiques et la préparation des orientations spécialisées.

Les enfants accueillis présentent de multiples difficultés, aggravées par des problématiques sociales et familiales compliquées. Ils cumulent retards scolaires, difficultés cognitives, de langage, d'expression. Certains manifestent des troubles du comportement qui se caractérisent par un manque de confiance en soi, de l'instabilité, de l'immaturation et une opposition très forte. Leur intégration dans l'école classique est rendue impossible parce qu'ils perdent la maîtrise de leur comportement au quotidien et dans leurs relations avec les autres enfants ou les adultes. Ces enfants vont fréquemment d'échec en échec, certains ont connu une succession de placements en institution, en famille d'accueil, ponctuée de tentatives de retour au domicile familial.

Ils testent en permanence la fiabilité et la solidité du lien instauré par les professionnels. Ils arrivent, de plus en plus souvent, avec des histoires douloureuses de rupture, qui rendent le travail de réconciliation avec eux-mêmes puis avec l'autre, long et incertain.

Selon l'économiste Thomas Piketty, le déterminisme est une constante sociale, interrompue seulement durant les trente glorieuses : l'école n'assurerait plus aujourd'hui sa fonction d'ascenseur social. Aux Jacquets on constate effectivement une évolution significative chez les enfants déjà solidement installés dans l'échec scolaire : ils sont de plus en plus souvent en grande détresse sociale et présentent des troubles psychologiques graves et testent en permanence la fiabilité et la solidité du lien instauré par les professionnels.

Notre institution évolue donc pour faire face et s'adapter aux besoins spécifiques des jeunes accompagnés et à leurs étapes de parcours. Nous leur apportons des réponses multiples et mobilisons pour cela l'ensemble de nos savoirs tout en développant constamment nos partenariats afin de lutter contre l'enfermement institutionnel. Nous imaginons de nouveaux projets pour permettre une évolution positive des enfants que nous accompagnons.

Les Jacquets passent progressivement de la logique de l'offre à celle de l'adaptation aux besoins des jeunes. L'institution s'organise autour des accompagnements de parcours, avec une mise en avant d'objectifs interdisciplinaires éducatifs, pédagogiques et psychologiques qui permettront, c'est l'objectif final, le retour vers l'école classique. Au quotidien nous privilégions donc la diversité des réponses et un plus grand travail de transversalité avec les partenaires.

Un autre aspect des évolutions auxquelles nous devons faire face est la difficulté de recrutement en région parisienne des professionnels éducatifs qui choisissent d'habiter en province où la qualité de vie est meilleure, et qui peuvent être rebutés par les problématiques multifactorielles des publics accueillis. Afin de fidéliser les professionnels, les Jacquets mènent une politique de formation déterminée que l'on présentera plus en détail. Les formations annuelles proposées souvent à l'initiative des professionnels, ainsi que les temps de réflexion collectifs réguliers permettent à tous de continuer à penser éducatif et pédagogique, favorisent les réadaptations pour faciliter le travail des éducateurs et des enseignants. Le bien-être au travail interfère directement sur la qualité des interventions auprès des jeunes, ces formations contribuent de l'avis de tous au maintien d'un climat serein.

La Fondation Jeunesse Feu Vert est également inscrite dans cette démarche volontariste d'adaptation, articulant la recherche de l'innovation, une écoute des questions de terrain et l'association des équipes dans l'invention des pratiques nouvelles.

Comme tous les ans nous apporterons des données chiffrées et nous présenterons des situations d'enfants qui témoignent du travail accompli au quotidien par les équipes pédagogiques, éducatives et psychologiques.

Les projets réalisés en 2018

La vie institutionnelle est rythmée par des événements artistiques, des temps de réflexion et de formation :

Les comédies musicales avec la Philharmonie de Paris : cette année les deux établissements se sont inscrits dans le projet.

Cette année encore le projet Philharmonie a contribué au développement de la vie et de la pratique musicale, ainsi qu'à la connaissance de la musique. L'objectif des deux parcours artistiques et éducatifs distincts menés dans chacun des établissements est de donner aux enfants l'accès à la musique à travers une activité socialisante, qui contribue à leur épanouissement personnel et collectif en favorisant leur expression artistique. La rencontre des cultures, le partage de l'art et de la musique et le respect mutuel grâce à la poursuite d'un objectif commun, sont les axes dominants du projet.

Les enfants ont suivi des ateliers artistiques réguliers et exigeants, au cours desquels ils ont acquis des habitudes et une véritable identité musicale. Les jeux rythmiques, activités d'écoute, exercices physiques et vocaux proposés ont renforcé leurs capacités.

A Bagneux : la Philharmonie mène ce projet pour la 4ème année consécutive, en 2018 avec deux nouvelles intervenantes et l'ensemble des enfants qui ont souhaité y participer. En collaboration avec l'établissement un conte musical a été monté autour de chansons traditionnelles ou populaires françaises, brésiliennes, d'Europe de l'Est ou encore d'Afrique du Sud. Le répertoire s'étend ainsi des chansons traditionnelles de différents pays aux pièces classiques inspirées de musiques populaires.'

A Nanterre : Frédéric Pineau, qui assurait la direction du chœur d'enfants depuis septembre 2015, a passé le relais à l'automne 2017. Il a mené les ateliers de chant choral en collaborant avec les professionnels de l'institution. Il a monté un opéra pour enfants de Julien Joubert, Le Petit poucet.

De 30 à 40 enfants volontaires, par établissement, ont participé à cette aventure qui s'est terminée par un spectacle présenté par chaque structure, à Nanterre, en juin.

Les familles se mobilisent de plus en plus pour ce rendez-vous annuel. La majorité des parents viennent assister au spectacle et encourager leurs enfants. Le film réalisé par la Philharmonie et remis aux familles en septembre, est toujours aussi apprécié.

Ateliers d'art avec la maison des arts et travail autour du livre avec la bibliothèque de Bagneux.

Le partenariat avec la Maison des arts s'est poursuivi tout au long de l'année scolaire. En juin les parents et les enfants ont pu visiter l'exposition ouverte au public.

La médiathèque de Bagneux

Deux enseignants ont débuté un travail sur le livre avec la médiathèque. Les groupes s'y rendent une fois par semaine avec leur enseignant. Des prêts de livres pour l'école sont effectués par les enfants.

La fête de Noël

Ce temps fort très ritualisé est attendu tous les ans avec impatience par l'ensemble des enfants. Cette année encore ils auront tous reçu le livre qu'ils ont soigneusement choisi. A Nanterre chaque classe s'est rendue dans une librairie de la ville pour y faire son choix.

Les livres de football, de cuisine et les mangas ont rencontré un vif succès.

Les formations collectives avec la journée annuelle de la Fondation.

C'est autour du thème « des réseaux sociaux et de la pratique éducative » que tous les services de La Fondation Jeunesse feu Vert se sont retrouvés le 16 janvier 2018. La matinée a été consacrée aux apports théoriques avec l'intervention d'une chercheuse spécialiste des réseaux sociaux, suivie par la présentation des actions menées par des éducateurs des deux services de prévention, engagés dans l'expérimentation des Promeneurs du Net. L'après-midi les participants ont pu échanger sur les pratiques, partager leurs questions et expériences dans un des six ateliers proposés.

Cette formation a permis de réfléchir à de nouveaux axes de travail éducatif. L'idée d'une formation approfondie qui permettrait de mieux aider les familles a émergé aux Jacquets.

Une formation collective de 4 jours pour les équipes pédagogiques des Jacquets

Les prises en charge orthophoniques et psychomotriciennes ont été présentées par des professionnelles, l'objectif étant de permettre un repérage des difficultés dans le cadre scolaire, et leurs prises en charge au sein des Jacquets car les enfants atteints de ces troubles sont très nombreux.

Une orthophoniste a présenté un descriptif clinique rapide des enfants pris en charge en orthophonie (retard de paroles et de langages, dyslexie, dysorthographe, dysphasie...), le bilan orthophonique, et les actions que les enseignants pourraient conduire dans leurs classes.

Les troubles « DYS » regroupent différents troubles cognitifs : dyslexies, dysphasies, dyscalculies, dyspraxies, dysorthographies, troubles de l'attention et affectent les apprentissages scolaires. Ils ne peuvent être expliqués ni par une déficience intellectuelle globale, ni par un problème psychopathologique, ni par un trouble sensoriel, ni par des facteurs socioculturels. Sans compter la dimension affective qui entre parfois en jeu. Ils sont à la fois difficiles à définir et à repérer, alors qu'un diagnostic permet une prise en charge rapide avec des accompagnements spécifiques des enseignants pour que les enfants dépassent leurs difficultés.

Une psychomotricienne a présenté le descriptif clinique des enfants pris en charge en psychomotricité (instabilité...), le bilan en psychomotricité et les actions que les enseignants pourraient conduire dans leurs classes.

La psychomotricité est une approche globale de la personne. Elle est l'expression corporelle de notre vie psychique, affective, intellectuelle et relationnelle. Le psychomotricien passe par une médiation

pour remédier aux troubles. La médiation peut être un objet, un jeu, une technique corporelle, une activité sportive, culturelle. Le choix se fait en fonction de la personne.

Expérimentation de ramassage scolaire avec la société SANI 92 :

Nous avons mis en place ce service aux Jacquets de Nanterre sur deux circuits de ramassage suite au départ de deux chauffeurs. La qualité de la prestation, se traduisant par le suivi quotidien des familles, la géolocalisation des véhicules permettant d'informer immédiatement des retards et autres perturbations, le remplacement du chauffeur en cas de maladie nous permet d'offrir un service de meilleure qualité aux parents.

Le sport, un vecteur d'éducation et d'insertion pour les jeunes.

La collaboration mise en place en 2017 entre les services pédagogiques, éducatifs et l'organisme Sport et handicap-sport se poursuit. Les classes et les groupes organisés durant les vacances scolaires ont participé régulièrement aux activités. Les jeunes ont pu bénéficier de multiples initiations sportives (boxe, golf, poney...)

L'acquisition de tablettes informatiques individuelles dans chaque établissement a permis la diversification des pratiques.

L'outil informatique fait partie intégrante de la vie des jeunes et nous avons constaté l'impact pédagogique de l'ordinateur, quel que soit le niveau de classe, notamment pour les élèves les plus fragiles scolairement. Les élèves peuvent travailler avec les tablettes numériques en fonction des activités proposées à tout moment de la journée et dans toutes les matières. Quelques rituels ont été mis en place. Les apports sont nombreux, très forts et de tous ordres : motivation, autonomie des élèves avec l'outil, vitesse d'appropriation et aisance d'utilisation. Le rapport au travail est bouleversé : les enfants ne le subissent plus mais se l'approprient, l'apprécient. Ils trouvent le goût d'apprendre grâce à un outil adapté à leur génération et au monde dans lequel ils vivent.

Les portes ouvertes

Elles se sont tenues en juin dans les deux établissements. Cette année comme tous les deux ans l'établissement a accueilli exclusivement les familles, les deux derniers vendredis du mois de juin. Les parents ont pu rencontrer tous les professionnels autour d'un goûter

Une exposition des réalisations artistiques, peintures, maquettes, et une présentation en photos des séjours étaient organisées pour l'occasion.

Les parents des nouveaux admis ont aussi pu visiter l'établissement à cette occasion.

Une réunion institutionnelle en septembre 2018 dans chaque établissement.

C'est un temps d'échange, éventuellement de recadrage. Les axes de travail de la Fondation et des Jacquets pour la nouvelle année sont présentés. Ce temps d'écoute active, de communication collaborative et participative permet aux salariés d'exprimer leurs demandes et questionnements. Cette année, les enseignants ont exprimé des besoins d'échange plus importants avec le service éducatif et le service psychologique afin d'adapter les réponses pédagogiques aux besoins particuliers de chaque enfant. Une fois tous les deux mois se tiendra donc une réunion pluri professionnelle après la classe, pour que les enseignants, les éducateurs et les psychologues y participent. Les situations complexes d'enfants pourront être évoquées.

Des attentes pour l'accompagnement en termes d'ethnopsychologie ont été exprimées.

La question de la bientraitance des jeunes accueillis a été abordée. Une réflexion sur l'appropriation du guide de l'ANESM sur les « recommandations des bonnes pratiques professionnelles au sein de la protection de l'enfance » est engagée. Ce sera l'occasion de retravailler les fondamentaux de l'action éducative et d'appréhender les fondements, les enjeux et les effets attendus de ces recommandations, de repérer les points de vigilance et penser leur application dans les pratiques professionnelles au sein de l'institution, de valoriser les outils existants et de réfléchir à de nouvelles approches.

La poursuite de la réflexion sur la régulation des conflits et de la violence avec les jeunes

La question de la violence et de la régulation des conflits avec les jeunes demande une vigilance de tous les instants et un travail constant à mener par l'ensemble des professionnels de chaque établissement. Des réponses constructives aux transgressions des enfants s'élaborent dans le conseil d'établissement constitué d'enfants et de professionnels, mis en place depuis 2017.

Cependant les actes de violence des enfants questionnent les adultes. Il faut alors aborder les notions de peur, de plaisir, de puissance ou d'impuissance face à certaines situations difficiles avec les jeunes. Si le besoin de contenance est bien là, comment faire ? Est-il possible d'anticiper pour prévenir le conflit ? Parfois, il vaut mieux lâcher prise, différer la réponse, la sanction, passer le relais et rappeler ultérieurement que les professionnels de l'institution sont garants du cadre. La cohérence de l'équipe est importante. L'échange et la régulation sont nécessaires dans les équipes, en lien avec les cadres.

Ces questions doivent être mises en parole et ramènent à la question de l'autorité, des sanctions, du cadre pour éviter la reproduction des conditions à l'origine de la situation de violence. Il est aussi important d'y réfléchir avec les jeunes, de veiller à leur participation dans la vie institutionnelle.

Relire le projet éducatif, les règles de vie, se mettre en adéquation collective, travailler la participation, s'inspirer des recommandations actualisées en 2018 concernant les « Conduites violentes dans les établissements accueillant des adolescents : prévention et réponses » peuvent permettre d'éviter nombre de tensions.

Les réunions partenariales

Le 29 mai 2018 dans le cadre du projet intitulé « parcours santé » de la ville de Nanterre une réunion a été organisée aux Jacquets avec les partenaires de l'éducation nationale. 40 professionnels représentant les SESSAD (services spécialisés d'aide et de soins à domicile), les CMPP (centres médico-psycho-pédagogiques) et CMP (centre médico-psychologique), les enseignants référents de l'Education Nationale ainsi que les enseignants de la ville et des représentants des RASED (réseaux d'aide spécialisée aux élèves en difficulté) y ont assisté. Après une présentation des spécificités et du fonctionnement de chaque structure ont été évoqués les partenariats à développer afin de proposer des réponses concertées aux jeunes en difficultés dans le cadre scolaire.

Le 16 octobre 2018, les enseignants, les directeurs d'écoles primaires, l'inspectrice de l'Education Nationale de la circonscription, l'enseignante-référente du secteur et les membres du RASED, ont assisté à une réunion de présentation des Jacquets de Bagneux. Cette rencontre en début d'année favorise le lien avec les établissements, prépare les demandes d'orientation vers les Jacquets et les inclusions des jeunes des Jacquets en milieu scolaire ordinaire.

En mai 2018 une rencontre avec le SESSAD Les Avelines de Nanterre, de l'association Entraide universitaire, nous a permis de réfléchir ensemble à des collaborations possibles autour de projets d'orientations en collège classique avec soutien du SESSAD pour des jeunes fragiles psychologiquement

En juin 2018 une rencontre direction des Jacquets et directions des deux services d'AEMO de l'AVVEJ (association Vers la Vie et pour l'Education des Jeunes) de Bagneux et de Nanterre s'est tenue afin de définir une méthodologie de travail en réseau pour les enfants bénéficiant d'une double mesure AEMO et prise en charge aux Jacquets. En septembre 2018 l'équipe éducative de Bagneux s'est rendue à la Porte Ouverte pour échanger avec les professionnels.

En mars 2018, la directrice a rencontré les acteurs de la Médecine scolaire du sud du département. Il est aujourd'hui difficile d'installer un partenariat de terrain car le service peine à répondre aux besoins

des écoles du secteur. D'autres échanges sont prévus pour tenter de répondre aux besoins des jeunes accueillis.

Les réunions annuelles organisées par les services territoriaux de l'ASE se poursuivent. La direction assiste régulièrement à ces rencontres précieuses : échanges avec les différents partenaires, réflexion sur l'harmonisation des prises en charge, présentation des interventions et des évolutions de service.

Comme tous les ans nous présentons quelques situations d'enfants qui illustrent le travail mené au quotidien par les équipes. Tous les prénoms sont modifiés.

La détresse sociale et la difficulté d'accès à un logement : des situations qui se multiplient

Laura, 8 ans est accueillie aux Jacquets depuis la rentrée 2017. L'admission a été difficile. Madame vit seule avec ses deux filles et n'a pu accepter la proposition d'orientation aux Jacquets qu'accompagnée par les professionnels de l'ASE et de l'école primaire. Plusieurs rendez-vous ont été nécessaires pour mener à bien le projet. Les raisons de la demande d'orientation étaient multiples, les difficultés d'apprentissage, le lien tendu avec madame et l'absentéisme scolaire. Il aura fallu une année scolaire, l'autonomisation de la jeune pour les trajets (elle habite à 10 minutes à pied de l'école), pour que Laura trouve sa place aux Jacquets.

En septembre 2018 elle est accueillie pour la deuxième année. Elle s'implique dans la vie de l'école, participe activement à la vie de l'établissement. Il faut encore étayer, limiter les débordements mais elle est là tous les jours sans qu'on soit obligé d'aller la chercher. Tout s'arrête brusquement en décembre. Après une expulsion difficile, aucune solution de relogement dans le département n'est envisageable pour la mère et ses deux filles. Finalement, madame est hébergée chez sa mère dans le Val-d'Oise. Avec Coup de Pouce un projet d'accueil séquentiel pour la jeune est mis en place, mais aux vacances de Noël la prise en charge s'achève brutalement, l'attitude de la jeune, ces comportements inadaptés mettant en difficulté le bien-être des jeunes enfants.

Madame envisage un temps d'accompagner ses deux filles dans leur école à Bagneux mais renonce car le trajet quotidien dure plus de 4 heures. Dans le même temps, une information préoccupante est transmise à l'ASE du Val-d'Oise.

Yassine, 8 ans, est arrivé aux Jacquets en septembre 2017, suite à des difficultés de comportements, d'apprentissages et de relations avec ses pairs. Il vivait jusqu'au mois de mai 2018 avec sa mère dans un hôtel social. Madame est arrivée en France en 2000. Elle s'est installée avec le père du jeune en 2004. Suite à des violences conjugales, elle a quitté le domicile familial avec son fils âgé d'un an, en 2011. Depuis elle bénéficiait d'un hébergement par le biais du 115, mais en mai 2018 malgré notre médiation, la mère et son fils ont dû quitter leur appartement.

Madame a trouvé une solution d'accueil temporaire chez une amie à Nanterre. Afin de soutenir cette mère, l'éducatrice référente a aidé au déménagement et le jeune est parti en séjour avec les Jacquets durant la semaine. Cet accueil ne dure que quelques jours car les difficultés comportementales de Yassine perturbent le quotidien chez l'amie qui souhaite rapidement le départ du jeune et de sa mère. Elle est ensuite accueillie avec son fils chez sa sœur. L'éducatrice-référente l'accompagne vers une assistante sociale de l'EDAS (espace départemental d'actions sociales) pour trouver une solution d'hébergement pérenne car depuis le début de l'année 2018 Madame travaille en CDI en tant que technicienne de surface.

Elle obtient un logement. L'éducatrice a participé à tous les déménagements avec un véhicule de l'institution. La précarité de la situation familiale est un élément angoissant pour cet enfant et les accompagnements de l'éducatrice rassurent le jeune et sa mère. Progressivement madame se saisit de notre accompagnement et parvient à poser un cadre plus structurant et rassurant au domicile.

Une admission échouée et une situation critique.



Soufiane, 6 ans, est admis aux Jacquets en septembre 2018. La famille a dû être accompagnée pour vaincre toutes les résistances après une demande d'admission difficile. La grand-mère à qui le jeune et ses deux frères ont été confiés par la justice depuis un an est très véhémement et peu favorable à l'admission du jeune aux Jacquets. Les difficultés de son petit-fils ne viendraient que de l'incapacité de l'Education nationale à gérer les enfants différents ayant des besoins particuliers. Elle évoque une intelligence vive et un besoin d'être accompagné différemment. Les difficultés de comportement majeures du jeune n'existeraient qu'à l'école, il n'y aurait pas de violence au domicile, pas de difficultés particulières.

Le rendez-vous d'admission dans le bureau de la directrice montre que la réalité est toute différente. Ce jeune effectivement très vif et curieux est l'objet de l'attention de tous durant le rendez-vous. Ses grands-parents et la maman se montrent attentifs à ses demandes et semblent redouter ses réactions. La grand-mère maternelle est dans la maîtrise et prend fréquemment la parole pour sa fille présente, la mère des enfants. Elle se contient quand sa fille parle et accepte mal que cette dernière évoque ses difficultés personnelles ayant amené au placement des enfants. La mère du jeune explique à demi-mots les difficultés de son fils, les siennes et la décision de justice. Elle parle de son cheminement personnel, de son désir de travailler pour retrouver la garde de ses enfants. Son fils assiste à la moitié de l'entretien lové sur les genoux de sa mère. Une fois debout il s'agite montrant ses grandes difficultés à gérer son impatience et sa frustration. En fin d'entretien, madame du bout des lèvres dit, contre sa mère, qu'elle souhaite que son fils vienne en semaine d'observation aux Jacquets. Elle explique la violence de son fils par son vécu, il a assisté à des situations de grande violence entre les parents.

L'admission est prononcée en juin. Le père ne vient jamais aux Jacquets pendant cette période. Il ne se présente plus aux visites médiatisées et s'oppose au suivi judiciaire des trois enfants. Il est en conflit avec la mère des enfants et avec les grands-parents et n'a pas souhaité nous rencontrer.

Le jour de la rentrée scolaire en septembre le père de Soufiane se présente aux Jacquets. Il est hors de lui et refuse l'orientation « chez les fous » pour son fils. Nous lui proposons un rendez-vous pour lui expliquer le projet. Il accepte de rencontrer la directrice deux jours plus tard. Il est essentiel que nous recueillions l'adhésion du père et après avoir expliqué la situation au grand-père venu accompagner Soufiane le jour de la rentrée, ils repartent au domicile.

Le père se présente au rendez-vous : il est calme, a besoin d'expliquer sa situation d'ancien « placé à la DASS » et semble très à l'écoute. Il sait que son fils souhaite venir aux Jacquets et que l'année passée a été une année de grande souffrance pour lui à l'école. Il reste cependant très blessé, sa fragilité psychologique teinte son discours. Il n'aborde pas la violence permanente dans ses rapports avec la mère des enfants et les raisons du placement. Nous nous donnons une semaine pour travailler le projet avec le père.

Ce jeune ne sera jamais accueilli, le père s'y opposera fermement.

Deux parcours scolaires croisés dans le champ du handicap et de la protection de l'enfance.

Pour un jeune, une prise en charge par la MDPH (maison départementale des personnes handicapées) a été possible. Un accompagnement en taxi a été organisé pour l'année scolaire 2017-2018 pour remédier aux difficultés de l'enfant en grande difficulté dans les transports collectifs des Jacquets à cause de ses mises en danger répétées. Il était impossible de proposer un accompagnement individuel en transport en commun car la distance entre l'établissement et le domicile était trop importante, 1h15. Ce projet travaillé en collaboration avec le CMPP a permis de poursuivre l'accueil du jeune aux Jacquets. Pour l'année scolaire 2018-2019, cet enfant est aujourd'hui en mesure de respecter les consignes de sécurité et donc il a été pris en charge collectivement dans les trafics de l'institution.

Bruno a bénéficié d'une observation de l'équipe pluridisciplinaire des Jacquets au mois de mars 2018. La maison des enfants de la Fondation OPEJ à Rueil-Malmaison est à l'origine de cette demande d'admission. Bruno était déscolarisé à cette période après plusieurs changements d'établissements scolaires (incapacité à être élève, violence envers ses camarades et ses enseignants).

Le contexte familial extrêmement compliqué avait motivé le placement en maison d'enfants : Madame élève seule ses enfants, se débat avec ses problèmes d'alcoolisme. Les violences verbales et physiques sont presque quotidiennes et madame est dans l'incapacité de maintenir une continuité dans la scolarité de son fils.

Les lacunes scolaires sont importantes, Bruno, 10 ans, a un niveau de début de CE1 et il rencontre des difficultés majeures à vivre avec les autres enfants. Les étayages éducatifs, pédagogiques et psychologiques proposés par les Jacquets nous paraissaient alors suffisants, il fait sa rentrée en septembre.

A cette date la situation de Bruno a beaucoup évolué. Il a subi des violences du compagnon de madame et le juge des enfants a prononcé une interdiction de retour en famille, les rencontres avec madame se font dans un cadre médiatisé.

A la maison d'enfant la situation est incontrôlable : des déchaînements quasi quotidiens de violence, des mises en danger fréquentes nécessitent de faire appel aux pompiers pour des hospitalisations. Il vient irrégulièrement aux Jacquets, le traitement qu'il reçoit rend ses réveils difficiles, néanmoins il y vient avec plaisir et nous ne sommes pas confrontés à sa violence.

Un séjour de rupture en province est mis en place par la maison d'enfant mais les passages à l'acte sont si fréquents et intenses que Bruno est hospitalisé en unité psychiatrique pendant plusieurs semaines. De retour en région parisienne, l'accueil en foyer s'est arrêté, remplacé par un accueil à l'hôpital psychiatrique des Yvelines.

Ce retour en région parisienne nous permet de mettre en place un accueil séquentiel. Bruno revient aux Jacquets tous les matins.

Une famille d'accueil est proposée après le séjour à l'hôpital, cette prise en charge s'achève très rapidement à cause de la violence de l'enfant. Bruno est actuellement à la Cité de L'Enfance et continue à venir aux Jacquets malgré la distance et les difficultés à mettre en place un accompagnement pérenne. Aux Jacquets la violence de Bruno est rare, mais nous avons dû gérer une crise le jour de la fête de Noël. Les professionnels, enseignants et éducateurs composent : parfois il ne peut se mettre au travail et parfois il s'isole en classe. La vigilance des professionnels est constante. Les relais entre adultes sont essentiels pour éviter les situations critiques

Un projet d'ITEP (institut thérapeutique éducatif et pédagogique) devrait être travaillé pour ce jeune en fin d'année.

## 1. L'ACTIVITE EN CHIFFRES

### 1.1 Les admissions

54 demandes d'admission

En 2018, 54 demandes d'admission ont été reçues. Le nombre de demandes est à peu près constant tous les ans (56 demandes en 2017).

Demandes	Éducation Nationale		Services sociaux		CMP-CMPP		Total	
	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux
BAGNEUX	15	68%	3	14%	4	18%	22	100%
NANTERRE	20	63%	9	28%	3	9%	32	100%
TOTAL	35	65%	12	22%	7	13%	54	100%

L'Éducation Nationale nous adresse toujours la majorité des demandes mais pour beaucoup de jeunes, d'autres services sont déjà impliqués. Ainsi, les demandes directes des services sociaux et des CMP sont en constante augmentation.

Composition du dossier d'admission		Rapports		
	Nombre	Scolaire	Éducatif	Psychologique
BAGNEUX	22	18	4	17
NANTERRE	32	29	14	20
TOTAL	54	47	18	37

27 admissions effectuées

Nous avons admis 27 enfants soit 50% des demandes (26 enfants, soit 47% en 2017).

Admission Origine de la demande	Éducation Nationale		Services sociaux		CMP - CMPP		Total	
	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux
BAGNEUX	8	73%	2	18%	1	9%	11	100%
NANTERRE	10	63%	5	31%	1	6%	16	100%
TOTAL	18	67%	7	26%	2	7%	27	100%

A Bagneux, nous avons accueilli 11 enfants au cours de l'année.

A Nanterre, nous avons admis 16 enfants, soit un taux de renouvellement de 35%.

Le nombre d'admis varie tous les ans en fonction de la pyramide d'âge.

## 1.2 - Champ d'intervention

	Département d'origine	Présents au 31 décembre		Admissions dans l'année	
		Institution	Service de suite	Institution	Service de suite
Bagneux	Hauts-de-Seine	46	5	13	11
Nanterre	Hauts-de-Seine	46	11	16	11
TOTAL	Hauts-de-Seine	92	16	29	22

Tous les enfants présents au 31 décembre et admis dans l'institution ainsi qu'au service de suite sont originaires des Hauts-de-Seine.

Secteurs territoriaux ASE du 92	BAGNEUX		NANTERRE	
	Présents au 31 décembre		Présents au 31 décembre	
	Institution	Service de Suite	Institution	Service de Suite
ST ASE 1			7	4
ST ASE 2			6	1
ST ASE 3			10	4
ST ASE 4			22	2
ST ASE 5	10	1	1	
ST ASE 6	17	1		
ST ASE 7	19	3		
Total	46	5	46	11

Le domicile des enfants

Les Jacquets Bagneux : Cette année 16 enfants (35 %) sont domiciliés à Bagneux. On observe peu de variation dans les domiciles par rapport à 2017.

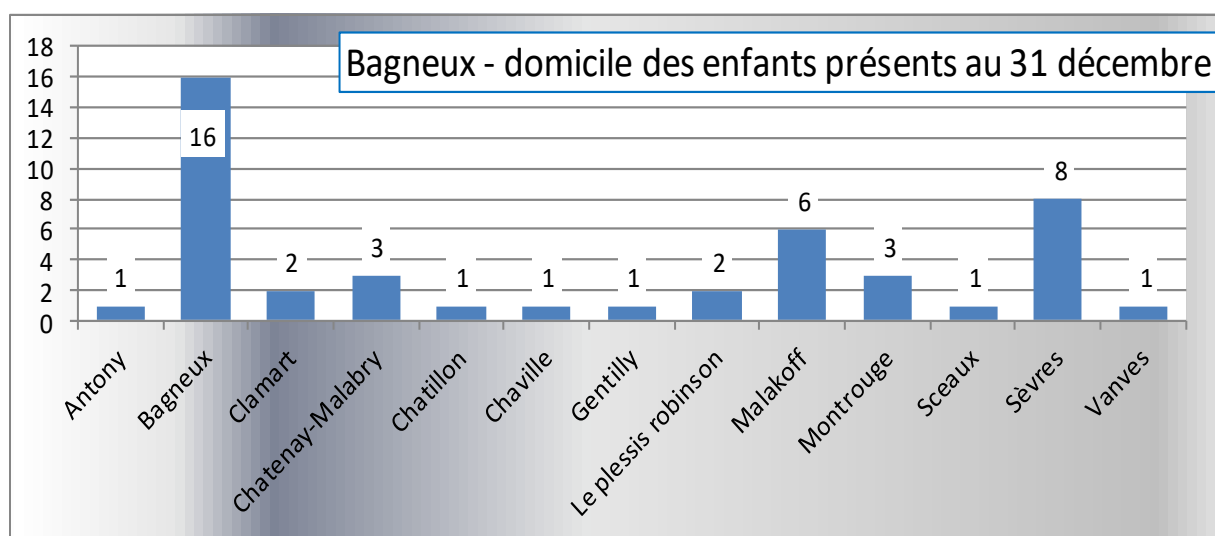
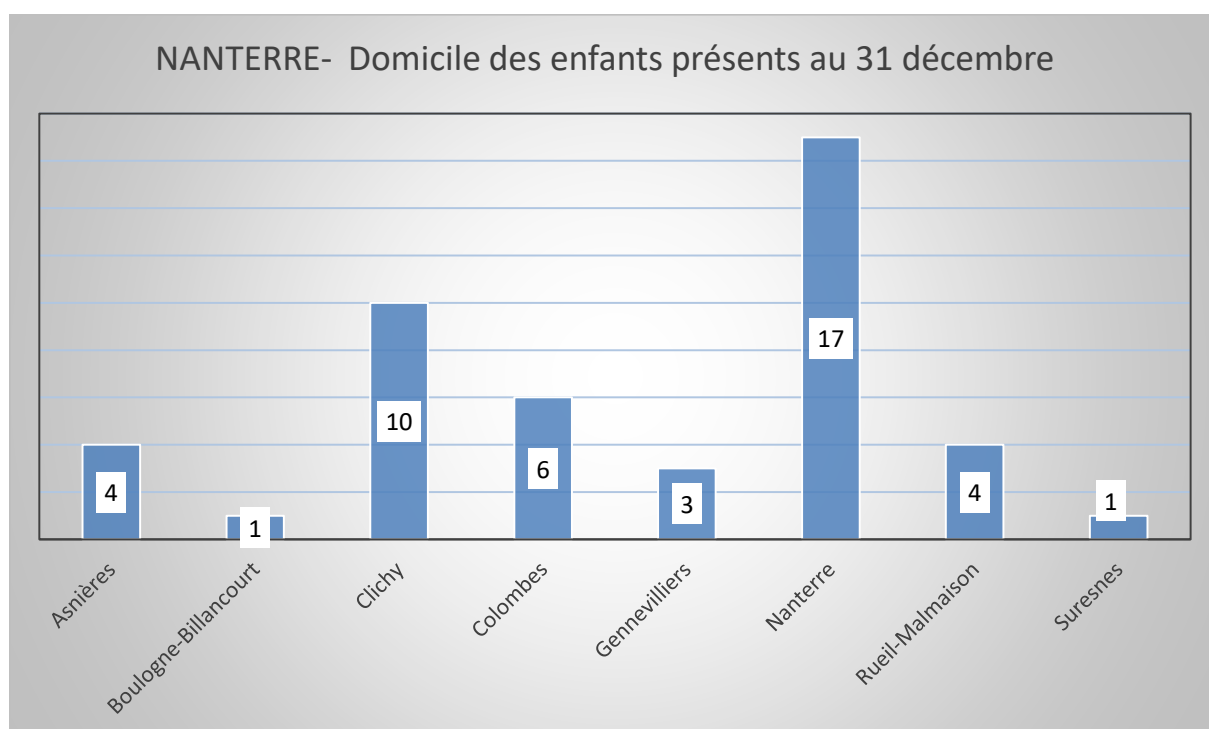


Tableau des admissions :

COMMUNE	Admissions	COMMUNE	Admissions
Bagneux	3	Malakoff	1
Chaville	1	Sèvres	2
Châtenay-Malabry	1	Clamart	
Le Plessis-Robinson	1	Antony	2
TOTAL			11

Les Jacquets Nanterre : Les enfants de la ville de Nanterre représentent 37% des effectifs. 22% viennent de Clichy.

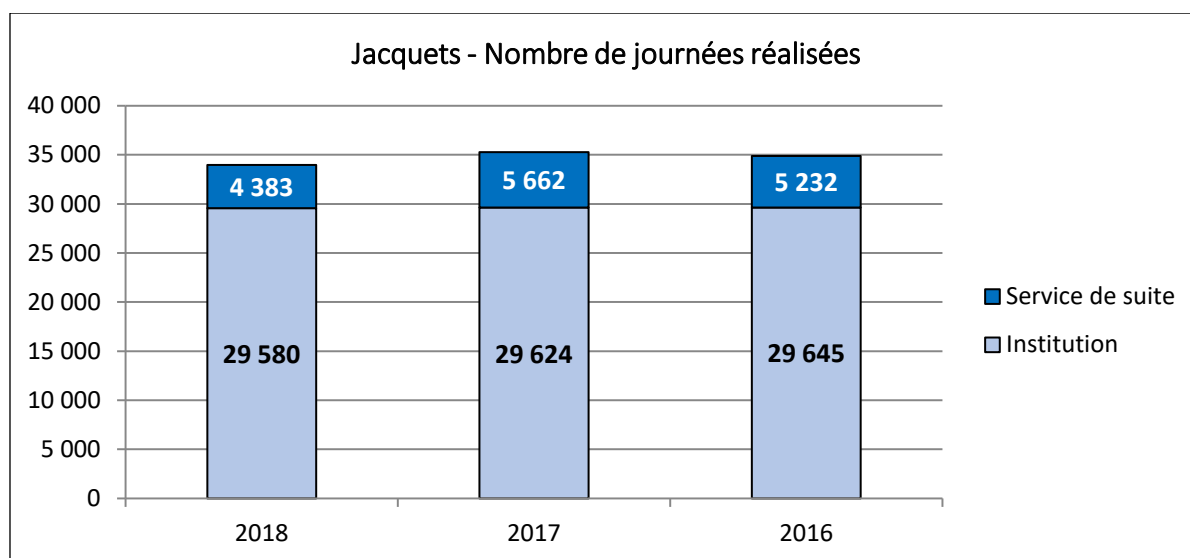


Les admissions : en 2018 nous avons admis 16 jeunes contre 12 en 2017. Nous pouvons observer que beaucoup de jeunes admis viennent de Nanterre et de Clichy, avec cette année 4 enfants de Rueil-Malmaison.

COMMUNE	Admissions	COMMUNE	Admissions
Asnières	1	Gennevilliers	2
Colombes	2	Nanterre	4
Clichy	3	Rueil-Malmaison	4
		TOTAL	16

### 1.3 L'activité des Jacquets

Capacité : 46 enfants accueillis dans chaque structure.



Le nombre de journées réalisées dans l'institution est globalement constant (- 44 journées). Les prises en charge dans le service de suite sont moins importantes que l'an passé (-1279 journées). Ceci s'explique par les orientations menées : aucun service de suite n'est proposé pour les enfants accueillis en internat et en ULIS (unité localisée pour l'inclusion scolaire) car ils bénéficient d'aide au sein de ces structures. Pour les enfants qui quittent le département nous ne proposons pas de service de suite, cette année ils étaient quatre jeunes dans cette situation.

Nombre de journées facturées : 29 580 en institution et 4 383 en service de suite (cf. annexe n°1).

119 enfants suivis dans l'année dans les établissements : 57 à Bagneux et 62 à Nanterre  
29 enfants pris en charge dans l'année par le Service de Suite : 11 à Bagneux et 18 à Nanterre

Les durées moyennes de séjour dans l'institution :

A Bagneux : 1 an 9 mois et 14 jours

A Nanterre : 2 ans 3 mois et 25 jours. La durée de prise en charge est plus longue car nous avons accueilli beaucoup de jeunes enfants ces dernières années.

Durée moyenne de la prise en charge par le service de suite :

A Bagneux : 5 mois et 15 jours

A Nanterre : 4 mois et 23 jours

Les doubles mesures et prises en charge des enfants

	BAGNEUX				NANTERRE			
	Institution		Service de suite		Institution		Service de suite	
	À l'entrée	Au 31 décembre	À l'entrée	Au 31 décembre	À l'entrée	Au 31 décembre	À l'entrée	Au 31 décembre
Enfant placé	2	1			3	4	1	1
AEMO - AEAD	12	3	2	2	21	12	1	
CMP / CMPP	30	17	6	2	34	15	7	1
Orthophonie	6	4		1	10	3	4	4
TOTAL	50	25	8	5	68	34	13	6

Ces doubles mesures nécessitent des temps d'échange et de collaboration. Nous proposons des rencontres à tous les partenaires concernés par l'admission du jeune. Les rencontres et échanges sont réguliers avec les services d'AEMO.

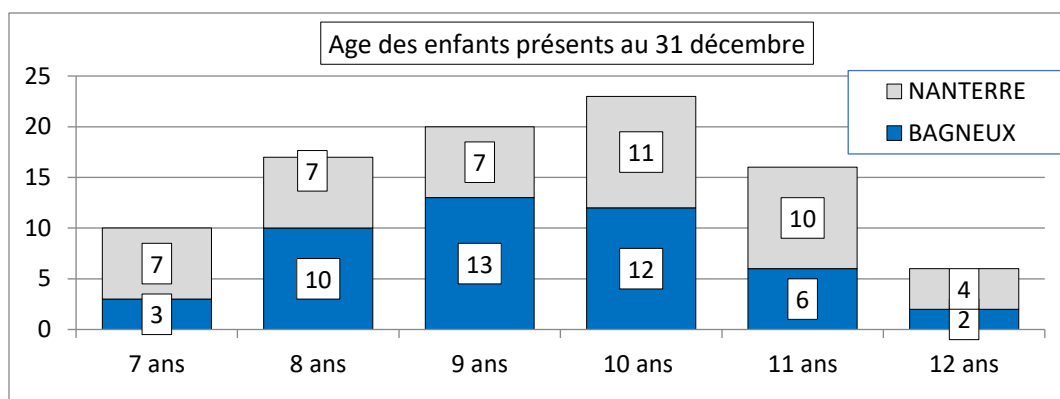
Les psychologues sont en lien avec les CMPP dès les demandes d'admission.

Pour les stages en inclusion scolaire préparant la sortie des Jacquets, de plus en plus de rencontres sont organisées avec le directeur adjoint et l'enseignant des Jacquets avec les enseignants d'accueil : ces rendez-vous sont nécessaires pour l'harmonisation des pratiques.

#### 1.4 L'âge des enfants pris en charge par les Jacquets

A Nanterre l'âge d'admission est plus jeune : ces enfants admis sont très en difficulté dès la maternelle.

Age	BAGNEUX			NANTERRE		
	Nombre à l'entrée	Nombre à la sortie	Nombre au 31-12	Nombre à l'entrée	Nombre à la sortie	Nombre au 31-12
6 ans				4	1	
7 ans	4		3	5		7
8 ans	5		10	3		7
9 ans	3		13	2		7
10 ans		2	12	2	3	11
11 ans	1	5	6		6	10
12 ans		3	2		6	4
13 ans		1				
Total	13	11	46	16	16	46



## 2. LE SERVICE PEDAGOGIQUE

Bagneux : 6 filles et 40 garçons  
 18 élèves dans le cycle des apprentissages fondamentaux (CP - CE1- CE2)  
 6 élèves (4 garçons- 2 filles) - 4 entrants  
 Non-lecteurs ou lecteurs débutants, encadrés par un professeur des écoles  
 5 élèves (5 garçons)  
 Lecteurs débutants, Encadrés par un professeur des écoles  
 7 élèves (7 garçons)  
 Lecteurs débutants  
 Encadrés par une éducatrice scolaire

28 élèves dans le cycle de consolidation  
 7 élèves (5 garçons-2 filles) Encadrés par un professeur des écoles  
 7 élèves (7 garçons) dont 3 entrants  
 Encadrés par un professeur des écoles  
 7 élèves (7 garçons) dont 1 entrant  
 Encadrés par un éducateur scolaire  
 7 élèves (6 garçons)  
 Encadrés par un éducateur scolaire

Nanterre : 7 filles et 39 garçons  
 26 élèves dans le cycle des apprentissages fondamentaux (CP – CE1 – CE2)

8 élèves (8 garçons) dont 5 entrants  
 Encadrés par un professeur des écoles  
 7 élèves (5 garçons/2 filles) dont 4 entrants  
 Encadrés par une enseignante  
 7 élèves (7 garçons) dont 4 entrants  
 Encadrés par un éducateur scolaire  
 4 élèves (4 garçons) dont 1 entrant  
 Encadrés par une éducatrice scolaire

20 élèves dans le cycle de consolidation  
 5 élèves (5 garçons) dont 1 entrant  
 Encadrés par un éducateur scolaire  
 6 élèves (5 garçons/ 1 fille)  
 Encadrés par une éducatrice scolaire  
 9 élèves (6 garçons/3 filles)  
 Encadrés par une professeure des écoles

Un enfant admis à Nanterre n'a pas intégré les classes.

Deux enfants ont été admis en cours d'année à Bagneux (en janvier et en juin)



Nombre d'élèves entrés et sortis en 2018 :

	Jan	Fév.	Mar	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept	Oct.	Nov	Déc	Total
Sorties B							11						11
Entrées B	2					1			11				14
Sorties N							15		1				16
Entrées N							1	14	1				16

B= Bagneux, N= Nanterre

## LE PROJET PÉDAGOGIQUE

L'intégration sociale passe par la maîtrise de la lecture, de l'écriture et des mathématiques. L'apprentissage des fondamentaux dans ces matières constitue la colonne vertébrale du projet des Jacquets : la dimension pédagogique avec la mise en place de l'inclusion scolaire dans l'école ordinaire est essentielle. L'éducation à la citoyenneté, l'ouverture sur le monde et les cultures, le développement durable sont des thèmes de travail récurrents.

Pour répondre aux besoins spécifiques des enfants accueillis, des adaptations au projet d'école sont perpétuellement nécessaires :

Les pédagogies actives sont mobilisées. Le travail des enseignants autour de la pédagogie Freinet se poursuit et une enseignante inscrite dans un groupe de recherche participe activement à la réflexion.

Des décloisonnements entre les classes sont proposés car ils offrent un cadre adapté et souple, propice aux apprentissages. Différents ateliers sont mis en place :

activités manuelles: création artistique, bricolage.

histoire : frise du temps.

cuisine, lecture et confection de plats.

sports en partenariat avec plein Air : VTT, jeux d'orientation, poney.

langue avec l'apprentissage de l'anglais.

technique avec expérimentation électrique et physique.

jardinage dans le potager de l'école (plantation de tomates, plantes aromatiques, fleurs...)

L'acquisition des tablettes informatiques a permis d'accompagner individuellement des enfants dyslexiques, des enfants dysphasiques présentant des difficultés motrices. Des temps de travail individuel pour la consolidation des acquis sont proposés.

L'attractivité de la tablette est un atout supplémentaire pour la mise au travail des jeunes.

Des stages inter-classes se poursuivent : ils permettent à chacun de préparer le passage dans la classe supérieure.

L'atelier « coup de pouce » L'inscription de l'enfant s'appuie sur les évaluations diagnostiques menées par les enseignants. Sur la base du volontariat, les enfants s'y inscrivent pour faire les devoirs, pour recevoir des aides méthodologiques. Depuis cette année cet atelier est ouvert, durant les vacances scolaires, aux jeunes inscrits au Service de Suite.

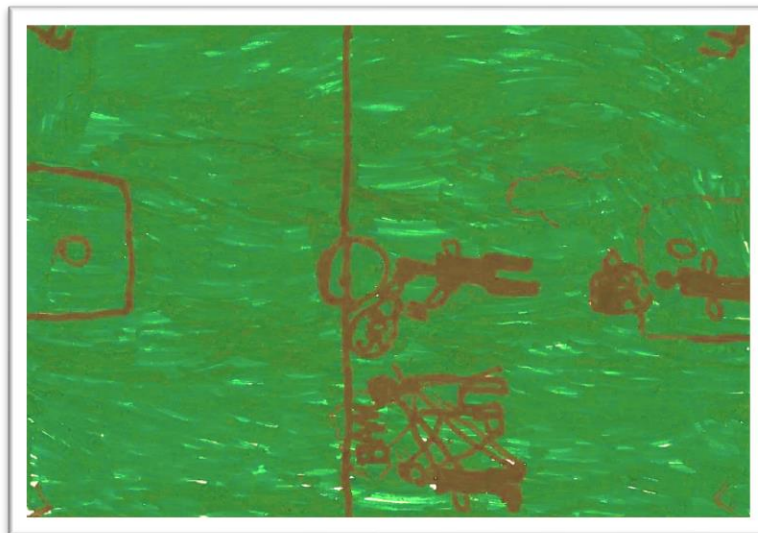
L'écrit occupe une grande place dans les apprentissages. A chaque fin de période parait le journal de l'école, l'imaginaire, le plaisir d'écrire est stimulé.

Des temps d'échanges entre professionnels permettent d'appréhender le décrochage scolaire dans sa complexité, d'interroger la relation des jeunes au savoir, à l'institution, le rôle de la famille, de réfléchir aux troubles de l'apprentissage selon des approches croisées neuropsychologiques, psychologiques. Les psychologues de l'institution sont associées à ces réflexions.

Voici quelques textes libres d'enfants

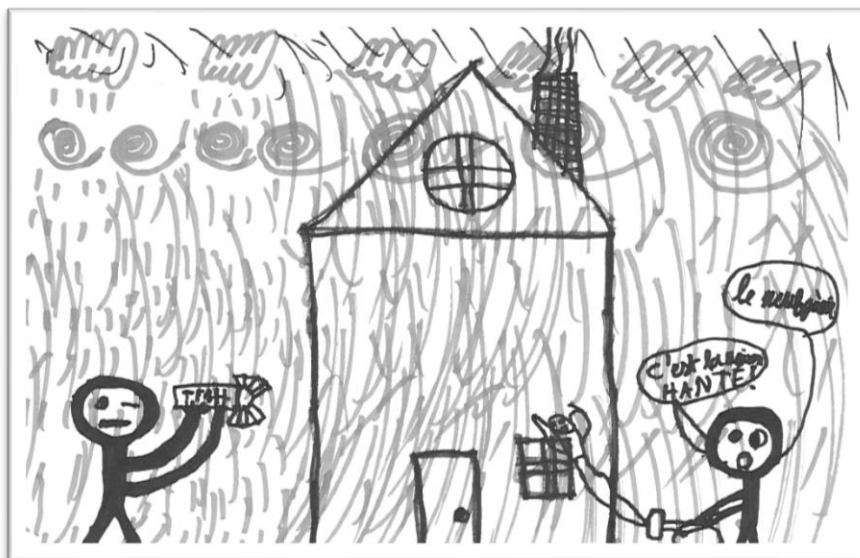
Un jour,  
je me suis battu au foot  
et j'ai gagné.  
Après,  
je me suis pris un carton rouge.  
Dans ma tête,  
j'étais Sangoku en Super Sayen blue.  
L'entraîneur m'a mis en « C »  
pour une semaine.  
J'étais énervé.  
A mon prochain match,  
je gagnerai.

9/10/18 – Mohamed



C'est l'histoire  
d'une école hantée  
avec plein de fantômes  
dans la classe de Manon.  
Un homme  
est entré  
dans l'école  
avec un détecteur de fantôme.  
Il en attrapa neuf.

09/10/18  
Paul



## Le gâteau aux noix

Avec la moitié de la classe de Dominique et la moitié de la classe de Manon on a fait un gâteau aux noix avec des ingrédients : du sucre, de la farine, des œufs et des noix. On avait ramassé les noix pendant la classe verte.

Après, tout le monde a mangé le gâteau.

C'était bon.

Marc 06/09/2018



La confiance et la responsabilisation sont des points essentiels à travailler pour que les jeunes acquièrent de l'autonomie.

Dans l'école un conseil d'élèves se tient tous les mois :

Compte-rendu du conseil d'élèves du 17 janvier. Jacquets Nanterre

Présents : Les délégués d'élèves, un enseignant, un éducateur et le directeur adjoint

Prendre un animal domestique (lapin, hamster). L'animal pourrait changer de classe d'une semaine à l'autre. Le week-end, il pourrait être accueilli par un enfant des Jacquets.

Acheter des toupies et une arène pour organiser des tournois pendant le temps calme dans les classes

Organiser des sorties classe avec un pique-nique.

Pour les repas : faire plus de tables d'autonomes (enfants sans adulte à leur table)

Acheter des poissons pour l'aquarium de la classe d'Eddy

Reprendre l'activité « Roller » sur les temps de sport à l'école.

Les Projets menés en 2018

Un atelier journal de classe, s'adressant aux plus grands, encadré par deux enseignants est proposé tous les mercredis après-midi. 7 enfants y ont participé durant toute l'année scolaire.

Un atelier art interclasse s'est mis en place sur le thème « Découverte de l'univers artistique de Pablo Picasso et réalisation d'une peinture surréaliste par les enfants ». Cet atelier a été animé par une professionnelle du musée Pablo Picasso de Paris.

Un atelier « L'Art sous toutes ses formes » a été mis en place conjointement avec le service éducatif pour un groupe classe, en collaboration avec la saison jeune public (secteur enfance et jeunesse de la mairie de Nanterre. En relation avec la Maison de la Musique, le Théâtre des Amandiers et « La Terrasse », les enfants ont pu assister à différentes projections et visiter les coulisses des différents partenaires afin de les éveiller à différents univers et ainsi éveiller leur créativité et aiguïser leur curiosité.

Découverte de la musique à la maison de la musique de Nanterre (spectacle échange avec les professionnels).

Découverte du théâtre à la maison Daniel Fery (spectacles et découvertes des métiers (ingénieur son, lumière, chorégraphe, les coulisses...)

Atelier informatique : réalisation d'un film par les enfants sur les différents projets menés par les Jacquets en 2018 (spectacle Philharmonie, sport par le dispositif Plein air.)

Visite de l'IUT de Cachan : les enfants ont poursuivi leur découverte ludique des sciences et de la technique.

Les enfants, ayant acquis un niveau de CE2, ont une nouvelle fois participé au jeu concours international « Kangourou des mathématiques ». Cette année un enfant s'est particulièrement illustré (dans les 3 000 premiers pour un concours).

Le sport un vecteur d'éducation et d'insertion pour les jeunes

Le dispositif « Plein Air Handicap » a permis aux classes de bénéficier d'activités sportives par cycles de 7 semaines : équitation - escalade - marche nordique - VTT - golf.

A partir de novembre, un créneau « piscine », le mercredi matin, a été accordé par la Mairie de Nanterre. Les enfants de Bagneux ont aussi goûté au plaisir de la piscine : deux classes s'y sont rendues une fois par semaine durant un trimestre.

Les enseignants ont réalisé 6 séjours classes :

Du 28 mai au 1er juin 14 enfants « Nanterre »	Séjour en bord de mer à St Germain sur Ay (50) – 5 jours Visite et atelier pédagogique au moulin du Cotentin ; visite du Musée de la mer ; pêche à pied et mise en place d'un aquarium
Du 6 au 8 juin 14 enfants « Nanterre »	Séjour à Montaure (27) - 3 jours Découverte du milieu forestier
Du 19 au 23 mars 13 élèves « Bagneux »	Séjour à la Ferme de Trénube (35) – 5 jours Animations pédagogiques liées à la ferme
Du 14 au 16 juin 11 élèves « Bagneux »	Séjour à Montaure (27) - 3 jours Découverte du milieu forestier
Du 4 au 6 juillet 14 élèves « Bagneux »	Séjour à Montaure (27) - 3 jours Sortie en forêt – Jeux collectifs
Du 1 au 5 octobre 14 élèves « Bagneux »	Ferme Chevrette & Grenouillette (89) - 5 jours Visite de la ferme, participation à la traite, nourrissage des animaux - Atelier Taille de pierre au château de Guédelon

Des stages d'intégration dans les écoles des environs pour préparer la sortie des Jacquets

A Bagneux : trois stages d'intégration ont eu lieu en CM2 dans des écoles de Bagneux.

A Nanterre : Dès le premier semestre, en vue de leur orientation en 6e à la rentrée de septembre, dix enfants ont effectué un stage d'intégration en CM2 : 4 dans les écoles de Nanterre, 1 à Asnières, 1 à Gennevilliers, 1 à Villeneuve-la-Garenne, 1 à Colombes et 2 à Clichy.

Depuis novembre, 1 enfant effectue un stage en CM2 dans une école de Colombes.

## LES SORTANTS

Il est essentiel de travailler avec les familles une orientation adaptée aux besoins particuliers de chaque enfant tout en tenant compte de ses compétences scolaires et comportementales.

L'objectif recherché est l'inscription en collège et en école primaire : 24 enfants sur 27 (89%) ont été orientés au collège ou en primaire dans l'école classique.

Pour trois enfants, en accord avec les familles, des projets spécifiques ont été travaillés :

-1 internat avec scolarité classique au collège

-2 orientations spécialisées en ULIS pour des jeunes présentant des troubles importants de la personnalité

Ces projets spécifiques sont travaillés essentiellement par les psychologues qui mettent en place les évaluations nécessaires et travaillent en partenariat avec les CMPP, les enseignants référents de l'Education Nationale et la MDPH (Maison départementale du handicap) pour l'élaboration du dossier d'orientation.

Jacquets	Nombre d'enfants	Classe	Établissement scolaire
Bagneux	1	6ème	Collège (Hérault)
	1	CM2	Ecole à Bagneux
	2	6ème EGPA	Dans 2 collèges des Hauts-de-Seine
	2	6ème ULIS	Dans 2 collèges des Hauts-de-Seine
	4	6ème générale	Collèges Bagneux, Clamart, Bourg La Reine
Nanterre	1	CM 2	Ecole à Bois-Colombes
	12	6ème générale	Collèges d'Asnières (1), Gennevilliers (1), Clichy (3), Nanterre (3), Neuilly (1), Villeneuve-la-Garenne (1), Essonne (1) et Paris (1)
	1	5ème EGPA*	Collège Colombes
	Nombre d'enfants	Autres orientations	
Bagneux	1	Internat éducatif avec 6ème au collège	
Nanterre	1	Déménagement au Portugal	
	1	Admission annulée par le 2e parent (refus intégration aux Jacquets)	

EGPA : Enseignement général et professionnel adapté

ULIS unité localisée pour inclusion scolaire

David, une orientation spécialisée

David, 12 ans a été accueilli aux Jacquets en 2014. Ses difficultés massives questionnaient les équipes : peu de communication avec les autres, un imaginaire peuplé de monstres et de personnages de dessins animés, incapacité à se poser, difficulté pour une évaluation des acquis. Ce jeune avait des acquis et montrait une grande vivacité d'esprit mais était en permanence parasité par ses troubles de la personnalité. Au cours de l'année, il s'est progressivement intégré à la classe grâce aux adaptations proposées par l'enseignante : possibilité de se déplacer, gestion autonome de son travail.

Il passe deux ans dans cette classe et progressivement accepte au cours de la troisième année un passage dans une autre classe. Il nous quitte en juin 2018 avec des acquis solides mais une orientation au collège classique n'a pu être envisagée.

Il est orienté en ULIS avec l'appui du médecin du CMPP. En janvier 2019 il est parfaitement intégré, et des inclusions temporaires dans le collège classique devraient être proposées.

### **3. LE SERVICE ÉDUCATIF**

#### **3.1 Les interventions auprès des familles**

Le travail avec les familles a pour objectif d'aider les parents à assurer leur rôle éducatif en favorisant une meilleure intégration à la vie de l'établissement et aux projets qui y sont menés. Chaque professionnel est le référent d'une quinzaine de familles. Son action s'inscrit dans le cadre d'une aide éducative à domicile qui se construit à partir d'entretiens réguliers avec les parents. Ce travail permet l'élaboration et la concrétisation du projet individualisé de l'enfant selon le principe de coéducation. Ce soutien aux parents relève d'une approche plus générale de protection de l'enfance : maintenir les enfants dans leur famille, prévenir et signaler le cas échéant les maltraitances, amener les parents à se mobiliser davantage, les soutenir moralement, les aider financièrement ou dans leurs démarches.

L'accompagnement éducatif : il est essentiel de comprendre les représentations et les résistances des familles, de prendre en compte les malentendus culturels. Par exemple, dans certaines cultures il n'est pas permis de regarder dans les yeux, il faut baisser les yeux en signe de respect, il faut aussi écouter et se taire. Les enfants peuvent être pris dans un conflit de loyauté. De même, la proximité corporelle lors d'un échange, plus ou moins grande selon les cultures, peut générer des malentendus. Il convient d'en tenir compte. Être conscient des différences de codes culturels permet d'éviter des différends et contribue à améliorer le lien école-famille.

Ces questions pourraient faire l'objet d'une formation car les éducateurs y sont souvent confrontés.

En 2018, à Bagneux, nous avons effectué 97 visites à domicile et 30 rendez-vous aux Jacquets et à Nanterre, 126 visites à domicile, 28 rendez-vous aux Jacquets.

#### **3.2 Les activités avec les enfants**

La posture éducative : adopter une attitude bienveillante et ferme.

Le travail éducatif doit permettre à l'enfant de s'inscrire dans des modalités relationnelles de plus en plus socialisées. L'éducateur prend en compte les éléments constitutifs de chaque enfant, soutenu par la psychologue référente, et les potentiels de l'environnement familial et extra-familial. Il faut tenir compte des vulnérabilités du jeune, prendre du recul et réfléchir aux apprentissages du vivre-ensemble à proposer.

Les questions qui animent les équipes sont travaillées avec les psychologues des établissements pendant les temps de réflexion hebdomadaires : comment être ferme et transmettre la bienveillance, comment anticiper les situations de violence, les prévenir et développer des réponses éducatives adaptées ?

Les activités éducatives des samedis

Bagneux : 285 prises en charge ont été effectuées. Le service organise des activités éducatives diversifiées :

Sportives : natation, futsal, sports collectifs, randonnée en forêt, vélo, bowling,

Activités manuelles : arts plastiques, ateliers culinaires, jeux de société, réalisations de panneaux de photos,

Spectacles culturels : théâtre, cinéma,

Visites de musées et d'une ferme pédagogique,

Pique-nique

Nanterre : 283 prises en charge ont été effectuées

Sport - Détente : Futsal, activités aux Bases de loisirs de Saint-Quentin-en-Yvelines et Cergy-Pontoise, visite de la Ferme géante à Nanterre, promenade/Jeux au Parc du Chemin de l'île à Nanterre et en forêt de Rueil-Malmaison, Initiation Capoeira/Tambour à la Maison de la Jeunesse et de la Culture de Chatou – Piscine - Patinoire

Culturelles : Festival « Ecozone » à Nanterre, « L'Everestival » à Rueil, spectacle au théâtre de la Clarté à Boulogne Billancourt « Le Fantôme de la bibliothèque », exposition/initiation à la peinture et la sculpture à Courbevoie, Animation « Thaumatrope » au cinéma de Nanterre, exposition /ateliers Sciences à Nanterre, Sortie à la médiathèque

Ateliers aux Jacquets : jardinage, activités manuelles (construction de maquettes, création de décoration de Noël), ateliers pâtisserie (galette des rois, crêpes pour la Chandeleur...) et cuisine, danses du monde, organisation d'une chasse au trésor.

Cinéma

Les activités du mercredi après-midi

Chaque enfant s'inscrit dans un projet de loisirs qui peut être artistique, culturel ou sportif. Les éducateurs assurent également le lien avec les structures partenaires pour les enfants intégrés.

Un groupe, composé de nouveaux entrants

Un groupe pris en charge par les éducateurs. Les jeunes participent sur la base du volontariat à diverses activités : activités manuelles (peinture, arts plastiques encadrés par une animatrice extérieure, pâtisserie, jeux collectifs au parc, spectacle au théâtre des Amandiers, piscine, sports collectifs (football, futsal).

Les sorties pendant les vacances scolaires

Le service éducatif propose des sorties aux enfants qui ne partent pas en vacances ou en transfert.

A Nanterre, 37 journées ont été réalisées soit 252 prises en charge pour des activités diverses :

Sportives : Comme chaque année, les enfants bénéficient durant les vacances scolaires d'initiations sportives en partenariat avec Vacan'Sports 92 : boxe, judo, Bmx, rugby, golf, tennis, tennis de table, équitation, roller, grimpe, jeux athlétiques, trapèze/trampoline/acrosport, hip hop, chanbara, parcours d'orientation, marche nordique, pêche, arts du cirque

Educatives - Culturelles : Visite du Château et du Parc de Vincennes

Sorties Détente : Patinoire - Séances Cinéma - Spectacles : « Peter Pan » au Théâtre de la Clarté, « Les aventures de Tom Sawyer » au Théâtre Mogador

A Bagneux, nous avons réalisé 39 journées soit 250 prises en charge pour des activités diverses :

Sportives : natation, escalade, parcours sportif, randonnées, VTT, patinoire,

Avec Vacan'Sports les enfants ont bénéficié d'activités variées : boxe, judo, BMX (bicycle motocross), rugby, golf, tennis, tennis de table, équitation, roller, grimpe, jeux athlétiques, trapèze/trampoline/acrosport, hip hop, chanbara (sabre), parcours d'orientation, marche nordique, pêche, arts du cirque,

Visites d'expositions, musées, visite du château de Versailles

Sorties : cinéma

Activités manuelles : perles, scoubidous, panneaux de photos, cuisine.

Les camps pendant les vacances et les week-ends

Des séjours permettent aux enfants de prendre de la distance par rapport à leur problématique familiale et favorisent leur socialisation dans un groupe de vie quotidienne sans enjeux intrafamiliaux. Pour beaucoup d'enfants, ce sont les seules véritables vacances.

A Bagneux : 11 séjours ont été réalisés, soit 51 journées et 357 prises en charge  
5 week-ends ont été effectués, soit 15 journées et 132 prises en charge  
A Nanterre : 11 séjours ont été réalisés, soit 51 journées et 357 prises en charge  
4 week-ends ont été effectués, soit 12 journées et 105 prises en charge  
Le détail des transferts et week-ends est présenté en annexe n°2.

### **3.3 Le travail avec les partenaires**

Des rencontres avec les différents partenaires se sont tenues régulièrement :

Pour le suivi éducatif et médical des enfants

Pour préparer les demandes d'admission

Pour travailler les orientations

Ce travail a été mené avec de nombreux organismes et professionnels qui interviennent auprès des enfants : l'ASE, le Service social de l'enfance Olga Spitzer, les Centres médico-psycho-pédagogiques (CMPP), les enseignants référents de l'Education nationale pour la constitution des dossiers pour les orientations spécialisées, les internats éducatifs (Apprentis d'Auteuil à Orly, OPEJ à Rueil Malmaison), l'Hôpital Robert Debré pour des suivis médicaux, Coup de Pouce et La Passerelle pour les accueils séquentiels en urgence, la maison d'enfants de l'association Cent familles, des orthophonistes et des psychologues en libéral, les directeurs des écoles primaires de Nanterre, de Bagneux, de Clichy, de Colombes pour les stages d'inclusion, l'Inspection Académique pour les orientations en EGPA (enseignement général et professionnel adapté).

Pour l'aide spécifique aux parents, des contacts réguliers se font avec les mairies, les associations œuvrant pour les aides au logement, l'Union Départementale de l'Aide aux Familles.

Le nombre des partenaires augmente tous les ans. La volonté d'ouverture de l'établissement vers l'extérieur mais aussi les difficultés psychologiques, les troubles du comportement nécessitent la mise en place d'aides spécifiques.

Dans le cadre du Service de suite, une procédure a été définie avec les collèges :

Prise de contact par l'éducateur référent de l'enfant avec l'assistante sociale et le conseiller principal d'éducation du collège en début d'année.

Accueil régulier du jeune aux Jacquets ou rencontre au domicile selon les besoins.

Rencontre au collège avec le professeur principal et la famille si besoin.

Des rencontres régulières se sont tenues pour tous les enfants. Pour les situations plus complexes, les éducateurs et les psychologues référents ont assisté à des commissions éducatives, des recherches de solutions pour accompagner les enfants (aménagement du temps scolaire, mise en place d'un Projet Personnalisé de Réussite Educative, ...), à la mise en place avec les partenaires d'ateliers thérapeutiques à Nanterre (CMP, dispositif « son et culture » à Villeneuve-la-Garenne), d'aide aux devoirs avec les associations de quartier, partenariat avec les clubs de prévention.

Les professionnels de Bagneux ont participé à 31 réunions de concertation ou de synthèse et ceux de Nanterre à 37.



## **4. LE SERVICE PSYCHOLOGIQUE**

L'accompagnement psychologique consiste à offrir à chaque enfant un espace de parole et d'écoute où il est accueilli en tant que sujet. Il tient aussi compte de la problématique familiale, de ce qu'elle peut empêcher ou permettre dans la construction du parcours de chaque enfant. Le projet et le devenir de l'enfant sont au cœur de notre démarche.

### **4.1 Le rôle des psychologues lors de la période d'admission**

A Bagneux, 20 enfants ont bénéficié d'une période d'essai et 13 ont été admis. A Nanterre, 20 demandes ont également été examinées et 16 enfants ont été admis.

Au cours de cette période d'essai, les parents et l'enfant rencontrent la psychologue. Ce premier contact s'avère essentiel pour la mise en place de la prise en charge psychologique de l'enfant tout au long de son parcours aux Jacquets. Par ailleurs ce temps offre aux parents la possibilité de parler des problèmes, des difficultés de leur enfant et de se saisir des questions cliniques qui émergent autour de la relation à leur enfant. Un lien avec les professionnels extérieurs (psychologues scolaires, CMP et CMPP) prépare le plus souvent la mise en place de cette période d'essai.

Parmi les enfants admis, nous constatons des problématiques communes tant à Nanterre qu'à Bagneux. Pour certains le retard scolaire est peu important malgré des acquisitions hétérogènes : les enfants ne présentent pas de difficultés cognitives réelles. Ils sont gênés dans leur intégration scolaire par une instabilité très pénalisante. Pour d'autres, des carences éducatives et affectives sollicitent tous les aspects de la prise en charge globale.

Cette année, l'accueil de 3 enfants a nécessité des aménagements et une attention particularisée pour chaque référent.

4 enfants à Bagneux et 3 à Nanterre n'ont pu être admis.

### **4.2 La fonction des psychologues au cours de la prise en charge des enfants aux Jacquets**

L'accueil est un espace de parole qui offre la possibilité à l'enfant d'exprimer sa souffrance et sa difficulté. Le secret y est garanti. Les suivis psychologiques sont décidés et discutés avec les enfants en présence de leurs parents.

Au cours de l'année 2018, à Bagneux 57 enfants ont bénéficié d'un accompagnement, et à Nanterre, 62 enfants ont été accompagnés.

La fréquence des rendez-vous est définie au cas par cas selon les difficultés de chaque enfant et en fonction de l'urgence de la réponse à donner à la demande de l'enfant ou de l'institution. La plupart des enfants bénéficient d'une rencontre hebdomadaire, certains sont reçus deux fois par semaine et d'autres de façon ponctuelle.

Pour certains enfants, un suivi est déjà engagé (CMP, libéral, CMPP) et est soutenu par les psychologues de l'institution au travers d'échanges téléphoniques ou de réunions avec nos partenaires. Ces enfants en thérapie à l'extérieur sont obligatoirement reçus en interne, le soutien reste orienté autour de ce qui se met en place pour l'enfant dans l'institution.

A Bagneux : 15 enfants sont suivis régulièrement au CMP, 13 en consultation de pédopsychiatrie et 2 en thérapie.

A Nanterre : 8 sont reçus en psychothérapie au CMP et 4 bénéficient de consultation de pédopsychiatrie régulières.

Des rééducations orthophoniques sont engagées pour 2 à Nanterre et pour 3 à Bagneux.

### **4.3 Le travail auprès des parents**

Nous rencontrons les parents dans le cadre de la prise en charge globale de l'enfant. Ces rendez-vous sont l'occasion de mobiliser chaque parent à sa place et dans sa fonction. Il arrive qu'un éclairage clinique leur permette une meilleure compréhension des difficultés de leur enfant.

La fréquence de ces entretiens est variable, une fois par trimestre en moyenne. Certaines familles répondent à nos sollicitations, d'autres s'adressent directement à nous lors de moments particulièrement difficiles avec leur enfant. D'autres familles ne parviennent pas si facilement à investir cet espace singulier pour des raisons personnelles.

Les psychologues accompagnent les parents dans leur cheminement au moment de cette fin de prise en charge aux Jacquets. Si des tests psychologiques s'avèrent nécessaires, la passation du WISC se fait avec leur accord.

### **4.4 L'accompagnement dans l'élaboration du projet de sortie de l'enfant**

Nous participons à l'élaboration du projet d'orientation avec l'enfant lui-même, ses parents et les professionnels concernés. L'évocation de cette séparation d'avec l'institution est une étape cruciale et nécessite un soutien assidu de la part de chacun des référents de l'enfant. Ce passage relance un désir réel d'intégrer le collège.

A Bagneux, 3 passations ont été réalisées afin de constituer les dossiers d'orientation vers la SEGPA ou une classe ULIS. A Nanterre, 1 passation de test WISC IV a été effectuée pour une intégration en 6ème ECGPA. Ces passations représentent à chaque fois des moments forts tant lors de l'élaboration du projet, que lors de la construction psychique de son désir chez l'enfant.

A Nanterre, 14 enfants ont quitté les Jacquets : 1 enfant vers une 6ème EGPA, 1 en internat de la réussite et 11 enfants en 6ème. Pour un enfant, la sortie est liée au déménagement de la famille et pour un autre la mère a mis fin à la prise en charge afin que son enfant entre en CM2 dans l'école de son quartier. Enfin pour un enfant entré en 6ème, les parents ont fait le choix d'un collège privé parisien.

A Bagneux, 11 enfants ont quitté les Jacquets : pour 2 enfants, une orientation en ULIS s'est imposée du fait des difficultés de comportements persistantes et des difficultés d'apprentissage encore très invalidantes ; 2 enfants ont intégré une 6ème EGPA, 3 enfants ont réintégré le système scolaire classique vers une 6ème générale, 2 enfants ont quitté les Jacquets à la demande des parents pour l'un vers un CM2 et pour l'autre vers une sixième ; un enfant a intégré une Maison d'Enfant à Caractère social et un déménagement a mis fin à la prise en charge pour une autre.

Les psychologues participent à l'accompagnement des enfants suivis par le service de suite. A Bagneux, 4 enfants ont été accompagnés ; à Nanterre, 18 enfants en ont bénéficié : pour 4 enfants les psychologues ont participé à des réunions et un enfant a continué à venir une fois par semaine à ses séances auprès de la psychologue.

### **4.5 Le travail avec l'équipe pluridisciplinaire des Jacquets et avec les partenaires extérieurs**

Notre action s'inscrit dans un travail pluridisciplinaire au sein de l'institution et avec les partenaires extérieurs. Des rencontres avec les référents extérieurs sont assurées régulièrement :

Nous avons participé aux réunions extérieures, dont : pour Nanterre 4 avec l'ASE, 3 avec les CMP/CMPP, 12 avec des services éducatifs, 1 avec un collège ; et pour Bagneux 4 avec des foyers puis 2 avec l'ASE, 2 avec les CMP, CMPP, 4 avec des services éducatifs et 1 avec une équipe mobile de soins psychiatriques.

Les psychologues assistent aux trois synthèses hebdomadaires et participent à l'élaboration du projet individualisé. Elles sont présentes chacune à leur tour, à la réunion de réflexion du service éducatif.

## SERVICE DE SUITE DES JACQUETS BAGNEUX ET NANTERRE

Le service de suite propose un accompagnement du jeune et de sa famille au moment de sa réinscription dans le milieu scolaire ordinaire (primaire ou secondaire). Il s'agit de consolider l'intégration du jeune par un soutien socio-éducatif. Ce dispositif se concrétise par un accompagnement de la scolarité, un soutien auprès des parents et un partenariat avec les établissements scolaires. Cette intervention est vraiment importante pour aider les enfants à la sortie des Jacquets, ou parfois, quelques mois plus tard.

Nombre de suivis	Jan.	Fév.	Mar	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
Bagneux	6	6	6	6	6	6	6		5	5	5	5
Nanterre	7	7	7	7	7	7			11	11	11	11

A la rentrée, l'activité s'accroît à Nanterre. Chaque projet d'intégration nécessite une préparation mobilisant différents acteurs : l'enfant, ses parents et l'établissement scolaire d'accueil.

Les objectifs du Service de suite

Responsabiliser chaque jeune dans sa scolarité.

Soutenir l'intégration sociale du jeune dans son quartier ou sa commune.

Aider l'enfant dans la gestion de son emploi du temps.

Favoriser la responsabilisation, la prise de décisions personnelles et développer son autonomie.

Favoriser l'accès aux loisirs et à la culture.

L'éducateur accompagne le jeune dans son projet individualisé

En le soutenant face aux difficultés rencontrées.

En l'aidant à s'inscrire dans des activités sportives ou culturelles et en facilitant le lien social.

En favorisant la prise de décision et l'autonomie.

En l'aidant à acquérir de la maturité.

En proposant un temps et un espace pour lui permettre de s'exprimer.

L'éducateur propose un soutien et un accompagnement qui aident les parents à prendre part activement à l'éducation et à la scolarité de leur enfant. Ceci se concrétise par différentes démarches : L'information régulière des parents sur le niveau scolaire de l'enfant et les difficultés rencontrées.

L'accompagnement des parents et des jeunes dans un projet de scolarité réaliste.

L'accompagnement aux rendez-vous ou réunions dans l'établissement scolaire d'accueil.

Le soutien des parents pour qu'ils s'investissent dans la nouvelle scolarité de leur enfant.

L'aide aux parents pour effectuer des démarches administratives liées à la scolarité de leur enfant.

L'éducateur a pour principal partenaire l'Éducation Nationale par l'intermédiaire de ses établissements scolaires. Il développe aussi un véritable partenariat avec l'ensemble des intervenants (A.S.E., S.S.E Olga Spitzer, C.M.P., assistantes sociales) et structures (internats, associations de quartier).

22 entretiens à Nanterre et 12 à Bagneux ont été réalisés avec l'Education Nationale : professeurs principaux, principaux de collège, assistantes sociales.

## ÉVOLUTION ET MOUVEMENT DU PERSONNEL

### Mouvement du personnel

#### Services Généraux :

Recrutement d'un cuisinier à Bagneux début avril après le départ de salariée en poste.

Départs de deux chauffeurs 1 début juin, l'autre fin septembre à Nanterre. Un prestataire extérieur Sani 92 assure le transport quotidien de ces deux services de ramassage scolaire.

#### Service Éducatif :

Démision d'une éducatrice spécialisée fin janvier et recrutement d'une éducatrice scolaire mi-mars à Nanterre

Fin du contrat d'apprentissage d'éducatrice spécialisée en juillet à Bagneux.

Embauche d'une éducatrice spécialisée en contrat d'apprentissage en septembre à Bagneux.

Embauche d'une éducatrice spécialisée fin mai suite à la mutation d'un éducateur dans le service pédagogique à Nanterre.

#### Service Pédagogique :

Départ à la retraite en mai d'une éducatrice scolaire à Bagneux.

Démision d'une éducatrice en fin septembre à Nanterre et recrutement en début octobre d'une éducatrice scolaire.

#### Service Psychologique :

Embauche en CDD en début décembre d'une psychologue pour un remplacement congé maternité.

### Formations

#### Formations collectives pour les deux établissements :

Information sur la psychomotricité et l'orthophonie, 4 journées pour les équipes pédagogiques

Perfectionnement Excel, 2 jours pour les secrétaires

Perfectionnement application CEGI Compta First, 1 jour pour les secrétaires

Formation sauveteur secouriste du travail (SST) : 2 éducateurs spécialisés (Bagneux) et 1 directeur-adjoint (Nanterre) ont effectué le recyclage SST en décembre.

Préparation à la titularisation de professeurs des écoles pour une institutrice suppléante (Bagneux)

#### Accueil de stagiaires

##### A Nanterre :

2 stagiaires en formation d'éducateur spécialisé en 1ère année (16 et 12 semaines)

1 stage de 37 jours, 1ère année de D.U.T. Carrière sociale option éducation spécialisée

1 stage de 4 semaines, 1ère année Bac professionnel Accueil Relation Clients et usagers

##### A Bagneux :

2 Stagiaires en formation d'éducateur spécialisé (10,5 mois de 3ème année et de 6,5mois de 2ème année)

1 stagiaire en préparation du diplôme d'état d'Accompagnement éducatif et social, 1 mois

1 stagiaire en secrétariat à Nanterre pour 1 mois

## CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

En septembre 2018, la Fondation a répondu à l'appel à projet du département pour accueillir des mineurs privés de la protection de leurs familles après validation du conseil d'administration. La direction générale, la directrice adjointe du Service Educatif 91 Hébergement et la directrice des Jacquets ont proposé la création d'un établissement dans le sud des Hauts-de-Seine. Malgré l'intérêt de notre projet, l'appel à projet été confié à une autre association, dans une perspective de redéploiement des moyens. Plusieurs professionnels motivés des Jacquets avaient proposé des modalités d'intervention complémentaire à leur action auprès des enfants.

Au-delà de l'action quotidienne, plusieurs chantiers sont à mener en 2019

- L'actualisation du projet d'établissement : les Jacquets ont évolué et sont en constante mutation. Les équipes s'attellent à l'écriture du nouveau projet qui sera finalisé en juin 2019. Ce projet doit mettre en avant l'individualisation des prises en charge éducatives, décliner les nombreux partenariats qui se développent et préciser les profils des enfants accueillis qui ont beaucoup évolué.

- La deuxième évaluation interne. L'établissement sera accompagné dans ce travail par des étudiants préparant un Diplôme d'État d'Ingénierie Sociale de l'Institut régional de travail social (IRTS) Parmentier à Paris. Ce projet co-construit avec le centre de formation permettra d'enrichir notre analyse grâce aux apports théoriques des étudiants et à leur regard critique.

Depuis de longues années le travail pédagogique évolue, s'adapte aux difficultés multifactorielles des jeunes. Les enfants arrivent avec des histoires douloureuses. Il est essentiel de construire des relations de confiance avec eux et avec leurs familles.

Aujourd'hui c'est aussi au niveau éducatif qu'il nous faut inventer, pour accompagner des familles extrêmement démunies. Les questions du logement, de l'emploi sont essentielles pour les parents. Tous les ans des prises en charge s'interrompent faute de solutions d'hébergement et les éducateurs ne disposent pas toujours des outils, des connaissances administratives utiles pour la gestion de ses difficultés. Un travail avec les partenaires, notamment les services sociaux des villes pourrait être mené.

Aider les familles et permettre aux enfants de poursuivre lentement ce travail de réconciliation avec eux-mêmes et l'école constituent les missions essentielles des Jacquets. C'est aussi un moyen de lutter contre la vulnérabilité et la déshérence sociale.

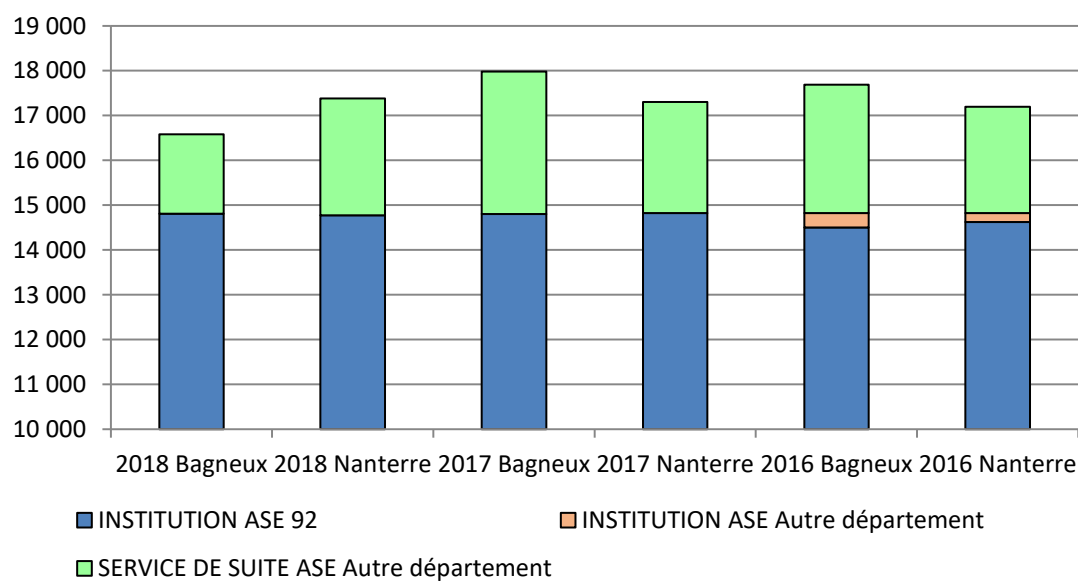
Les enfants nous disent souvent pourquoi ils viennent et restent aux Jacquets, et cela confortent l'action des professionnels au quotidien. Arsène, 10 ans :

« Je suis venu aux Jacquets à cause de mes crises. Maintenant j'essaie de faire des efforts dans le groupe. Avant, dans mon école à Clamart, je faisais beaucoup plus de crises. Je ne sais pas pourquoi. Maintenant j'ai compris qu'il ne faut pas que je me rajoute dans les discussions d'adultes. Je me mettais en colère quand j'arrivais pas un truc : les autres se moquaient de moi, je crois. J'étais pas concentré non plus. A la maison c'est souvent bof. J'aime bien les Jacquets : ce que j'aime c'est les sorties, le foot pendant la récré. J'aime bien quand on descend faire du ping-pong et des percussions avec mon maître. J'aime quand je travaille dans le calme. »

ANNEXE N°1

ACTIVITES DES JACQUETS AU COURS DE TROIS DERNIERES ANNEES

ANNÉES	INSTITUTION			SERVICE DE SUITE		
	ASE 92	ASE	TOTAL	ASE 92	ASE	TOTAL
		Autre département			Autre département	
2018 Bagneux	14 809		14 809	1 774		1 774
2018 Nanterre	14 771		14 771	2 609		2 609
TOTAL 2018	29 580		29 580	4 383		4 383
2017 Bagneux	14 801		14 801	3 179		3 179
2017 Nanterre	14 823		14 823	2 483		2 483
TOTAL 2017	29 624		29 624	5 662		5 662
2016 Bagneux	14 505	322	14 827	2 860		2 860
2016 Nanterre	14 626	197	14 823	2 372		2 372
TOTAL 2016	29 131	519	29 650	5 232		5 232



## ANNEXE N°2

## SEJOURS ORGANISES PAR LES SERVICES EDUCATIFS

11 Séjours organisés en commun - Service Educatif de Bagneux et de Nanterre		Nombre d'enfants	
		Bagneux	Nanterre
Du 2 au 5 janvier 4 jours	A Montaure (Eure) Jeux dans le parc de Montaure et promenade en forêt – Visite d'une fromagerie	7	7
Du 19 au 23 février 5 jours	A La Ferme de Trénube à Talensac (Ille-et-Vilaine) Nourrissage des animaux, Fabrication de pain, Balade en calèche avec les ânes – Visite de St Malo et de ses remparts	7	7
Du 26 février au 2 mars 5 jours	A La Bourboule (Puy-de-Dôme) Activités : Sortie Raquettes – Activité Luge – Montée en télécabine et découverte du sommet	7	7
Du 16 au 20 avril 5 jours	A La Trinité sur Mer (Vendée) Initiation à la Voile - Pêche à pied – Jeux de plage	7	7
Du 23 au 27 avril 5 jours	A la Ferme équestre La Chicaudière (Maine et Loire) Séances d'équitation – Balade à cheval en forêt – Visite d'une chèvrerie, participation à la traite, nourrissage des chèvres et dégustation de fromages	7	7
Du 9 au 13 juillet 5 jours	A Bréhal (Manche) Excursion en bateau aux îles Chausey- Activités de plage	7	7
Du 9 au 13 juillet 5 jours	A Talmont St Hilaire (Vendée) Initiation au Surf d'été - Jeux de plage, Baignade – Sortie en mer à bord d'une goélette	7	7
Du 9 au 13 juillet 5 jours	A Sarzeau (Morbihan) Séances de Voile - Jeux de plage et baignade – Visite du Château Médiéval de Suscinio sur la presqu'île de Rhuys (essayage de tenue du Moyen-âge, visite d'un camp de chasse, démonstration de tirs d'arbalète, course d'orientation) –Spectateurs Tour de France cycliste – Soirée galettes bretonnes	7	7
Du 22 au 26 octobre 5 jours	A Sarzeau (Morbihan) Séances de Kayak – Ramassage de coquillages – Visite du Parc animalier et botanique de Branféré	7	7
Du 29/10 au 2 novembre 5 jours	A la Ferme équestre La Chicaudière (Maine et Loire) Séances d'équitation tous les matins – Visite d'une chèvrerie	7	7
Du 26 au 27 décembre 2 jours	A Montaure (Eure) Jeux dans le parc de Montaure – Jeux de société et tournoi de baby-foot	7	7
	TOTAL PRISES EN CHARGE	357	357
	TOTAL JOURNEES	51	51

WEEK-ENDS ORGANISES PAR LE SERVICE EDUCATIF

		Nombre d'enfants	
		Bagneux	Nanterre
3 week-ends organisés en commun - Bagneux et Nanterre			
Du 2 au 4 février 3 jours	A Montauve (Eure) Atelier Pâtisserie – Sortie Cinéma - Jeux dans le parc	7	7
Du 6 au 8 avril 3 jours	A La Base de Loisirs de Buthiers (Seine-et-Marne) Accrobranche – Jeux collectifs dans la forêt	7	7
Du 23 au 25 novembre 3 jours	A Montauve (Eure) Jeux dans le parc de Montauve - Promenade en forêt	7	7
2 week-ends organisés par le Service Educatif de Bagneux			
Du 25 au 27 mai	A Montauve (Eure) Jeux dans le parc et promenade en forêt	12	
Du 21 au 23 septembre	A La Base de Loisirs de Buthiers (Seine-et-Marne) Escalade, Balade en forêt	11	
1 week-end organisé par le Service Educatif de Nanterre			
Du 28 au 30 septembre	A Montauve (Eure) Jeux dans le parc - Promenade en forêt - Jeux de société		14
	TOTAL PRISES EN CHARGE	132	105
	TOTAL JOURNEES	15	12



# LE SAFIP

## SAFIP

### SERVICE D'AIDE À LA FORMATION ET À L'INSERTION PROFESSIONNELLE

32-36, rue de Vaucouleurs  
75 011 Paris  
Tél. : 01 58 53 58 10  
Fax : 01 58 53 50 25  
safip@fjfv.org

Financement  
Région Ile de France  
Pôle Emploi - Préfecture de Paris - ACSE  
Conseil Départemental de Paris - DAE - DASES - DPSP

Directeur : Stéphane COLENTHER  
Secrétaire : Laure OUINSOU - GNAHOU  
Quatre formatrices et formateurs

### **Pôle de Projet Professionnel AVENIR Jeunes « SYNERGIE »**

32-36, rue de Vaucouleurs  
75 011 Paris  
Tél. : 01 58 53 58 10  
Fax : 01 58 53 50 25  
safip@fjfv.org

Financement :  
Région Ile de France - Fond Social Européen

Coordinatrice : Marie HESRY  
Secrétaire : Samia BENHAGOUGA  
Trois formatrices

Créé en 1988 pour aider à l’insertion des jeunes les plus en difficulté, le SAFIP a diversifié et élargi ses actions qui s’adressent aussi aux personnes de plus de 26 ans. Nous accueillons un public cumulant à la fois un bas niveau de qualification et des difficultés sociales.

Nous avons formé ou accompagné **394 personnes en 2018** contre 399 en 2017.

Le nombre de personnes suivies est resté stable cette année.

## **1. LES ACTIONS RÉALISÉES EN 2018**

<b>Intitulé</b>	<b>Personnes concernées en 2018</b>	<b>Personnes concernées en 2017</b>	<b>Financement</b>
Avenir Jeunes – Pôle de projet professionnel Parcours Entrée dans l’Emploi -	<b>289</b>	254	Région Ile-de-France
Nouvelle Chance Lutte Contre le Trafic - Jeunes Vers l’Emploi	<b>56</b>	49	DDCS 75 - FIPD / MILDECA Ville Paris - DASES / DPSP
INFOBAT	<b>5</b>	5	Entreprise d'Insertion Infobat
Service d’aide au domicile des personnes	-	30	Région Ile-de-France
Préparation au CAP Petite Enfance	<b>30</b>	46	Pôle Emploi et Ville de Paris
Parcours de Femmes	<b>14</b>	15	Préfecture de Paris - Région Ile-de-France - Ville de Paris
<b>Nombre de personnes suivies</b>	<b>394</b>	399	

### **1. Les actions de formation pour les jeunes de 16 à 25 ans**

#### **1.1 Avenir Jeunes : La fin du Pôle de projet professionnel et le commencement du Parcours Entrée dans l’Emploi - Synergie (PEE) - Financés par le Conseil Régional d’Ile-de-France**

*La Fondation assure depuis 2002 le portage du pôle c’est-à-dire la coordination pédagogique, administrative et financière de l’ensemble des activités. Cette action fait l’objet d’un rapport séparé.*

La région Ile-de-France a décidé de ne pas renouveler le marché Pôle de Projet Professionnel (PPP) pour l'année 2018. Cependant, dans ce cadre, nous avons accompagné les jeunes entrés avant le 31 décembre 2017 et qui ont terminé au plus tard en juillet 2018. Le SAFIP est mandataire d’un groupement de dix organismes de formation dénommé « SYNERGIE » à Paris pour 193 places. Vous trouverez des résultats détaillés dans le rapport d’activité SYNERGIE.

Nous avons répondu au nouveau marché Parcours d’Entrée dans l’Emploi en juin 2017 et notre proposition, conçue avec nos partenaires, a été retenue.

Nous avons donc commencé la mise en œuvre du Parcours Entrée dans l'Emploi (PEE) en février 2018. Celui-ci a pour objectif de donner un accès à l'emploi et/ou à une formation qualifiante aux jeunes de 16 à 25 ans à bas niveau de qualification. Le SAFIP est mandataire d'un groupement de dix organismes de formation dénommé « SYNERGIE » à Paris pour 260 places en trois vagues de commande (168 le 1<sup>er</sup> février 2018, 74 le 30 juillet 2018, puis 18 le 26 novembre 2018). Le SAFIP intervient également comme organisme de formation partenaire au même titre que les neuf autres organismes de formation composant le groupement.

Le programme pédagogique se déroule autour d'un sas de cinq unités thématiques, de plateaux techniques et de stages en entreprise.

Nous mettons en œuvre certaines activités du groupement tels que :

- Le sas (accueil, bilan intermédiaire et bilan final)
- L'unité « projet professionnel »
- L'unité « communication »
- L'unité « technologie de l'information et de la communication »
- Les stages en entreprise.

La principale évolution porte sur la modification des objectifs de la formation qui, dans le PEE, sont clairement l'accès à l'emploi et à l'apprentissage, deux critères à remplir pour recevoir les primes incitatives de la région. L'entrée en formation qualifiante (hors alternance) n'est ainsi plus valorisée, même si celle-ci reste pour nous, une finalité dans l'accompagnement des jeunes. De plus, notre financement devient plus précaire : en effet, outre un tarif à l'heure stagiaire, les primes sont fixées en fonction des objectifs à atteindre, la région prévoyant une réussite totale. Enfin, le nombre d'heures allouées par année varie dans une proportion importante (de 84 000 heures à 130 000 heures), ce qui impacte forcément un coût horaire.

## **1.2 Le dispositif "Nouvelle Chance"**

Il est conventionné par la DASES Mission de prévention des toxicomanies, la DPSP (Direction de la Prévention et de la Protection) et la DDSC-FIPD (Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance). La spécificité de cette action est d'accompagner les jeunes accueillis dans leurs démarches de recherche immédiate d'emploi.

### Diagnostic

- Les jeunes orientés sont sans activité depuis plusieurs mois, voire plusieurs années : plus d'école, pas de formation, pas d'emploi stable et souvent des périodes de détention.
- Ils sont inscrits dans des trafics pour des raisons souvent alimentaires et nous expliquent que « *s'ils avaient un boulot, ils n'auraient pas besoin de trafiquer !* ».
- Leur consommation est amplifiée par le manque d'activité. « *Maintenant que je bosse, j'ai moins le temps et moins l'envie d'aller voir les potes pour fumer avec eux !* »
- Des événements déclencheurs, familiaux, judiciaires, liés aux trafics, suscitent chez les jeunes des envies de « vie normale », de sortir du trafic, d'être tranquille. L'occasion pour les éducateurs de proposer notre accompagnement considéré comme un outil adapté, rapide et efficace.

## Action mise en place

L'accompagnement est réalisé par un binôme éducateur-conseiller en insertion professionnelle.

Les premières étapes de l'accompagnement permettent d'identifier tous les freins à l'insertion :

- *Rythme, horaires, gestion du temps liés aux activités de trafic.* Un premier travail se fait autour du principe de réalité : combien de temps le jeune est-il prêt à accorder à ses démarches d'insertion ? Quelle place accorder aux autres activités ?
- *Contraintes liées au suivi judiciaire.* En fonction du projet professionnel, une demande du casier judiciaire est effectuée. Nous vérifions ensemble les contraintes : Travail d'Intérêt Général (TIG), horaires de sortie autorisés, interdiction de territoire, injonction de soins...
- *Addictions, problèmes de santé.* Nous effectuons une mise en relation avec les Consultations Jeunes Consommateurs, avec des psychologues. Nous accompagnons les jeunes autour de leurs besoins fondamentaux : sommeil, alimentation, ...
- *Manque d'expérience professionnelle, absence de qualification, méconnaissance des codes de l'entreprise et des techniques de recherche d'emploi.* Possibilité d'effectuer des stages en entreprise. Travail sur les compétences transférables. Le CV, la lettre de motivation, l'entretien d'embauche, stratégies de recherche d'emploi, ...

En 2018, 28 jeunes ont été reçus en premier entretien, 22 jeunes ont souhaité un second entretien.

### **56 jeunes ont été accompagnés en 2018**

- 20 jeunes ont intégré le dispositif et ont bénéficié de plusieurs rendez-vous en 2018.
- 36 jeunes suivis en 2017 ont continué d'être accompagnés en 2018.

### **Les prescripteurs**

	2018		2017	
Protection Judiciaire de la Jeunesse	-	%	1	2%
Prévention Spécialisée - Feu Vert	41	73%	32	65%
Prévention Spécialisée - OPEJ	13	23%	14	29%
Autres	2	4%	2	4%
<i>Total</i>	<b>56</b>	<b>100%-</b>	<b>49</b>	<b>100%-</b>

96% des personnes sont adressées par des services de prévention spécialisée et 4% par d'autres acteurs.

## Problématiques identifiées « consommation - trafic - justice »

Problématiques identifiées	Nombre de jeunes	Taux	Nombre de jeunes	Taux
	Année 2018		Année 2017	
	Consommation régulière	41	73%	34
Forte consommation	4	7%	5	10%
Trafic	26	46%	21	43%
Suivi justice	18	32%	16	33%
Sortant de prison (moins de 6 mois)	12	21%	7	14%
Incarcéré pendant l'accompagnement	1	2%	0	-%
Consommation + trafic + suivi justice	25	45%	21	43%

Pour 56 jeunes en 2018 et 49 jeunes en 2017.

## Les résultats

	Jeunes suivis	% sur total	% sur sortie
Accès à un emploi	23	41 %	52 %
Accès à une formation	5	9 %	11 %
Sans aucune nouvelle	14	25 %	32 %
Incarcération	2	4 %	5 %
Actuellement en suivi	12	21 %	-
<b>Total</b>	<b>56</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Sur les 56 jeunes accompagnés, 28 ont pu accéder à un emploi ou une formation, soit 63% des sorties.

### 1.3 Entreprise d'Insertion Infobat : les salariés en insertion

Cinq salariés ont bénéficié d'un ou plusieurs rendez-vous avec un conseiller afin de faire le point sur leur projet professionnel et de démarrer une recherche d'emploi.

Un salarié est sorti avec un emploi de plombier en contrat à durée déterminée ; une salariée a été reconventionnée pour un an, l'accompagnement socioprofessionnel se poursuit pour les autres.

## 2. La préparation au CAP petite enfance

Ces actions de formation, financées par Pôle Emploi et le Département de Paris, permettent aux demandeurs d'emploi de s'insérer dans la vie professionnelle. L'objectif est de préparer le CAP Petite Enfance en « candidats libres ».

Nous avons eu 2 sessions qui se terminaient en 2018.

**27 stagiaires sur 30 ont obtenu leur CAP en Juin 2018**

### 3. Parcours de Femmes

Le SAFIP réalise depuis 1998, un stage d'accès à l'emploi pour les femmes en situation de précarité. Conventionné par la Préfecture de Paris et la Région Ile de France, cette action s'est déroulée du 4 juillet 2018 au 15 février 2019, en deux temps :

- La première partie de deux mois à mi-temps, non rémunérée, vise à construire un projet professionnel réaliste, à travailler la communication verbale et non verbale, à donner une plus grande autonomie aux femmes dans leurs démarches administratives (santé, système scolaire, banque, etc.), à les aider à résoudre certaines difficultés qui sont souvent des freins à leur insertion (garde d'enfants, santé, budget, équilibre familial) et à utiliser les outils numériques.
- La seconde partie de quatre mois à plein temps, rémunérée, permet la validation de leur projet professionnel. Les femmes effectuent trois stages de trois semaines en entreprise entrecoupés de trois fois deux semaines en centre de formation. Lors de ces stages pratiques, elles doivent s'adapter au travail et aux horaires demandés. Elles essaient, particulièrement lors du dernier stage de s'intégrer dans des entreprises susceptibles de les recruter.

***En 2018, 14 stagiaires ont suivi la formation. Les premiers résultats à l'issue du stage (février 2019) : 5 femmes ont trouvé un emploi, 4 sont entrées en formation qualifiante et les 5 autres sont en recherche d'emploi dont 2 souhaitent créer leur activité.***

#### LE PARTENARIAT AVEC L'UROF-IDF

Le SAFIP est membre de l'Union Régionale des Organismes de Formation - UROF. Cette union régionale se fonde sur une communauté d'organismes qui partagent la même éthique professionnelle. L'UROF IDF a comme impératif le dialogue avec les différentes instances, régionales ou d'Etat, pour faire entendre la nécessité de promouvoir et d'amplifier les actions de formation et d'accompagnement à destination des publics les plus éloignés de l'emploi, des hommes et des femmes qui se sont retrouvés hors du champ du monde du travail, ou de celles et ceux qui souhaitent évoluer dans leurs savoirs.

#### LA PERCEPTION DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE

Pour la seconde année, la Fondation a été habilitée à percevoir une partie de la Taxe d'apprentissage. Les actions de formations "CAP petite Enfance" et "AVENIR Jeunes" mises en œuvre par le SAFIP ont été éligibles pour cette année 2018.

Nous remercions les entreprises donatrices : WEKA/Comundi, Infobat, STR, TERH, CABINETV, C&B, AECC, SafeStor, Galerie Kamel MENNOUR, avec une mention particulière pour le **groupe ATALIAN**, TFN propreté Ile de France et TFN GOM.

La taxe a permis entre autres de renforcer l'équipe d'intervenants et de renouveler une partie du parc informatique pour l'action Avenir Jeunes.

## CONCLUSION ET PERSPECTIVES

Nous avons accueilli et accompagné quasiment le même nombre de stagiaire, 394 en 2018 contre 399 en 2017.

Nous arrivons à pérenniser certains programmes comme Nouvelle Chance, Parcours de Femmes et surtout Avenir Jeunes.

Mais pour le secteur sanitaire et social, les commandes de formations restent toujours très aléatoires. Nous sommes reconnus depuis des années pour l'accompagnement de futur-e-s professionnel-le-s de l'aide à domicile et de la prise en charge d'enfants en structures (avec les formations d'Assistant de Vie aux Familles et le CAP Petite Enfance) mais nous n'avons pas pu redémarrer d'actions en septembre comme c'était le cas ces deux dernières années. Ce qui a des conséquences négatives sur l'équilibre financier du SAFIP.

Nous avons été retenus pour l'évolution d'Avenir Jeunes de la Région Ile de France "Parcours Entrée dans l'Emploi" PEE. Les conditions de mise en œuvre ont été difficiles pour les aspects administratifs concernant les jeunes et le fonctionnement de la formation qui ont considérablement augmenté.-Nous développons ces aspects dans le rapport d'activité de Synergie.

Nous avons été habilités pour la seconde année à percevoir la taxe d'apprentissage en 2018 et nous avons pu déposer à nouveau le dossier d'habilitation pour 2019.

### La programmation acquise pour 2019

- AVENIR Jeunes - Parcours Entrée dans l'Emploi (197 places)
- Nouvelle Chance (50 à 70 places)
- Parcours de Femmes (15 places)



# SYNERGIE

## Le programme AVENIR Jeunes- Parcours Entrée dans l'Emploi 2018 (PEE)

Financé par le Conseil Régional, ce programme a pour objectif de favoriser l'accès à l'emploi et/ou la formation qualifiante de jeunes de 16 à 25 ans au bas niveau de qualification.

Un parcours de formation individualisé leur permet de travailler autour de leur environnement social et professionnel, de développer des compétences clés, de construire un projet professionnel et de renforcer leur confiance.

Le Parcours Entrée dans l'Emploi s'inscrit dans le cadre d'un partenariat avec plusieurs organismes aux compétences et champs d'action complémentaires qui forment le groupement SYNERGIE. Avec le SAFIP, 9 autres organismes cotraitants participent à ce marché 2018 sont : ADF Entreprises, Amana Formation, la Sauvegarde de l'adolescence de Paris avec le Centre d'initiatives pour l'emploi des jeunes (CIEJ) et Tonus Emploi, Ergorythme, GALB, le Greta M2S, Strata'j'm, Unité de Formation par Apprentissage St Philippe. AREA Formation y contribue comme sous-traitant.

Le SAFIP, mandataire du groupement SYNERGIE à Paris, à hauteur de 260 places, en assure le portage. À ce titre, il est le garant de la bonne exécution du marché signé avec le Conseil Régional d'Ile-de-France.

L'équipe de coordination assure le suivi administratif et pédagogique de l'ensemble des jeunes accueillis. Elle organise la programmation de toutes les activités pédagogiques et assure le suivi financier du marché.

### L'ORGANISATION DES PARCOURS

L'équipe de coordination regroupe une coordinatrice, une secrétaire et cinq personnes référentes des parcours des jeunes au sein du groupement. Deux de ces référents sont détachés par leur organisme dans les locaux de la coordination (ADF Entreprises et le CIEJ) et trois sont salariés du SAFIP.

Le programme régional « AVENIR Jeunes » offre deux dispositifs qui prennent en compte les attentes et les capacités de chaque stagiaire.

- Les Espaces de Dynamique d'Insertion,
- Les Parcours entrée dans l'emploi (PEE).

Le PEE vise l'approche compétences avec le référentiel « Carte de compétences » :

La carte de compétences, structurée en douze axes, se décline en critères et indicateurs de performance. Elle définit le cadre d'évaluation des compétences et de positionnement du stagiaire. Elle est utilisée, avec le stagiaire, lors des phases d'évaluation et de positionnement, en sas et tout au long de la formation. Elle permet la construction de parcours individualisés centrés sur la construction, la validation et la sécurisation du projet professionnel vers les contrats en alternance, l'emploi et la formation qualifiante.

Une correspondance entre la carte de compétences de la Région Ile-de-France et le référentiel national CléA qui mesure le niveau de socle de connaissances a été établi. CléA définit 7 domaines : français, calcul, utiliser un ordinateur, respect des règles et travail en équipe, travail seul et prise d'initiatives, avoir envie d'apprendre et la maîtrise des règles de bases (hygiène, sécurité, environnement).

## Le sas d'évaluation

Le SAS comporte trois évaluations, initiale, intermédiaire et finale donnant lieu chacun à une auto évaluation et à un positionnement sur la carte des compétences. Ces différents temps d'évaluation permettent de mesurer la progression du stagiaire dans son parcours.

L'évaluation initiale permet d'accéder au dispositif, d'analyser les besoins et les attentes du jeune. Sa durée est de 3 jours répartie en 6 demi-journées qui comprennent activités collectives et individuelles.

Elle tient compte :

- Des compétences sociales. Une demi-journée est consacrée à une séance de communication qui permet d'évaluer la capacité à être en groupe, à participer et à s'impliquer.
- Des compétences et aptitudes professionnelles. Deux jours et demi de travail sont consacrés aux compétences acquises au cours des différentes expériences antérieures. Les évaluations linguistiques et informatiques sont organisées par nos partenaires.
- Des motivations et besoins de formation. En fin d'accueil, un entretien approfondi de restitution des évaluations est réalisé et le recueil des besoins exprimés par le jeune permet d'établir une synthèse claire. Celle-ci est formalisée et validée par « un contrat de formation et d'insertion Ile-de-France » signé par le jeune, le conseiller de la Mission locale et le référent de SYNERGIE.

L'évaluation intermédiaire mesure la progression du stagiaire et permet, si nécessaire, d'adapter la suite de son parcours.

L'évaluation finale formalise les acquis du stagiaire dans la perspective d'une suite du parcours dans un dispositif de qualification ou d'accès l'emploi.

## Les modules du PEE

Au nombre de cinq, les trois premiers sont obligatoires quel que soit le parcours proposé aux stagiaires.

### 1. Le module « projet professionnel »

Dans le cadre de la construction et/ou de la confirmation du projet professionnel, ce module permet au stagiaire de :

- Découvrir des filières différentes et certains des métiers correspondants ;
- Développer l'identification et la connaissance des compétences associées à l'exercice d'un ou plusieurs des métiers envisagés.

Le module propose :

- Des démarches de découverte des métiers,
- Des recherches de stages,
- Des préparations aux stages en entreprise et aux plateaux techniques,
- La découverte du monde de l'entreprise : codes et fonctionnements, organisation,
- La préparation d'un entretien pour un stage ou un emploi,
- Une sensibilisation aux gestes de premiers secours et aux postures professionnelles.

## 2. Le module « communication »

Les objectifs de ce module sont de développer :

- La compréhension, la transmission d'informations, l'interaction, l'adaptation du registre de langue, à l'oral et à l'écrit dans le monde professionnel ;
- L'explication, la justification, l'argumentation à l'oral et à l'écrit dans le monde professionnel ;
- La préparation d'un entretien pour un stage ou un emploi ;
- Les gestes et les postures dans la communication orale et l'interaction (dimension culturelle et socio culturelle de la langue) dans le monde professionnel.

## 3. Le module « technologies de l'information et de la communication »

Ses objectifs sont de développer et/ou renforcer les compétences du stagiaire dans l'utilisation des technologies de l'information et de la communication :

- Rechercher et sélectionner des informations avec l'outil informatique ;
- Identifier des types de ressources, des lieux pour disposer d'informations concernant la recherche d'emploi et de formations ;
- Produire des documents en lien avec la construction et la validation du projet professionnel ;
- Apprendre à être autonome dans des modalités d'apprentissage et de remédiation faisant appel aux technologies numériques (FOAD – formation ouverte et/ou à distance, e-learning, etc.).

## 4. Le module « projet collectif »

Les objectifs sont de travailler les savoirs être en collectif du stagiaire, notamment au travers de :

- La construction d'un projet collectif,
- L'organisation, la planification et les régulations de ce projet par les stagiaires,
- La coopération avec autrui,
- La gestion du conflit (analyse distanciée, prise de recul),
- Le respect d'autrui et des règles de l'échange, notamment dans un contexte professionnel,
- L'esprit d'initiative.

L'individualisation des contributions de chacun au travail collectif est valorisée afin de mettre en exergue les différences et les complémentarités.

## 5. Le module « remise à niveau en situation professionnelle »

Cette remise à niveau s'inscrit dans des disciplines diverses telles que les mathématiques, la logique, le français, la biologie, etc. Elle est systématiquement contextualisée en rapport avec les situations professionnelles et individualisée selon les besoins des stagiaires.

Dans le cadre de la priorité régionale « Région bilingue », une remise à niveau en anglais, afin de développer les compétences de base dans cette langue étrangère est obligatoire excepté pour les stagiaires ayant une maîtrise suffisante de cette langue.

L'objectif de ce module est l'acquisition/actualisation des connaissances générales, voire la consolidation des compétences de base travaillées dans les modules permettant aux stagiaires de satisfaire aux prérequis nécessaires à une entrée en emploi, en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, ou en formation qualifiante.

## L'ACTIVITÉ EN CHIFFRES

- **Pôle de Projet Professionnel marché 2017-2018**

Le Conseil Régional d'Île-de-France nous a demandé un bilan de suivi de formation à 3 mois de la fin du marché. Pour 2017, le marché s'est terminé en août 2018. Vous trouverez ci-dessous une synthèse de ce bilan réalisé au 30 septembre 2018.

Marché 2017 au 30 septembre 2018	Hommes	Femmes	Total	Taux
Emploi	46	31	77	30%
<i>Dont contrats en alternance</i>	<i>23</i>	<i>12</i>	<i>35</i>	<i>14%</i>
Formation	31	29	60	24%
Retour Missions Locales : projet validé	17	25	42	17%
Retour Missions Locales : projet non validé	18	11	29	11%
Abandons, interruptions du parcours d'insertion	25	21	46	18%
<b>Total</b>	<b>137</b>	<b>117</b>	<b>254</b>	<b>100%</b>

Sur les 254 jeunes, 30 % sont un emploi, 24 % sont en formation, 28 % sont retournés vers les Missions locales et 18 % ont interrompu le parcours d'insertion. Par rapport à 2017, nous enregistrons une baisse du nombre de jeunes suivis (- 73) liée au plan "500 000" en 2017. Le taux de retour vers l'emploi reste stable (30 % en 2018 contre 29 % en 2017). Pour la partie contrats en alternance, nous restons stables avec un taux de placement de 14 %.

- **Parcours Entrée dans l'Emploi marché 2018-2019**

Nous avons débuté ce nouveau marché par un premier bon de commande du 1<sup>er</sup> février 2018 pour 168 places. Il a été suivi de deux autres bons de commandes les 30 juillet 2018 pour 74 places et 26 novembre 2018 pour 18 places. Pour ces trois bons de commande, la date butoir de recrutement des stagiaires est le 31 janvier 2019 et le marché se terminera le 31 juillet 2019.

Pour un **marché de 260 places**, les prescripteurs nous ont orientés 664 jeunes, 449 se sont effectivement présentés en réunion d'information collective, 289 ont pu bénéficier d'un « sas initial » et **221 ont signé un contrat de formation avec SYNERGIE**. Parmi les 68 jeunes non retenus à l'issue du « sas initial », 19 ont réorientés vers d'autres dispositifs dont l'espace dynamique d'insertion le TIPI. Les autres sont retournés auprès de leur conseiller de Mission Locale avec un bilan et les motifs qui ont empêché la formation (manque de maturité, absences répétées, problèmes administratifs, de santé, etc.).

### Répartition par sexe et tranche d'âges

Tranches d'âge	Femmes		Hommes		Total	
16 – 17 ans	11	5 %	18	8 %	<b>29</b>	<b>13 %</b>
18 – 20 ans	33	15 %	45	20 %	<b>78</b>	<b>35 %</b>
21 – 25 ans	63	29 %	51	23 %	<b>114</b>	<b>52 %</b>
<b>Total</b>	<b>107</b>	<b>48 %</b>	<b>114</b>	<b>52 %</b>	<b>221</b>	<b>100 %</b>

## Niveau scolaire

Niveau scolaire	Femmes		Hommes		Total	
Non identifiable / formation à l'étranger	38	17 %	49	22 %	87	39 %
Niveau VI	6	3 %	5	2 %	11	5 %
Niveau V bis	15	7 %	18	8 %	33	15 %
Niveau V	22	10 %	29	13 %	51	23 %
Niveau IV	26	12 %	13	6 %	39	18 %
Niveau III	-	- %	-	- %	-	%
<b>Total</b>	<b>107</b>	<b>48 %</b>	<b>114</b>	<b>52 %</b>	<b>221</b>	<b>100 %</b>

59 % des jeunes ont un niveau d'étude inférieur au niveau V et 23 % ont un niveau V. Il s'agit bien d'un public éloigné des formations qualifiantes, pour lequel le PEE représente une étape importante dans leur parcours d'insertion professionnelle.

Avec 82% des jeunes « infra V et non identifiable », nous atteignons l'objectif N°3 qui cible le niveau scolaire à un minimum de 60% pour percevoir 30% de la prime incitative aux résultats.

## Départements d'origine

Départements d'origine	Femmes		Hommes		Total	
75	55	25 %	77	35 %	132	60 %
93	39	18 %	29	13 %	68	31 %
Autres	13	6 %	8	4 %	21	9 %
<b>Total</b>	<b>107</b>	<b>48 %</b>	<b>114</b>	<b>52 %</b>	<b>221</b>	<b>100 %</b>

60 % des jeunes entrent dans le parcours par les Missions locales de Paris ; vient ensuite la Seine-Saint-Denis pour 31 %. Les cinq autres départements (Yvelines, Essonne, Hauts-de-Seine, Val-de-Marne et Val-d'Oise) sont concernés à hauteur de 9 %.

## LES PARCOURS SÉCURISÉS

Depuis 2011, différents parcours sécurisés ont été mis en place. L'objectif de ces parcours est de permettre à des stagiaires ayant un projet professionnel validé d'accéder à l'apprentissage, la qualification ou l'emploi. Les différents parcours sont définis avec des partenaires extérieurs, CFA (centre de formation d'apprentis), organisme du programme régional « compétences », ou des entreprises. Cette collaboration partenariale permet de garantir les sorties positives des stagiaires.

- **Le « Parcours Parisien Vers l'Apprentissage » de 2017-2018**

Pour ce parcours sécurisé, nous avons travaillé avec des CFA ou UFA (unité de formation d'apprentis) partenaires correspondant aux métiers recherchés avec une entrée en apprentissage en septembre 2018. Pour les stagiaires n'ayant pas signé un contrat avant la rentrée de septembre, l'objectif est, comme chaque année, qu'ils soient accueillis par une passerelle en septembre afin de poursuivre leur recherche d'employeur tout en débutant les cours théoriques.

### **24 stagiaires ont été suivis pendant une période de 4 mois :**

L'ensemble des stagiaires a participé à des périodes de découverte des métiers de l'apprentissage (PDMA) et à des « jobs dating » proposés par leur CFA.

- 8 sont en contrat d'apprentissage et ont intégré le CFA en septembre,
  - 3 sont en passerelle apprentissage
  - 1 est en contrat de professionnalisation,
  - 1 est en formation qualifiante,
  - 2 sont en formation d'accès à la qualification,
  - 2 sont en CDI,
  - 1 est en CDD
  - 4 sont suivis par la mission locale,
  - 2 ont abandonné en cours de formation.
- **Parcours thématique Préparation aux contrats pro métiers de commerce avec AREA formation nouveau partenaire de notre groupement**

Nous avons renouvelé pour la quatrième année, un parcours thématique métiers du commerce, dans le cadre d'un recrutement pour LA HALLE de 18 contrats de professionnalisation pour la validation d'un titre professionnel Employé Commercial en Magasin.

Suite aux réunions d'information collective, les jeunes retenus ont eu un entretien avec le service de ressources humaines de LA HALLE qui a validé ou non leur entrée dans le parcours.

Nous avons mis en place au sein du pôle un parcours préparatoire de 7 semaines intégrant de la formation et l'immersion en entreprise dans les magasins de l'enseigne. A l'issue des 7 semaines, les contrats de professionnalisation ont été signés.

Bilan : Sur les 18 jeunes accompagnés

- **12 jeunes ont signé un contrat de professionnalisation,**
- 1 jeune est en formation qualifiante,
- 1 jeune est en CDD,
- 4 sont suivis par la mission locale.

### **LA PRIME INCITATIVE AUX RESULTATS**

La Région souhaite valoriser les performances des Parcours par le biais d'une prime accordée en fonction de l'atteinte de résultats en termes de suites de parcours de formation et d'accueil de publics prioritaires au regard de leur niveau.

La prime est divisée en trois parts indépendantes qui correspondent aux performances du Parcours Entrée dans l'Emploi évaluées selon trois objectifs :

- Le taux de jeunes ayant signé un contrat en alternance à la sortie du Parcours, qui représente 50% du montant maximum de la prime ;
- Le taux de jeunes ayant signé un contrat de travail - CDI, CDD, intérimaire -, créé ou repris une activité à la sortie du Parcours, qui représente 20% du montant maximum de la prime ;
- Le taux de jeunes de niveaux infra V et non identifiable entrés en formation sur le Parcours, qui représente 30% du montant maximum de la prime.

Le calcul du montant de la prime pour chaque objectif s'effectue au regard de l'atteinte de paliers de réalisation.

## CONCLUSION ET PERSPECTIVES

Les "Pôles de Projet Professionnel" se sont terminés en juillet 2018 et ont laissé place aux "Parcours Entrée dans l'Emploi" PEE avec un certain nombre d'évolutions qui fragilisent le SAFIP.

- Nous avons eu trois bons de commande pour une année, avec à chaque fois un suivi administratif dédié. Concrètement nous avons suivi plus de jeunes pour moins d'heures de formation. Le travail administratif a été quasiment doublé avec la mise en place de nouveaux logiciels pour la facturation à la Région et pour la déclaration des présences/absences des stagiaires pour leur rémunération.
- La baisse du taux horaire des heures de formations en centre avec une compensation sous formes de primes d'objectifs aux résultats (dont nous ne connaissons le calcul qu'à l'issue du marché au bout de 20 mois d'activité).

Toutefois la seconde année du marché devrait nous permettre un pilotage plus fin avec les deux marchés nouvelle version. Et la Région nous indique qu'il partirait plutôt sur deux bons de commande au lieu de trois.

Pour 2019, nous avons reçu un premier bon de commande pour 197 places. Et nous espérons un bon de commande complémentaire d'ici juin 2019.



# ESPACE DYNAMIQUE D'INSERTION

## LE TIPI

## ESPACE DYNAMIQUE D'INSERTION LE TIPI

32 rue de Vaucouleurs

75011 PARIS

Tel 01 58 53 58 10 - Fax 01 58 59 00 51

[ediletipi@fjfv.org](mailto:ediletipi@fjfv.org)

Financements : Région Ile-De-France et la DASES de Paris

Personnel sur le site :

1 directeur à temps partiel

1 coordinatrice

1 secrétaire

3 formateurs

1 intervenant pour des ateliers graphiques  
et une convention avec le théâtre de la Reine Blanche

L'Espace Dynamique d'Insertion le TIPI inscrit son action dans le « programme AVENIR jeunes » de la région Ile-de-France. Il a pour objectif « *l'accompagnement de jeunes âgés de 16 à 25 ans, sans emploi, en situation de grande exclusion en vue de leur engagement dans un parcours d'insertion professionnelle* ».

Le TIPI accueille des jeunes de 16 à 25 ans qui ont besoin de temps et d'un accompagnement spécifique pour acquérir les bases nécessaires à l'engagement dans un processus d'insertion. Il se définit comme un lieu de vie, un espace de socialisation, dont l'objet est la valorisation des jeunes ayant peu ou pas de qualification, résidant bien souvent en quartiers prioritaires, en situation de précarité économique et sociale. Chaque année, 98 jeunes rejoignent le TIPI et bénéficient du statut de stagiaire de la formation professionnelle.

Le TIPI, avec son approche globale, propose aux jeunes un traitement individualisé dont l'objectif est de faire acquérir des compétences transversales, notamment comportementales et sociales, nécessaires à l'entrée en formation et/ou un emploi.

Cette approche permet dans un premier temps d'identifier et de lever les principaux obstacles qui freinent ou compromettent l'insertion professionnelle des jeunes : hébergement, santé, aspects administratifs, juridiques et financiers, formation, emploi. Dans un second temps elle favorise l'acquisition et le développement de savoirs-être et de compétences transversales, notamment comportementales et sociales, nécessaires à l'insertion sociale et professionnelle. Elle a pour but de permettre aux jeunes, à leur sortie de ce parcours, l'accès aux dispositifs de formation du droit commun et/ou à un emploi.

## 1. L'ACTIVITÉ EN CHIFFRES

### Les stagiaires

L'Espace Dynamique d'Insertion a suivi en 2018 **127 stagiaires – 34 filles (27 %) et 93 garçons (73 %)**, répartis de la façon suivante.

- 98 jeunes à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018 : **29** filles (30%) et **69** (70%) garçons
- 29 stagiaires entrés en 2017 étaient encore suivis en 2018 : **5** filles (17%) et **24** garçons (83%)

### Âge des jeunes

Âges	Filles	Garçons	Total	Taux	Taux cumulé
16-17 ans	3	19	22	17%	17%
18-20 ans	9	33	42	33%	83%
21-25 ans	22	41	63	50%	

Les jeunes majeurs représentent **83%** des stagiaires du TIPI. Les garçons demeurent largement majoritaires.

### Le niveau scolaire des jeunes accueillis

L'Espace Dynamique d'Insertion s'adresse prioritairement à des jeunes ayant un faible niveau scolaire : la plupart ont un niveau 5 ou inférieur (niveau CAP) et il n'y a pas de différence notable entre les garçons et les filles. 50 % ont effectué leur scolarité à l'étranger ou n'ont pas été scolarisés.

Scolarité	Filles	Garçons	Total	Taux
Non scolarisé	5	15	20	16%
Scolarisé à l'étranger	8	35	43	34%
Enseignement spécialisé ou adapté : CLIS, IME, IMPRO, SEGPA ...(1)	2	10	12	9%
Niveau 6 (Certificat de Fin d'études Générales)	3	15	18	14%
Niveau 5 (CAP)	14	14	28	22%
Niveau 4 (bac)	2	4	6	5%

(1) CLIS : Classe pour l'inclusion scolaire – IME : Institut médico-éducatif – IMPRO : institut médico-professionnel – SEGPA : Section d'enseignement général et professionnel adapté.

Le public accueilli reproduit depuis plusieurs années les mêmes caractéristiques. Le niveau des diplômes reste faible, puisque 73% des stagiaires ne disposent pas d'un diplôme équivalent à un CAP.

Nous notons une augmentation importante de jeunes sortants de classes ou d'établissements spécialisés tels que les CLIS, SEGPA, ou IMPRO. Ils représentent 9 % en 2018 contre 4% en 2016.

### D'autres problématiques

La majorité des stagiaires vivent dans une grande précarité, notamment en raison des faibles ressources financières dont ils disposent. Le cumul de ruptures (familiales, scolaires, sociales ou institutionnelles) ainsi que l'isolement social et affectif restent toujours aussi importants.

Comme le montre le tableau ci-dessous, les jeunes ont donc souvent d'autres problématiques à résoudre, notamment dans le domaine de la santé mentale (états dépressifs, conduites d'inhibition, pratiques addictives), des problèmes administratifs et d'accès aux droits à régulariser avant d'envisager une formation qualifiante ou un accès à l'emploi.

Le pourcentage de jeunes rencontrant des difficultés avec la langue française, s'est stabilisé (52% en 2016 et 59% en 2017 et 50% en 2018). Un niveau de maîtrise de la langue A1.1 était auparavant requis pour intégrer les EDI, mais nous devons désormais accueillir des jeunes avec un niveau infra A1.1. De nombreux stagiaires accueillis ne savent pas écrire et la communication orale est parfois très difficile.

Un nombre très important de jeunes, 24, sont à la rue ou dans des situations très précaires et recherchent un hébergement.

La plupart sont domiciliés par la PSA (permanence sociale d'accueil) Belleville et vivent dans des conditions d'extrême précarité. Ils ont de multiples rendez-vous (assistantes sociales, préfectures, santé ...).

Ces problématiques nous ont conduits à mettre en place des ateliers et un accompagnement individuel qui répondent à leurs difficultés et soutiennent les démarches entreprises.

Cette précarisation du public montre la nécessité de dispositifs d'insertion en dehors des schémas traditionnels, pour capter et aider les jeunes les plus éloignés de l'emploi à trouver une situation stable et pérenne.

<b>Autres problématiques</b> un jeune peut être concerné par plusieurs	<b>Nombre de jeunes</b>	<b>Taux</b>
Santé physique	6	5%
Troubles psychologiques	25	20%
Problèmes psychiatriques	14	11%
Addiction	10	8%
Problèmes administratifs	27	21%
Accès à d'autres droits	4	3%
Hébergement	24	19%
Justice	5	4%
Ruptures familiales	15	12%
Difficultés linguistiques	58	46%

La cohabitation de tous ces jeunes aux problématiques diverses n'est pas toujours aisée. Nous cherchons à maintenir un certain équilibre afin de pouvoir leur proposer un contenu pédagogique qui soit bénéfique pour tous. L'inscription au TIPI contribue de manière importante aux processus de socialisation des jeunes, notamment pour ceux qui ont des difficultés cognitives importantes et doivent être orientés vers des dispositifs du secteur du handicap.

Il est important de signaler que les problématiques psychiques ne sont souvent pas détectées et/ou annoncées, dans les orientations faites par les Missions locales. 8 stagiaires ont été orientés au centre Léveillé afin de passer des tests cognitifs et étayer les difficultés repérées : attention, concentration, compréhension, troubles du comportement... Le bilan établi par les psychologues du centre Leveillé peut nous amener à travailler avec le jeune sur l'acceptation d'une éventuelle orientation vers la « MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) » ou d'une orientation en milieu protégé. Afin de faciliter cette acceptation et d'accompagner le jeune dans les démarches administratives, la famille est souvent associée aux entretiens menés.

#### Les orientations vers l'Espace Dynamique d'Insertion Le TIPI

Comme le montre le tableau présenté ci-dessous, sur les 127 stagiaires accueillis, 104 ont été orientés par les Missions locales de Paris et 13 par celles des communes limitrophes, soit 92% de l'effectif. Nous avons développé des partenariats avec des structures socio-éducatives, qui nous ont adressé 10 jeunes. Des établissements spécialisés accueillant des publics handicapés nous ont également adressé des stagiaires : 1 SAMSAH (service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés), 2 IMPRO, une structure spécialisée.

<b>Structures orientant les jeunes</b>	<b>Filles</b>	<b>Garçons</b>	<b>Total</b>	<b>Taux</b>	<b>Taux cumulé</b>
Missions locales Paris	27	77	104	82%	92%
Missions locales banlieue	6	7	13	10%	
ASE et autres acteurs socio-éducatifs	1	6	7	6%	8%
PJJ et autres structures justice		3	3	2%	
<b>TOTAL</b>	<b>34</b>	<b>93</b>	<b>127</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Pour conclure cette partie concernant le recrutement des jeunes, nous avons constaté en 2018, comme les autres EDI parisiens, un déficit d'orientations des jeunes, et nous avons été amenés à accueillir des jeunes plus vulnérables qu'auparavant, qui ont besoin d'accompagnements spécifiques.

Les jeunes souffrant de problèmes psychiques, d'addiction ou de troubles du comportement ont principalement été suivis en individuel. Ils ont généralement fait un parcours court à l'EDI et ont été réorientés vers des dispositifs d'insertion sociale et de soin.

L'accueil de nombreux jeunes migrants et réfugiés vivant des situations particulièrement précaires, cumulant des problématiques d'hébergement, de santé, ayant des besoins particuliers en matière linguistique et administrative, nous a mobilisé et a impliqué des réponses spécifiques pour ces jeunes (emplois du temps adaptés, relations soutenues avec les partenaires, ...). La maîtrise du français n'étant plus obligatoire pour intégrer l'EDI certains jeunes ont abandonné la formation pour s'orienter vers des cours de français.

### Les sorties des stagiaires

**113 stagiaires sont sortis du TIPI en 2018 :**

SORTIES DES JEUNES		Stagiaires	Taux
FORMATION	Pôle de Projet professionnel	10	9%
	Formation pré qualifiante	3	3%
	Formation linguistique	18	16%
	École de la seconde chance	1	1%
	Rescolarisation	1	1%
	Garantie jeunes	7	6%
<b>TOTAL FORMATION</b>		<b>40</b>	<b>36%</b>
EMPLOI	Chantier d'insertion / emploi aidé	1	1%
	Contrat à durée déterminée (CDD)	6	5%
	Contrat à durée indéterminée (CDI)	5	4%
<b>TOTAL EMPLOI</b>		<b>12</b>	<b>10 %</b>
AUTRES	Maternité	1	1%
	Déménagement	1	1%
	Orientation soins / MDPH	19	17%
	Incarcération		
	RSA (revenu de solidarité active)	2	2%
<b>TOTAL Autres</b>		<b>23</b>	<b>21%</b>
RETOUR PRESCRIPTEUR	Retour prescripteur avec projet défini	15	13%
	Retour prescripteur sans projet défini	23	20%
<b>TOTAL Retour prescripteur</b>		<b>38</b>	<b>33 %</b>
<b>TOTAL</b>		<b>113</b>	<b>100%</b>

L'Espace Dynamique d'Insertion constitue une première étape de la mise en œuvre d'un processus d'insertion professionnelle. Une grande majorité des stagiaires ne bénéficie d'aucune expérience professionnelle et n'a jamais connu de période d'activité en entreprise. L'éloignement du monde du travail des jeunes accueillis est de plus en plus significatif et nous devons en tenir compte.

Nous notons qu'une part importante de jeunes doit intégrer des formations linguistiques (**16%**). Notamment de nombreux réfugiés, car leur niveau de français est trop juste pour pouvoir intégrer un Pôle de Projet Professionnel ou une formation qualifiante et ils doivent renforcer leur maîtrise de la langue. Ces stagiaires ont pour la plupart déjà suivi une formation linguistique avant l'EDI, mais celle-ci était souvent insuffisante en volume horaire. Certains effectuent parfois un parcours relativement court au TIPI, le temps de pouvoir trouver une formation linguistique adaptée.

Nous notons moins d'entrées que les années précédentes dans le nouveau dispositif de la Région en Parcours Entrée dans l'Emploi (PEE) et plus dans celui de la Garantie Jeunes (6% en 2018 au lieu de 1% en 2017)

40 stagiaires ont poursuivi une formation, 12 ont trouvé un emploi (dont 6 en CDD, 5 en CDI et 1 emploi aidé). Si la plupart sont en formation, ils sont toutefois moins nombreux que l'an passé : en 2017 47% des stagiaires poursuivaient une formation contre 36 % cette année. Inversement, ils sont le double à avoir trouvé un emploi (5% en 2017 et 10% en 2018). La précarité de la situation des stagiaires les conduit parfois à privilégier un emploi pour faciliter notamment l'accès à un logement.

38 jeunes sont retournés vers le prescripteur, en général vers la Mission Locale, (dont 15 avec un projet défini mais qui ne peut se réaliser dès la sortie du TIPI). Le nombre de stagiaires retournant vers le prescripteur est stable. L'année 2018 a été marquée par moins d'orientation de la part des partenaires et nous avons intégré la majorité des jeunes adressés sans procéder à une sélection. Nous avons dû revoir nos critères d'admission et avons tenté d'accueillir ces jeunes. Pour la plupart d'entre eux nous avons dû procéder (en lien avec la Mission locale) à des réorientations en formation linguistique. Pour d'autres nous avons tenté de faire un parcours EDI en privilégiant des entretiens individuels réguliers mais beaucoup d'entre eux n'ont pas tenu.

Enfin, 19 jeunes sont sortis pour des raisons de santé :

- 15 stagiaires ont été hospitalisés ou ont été pris en charge par des structures adaptées. Le soin s'est avéré un préalable avant d'envisager un parcours d'insertion professionnelle. Nous avons orienté 6 jeunes auprès du centre André Leveillé, et nous avons travaillé avec des structures adaptées pour 6 stagiaires (La corde raide, Hôpital Avicenne, CMP, Vivre Emergence). Nous avons participé à l'instruction de 4 dossiers MDPH
- 4 stagiaires ont poursuivi le parcours en milieu protégé : 3 en ESAT (établissement et service d'aide par le travail) et 1 en CRP (centre de rééducation professionnelle).

## **2. LE PARCOURS DU STAGIAIRE AU TIPI**

L'EDI propose une formation qui est fonction des objectifs de chaque personne après une évaluation, et l'établissement d'un contrat d'objectifs décrivant les modalités de la formation.

L'EDI propose aux stagiaires de participer à des ateliers collectifs permettant de :

- Découvrir de nouvelles disciplines (techniques, artistiques, sportives...), pour repérer ses atouts et développer ses compétences.
- Se réconcilier avec l'idée d'apprentissage, enrichir ses connaissances et sa culture générale par un travail individuel et personnalisé et en se confrontant au monde extérieur.

- Multiplier ses expériences et développer sa connaissance de l'environnement socioprofessionnel (rencontres avec des professionnels, stages en entreprises, participation aux forums emplois et formations...).
- Reparler de ses expériences, avec son référent en entretien individuel, pour faire le lien entre les différents moments de son parcours et continuer à construire, à élaborer et à se projeter.

Nous présentons ci-dessous trois temps : l'accueil, l'accompagnement individuel et les activités collectives (ateliers, sorties).

## **2.1 L'accueil**

L'entrée à l'EDI s'effectue en plusieurs temps successifs :

### **1. Premier temps :**

Un entretien d'accueil avec la coordinatrice de la structure : présentation du dispositif, prise de contact avec le jeune et vérification de la pertinence de l'orientation.

Cet entretien permet d'évaluer si la proposition pédagogique de l'EDI est adaptée à la situation du jeune.

### **2. Deuxième temps :**

À l'issue de cet entretien d'admission, le jeune est convoqué pour une semaine d'intégration où il rencontre chaque formateur et découvre les différents ateliers.

À la fin de cette période, un planning individuel mensuel est établi, conjuguant ateliers collectifs et accompagnement individuel.

Cet accueil comprend aussi un volet administratif. Aidé par la secrétaire, chaque stagiaire constitue un dossier administratif adressé à l'Agence de Service de Paiement de la Région, afin qu'il puisse bénéficier d'une rémunération correspondant au temps de présence en formation ainsi que de la gratuité des transports en commun.

## **2.2 L'accompagnement individuel**

Chaque stagiaire a un formateur référent qui le suit lors de l'entretien mensuel. Ces entretiens sont l'occasion d'évoquer le parcours et la progression du stagiaire, de donner des perspectives et des orientations. Ils permettent également d'établir le planning du mois suivant en concertation avec le jeune dans le but de le faire participer à son parcours et de l'associer aux décisions qui le concernent. Ce planning d'activité est rediscuté et réajusté tous les mois.

Le stagiaire est associé tout au long de son parcours à son évaluation selon les cinq compétences clés (« apprendre à apprendre », compétences numériques, sociales et civiques, esprit d'initiative et d'entreprise, sensibilité et expression culturelle) établies au niveau régional. Au moment de sa sortie, chaque jeune repart avec son « livret de parcours » retraçant sa démarche de formation et les compétences acquises.

L'accompagnement individuel permet de rappeler les enjeux du parcours à l'EDI en réaffirmant ses spécificités :

- une pédagogie du contrat, dont le but est d'amener le stagiaire à être responsable de ses engagements : contrat d'objectifs ;
- une pédagogie du projet qui entraîne le stagiaire à prendre conscience de ses compétences et à mesurer des résultats ;
- une pédagogie de la réussite qui valorise les acquisitions et les progrès de chacun des stagiaires : aider à conscientiser les apprentissages et à répertorier ce qui a été travaillé.



➤ L'accompagnement vers l'insertion professionnelle et la formation.

Dans le but de découvrir ou de se confronter au monde du travail, et de soutenir l'élaboration d'un projet professionnel, diverses actions sont réalisées avec les stagiaires :

- **Pour 40 jeunes, un partenariat avec des organismes de formation**, dont 10 avec des pôles de projet professionnel et 18 avec des formations linguistiques.

Nous avons monté des partenariats avec des organismes de formation linguistique (notamment le réseau EIF-FEL : **Centre Alpha Choisy, CEFIL**) afin de permettre aux stagiaires de suivre des cours de français en plus des ateliers proposés à l'EDI. Ceux-ci dépendent cependant des niveaux des jeunes et des prérequis des organismes (8 jeunes présentés, 1 accepté).

L'association ETM (Mouvement d'entraide pour le tiers monde et la Coopération), qui propose également des cours de français, a accueilli 3 stagiaires sur deux demi-journées de cours hebdomadaire.

Nous accueillons également des stagiaires qui suivent en parallèle des cours de français à l'OFII.

- **11 jeunes ont participé à des forums sur les métiers, l'emploi.** Ces visites sont préparées et les jeunes sont accompagnés. Leur autonomie varie en fonction des situations.
- **12 jeunes ont bénéficié d'échanges avec des employeurs** : Visite du jardin des Tuileries et présentation des métiers « accueil, sécurité et espace verts » organisée par la Mairie de Paris ; rencontres organisées par le GRETA (métiers du transport et métiers de la sécurité) ; visite de l'aéroport d'Orly accès aux pistes en bus pour découvrir tous les corps de métier (personnel volants, au sol, pompiers, machinistes, bagagistes ...).
- **20 jeunes** ont effectué des stages comme : Employé Libre-Service (6), restauration (2), couture (1), boulanger (1), salon de toilettage (1), préparateur de commandes (1), brancardier (1), événementiel (1) mécanique (1), serveur (1), vendeur (1), plombier (1), cordiste (1), auxiliaire de vie (1).

➤ L'accompagnement individuel favorisant l'insertion sociale et l'accès au droit commun.

Les différentes problématiques des jeunes nécessitent des accompagnements spécifiques :

- Dans le domaine de la santé : aide au montage du dossier CMU (8 jeunes), mise en lien avec la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) pour 4 jeunes, mise en lien avec des structures de soin (santé physique et mentale) pour 11 jeunes.
- Pour la régularisation de papiers d'identité pour 4 jeunes et l'aide aux démarches administratives pour 9 jeunes.
- Pour des demandes d'aide financière pour 9 stagiaires.
- Pour une mise en relation avec des partenaires de l'hébergement pour 18 jeunes.

➤ Un accompagnement spécifique concernant les relations familiales, des prises en charge par l'ASE (Aide Sociale à l'Enfance), les services de justice.

- L'équipe du TIPI a eu des échanges avec les parents et/ou la famille de 9 jeunes.
- Le partenariat avec l'ASE ou d'autres structures de prise en charge éducative a concerné 7 jeunes.
- Les relations avec les **services de justice** (Protection Judiciaire de la Jeunesse, SPIP - service pénitentiaire d'insertion et de probation) ont concerné 6 jeunes.
- Le partenariat avec des structures sociales (hébergement, aide sociale) a aidé 14 jeunes.

## 2.3 Ateliers collectifs

Les ateliers collectifs sont animés par des formateurs permanents ou occasionnels. Ils visent à favoriser l'acquisition des compétences sociales et professionnelles nécessaires à la construction d'un projet d'insertion.

Ces ateliers ont pour but de faire acquérir un savoir-faire et des compétences transférables au monde professionnel. Ils sont amenés de façon décloisonnée, contribuant à redonner du sens aux apprentissages. Ils s'appuient sur une dynamique de groupe et doivent permettre de confronter les jeunes aux réalités du monde du travail. Ils supposent le respect de règles communes permettant de vivre et travailler ensemble. En plus des ateliers hebdomadaires établis en fonction des besoins qui ont été repérés, s'ajoutent des activités plus ponctuelles.

Nous favorisons le travail en petit groupe qui permet la mutualisation, l'individualisation et la différenciation. Travailler en groupe ne va pas de soi pour les stagiaires, cela s'apprend. Il n'est pas rare que les premières tentatives ne soient pas satisfaisantes. C'est en multipliant les mises en situation qu'ils apprennent à travailler en groupe, à s'écouter, à prendre en compte les arguments et les idées des autres. Pour cela, ils ont besoin d'un cadre et c'est au formateur de leur faire saisir les règles à respecter. Le travail en petit groupe facilite la circulation de la parole et l'exposition de points de vue. Le groupe restreint offre un cadre rassurant. Le groupe est un lieu de confrontation, de coopération et de production.

Tous les jeunes ont en commun des parcours de vie complexes et des profils variés : développement de phobies sociales pour certains, postures de résistance ou de rejet des règles et de l'autorité pour d'autres, mais aussi parcours migratoires, addiction ou ruptures familiales. Afin de les remobiliser, l'équipe propose notamment **des ateliers pédagogiques collectifs autour de quatre pôles** : **Communication** (remise à niveau, communication orale et écrite, atelier d'écriture, informatique multimédias, anglais) ; **Connaissance de soi et de son environnement** (découverte de Paris, patrimoine, débat d'actualité, sport) ; **Artistique** (arts plastiques, Théâtre) ; **Insertion professionnelle** (vie professionnelle, recherche de stage).

La découverte et l'exploitation de nouvelles pratiques permettent de repérer les atouts et les compétences de chacun, tout en favorisant l'acquisition de savoir-être adapté aux contraintes inhérentes au monde du travail (respect des horaires, appropriation d'un règlement...).

En 2018, nous avons introduit un **outil numérique interactif dans certains ateliers : Le Kahoot !**

Le Kahoot est une application qui permet de créer des QCM (questions à choix multiples) numériques. Chaque joueur est invité à jouer en lançant l'application Kahoot ! qu'il aura préalablement téléchargée sur un ordinateur ou sur son smartphone. Le formateur lance le quiz. Grâce à un numéro d'identification, les joueurs doivent répondre dans un temps limité. Les plus rapides ayant répondu juste marquent plus de points. Les résultats apparaissent après chaque question. Petit à petit se dessine ainsi un classement entre les joueurs, ce qui crée une émulation autour du jeu. À la fin, apparaît le classement final. Ce quiz est souvent utilisé en fin de session de formation, il permet de créer un collectif autour du jeu et est intéressant pour une évaluation formative.

En 2018, nous avons reconduit la majorité des ateliers, créé 2 nouveaux ateliers et monté un projet autour du Sport :

- **Ateliers reconduits** : Vie citoyenne, Communication orale et écrite, Informatique multimédias, Arts plastiques, Vie professionnelle, Ateliers communication professionnelle (GALB), Atelier Théâtre (Partenariat Théâtre de la Reine Blanche).
- **Nouveaux ateliers** : 2 ateliers hebdomadaires : Patrimoine, Anglais.

- **Projet Sport** : Le sport est un outil de socialisation majeure car on y apprend les valeurs de la collectivité à travers la pratique sportive et l'appartenance à un groupe. Il favorise l'apprentissage de la négociation avec d'autres et permet d'expérimenter ses potentialités et ses propres limites et donc de mieux se connaître.

En lien avec les éducateurs de prévention spécialisée, les conseillers de Mission locale et d'antenne jeune, nous avons monté un Parcours d'insertion d'une durée de 5 mois (du 1<sup>er</sup> février au 30 juin 2018) reposant principalement sur la pratique sportive. L'objectif était de proposer à des jeunes de valider un projet professionnel par le biais d'un accompagnement renforcé associé à la pratique de disciplines sportives, pour accéder par la suite aux dispositifs de formation qualifiants et/ou à l'emploi.

Ce parcours de formation à temps partiel sur 420 heures se répartissait comme suit :

**Volet Sport** : 2 jours (les mardis et vendredis Stade Bertrand Dauvin 75018)

- Matinée : Préparation physique, entraînement et pratique de la boxe
- Après-midi : Coaching et communication

**Volet Insertion professionnelle** : 3 demi-journées de formation

Ateliers proposés :

- Informatique et numérique – 1 demi-journée
- Elaboration et validation du projet professionnel – 1 demi-journée
- Méthodes, techniques et outils de recherche de stage, ou d'emploi – 1 demi-journée
- Mise en situation professionnelle en entreprise – stage de deux semaines

A travers cette action, les stagiaires ont mesuré l'intérêt socialisateur du sport : d'abord l'apprentissage et le respect de règles communes ; ensuite la découverte de leurs possibilités motrices, mentales et physiques mises en jeu avec l'adversaire.

De ce fait la pratique sportive a permis de contribuer à la construction individuelle et de faciliter la projection dans un parcours d'insertion.

L'adhésion au parcours de formation, le travail sur le projet d'insertion et la recherche de stage ont été facilité par le parcours sportif proposé parallèlement.

#### ▪ Les ateliers liés à l'insertion professionnelle :

**L'atelier « vie professionnelle »** aide à élaborer un projet professionnel. Il offre plusieurs approches concrètes du monde du travail par des enquêtes auprès de professionnels, des visites d'entreprises, des rencontres avec des professionnels, des stages. La formatrice cherche, à partir des valeurs et des désirs du jeune, à générer une réflexion, un travail sur lui-même qui l'aide dans ses choix professionnels. Chaque stagiaire imagine et clarifie son projet grâce à une démarche active. Il s'approprie la méthode et les outils nécessaires à la recherche de stage et d'emploi (CV, lettre de motivation, lecture d'annonces, etc.). L'enjeu est qu'il devienne autonome dans ses démarches. Cet atelier s'appuie sur la démarche « Activation du développement Vocationnel et Personnel (ADVP) » à travers différents champs thématiques – le soi, l'entourage et le monde des activités humaines. L'élaboration du projet se déroule en quatre phases, pendant lesquelles les stagiaires peuvent faire appel à leur créativité en explorant leur parcours, en repérant leurs centres d'intérêts et leurs potentiels afin d'envisager plusieurs hypothèses d'orientation métier.

**L'atelier recherche de stage** : Un stage en entreprise de deux semaines est l'occasion de se confronter aux réalités du monde professionnel et d'entrer dans le monde des adultes. Un atelier hebdomadaire permet d'apprendre les techniques de recherche de stage et de faire ses recherches grâce aux ordinateurs et téléphones mis à disposition. Le formateur aide le stagiaire dans ses démarches et peut faciliter la mise en relation avec le patron. Un travail sur la communication et la présentation est également réalisé : préparation à l'entretien d'embauche, démarches téléphoniques.

Pour certains stagiaires maîtrisant peu ou pas la langue, la recherche de stage se fait de manière individuelle.

Ces ateliers sont enrichis par des sorties : rencontres avec des professionnels, participation à des forums de l'emploi

- **Les ateliers liés à la vie culturelle, sociale et citoyenne :**

**L'atelier vie citoyenne** est un espace d'apprentissage des règles et principes qui régissent notre fonctionnement social. Le contenu de l'atelier porte sur les institutions françaises, les valeurs de la république, les droits et les devoirs liés à la citoyenneté. Cette activité les aide à renouer de manière plus sereine avec les autres, les institutions et les différents interlocuteurs qu'ils auront dans leur vie future.

Un volet prévention santé, organisé avec le soutien du CRIPS (Centre Régional d'Information et de Prévention du Sida) permet d'évoquer des questions plus intimes autour du module « Vie affective et sexualité ».

**L'atelier débat d'actualité** permet aux stagiaires d'exprimer leurs idées sur l'actualité, de l'analyser, d'échanger avec les autres, de s'ouvrir au monde, le connaître et mieux le comprendre. Cette activité a également pour but de favoriser l'expression orale, la capacité à argumenter, l'esprit critique et l'émergence d'opinions. Dans un premier temps nous travaillons à partir de la presse et des articles choisis par les stagiaires. Dans un second temps, la formatrice propose un sujet lié à l'actualité. Ces débats apprennent aux jeunes à faire le tri entre informations officielles et informations et rumeurs circulant sur Internet ou relayées dans des discussions. Un travail de repérage des sources est mené dans le but de les aider à distinguer les rumeurs, les représentations, les croyances populaires et les faits.

**L'atelier Journal du Tipi** a pour objectif de favoriser l'expression libre. En favorisant le travail en équipe, et en développant l'expression écrite, le journal permet aux stagiaires d'exprimer leurs émotions, leurs ressentis, d'évoquer leurs parcours ou d'aborder tous sujets qui les intéressent. Ce n'est pas un journal en lien avec l'actualité du monde mais avec l'actualité du stagiaire, ce qu'il vit, comment il le vit, ce qui l'interroge, ce qui l'intéresse, ... Bien sûr, les sujets d'actualités peuvent également y être abordés. Parce qu'il permet de mettre en mots et de structurer sa pensée, cet atelier offre un temps de retour sur soi, sur ses centres d'intérêts, sur son parcours et permet de mieux comprendre qui l'on est pour mieux se projeter. Chaque jeune écrit un texte ; c'est un travail individuel qui contribue à une production collective.

**L'atelier Patrimoine** propose d'approfondir la connaissance de l'histoire de l'art et de la culture européenne. L'objectif est de donner du sens à l'histoire culturelle européenne en liant les œuvres, les sites et monuments aux grandes périodes historiques. Cet atelier propose des séances en salle et des visites de sites. Les stagiaires sont sollicités dans les choix des périodes et des lieux qu'ils souhaitent aborder. Leur curiosité, leur esprit critique et la connaissance de leur environnement géographique et historique sont principalement sollicités.

- **Les ateliers liés aux pratiques artistiques et au développement personnel :**

Les activités et les pratiques artistiques, en développant la créativité des stagiaires, les aident à recouvrer, améliorer ou maintenir leurs capacités d'expression et de relation.

**Arts Plastiques : 55 stagiaires accueillis en 2018**

Cette activité permet à chaque stagiaire d'aborder toutes les techniques inhérentes à la représentation du monde et de la figure humaine et lui donne la possibilité d'acquérir les outils nécessaires à la création d'une œuvre plastique. Les 18 séances d'arts plastiques explorent 4 thèmes (le portrait - le paysage - la nature morte - les scènes d'intérieur) et abordent toutes les grandes techniques du dessin et de la

peinture (fusain, pastel, peinture, modelage). La réalisation d'une œuvre exige patience, concentration et persévérance. La progression des stagiaires, remarquable, contribue à leur valorisation et leur permet d'avoir une meilleure estime d'eux-mêmes.

#### **Atelier d'écriture : 20 stagiaires accueillis en 2018**

Les stagiaires produisent un texte collectivement autour d'un thème qu'ils ont défini avec la formatrice et élaboré à partir de leurs travaux individuels. Différents exercices ("cadavre exquis", haïku, sessions d'écriture à partir de "binômes imaginatifs", jeux à partir d'allitérations) les aident à s'exprimer. De cette façon, le résultat de la création est issu d'un effort commun et chaque stagiaire est mis en valeur par la réussite collective.

#### ▪ **Les ateliers de communication écrite et orale**

Ces ateliers sont ouverts à tous les jeunes ayant le désir d'apprendre le français ou souhaitant bénéficier d'une remise à niveau pour une meilleure insertion.

**Français renforcé :** Cet atelier accueille des jeunes qui n'ont jamais été scolarisés ou très peu, et dont le français est la langue d'accueil. C'est un lieu où l'on apprend à s'exprimer à l'oral et où l'on découvre les codes sociaux. Dans une atmosphère dynamique et solidaire, nous favorisons la socialisation à travers des échanges entre les uns et les autres. De fait, les différences de niveaux ne sont pas un problème mais un atout.

**Français remise à niveau :** Cet atelier accueille des jeunes qui ont décroché à un moment donné de leur scolarité et qui émettent le souhait de reprendre quelques notions oubliées. La pédagogie est basée sur la médiation et la remédiation cognitive, visant à rendre les jeunes, acteurs de leurs apprentissages à travers des exercices ludiques.

**L'atelier d'anglais** propose de communiquer à l'oral et à l'écrit en anglais afin d'améliorer l'employabilité. Il propose des contenus variés (jeux, vidéos, texte) et encourage la prise de parole en s'appuyant sur la dynamique de groupe. Il vise à ce que chacun puisse : savoir se présenter à l'oral, renseigner un questionnaire d'information et s'ouvrir sur le monde, et notamment sur les cultures anglo-saxonnes. Menée par une formatrice bilingue, cette activité hebdomadaire s'adresse à une douzaine de stagiaires et s'appuie sur des méthodes ludiques : visionnage de films ou documentaires en langue anglaise, jeux, jeux de rôles ...

#### ▪ **L'atelier Informatique Multimédias**

L'atelier informatique fait partie des ateliers permanents du Tipi. Il est proposé à l'ensemble des stagiaires à un moment ou à un autre de leur parcours. Il est organisé par groupe de 10 à 12 stagiaires. Chaque stagiaire dispose d'un ordinateur équipé de Windows et d'autres logiciels, accessibles librement, comme par exemple « Gimp » de retouches d'images et « Audacity » pour le traitement du son.

Le programme se complexifie au fur et à mesure, en fonction des connaissances des stagiaires, par la publication d'une page de journal et/ou la production de calendriers et de cartes de visite. Des exercices comme composition d'image, la colorisation de bande dessinée ou de cartes de différents pays permettent de capter l'intérêt du jeune.

Cet atelier requiert assiduité, ponctualité, concentration, compréhension des consignes. Il vise à finaliser une tâche en développant l'autonomie, la persévérance, l'assimilation et l'initiative, autant de compétences prises en compte dans le parcours du jeune.

- **Les ateliers occasionnels**

**Prévention et Secours Civiques (PSC1)** - 20 stagiaires accueillis - (2 sessions organisées dans l'année pour 10 stagiaires) : La formation PSC1 permet d'acquérir les connaissances nécessaires à la bonne exécution des gestes de secours. Ce diplôme, décerné par les pompiers de Paris, est souvent le premier diplôme reçu par les stagiaires.

- **Les activités conviviales et culturelles :**

Plusieurs moments ont été consacrés à des activités conviviales : préparation et dégustation de repas et de pâtisseries, sorties culturelles tout au long de l'année (cinéma, pique-nique, CNAM, possibilité d'assister aux séances des Prud'hommes et du Palais de justice, Planétarium de La Villette, Musée du Louvre ...). Ces moments ont mobilisé l'ensemble des stagiaires présents. Ces activités permettent de faire découvrir aux stagiaires leur environnement et d'éveiller leur curiosité et leurs désirs.

Chaque jeune bénéficie, pendant la période estivale, du **Pass Jeunes** mis en place par la Mairie de Paris qui se présente sous la forme d'un chéquier contenant 39 coupons permettant d'aller au cinéma, à la piscine, de s'essayer au tennis, au roller, d'aller voir des expositions, de découvrir des lieux et des monuments gratuitement ou à tarif réduit. Chaque jeune est libre de l'utiliser comme il le souhaite. Toutefois, afin de leur donner envie d'utiliser ce Pass de façon autonome, nous avons organisé avec eux des sorties collectives en prenant en charge le complément du coût (ex : sortie bateau mouches, Tour Eiffel).

### 3. LE PARTENARIAT

La région Ile-de-France a réuni l'ensemble des EDI les 18 janvier, le 9 avril et le 19 juillet pour échanger sur les jeunes accueillis, les objectifs et les fonctionnements de nos structures, ainsi que sur les évolutions à envisager. Ces réunions ont donné lieu à l'élaboration par la Région du nouveau règlement d'Intervention 2019-2022, objet de l'appel à projet auquel nous avons répondu, au terme d'un travail important de précisions sur les objectifs des ateliers en relation avec la carte régionale de compétences. Le projet financier a été élaboré avec le directeur administratif et financier.

Un Comité de Pilotage a eu lieu le 29 novembre 2018 réunissant, la Mission Locale de Paris et la DASES.

Nous participons aux réflexions menées dans le cadre de l'UROF (union régionale des organismes de formation) sur le bilan et le devenir du dispositif Avenir Jeunes. Deux temps ont plus particulièrement été consacrés aux EDI.

Notre action s'appuie sur un réseau très large de partenaires que nous présentons regroupés en quatre catégories :

- Les prescripteurs : Missions Locales de Paris et de la proche banlieue, Aide Sociale à l'Enfance, CIAPA (Centre inter hospitalier d'accueil permanent pour adolescents) et CMP,
  - Les partenaires impliqués dans le programme pédagogique : Association Formation Secourisme, CRIPS (prévention en addictologie), Centre d'information et de documentation jeunesse, Pass Jeunes Mairie de Paris, association GALB,
  - Les structures permettant les articulations pédagogiques : Parcours d'Entrée dans l'Emploi, Savoirs pour réussir, Mouvement d'Entraide Pour le Tiers Monde et la Coopération (ETM), réseau EIF-FEL
- ...

- Réseau social susceptible de répondre aux besoins des jeunes en matière de santé, logement, aide juridique et financière, droits sociaux, etc. : Centre Léveillé (bilans psychologiques et psychotechniques), Urgence jeunes, Le Passage, Paris Ado services, Permanences Sociales d'Accueil de Belleville, Centre d'Information et de Documentation de la Jeunesse, CIMADE ...

#### **4. LE FONCTIONNEMENT DU TIPI**

L'équipe, sur le site, est constituée d'une coordinatrice, de 3 formateurs et d'une secrétaire. Deux intervenants réguliers interviennent pour les ateliers Sport et Arts Plastiques. La coordinatrice assure la mise en œuvre du fonctionnement pédagogique et anime l'équipe. Depuis janvier 2014, Stéphane Colenthier assure la direction du Tipi.

Deux stagiaires en 3<sup>ème</sup> année de formation d'éducateurs spécialisés ont participé aux activités du TIPI.

Le directeur et la direction générale se sont impliqués dans le fonctionnement de l'EDI, notamment pour le pilotage, les aspects administratifs et financiers.

## PERSPECTIVES 2019

Début septembre 2018, la Fondation a répondu à l'appel à projet de la Région concernant les espaces dynamiques d'insertion. La proposition du TIPI a été retenue. Les enjeux de la mise en œuvre du nouveau règlement d'Intervention 2019-2022 concernent trois points principaux :

- Des orientations de jeunes, notamment par les missions locales parisiennes. Les trois EDI parisiens (CIEJ de la Sauvegarde de Paris, Emergence de l'ANRS et le TIPI) ont pris contact avec les responsables de la mission locale de Paris afin de faciliter les orientations et mieux faire connaître ce dispositif spécifique d'insertion sociale et professionnelle. Par ailleurs, nous poursuivons et développons les échanges réguliers avec les conseillers des missions locales.
- L'utilisation plus importante de la Carte de Compétences comme outil d'évaluation est soutenue par la région lors de réunions. Le TIPI a fait le choix de réaliser un repas avec les jeunes (menu, budget, achats, préparation de la table, invitation pour deux personnalités, service et rangement) pour répondre à la demande d'une mise en situation de travail interne.
- Le financement par Paris est questionné (subvention SEPLEX). Les directrices générales (adjointe pour la Fondation Jeunesse Feu Vert) des trois EDI parisiens ont rencontré Pierre-François Salviani et Isabelle Saily afin d'échanger sur les perspectives pour 2019. Il a été expliqué qu'une évaluation des besoins et des offres de formation sera effectuée par le SEPLEX. Dans ce cadre, Madame Saily a rencontré l'équipe du TIPI début 2019. A l'heure actuelle, nous ne connaissons pas encore les résultats de cette évaluation.  
La région Ile-de-France a conservé des modalités de subvention équivalents aux années antérieures.

Pour mettre en œuvre ce nouveau règlement d'intervention, nous pouvons compter sur une équipe de salariés et d'intervenants mobilisés et investis.



# LES CENTRES DE VACANCES

La Fondation possède trois centres de vacances.

Deux centres sont à la disposition des établissements et services de la Fondation pour des séjours de loisirs, chantiers, classes transférées. Ils peuvent être mis occasionnellement à la disposition de groupes ou organismes extérieurs poursuivant des buts proches des nôtres.

Depuis septembre 2017, le Centre de la Tremblade est loué par l'association des Diaconesses de Reuilly pour l'accueil des migrants.

**En 2018, les séjours organisés sur les deux centres ont représenté 3 974 journées.**

#### LE CENTRE DE MONTAURE (Eure)

Situé près de Louviers, les deux bâtiments, le Prieuré et l'annexe, se trouvent dans un magnifique parc boisé de 2 hectares.

#### La restauration du Prieuré de Montaure :

La Fondation a été en mesure de contracter un emprunt sur 15 ans pour de rénover le Prieuré de Montaure, bâtiment emblématique de la Fondation qui ne l'avait pas été de la sorte depuis sa construction. C'est là un engagement important de la Fondation en faveur des jeunes suivis par les services et établissements.

Les travaux se sont déroulés pendant deux ans et se sont achevés en juin 2017. L'année 2018 est la première en terme de pleine exploitation du site depuis le début des travaux.

**Le Prieuré peut recevoir jusqu'à 28 personnes** et l'Annexe 15.

#### Occupation Prieuré Montaure 2018

Montaure le Prieuré		Nombre de journées							
Mois	Jours ouverture	Prévention 75	Prévention 93	Jacquets	Juine	AEMO	Coquerive	Groupes Extérieurs	Total par mois
Janvier		18	-	-	-	-	-	-	<b>18</b>
Février		142	-	90	-	-	-	-	<b>232</b>
Mars		-	28	-	-	-	-	-	<b>28</b>
Avril		109	-	-	-	-	-	-	<b>109</b>
Mai		22	-	36	-	-	-	36	<b>94</b>
Juin		43	-	72	-	-	-	-	<b>115</b>
Juillet		400	-	36	-	-	-	-	<b>436</b>
Août		308	-	-	-	-	-	-	<b>308</b>
Septembre		40	-	36	-	-	-	28	<b>104</b>
Octobre		54	-	-	-	-	-	-	<b>54</b>
Novembre		-	-	36	-	-	-	-	<b>36</b>
Décembre		-	-	54	-	-	-	-	<b>54</b>
<b>Total 2018</b>		<b>1136</b>	<b>28</b>	<b>360</b>	<b>115</b>	<b>0</b>	<b>93</b>	<b>64</b>	<b>1588</b>

## Occupation de l'annexe Montaure 2018

L'annexe peut accueillir 15 personnes.

Montaure Annexe		Nombre de journées							
Mois	Jours d'ouverture	Prévention 75	Prévention 93	Jacquets	Juine	AEMO	Coquerive	Groupes Extérieurs	Total par mois
Janvier		-	8	-	-	-	-	-	<b>8</b>
Février		30	60	-	-	-	-	-	<b>60</b>
Mars		46	18	-	-	-	-	-	<b>18</b>
Avril		-	-	-	-	-	-	-	<b>0</b>
Mai		-	43	-	-	-	-	-	<b>43</b>
Juin		9	18	-	16	-	-	-	<b>34</b>
Juillet		-	147	-	18	-	-	-	<b>165</b>
Août		-	27	-	56	-	-	-	<b>83</b>
Septembre		-	-	-	-	-	-	15	<b>15</b>
Octobre		27	-	-	-	-	-	-	<b>0</b>
Novembre		-	16	-	-	-	-	-	<b>16</b>
Décembre		-	-	-	56	-	9	-	<b>65</b>
<b>Total 2018</b>		<b>112</b>	<b>337</b>	<b>-</b>	<b>146</b>	<b>-</b>	<b>9</b>	<b>15</b>	<b>619</b>

## LE CHALET DE SAURY (HAUTE-SAVOIE)

Situé à 20 kilomètres d'Annecy, dans un hameau de la commune de Lathuile, le centre de vacances de Saury est composé de deux bâtiments mitoyens. Des chantiers éducatifs d'aménagement et d'entretien y sont réalisés pendant les périodes estivales.

Nous comptabilisons 1121 et 646 journées d'occupation pour le Chalet de Saury et son annexe soit un total de 1767 journées.

### Occupation du centre de vacances Chalet Saury 2018 :

Saury Chalet		Nombre de journées							
Mois	Jours ouverture	Prévention 75	Prévention 93	Jacquets	Juine	AEMO	Coquerive	Groupes Extérieurs	Total par mois
Janvier		-	-	-	54	-	-	-	<b>54</b>
Février		36	-	-	-	-	-	-	<b>0</b>
Mars		-	-	-	108	-	-	15	<b>123</b>
Avril		165	40	-	-	-	-	45	<b>45</b>
Mai		-	-	-	-	-	-	15	<b>15</b>
Juin		-	-	-	-	-	-	15	<b>15</b>
Juillet		45	-	-	-	-	104	27	<b>131</b>
Août		-	-	-	242	-	-	-	<b>242</b>
Septembre		-	-	-	-	-	-	30	<b>30</b>
Octobre		-	-	-	126	-	-	-	<b>126</b>
Novembre		-	-	-	-	-	18	-	<b>18</b>
Décembre		36	-	-	-	-	-	-	<b>0</b>
<b>Total 2018</b>		<b>282</b>	<b>40</b>	<b>-</b>	<b>530</b>	<b>-</b>	<b>122</b>	<b>147</b>	<b>1121</b>

Saury Annexe		Nombre de journées							
Mois	Jours ouverture	Prévention 75	Prévention 93	Jacquets	Juine	AEMO	Coquerive	Groupes Extérieurs	Total par mois
Janvier		63	-	-	-	-	-	27	<b>90</b>
Février		54	48	-	-	-	-	12	<b>114</b>
Mars		-	-	-	-	-	-	39	<b>39</b>
Avril		72	-	-	-	-	-	12	<b>84</b>
Mai		-	-	-	-	-	-	51	<b>51</b>
Juin		-	-	-	-	-	-	54	<b>54</b>
Juillet		36	40	-	-	-	-	12	<b>88</b>
Août		45	-	-	-	-	-	-	<b>45</b>
Septembre		-	-	-	-	-	-	-	<b>0</b>
Octobre		-	-	-	-	-	-	12	<b>12</b>
Novembre		-	-	-	-	-	-	42	<b>42</b>
Décembre		-	-	-	-	-	-	27	<b>27</b>
<b>Total 2018</b>		<b>270</b>	<b>88</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>288</b>	<b>646</b>

## LE CENTRE DE LA TREMBLADE (CHARENTE-MARITIME)

Le centre est composé de deux bâtiments mitoyens, la partie « studio » avec 8 places et le bâtiment principal pouvant accueillir jusqu'à **17 personnes**. Le Centre de la Tremblade était de moins en moins utilisé et nécessitait des travaux.

Depuis septembre 2017, la Fondation des Diaconesses de Reuilly loue le centre de vacances afin d'accueillir un public migrant.

Une convention entre l'Etat, la Fondation, propriétaire du centre de la Tremblade, et la Fondation des Diaconesses de Reuilly a été signée le 13 septembre 2017 pour ce faire. La Fondation est particulièrement satisfaite de cette issue car cet accueil est en lien direct avec son objet qu'est l'action sociale.

# INFOBAT



[www.infobat.net](http://www.infobat.net)  
32 rue Perier - 92120 Montrouge  
tél. 01 46 54 23 22 - Fax 01 46 54 36 26  
tél. 01 46 24 33 33 - Fax 01 46 24 38 38



**Union Régionale des Entreprises d'Insertion**  
Île-de-France  
Entreprendre contre l'exclusion, ensemble, autrement.

UREI Île-de-France  
12, rue de la Lune  
75002 PARIS

Tél : 01 42 36 02 35  
Fax : 01 40 39 04 72

Créée en 1994, à l'initiative du service de prévention spécialisée de Paris, INFOBAT a un statut juridique d'Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée (E.U.R.L.), dont l'actionnaire unique est la Fondation Jeunesse Feu Vert.

Son objet social est de favoriser l'insertion professionnelle de personnes rencontrant d'importantes difficultés sociales et professionnelles. INFOBAT recrute prioritairement des jeunes adressés par les équipes parisiennes de prévention spécialisée. Son intervention s'inscrit dans une logique de médiation par une mise en situation de travail temporaire dont la finalité est l'intégration dans le milieu économique ordinaire ou l'accès à une formation qualifiante.

INFOBAT est conventionnée par la DIRECCTE (Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi), et donc labellisée Entreprise d'Insertion par l'Activité Économique, ce qui permet d'intégrer aux effectifs des postes aidés en Contrat à Durée Déterminée d'Insertion à temps plein d'une année renouvelable. Chaque candidat entrant fait obligatoirement l'objet d'un agrément préalable étudié et délivré sous réserve de conditions d'éligibilité par Pôle Emploi.

**En 2018, nous avons réalisé 5.78 ETP annuel concernant 12 salariés en insertion.**

## **LA VIE DE L'ENTREPRISE**

### **Un comité de pilotage mensuel**

Un comité de pilotage, réunissant la directeur général, la gérante, le directeur, le conducteur de travaux et la personne assurant la gestion administrative et financière, est organisé une fois par mois. Le Président participe à certains de ces comités. Un des encadrants techniques peut aussi y être invité. Ces réunions permettent d'examiner la situation financière, le fonctionnement et les perspectives de l'entreprise ainsi que le suivi social des personnes en insertion.

### **Des réunions trimestrielles avec l'ensemble des salariés**

Les réunions trimestrielles mises en place depuis fin 2010 se sont poursuivies en 2018. Elles sont obligatoires et tous les salariés, quel que soit leur statut, y participent.

Leur objectif est de faire participer l'ensemble du personnel à la vie de l'entreprise, de rassurer les salariés sur le devenir de l'entreprise, de leur offrir un espace d'expression qui leur permet à la fois d'exposer certaines difficultés et d'être force de propositions.

Les aspects techniques, la sécurité, la gestion, le respect du matériel sont autant de sujets qui y sont abordés systématiquement. Grâce à ces échanges réguliers, tous les salariés peuvent s'impliquer dans un projet commun. L'objectif est d'associer et de responsabiliser le plus grand nombre au bon fonctionnement de l'entreprise.

### **Progression des compétences et formations internes et externes :**

Un contrôle de l'acquisition des savoir-faire professionnels est effectué de manière continue, en fonction des entrées et sorties.

Grâce aux ateliers Peinture et Électricité, nous pouvons faire progresser les compétences dans plusieurs techniques : pose de faïence, bases et règles de l'électricité, bases et techniques diverses de peinture, préparation des supports et menuiserie. Nous avons aussi engagé des cycles de formations qualifiantes via des organismes de formation spécialisés.

Ces formations favorisent la progression des capacités techniques, la mise en confiance des personnels en insertion et donc leur perspective d'un retour vers l'emploi classique.

### Moyens humains (hors salariés en insertion)

Fonction	Nombre de salariés permanents	Gestion administration (en ETP)	Accompagnement social, professionnel et formation (en ETP)	Encadrement technique (en ETP)
<b>Directeur</b>	1	0,50 ETP (gestion globale)	0,50 ETP	
<b>Secrétaire comptable</b>	1	0,75 ETP (secrétariat, comptabilité)	0,25 ETP	
<b>Conducteur de travaux</b>	1	0,75 ETP (devis, facturation suivi de chantier)		0,25 ETP
<b>Encadrant Technique</b>	3			3 ETP

Un de nos encadrants techniques a été en arrêt de travail pendant janvier 2017 et a repris le travail en juin 2018.

## LE PROJET SOCIAL

INFOBAT s'inscrit depuis plus de 20 ans, dans une logique d'intégration de publics en difficulté, éloignés du marché de l'emploi dit « ordinaire ». L'entreprise, qui intervient dans le secteur du second-œuvre du bâtiment, se situe clairement dans le secteur économique marchand concurrentiel. Mais sa finalité première, sa raison d'être est évidemment avant tout sociale.

Les personnes engagées en contrat d'insertion ne seraient pas prêtes à être embauchées immédiatement par des entreprises classiques même lorsque ces dernières sont en manque de main-d'œuvre.

Le but de l'entreprise n'est pas seulement de former des techniciens du bâtiment mais surtout d'offrir aux jeunes un moment de "pose" qui leur permet de découvrir un secteur d'activité, d'acquérir du savoir être et des gestes professionnels transposables.

À l'issue de leur contrat, nous espérons que ces jeunes aient réussi à élaborer un projet professionnel réaliste et cohérent. Notre priorité est de permettre aux personnes en difficulté d'accéder à une formation qualifiante ou à un emploi dans les conditions normales du marché.

L'entreprise d'insertion permet de sortir d'une relation d'aide et d'assistance en procurant un revenu issu d'un travail licite, indispensable pour accéder à un minimum d'autonomie sociale et à une vraie citoyenneté.

Notre objectif est de faire acquérir au salarié en insertion du savoir-être et du savoir-faire, de lui donner des repères professionnels mais aussi sociaux en s'appuyant sur des mises en situation concrète de



chantier. Ainsi, le salarié apprend ou réapprend des pratiques professionnelles et le déroulement des interventions, dans le respect des règles de l'art.

Les jeunes adressés par les équipes du service de prévention Paris se voient confier progressivement des responsabilités, ce qui leur donne l'opportunité de se découvrir différemment, d'être utiles, productifs, reconnus et identifiés autrement que par les actes souvent répréhensibles commis dans leur quartier.

Le travail reste un vecteur essentiel de l'intégration sociale, de la citoyenneté, il est un élément structurant de l'identité personnelle.

#### **Les emplois tenus par les salariés en contrat d'insertion leur permettent :**

- de se mobiliser sur des objectifs concrets et immédiatement rémunérateurs,
- d'obtenir un statut social de salarié leur permettant par la suite de se positionner sur le marché du travail,
- de faire une expérience professionnelle, souvent la première pour les jeunes adressés par les équipes de prévention,
- d'apprendre à gérer des contraintes matérielles, techniques et de temps,
- de comprendre l'enchaînement logique des connaissances et du savoir-faire et, de prendre conscience des limites de leurs connaissances théoriques,
- de rendre plus positive leur représentation du monde du travail avec lequel certains n'ont pas eu beaucoup de contacts,
- d'améliorer leur « employabilité » grâce à l'acquisition de savoir-faire, de savoirs relationnels, de comportements professionnels,
- d'intégrer les règles qui régissent les rapports de travail dans une entreprise.

## **MODALITÉS DE RECRUTEMENT POUR LES POSTES EN INSERTION**

### **Mise en place d'entretiens d'embauche individuels**

INFOBAT embauche des personnes qui rencontrent des difficultés d'insertion sociale et professionnelle, le plus souvent des jeunes entre 18 et 25 ans (60% de notre effectif), sous la forme d'un Contrat à Durée Déterminée d'Insertion d'une durée d'un an renouvelable. Ce temps d'une année permet aux jeunes de pouvoir se « poser » pour un temps assez long. La durée de ce contrat représente une véritable prise de risque pour l'entreprise qui met donc en place un travail de soutien et d'accompagnement important en relation avec les équipes éducatives.

Les offres d'emploi sont déposées prioritairement auprès des équipes de prévention spécialisée de Paris de la Fondation Jeunesse Feu Vert (notre mode de recrutement légitime et classique), auprès du Pôle Emploi ainsi qu'auprès de certains acteurs en charge de l'insertion et de l'accompagnement professionnel comme les Espaces d'insertion, la Maison de l'emploi ou encore auprès des Missions locales du territoire. Par ailleurs, tout au long de l'année, des partenaires nous contactent pour nous proposer des candidatures spontanées.

Le directeur reçoit chaque candidat pour un premier entretien (entretien d'accueil) et créer sa fiche administrative. Un deuxième entretien d'embauche, toujours avec le directeur, a lieu en cas de recrutement. Parallèlement, la demande d'agrément pour le recrutement est effectuée auprès du Pôle Emploi.

### **INFOBAT a reçu 8 personnes en entretien individuel.**

#### Signature du contrat de travail

La notion de contrat de travail, abordée dès l'entretien, puis rappelée tout au long du parcours d'insertion, est essentielle. Le contrat de travail permet de comprendre et de formaliser les droits et les devoirs tant de l'employeur que du salarié. C'est un outil primordial qui permet de faire acquérir ou de rappeler à la personne le savoir-être nécessaire en entreprise.

Pour réaliser correctement et efficacement cet objectif, nous proposons un premier contrat de travail d'un an, éventuellement renouvelable, répondant aux besoins de l'entreprise, prenant en compte le projet professionnel et la motivation de la personne. Le salarié peut mettre fin à son contrat à tout moment, notamment pour intégrer une entreprise classique ou une formation professionnelle qualifiante.

Parallèlement, nous réalisons un diagnostic de la situation sociale et professionnelle de chaque personne, au moment de son embauche, puis tout au long de son parcours. Les difficultés et les problèmes spécifiques de chacun sont souvent révélés au cours de la démarche d'accompagnement social et professionnel, tant par la personne en insertion, que par sa situation de travail. Le salarié en insertion, l'encadrant technique référent et le directeur font des points réguliers pour évaluer les faiblesses, les points forts et les progrès à accomplir à court, moyen et long terme.

## **ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET PROFESSIONNEL**

Le suivi professionnel des jeunes est effectué, sur site ou en externe au SAFIP (Service d'Aide de Formation Insertion Professionnelle), par un Chargé d'insertion professionnelle. L'externalisation d'une partie de ce suivi leur permet de découvrir d'autres lieux ressources.

En complément du travail du Chargé d'insertion professionnelle, une partie du suivi social est assurée en interne : demandes de logement, questions administratives, problèmes de dépendance, santé, justice, dettes. Ce travail se fait conjointement avec les éducateurs de notre service de prévention spécialisée Paris, référents des jeunes orientés.

Le directeur veille au bon déroulement des parcours d'insertion. En fonction des éléments d'information recueillis lors d'échanges réguliers avec les éducateurs référents des jeunes, les encadrants techniques et les salariés en insertion, le directeur identifie les obstacles susceptibles de freiner le parcours d'insertion professionnelle et les pistes de résolution des difficultés. Les jeunes sont souvent associés à ces entretiens afin de leur permettre d'être acteur de leur insertion professionnelle.

Des entretiens ont lieu régulièrement tout au long de la démarche d'accompagnement. Les jeunes qui nous sont adressés étant de plus en plus souvent éloignés des réalités du monde du travail et de l'entreprise, nous veillons à renforcer les liens avec les prescripteurs (les équipes de prévention). Dans cette optique, les éducateurs référents sont invités de manière régulière à faire des points et travaillent en lien avec le chargé d'insertion afin d'assurer la cohérence des actions de chacun.

Les parcours sont synthétisés sur la base logicielle MING, plate-forme Web-Mail, qui regroupe le suivi logiciel de l'ensemble du parcours d'insertion.

Nous avons décidé de privilégier des formations externes, notamment celles concernant les habilitations réglementaires afin de développer et de renforcer les compétences de nos salariés, sachant que les évolutions des métiers du BTP (bâtiment et travaux publics) nous obligent à produire des certifications et des qualifications pour répondre aux différents appels d'offres publics et privés.

La formation, les qualifications et les habilitations sont mises à jour ou réalisées au regard des dispositions du code du travail. Comme en 2017, 15 000 € ont été investis cette année dans ces activités grâce à l'aide de l'Organisme Paritaire Collecteur Agréé Constructys. Cet effort doit se poursuivre pour la protection des salariés et de la structure contre les recours prudhommaux de plus en plus fréquents. Suite à la venue dans nos locaux de la responsable de secteur de la Formation de la Fédération Française du Bâtiment, sur ses conseils, nous avons souscrit au « Pack Hiver Formation » pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2018.

La spécificité des publics accueillis (jeunes n'ayant aucune connaissance du monde du travail), nous oblige à composer avec les arrêts de travail, l'absentéisme, les retards et les relations conflictuelles.

Nous avons ainsi géré la rupture d'un contrat d'insertion d'un jeune, pendant sa période d'essai, en raison de son absentéisme important.

Le parcours d'une de nos salariées en insertion que nous suivions depuis 3 ans, s'est terminé sans solution d'emploi durable malgré un accompagnement soutenu du conseiller d'insertion professionnelle et de l'engagement de la jeune femme.

Ces situations rendent difficiles l'organisation et la mise en place des chantiers. Afin d'honorer, nos commandes, nous avons diffusé des offres d'emploi auprès du Pôle Emploi. Deux candidats retenus ne sont pas présentés à la signature de leur contrat de travail.

Le cumul des ETP est en hausse par rapport à 2017, nous terminons l'année 2018 avec un bilan **de 5,78 ETP de salariés en insertion** (4,7 ETP en 2017).

#### **L'identification des difficultés se fait de manière continue :**

- par une évaluation de la situation sociale et professionnelle de la personne au moment de l'embauche.
- par le repérage de ses difficultés par les encadrants sur les chantiers lors de la mise en situation de travail.
- par l'accueil des salariés dès qu'ils le demandent, lorsque les chefs d'équipe le jugent nécessaire ou bien au moment de la rédaction d'une fiche d'évaluation réalisée sur MING.

La possibilité de se retrouver régulièrement dans nos locaux permet aux salariés de discuter et d'échanger avec toute l'équipe d'encadrement, et de résoudre éventuellement les problèmes administratifs qu'ils rencontrent.

### **L'aide à la résolution des difficultés est réalisée :**

- Lorsque le salarié le demande ou, lorsqu'il n'est pas en mesure de le faire seul, une aide est apportée pour une prise de rendez-vous, la recherche d'information, la gestion d'éléments administratifs...
- Dans de nombreux cas, un accompagnement spécifique peut être effectué concernant une demande de logement par l'intermédiaire de l'organisme gérant le "1% logement", Action Logement ou d'autres organismes.

### **Transmission de compétences et aide au retour à l'emploi**

Les encadrants dispensent quotidiennement leur savoir-faire dans les chantiers et ils apportent, chaque fois qu'il est nécessaire, les connaissances théoriques indispensables à la compréhension des travaux à réaliser, à leur préparation et à leur exécution. L'acquisition de ces savoir-faire permet ainsi aux salariés en insertion de prendre conscience de leur capacité à travailler. Ils reprennent confiance en eux et retrouvent ou acquièrent une certaine employabilité.

La progression continue des capacités techniques, favorise la mise en confiance des personnels en insertion et étaye ainsi la perspective d'un retour vers l'emploi classique. Une fiche d'évaluation est remplie chaque mois par l'encadrant technique et par le salarié en insertion.

### **À la fin du parcours :**

Une part importante du travail consiste à préparer la sortie d'INFOBAT : élaboration d'un projet professionnel, orientation et finalisation d'un choix de métier, recherche de stages, de formations, recherche par tous les moyens classiques des offres d'emplois, préparation des entretiens d'embauche... Ce travail se fait avec le chargé d'insertion professionnelle, avec Pôle Emploi qui offre des bilans de compétences et de capacités professionnelles et il permet l'accès à certaines offres adaptées.

Nous veillons à aménager le planning et à soutenir la personne en insertion lorsqu'elle se présente à un entretien d'embauche. Le public que nous recevons ne croit pas, au départ, en sa capacité à convaincre un employeur. Un long travail est nécessaire pour aider les jeunes à renforcer leur confiance en eux.

Les parcours longs facilitent l'élaboration d'un projet personnel plus abouti, contrairement aux parcours plus courts, qui donnent moins de résultats en termes de retour à l'emploi durable.

## **RÉSEAU ET PARTENARIAT**

### **INFOBAT**

- est adhérent de la Fédération des Entreprises d'Insertion, le directeur de l'entreprise est membre du Conseil d'Administration.
- collabore avec plusieurs entreprises d'insertion, notamment du bâtiment : APIJ, BATI'R, NOVEMPLOI, ETTI (entreprise de travail temporaire d'insertion) ...
- est en liaison régulière avec le service des affaires économiques de la Ville de Paris, la Maison de l'emploi, le PLIE (plan local pour l'insertion et l'emploi) du 18/19<sup>ème</sup>, les Maisons des Entreprises et de l'Emploi.

## GROUP'SO75

Depuis 2012, nous sommes associés à un groupe de solidarité réunissant plusieurs acteurs de l'Insertion par l'Activité Économique. Ce groupe de Solidarité « GROUP'SO 75 » est constitué de quatre associations intermédiaires et de notre entreprise d'Insertion. L'objectif est de pouvoir se positionner sur des marchés publics notamment ceux de la ville de Paris en mutualisant les compétences, les moyens humains et financiers.

Notons cette année un rapprochement tardif mais efficient, avec l'EPEC (Ensemble Paris emploi compétences), gestionnaires des clauses d'insertion du Grand Paris courant décembre 2018, qui nous a permis de rencontrer l'Entreprise BOUYGUES Ile-de-France pour présenter nos services dans le cadre de leurs obligations des heures d'insertion.

### Chantiers Éducatifs :

En lien avec les équipes de prévention spécialisée de Paris de la Fondation Jeunesse Feu Vert et les bailleurs sociaux, 4 chantiers éducatifs ont été réalisés en 2018. **18 jeunes ont été salariés** par le biais d'une association intermédiaire cumulant un total de **1 470 heures** de travail effectif. Les jeunes ont réalisé des travaux très divers : peinture, rénovation de locaux professionnels, de locaux éducatifs du service de prévention rue Borrego et rue de La Mare, du centre culturel Archipelia, et un bâtiment de Paris Habitat.

La typologie variée, la durée importante de certains chantiers (entre 4 et 8 semaines) ont permis une réelle transmission de compétences dans le domaine du bâtiment second-œuvre à des salariés temporaires qui ont montré une participation assidue.

INFOBAT a étudié la faisabilité des demandes, a réalisé les devis, a mis à disposition un encadrant technique, a approvisionné et a suivi techniquement les chantiers. Les chantiers éducatifs permettent aux jeunes de se familiariser avec le monde du travail (fiche de paye, horaires de travail, etc...) et d'affiner leur choix professionnel (éventuellement dans le secteur du bâtiment ou non).

## L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

En 2018 notre activité a connu deux temps distincts.

Le premier semestre a permis de produire et de maintenir un carnet de commandes équilibré, à la dimension de l'entreprise, dans une tendance du marché stable.

Le second semestre a été marqué par un recul des commandes, ce qui nous a impacté de manière importante, surtout en fin d'année.

Notre outil de production trouve son équilibre dans la réalisation de multiples chantiers de rénovation et peinture de bâtiment, le plus souvent calibrés pour une durée de 1 à 2 mois de travail et un budget de 20 à 50 K€. Ce type de chantiers représente notre cœur de cible depuis de nombreuses années auprès des bailleurs sociaux parisiens RIVP et Paris Habitat.

En 2017 nous notions leur désengagement progressif, qui s'est accentué en 2018 pour devenir à ce jour quasi total. Les commandes sont passées en direct à la SIAE BTP (structure d'insertion par l'activité économique). Nous n'avons réalisé aucun chantier pour la RIVP et aucun chantier en direct pour Paris Habitat en 2018. Les bailleurs sociaux expliquent que cela est une conséquence de la baisse des APL (allocation personnalisée au logement) associée à celle obligatoire des loyers, ainsi qu'à une diminution

importante des crédits de l'État notamment pour le financement de la construction. Ils indiquent ne plus avoir assez de moyens financiers pour engager des travaux de maintenance.

C'est un thème crucial pour l'avenir d'INFOBAT, qui touche directement le modèle économique de la structure et son principe d'intégration de jeunes des services éducatifs. La baisse des commandes des bailleurs nous oblige à prospecter vers les entreprises et les particuliers. Ces deux secteurs sont les plus concurrentiels du marché, et demandent des savoirs techniques que nos publics en insertion ne possèdent pas.

Le second facteur d'alerte en 2018, est la baisse importante des chantiers éducatifs, principalement liée aux contraintes imposées par la Fondation Paris Habitat : durée des traitements des dossiers, coûts imposés par des financements européens (Fonds Social Européen) par des ratios jour/jeune incompatibles avec les demandes de chantier TCE (tous corps d'état). Du fait de ces contraintes nous avons dû annuler 3 chantiers d'un mois chacun dans le 20<sup>ème</sup> arrondissement au cours du dernier trimestre.

Cet état du marché nécessite un effort continu de :

- Prospection, passage de la qualification et certification QUALIBAT en cours.
- Diversification de nos actions, notamment pour la maintenance des immeubles en lien avec les syndicats de copropriétés.
- Visibilité et élargissement de notre référencement sur les Pages jaunes (annuaire).
- Pérennisation du poste aide-mètreur pour la partie étude, organisation des matériaux et de l'atelier.
- Développement d'une plus grande réactivité clientèle et la production des devis en 48h maxi.
- Développement des rencontres avec d'autres structures d'insertion par l'activité économique dans le domaine du bâtiment : BATIRE, APIJBAT 93 pour s'échanger contacts clientèle et aide mutuelle pour une réponse groupée aux appels d'offres.

**Pour 2018, 188 devis ont été établis et nous avons réalisé 48 chantiers ou interventions en régie.**

## CHIFFRE D’AFFAIRES ET SUBVENTIONS

### L’activité économique

Origine des marchés	Donneurs d’ordre 2018	Chiffre d’Affaires 2018	Part 2018	Part 2017
Marchés avec entreprises	0	-	-	-
Marchés publics avec collectivités locales	0	-	-	2.40 %
Cotraitance et sous-traitance	0	-	-	-
Bailleurs de logements	8	<b>209 397 €</b>	<b>43.81%</b>	33.22 %
Particuliers	27	<b>166 158 €</b>	<b>34.76%</b>	23.78 %
Établissements du secteur social, associations	8	<b>102 445 €</b>	<b>21.43%</b>	40.60
<b>TOTAL</b>		<b>478 000 €</b>	100 %	100 %

En **2018, notre chiffre d’affaires est de 478 000 €** (493 961 € en 2017), soit une baisse de 3,24%. Nous avons une augmentation des montants avec les bailleurs sociaux mais une baisse du nombre de commande au final.

Notons une hausse des particuliers (montant et taux) significative, index encourageant.

La baisse de l’activité provient essentiellement des établissements du secteur social, qui avait beaucoup augmenté en 2017.

### Ratio Chiffre d’affaires et subventions

	N (2018)	N-1 (2017)
Chiffre d’affaires hors taxes	478 K€	494K€
Total des financements publics	83K€	70 K€
% financement publics / chiffre d’affaire total	17%	14%

En 2018, les subventions ont augmenté de 8 000 €.

### Détail des subventions

Subventions	N (2018)		N-1 (2017)	
	Montant	Taux	Montant	Taux
DDTEFP	<b>62 178€</b>	75 %	<b>52 871€</b>	75 %
Mairie de Paris- RSA	<b>6 600€</b>	8 %	<b>3 850€</b>	5 %
FIPD	<b>14 000 €</b>	17 %	<b>14 000 €</b>	20 %
<b>TOTAL</b>	<b>82 778 €</b>	100 %	<b>70 721 €</b>	100 %

## SYNTHÈSE 2018

- Renforcement des formations métiers et obligatoires.
- Second semestre à la baisse, tendance générale secteur du bâtiment en Ile-de-France.
- Baisse des chantiers éducatifs sur la fin d'année 2018 avec l'annulation de 3 chantiers prévus.
- Implantation progressive en Essonne sur le patrimoine de la Fondation
- Perte des contacts avec le bailleur RIVP suite au changement des attributions de marchés.
- Baisse importante des commandes en direct des bailleurs sociaux parisiens, avec une organisation qui modifie profondément l'avenir pour les prochaines années.
- Départ à la retraite de Malika AZZI, secrétaire comptable depuis 22 ans à Infobat, et prise de fonction de Hadama Coulibaly en septembre.

### Développement et prospection :

- Rencontre des entreprises EPEC et Major BTP pour les clauses d'insertion.
- Recherche de chantiers adaptés à dominante peinture et sectorisés à Paris (RIVP, PARIS HABITAT) : relances mais sans aucun retour.
- Mise à jour du site internet : [www.infobat.fr](http://www.infobat.fr), réalisation d'une vidéo de présentation.
- Augmentation et affinage de notre référencement à Paris et dans les Hauts-de-Seine
- Démarrage du passage à QUALIBAT avec le soutien du Fonds Départemental d'Insertion.
- Achat d'un ordinateur puissant et adapté pour la partie Bureau d'études et d'équipements de protection individuels de qualité pour les personnels en production, maintenance et renouvellement du parc automobile
- Réorganisation des stockages.

### Développement des chantiers éducatifs avec les équipes de Prévention Spécialisée :

- Reprise de l'organisation et des relations avec Paris Habitat, pour des chantiers éducatifs.
- Accompagnement des équipes pour les objectifs : fiche projet et organisation technique.
- Participation aux réunions d'équipes des chefs de services de manière ponctuelle.
- Partage régulier d'informations, transparence dans les difficultés ou réussites des parcours.
- Ouverture de nos locaux pour des préformations en amont des chantiers jeunes (accueil de stagiaires).
- Signature d'une fiche de parcours : désignation du tuteur et du suivi du parcours d'insertion inscrite au dossier du salarié.

### Renforcement de la cohésion d'équipe :

- Poursuite des réunions techniques trimestrielles, écoute attentive des demandes.
- Recrutement en CDD avec possibilité d'un CDI pour un encadrant technique tous corps d'état
- Edition de notes de service pour unifier les pratiques (commandes, utilisation de l'outillage...).
- Participations ponctuelles de la Direction aux différents chantiers.
- Renfort sous-traitant en fonction des besoins.
- Cycle de formations internes sur les règles et mises en œuvre de matériaux selon les normes « NF/DTU (Document Technique Unique) »



## TYPOLOGIE DES PARCOURS

12 personnes ont occupé un emploi d'insertion : 8 698 heures de travail ont été effectuées, correspondant à 5.78 ETP : (conventionnement à 6 ETP)

- 5 avaient été embauchées avant ou 2017,
- 6 ont été embauchées cette année,
- 5 ont quitté l'entreprise au cours de l'année.

Les salariés entrés en 2018 ont été proposés par :

- 1 par les équipes parisiennes de Prévention Spécialisée de la Fondation,
- 2 par le centre de formation Artémésia
- 1 par le Pôle Emploi,
- 1 par le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi
- 1 par le Centre d'Action Social Protestant de Paris 12.

6 personnes nouvellement embauchées au cours de l'année 2018 dont

- 5 personnes après une longue période d'inactivité
- 1 personne relevant de la Protection Judiciaire de la Jeunesse

### Typologie des publics en insertion : 12 personnes

Typologie des publics en insertion en 2018	Nombre de salariés concernés	En % du total
Inactifs depuis moins de 2 ans	2	20 %
Inactifs depuis 2 à 5 ans	10	80%
Inactifs depuis plus 5 ans où n'ayant jamais travaillé :	0	0 %

### Localisation des publics : 12 personnes

Localisation	Nombre	En %
Résidant dans un quartier politique de la ville	10	80 %
Autres	2	20 %

### Problématiques sociales rencontrées par les salariés en insertion en 2017

Nature des problématiques repérées	Nombre de salariés concernés	En %
Problèmes de logement	6	50 %
Problèmes de santé (dont dépendance, psy...)	12	100 %
Problèmes administratifs et juridiques (endettement...)	12	100 %
Problèmes familiaux (isolement, rupture familiale...)	-	-
Autres : affaires judiciaires, incarcération	4	35 %

### Niveau des personnes en insertion

Niveaux	Nombre	En %
Niveau V et infra V	12	100 %

### Évolution en termes d'insertion sociale et professionnelle

Évolution concernant les 10 salariés présents en 2018	Nombre de salariés concernés
Accès à un logement ou un hébergement	1
Accès aux soins (RDV, visite médicale...)	12
Accès aux savoirs de base	8
Accès aux formations préqualifiantes	4

### Durée moyenne des parcours des salariés en insertion ayant achevé leur contrat en 2018

Temps moyen des parcours (5 personnes ayant achevé leur contrat en 2018)	Nombre	%
2 ans	2	50 %
Entre 1 an et moins de 2 ans	1	25 %
Entre moins de 1 an et 6 mois	1	25 %
Moins de 3 mois et /ou moins de 6 mois	1	8%

### Situation des salariés en insertion ayant achevé leur contrat en 2018

Situations (4 personnes ayant achevé leur contrat en 2017)	Nombre	%
En CDD	1	25 %
En recherche d'emploi	3	50 %
CDI	1	25 %
Décision administrative : décision de justice	0	0 %

## Modalités particulières de coopération avec le Pôle Emploi

*INFOBAT participe :*

- Aux CTA (comités techniques d'animation) une fois par trimestre, au sujet du parcours des personnes en insertion et des modalités mises en œuvre pour la pertinence des parcours et la résolution des freins à l'emploi.
  - Aux comités techniques d'animation réunissant les différents acteurs de l'insertion par l'économie.
  - Nous établissons des fiches de liaison pour l'agrément des contrats d'insertion.
  - Nous avons des contacts à l'occasion des candidatures proposées par les prescripteurs.
  - Nous aidons à la recherche d'emploi pour les personnes en fin de contrat d'insertion

INFOBAT reçoit aussi des stagiaires, adressés par différents organismes, notamment sur sollicitation des équipes de prévention spécialisée de la Fondation Jeunesse Feu Vert ou du SAFIP, qui sont des partenaires privilégiés. Au total nous avons reçu 8 stagiaires pendant des durées variant de 1 et 4 semaines.

## PERSPECTIVES 2019

La capacité de production et de résultat pour INFOBAT est assurée depuis quelques années, mais sans marché comme moteur, l'activité reste conjoncturelle. Notre positionnement de segment commercial global, nous fait suivre irrémédiablement les tendances, les hausses comme les baisses de conjoncture.

Notre capacité à produire et rendre les différents ouvrages confiés est certaine, mais le rapport entre l'équilibre et la viabilité économique est indissociablement lié au marché, qui pour plusieurs facteurs conjoncturels ne peut être prédictif.

Le désengagement des bailleurs, la tension du marché, et les multiples concurrences dans le milieu du bâtiment second œuvre sont des réalités qui demandent des changements d'organisation et/ou de faire évoluer le modèle économique actuel. Il devient nécessaire de réadapter l'outil économique de l'entreprise au projet d'insertion, sous peine de ne plus pouvoir remplir notre mission éducative.

La mutation des compétences internes et le rééquilibrage des compétences techniques deviennent les enjeux majeurs des années à venir. La chaîne de production doit notamment pouvoir répondre à des tâches plus complexes (par exemple dans le secteur de la peinture).

La conduite du changement, par la gérante et le directeur, sera au programme de 2019. Les formations ainsi que l'accompagnement individuel et collectif des salariés soutiendront ces évolutions indispensables pour Infobat.

Un développement du partenariat avec les entreprises est en cours. Il se poursuivra avec l'aide du Groupement Régional des Acteurs Franciliens de l'Insertion par l'Economique où une rencontre inter-bailleurs est demandée par nos soins

Enfin des projets de productions sont à l'étude (installation de la maison des jeunes de Dourdan pour le printemps 2019, rénovation de la salle Saint-Bruno Paris 18<sup>ème</sup> en été, centre social du Picoulet) ainsi que des collaborations avec différentes structures d'insertion par l'activité économique de notre secteur. Cependant, Infobat ayant peu effectué d'études pour des grands travaux en 2018, les perspectives d'accès à d'autres marchés nous semblent restreintes pour 2019.

Sans carnet de commandes suffisant, nous devons freiner les embauches en contrat d'insertion afin d'assurer et de préserver un certain volume de travail aux salariés déjà en poste ; le risque étant de ne pas avoir tous les personnels nécessaires en cas de marchés importants.

Les comités de pilotage renforcés seront développés en 2019 pour mener la réflexion et décider les actions à réaliser pour préserver et développer Infobat.

